



Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



L'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs travaille depuis près de 70 ans à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle ancre son projet dans la tradition de l'Education Populaire et dans l'action sociale.

Par ce document, elle vous présente une vue d'ensemble sur ses activités en 2022, à travers les rapports techniques de ses différents établissements et services :

- Filière Hébergement - le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) Marius Massias,
- Filière Asile - le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) et le SAS (Service d'Accompagnement des Statutaires),
- Filière Enfance - la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) et l'AJM (Accompagnement des Jeunes Majeurs),
- Filière Habitat - les FJT (Foyers de Jeunes Travailleurs), les RS (Résidences Sociales), la BHAJ (Boutique Habitat Jeunes) et la Maison Relais.

1. Le CHRS Marius Massias.....	11
1.1 Présentation du service.....	11
1.2 Analyse 2022.....	17
1.3 Les dynamiques du CHRS.....	24
1.4 La réhabilitation du CHRS Marius Massias.....	25
2. Le CADA.....	29
2.1 Présentation du service.....	29
2.2 Analyse 2022.....	33
2.3 Les faits majeurs en 2022.....	43
2.4 Les perspectives 2023.....	43
3. Le SAS.....	45
3.1 Présentation du Service.....	45
3.2 Analyse 2022.....	49
3.3 La fermeture du dispositif.....	67
4. La MECS.....	71
4.1 Présentation du service.....	71
4.2 Analyse 2022.....	79
4.3 Les enjeux et perspectives pour 2023.....	88
5. L'AJM.....	93
5.1 Présentation du service.....	93
5.2 Analyse 2022.....	98
5.3 Les faits marquants de l'année 2022.....	112
5.4 Les enjeux en 2023.....	113
6. Les FJT-RS.....	117
6.1 Le FJT Mercadier - Vitrolles.....	117
6.2 La RS Fontblanche - Vitrolles.....	123
6.3 Le FJT-RS Saint-Charles - Marseille.....	126
6.4 Les partenaires des FJT-RS.....	135
6.5 Les perspectives 2023.....	137
7. La BHaj.....	140
7.1 Présentation du service.....	140
7.2 Analyse 2022.....	145
8. La Maison Relais Fontblanche.....	147
7.1 Présentation du service.....	147
7.2 Analyse 2022.....	151

SCHÉMA DES FILIÈRES MÉTIERS ET DES ACTIVITÉS EN LIEN

AAJT
ASSOCIATION D'AIDE AUX JEUNES TRAVAILLEURS
 Association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Plus de 1200 personnes accompagnées par an sur Marseille et Vitrolles.
 Près de 120 salariés, 5 volontaires en service civique, 50 bénévoles.

Établissements et services	<p>Marseille Foyer Jeunes Travailleurs (FJT St Charles), 1 Résidence Jeunes Actifs (Phocéan), 2 Résidences Sociales (Jouven et Blancarde), CLLAJ Boutique Habitat Jeunes (BHAJ), Résidence Étudiante (Beaujour)</p> <p>371 logements soit 432 places 5 collaborateurs</p>	<p>Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Marius Massias (CHRS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service Insertion <p>63 places : 31 en collectif, 32 en diffus</p>	<p>Service d'Accompagnement des Statutaires (SAS)</p> <p>« Mon Toit Pour Toi » Programme « Réfugiés Citoyens » Fonds « Coup de Pouce » Réseau « Employeurs Solidaires »</p> <p>File active 80 places</p> <p>5 collaborateurs</p>	<p>Service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs (AJM)</p> <p>90 places : 70 à Marseille, 20 à Vitrolles</p> <p>8 collaborateurs</p>	Dispositifs transversaux	
	<p>Vitrolles - Étang de Berre Foyer Jeunes Travailleurs (FJT Villa Mercadier), Résidence Sociale (Fontblanche)</p> <p>78 logements soit 81 places</p> <p>Maison Relais  24 logements soit 28 places 8 collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Service Urgence <p>45 places</p> <p>20 collaborateurs</p>	<p>Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)</p> <p>90 places</p> <p>7 collaborateurs</p>	<p>Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)</p> <p>114 places : 50 en collectif, 64 en semi-collectif et diffus</p> <p>25 collaborateurs</p>		
	<p>Cheffe de service Marseille Flora GLATIGNY ; Directeur de territoire Vitrolles - Étang de Berre Sébastien GIAMBERTONE ; Coordinatrice Maison Relais Caroline HAUSER</p>	<p>Cheffe de service Mylène MEURIN</p>	<p>Chef de service Gaël GARGUILO ; Coordinatrice SAS Cécilia BOUKREDERA ; Coordinatrice CADA Audrey DJANGOTCHIAN</p>	<p>Chefs de service Sébastien GIAMBERTONE (AJM) Gaël GARGUILO (AJM) Coordinatrice AJM Marseille Laurence COHEN</p> <p>Directrice MECS Florie VIGIER Chef(fe)s de service Mohamed GUELMAMI (MECS Collectif) Judith BITTER (MECS Diffus)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • K'Fête des Mondes & Location de salles • Pool Insertion Professionnelle • Pool Santé Accompagnement vers et dans le soin • Pool Juridique
	Habitat Jeunes & Habitat Accompagné	Hébergement	Asile	Protection de l'Enfance		
Fonctions supports & Direction	<p>Service Logistique HSE Chef de service : Brahim CHAOUACHI</p>	<p>Service Qualité et Systèmes d'Informations Chef de service : Stéphane DONADIEU</p>	<p>Service Ressources Humaines Cheffe de service : Nadia HATMI CDS Adjointe : Jennifer GONON</p>	<p>Service Comptable et Financier</p>		
	<p>Directeur Général : Frédéric DE SOUSA-SANTOS</p>		<p>Directrice Administratif Financier : Cécile IMHOFF</p>			
	<p>Présidente : Christel ESTIENNE GARCIA Bureau (7 membres) ; Conseil d'Administration (11 membres) Assemblée Générale</p>					
Instances statutaires						

FILIÈRE HÉBERGEMENT

1. Le CHRS Marius Massias

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

1.1 Présentation du service

Le CHRS Marius Massias dispose d'un agrément nous permettant d'accueillir des jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 27 ans, selon deux modalités de prise en charge distinctes :

- L'accueil sur l'Unité d'Hébergement d'Urgence qui s'effectue uniquement en « collectif » sur le bâtiment principal de « La Roseraie »,
- La prise en charge sur le Pôle « Insertion » se décline encore actuellement en deux modes d'hébergement :
 - en « collectif » sur le bâtiment principal de la « Roseraie »,
 - en « diffus » grâce à des appartements individuels sur Marseille.

Le CHRS Marius Massias est ouvert en continu, tous les jours de l'année. Toutefois, l'accueil et la prise en charge sont différenciés en fonction du pôle :

- de 17h à 9h sur l'urgence, le cahier des charges ne prévoyant pas un accueil de jour des jeunes pour ce mode d'hébergement,
- 24h sur 24h pour l'hébergement des jeunes en insertion.

L'arrêté d'autorisation de la Direction Départementale Déléguée de la DREETS, daté du 26 juin 2019, formalise l'évolution qualitative de notre agrément, effective depuis septembre 2017.

1.1.1 Descriptif des activités

L'Unité d'Hébergement d'Urgence

La reconduction de la subvention, qui nous est accordée depuis septembre 2017 par la Direction de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités, nous a permis de conserver une capacité d'accueil de 45 places (mixtes), au lieu de 35 prévues par notre agrément, soit 10 places supplémentaires financées sur subvention.

Le transfert de ces 10 places sur Dotation Globale de Fonctionnement est effectif depuis janvier 2022.

Le Dispositif Insertion

Depuis 2017, et formalisé par l'arrêté d'autorisation du 26 juin 2019, notre agrément pour l'hébergement en insertion se compose comme suit :

- 32 places sur le « Collectif de la « Roseraie »,
- 28 places en appartements « Diffus » sur Marseille.
- 3 mesures expérimentales « Hors Les Murs » (HLM), proposant uniquement un accompagnement (donc sans hébergement ni logement) à des ménages solvables.

L'offre sur l'Unité d'Hébergement d'Urgence

L'attribution des places se fait uniquement par le biais du service téléphonique gratuit « 115 », qui reçoit les demandes, les instruit et nous oriente les personnes de moins de 27 ans. L'accueil répond au principe d'inconditionnalité.

Conformément aux modalités d'accueil d'urgence du Schéma Départemental A.H.I. (Accueil/Hébergement/Insertion), le premier séjour s'effectue pour une durée de 30 jours, renouvelable par la suite tous les 9 jours. La veille de la fin du séjour, des préconisations de renouvellement d'accueil sont soumises au « 115 », qui avalise ou non nos propositions.

En accord avec le règlement de fonctionnement du SIAO-115, la durée d'accueil peut être renouvelée de 30 jours, dans les cas suivants :

- lorsque le jeune est en situation d'emploi ou de formation,
- en raison de problèmes de santé « avérés »,
- en cas de risque de violences ou de danger à l'extérieur.

L'UHU a pour objectif d'apporter des solutions immédiates et de courte durée à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une rupture de logement, en leur proposant des prestations de première nécessité (abri de nuit, repas, hygiène...). Elle répond ainsi à un principe de « mise à l'abri » pour la nuit. L'accueil s'effectue entre 17h et 9h.

Un diagnostic systématique permet d'apprécier la situation sociale et sanitaire de chaque jeune hébergé au titre de l'urgence afin de réaliser des préconisations d'actions et d'orientations adaptées. Ce diagnostic est envoyé au « 115 » avant la fin du premier accueil de 30 jours de chaque nouvel « entrant ». Cette première étape permet de lutter contre une forme d'errance sociale, ancrant trop souvent le jeune public dans des processus de désocialisation et de « sans-abrisme ».

L'offre sur le dispositif Insertion

L'offre d'insertion est accessible à tous les jeunes qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de leur projet d'autonomie. Elle est parfois consécutive à un accueil d'urgence.

Soutenu par un référent unique, le suivi en « insertion » donne lieu à un accompagnement pluridisciplinaire, dont les principaux axes sont :

- la levée des freins administratifs et l'ouverture des droits,
- l'insertion professionnelle,
- l'inscription dans un parcours scolaire ou d'études,
- l'accès aux soins,
- l'autonomisation budgétaire,
- l'accès à un logement autonome et pérenne.

En première instance, la prise en charge initiale sur le collectif est une étape propice à l'évaluation des difficultés et à l'ouverture des droits sociaux. Le basculement éventuel en diffus favorise l'autonomisation et l'accès au logement. Pour certaines situations justifiées au regard de l'autonomie du jeune, l'admission directe en diffus peut être encouragée.

Consolidant la dynamique impulsée durant les années précédentes, l'année 2021 s'est inscrite dans la poursuite d'un maintien scrupuleux des échanges avec le SIAO et du respect strict de son règlement de fonctionnement.

Cela suppose aujourd'hui :

- une communication en « temps réel » des disponibilités du CHRS,
- une actualisation en « temps réel » des orientations sur le SI-SIAO : l'acceptation ou refus des orientations s'effectue immédiatement après le rendez-vous de pré-admission, ou tout au plus dans le jour qui suit,
- la poursuite des échanges réguliers avec le SIAO, afin d'effectuer des points sur les orientations, la vacance ou encore la situation particulière de certains usagers.

1.1.2 Présentation du public accueilli

Les jeunes accueillis au CHRS Marius Massias ont pour dénominateur commun une précarité de logement ainsi qu'un parcours d'errance sociale, économique et institutionnelle, ponctuel ou chronicisé.

Tous pôles confondus, le public accueilli présente des fragilités plurielles et des besoins singulier :

- Un isolement social et affectif parfois profondément marqué et en lien avec des ruptures multiples, familiales, conjugales et sociales. Il se double souvent de difficultés à repérer les personnes ou institutions « ressources », à faire confiance et à créer (et maintenir dans le temps) des liens sociaux stables, problématiques ancrant souvent le jeune dans un processus d'errance durable. Cette exclusion va généralement de pair avec une précarité financière importante, voire une absence totale de revenus.
- Un état de santé somatique et psychique davantage dégradé, souvent associé à un parcours d'errance et/ou de rupture en matière de soins : cette dimension est renforcée par la méconnaissance des acteurs de santé, mais également par l'insuffisance ou l'inadaptation des prises en charge proposées par les instances médicales spécialisées. Cela est particulièrement vrai en psychiatrie où l'offre de soins s'avère pauvre et clairement inadaptée aux situations de grandes précarités et d'errance psychique. L'ensemble de ces facteurs favorise une discontinuité, voire un abandon des soins qui mettent grandement en difficulté la prise en charge proposée aux personnes accueillies en CHRS.
- Les violences et maltraitements de toutes sortes (violences conjugales, violence de rue, prostitution...), restent une problématique très fréquemment rencontrée au CHRS et souvent doublée d'un isolement (voire d'un abandon) familial important.
- Pour le public « migrant », des situations administratives de plus en plus précaires, complexifiées par des possibilités de régularisation et de recours qui se réduisent. Le processus également entravé par le manque de places dans les dispositifs dédiés (CADA, CPH...) ainsi que par la méconnaissance par les personnes des procédures et institutions dédiées à la défense de leurs droits.

Cette multiplicité des facteurs de précarité fait l'objet d'une adaptation et réactualisation permanente de nos pratiques, afin de proposer une prise en charge toujours plus ajustée aux problématiques rencontrées.

En 2022, le public de nationalité française issu de la grande précarité et aux parcours marqués par des dynamiques de ruptures et d'exclusions reprend progressivement une place plus importante que les deux dernières années sur les dispositifs insertion et urgence.

1.1.3 L'accueil et la prise en charge

Le Pôle « Urgence-Collectif »

Les pratiques se concentrent sur trois axes essentiels :

L'accueil :

Lorsque la personne arrive, nous prenons le temps de demander comment elle va et si elle a des besoins primaires à satisfaire. Pour une meilleure appréhension de son nouvel environnement, le travailleur social fait visiter l'établissement son espace de vie. Le règlement de fonctionnement est lu et expliqué. Pour finir un kit d'hygiène et de literie lui est fourni, et un accès aux sanitaires et à un repas lui sont proposés.

L'évaluation et le diagnostic :

Ce temps est systématique et essentiel lors de la première prise de contact. Il est conçu de telle sorte qu'il apporte une réelle plus-value au parcours du jeune, ciblant ses besoins essentiels et points de fragilités, tout en valorisant ses ressources mobilisables (formation, emploi...) mais il s'agit aussi de permettre un accès et une ouverture rapide de certains droits incontournables : cela concerne, pour une grande part, la couverture santé, essentielle au démarrage ou à la reprise des soins des jeunes accueillis, fréquemment inscrits dans une forme d'errance médicale. Comme l'année précédente nous notons une montée en charge des problématiques de santé (somatiques et mentales) avec une récurrence sur les ruptures de traitement.

Les orientations :

En fonction des besoins, les usagers sont orientés vers des partenaires extérieurs capables de proposer un accompagnement global ou ciblé en fonction des problématiques rencontrées. Ces orientations sont essentielles à la continuité du suivi social parfois mise à mal par la « volatilité » et l'instabilité de ce public.

Au-delà des missions d'accueil à destination du public de l'urgence, l'équipe Urgence et, ponctuellement, les travailleurs sociaux de l'insertion proposent des appuis relevant de champs de compétences élargis, à destination de l'ensemble des jeunes hébergés par le CHRS (temps de repas, appui logistique, permanence CPAM, ateliers d'animation).

Le Pôle « Insertion »

La prise en charge en « collectif »

L'hébergement sur le collectif en première instance favorise l'observation du jeune nouvellement accueilli et sa capacité à observer les règles de vie en collectivité qui s'appliquent également dans la société et en situation d'emploi.

Les suivis s'organisent de la façon suivante :

Le nombre d'entretiens formels est adapté à la situation du jeune et à sa disponibilité. Sa présence sur le collectif permet de limiter les stratégies d'évitement qui demeurent nombreuses et de fixer un objectif d'un entretien hebdomadaire.

- L'équipe insertion en collectif est mobilisée pour répondre aux sollicitations des jeunes, effectuer les démarches et accompagnements extérieurs, assurer les points téléphoniques avec les partenaires et institutions compétentes.

L'accompagnement sur le collectif est destiné au public moins autonome. L'observation continue permet de cibler les points de fragilités et de valoriser les ressources du jeune. Celui-ci s'engage par la signature du règlement de fonctionnement à respecter un rythme de vie stable (horaires de retour sur la structure, horaires de repas, etc.). L'équipe du CHRS s'appuie sur ce règlement. Il permet également de valoriser les efforts entrepris par la délivrance d'autorisations d'absence et le passage en chambre « seul ».

La prise en charge en appartement « diffus »

L'hébergement à distance d'un public aux fragilités multiples exige un accompagnement resserré et un étayage constant. Pour cela, les suivis s'organisent de la façon suivante :

- 1 à 2 temps de visites à domicile (VAD) par semaine. Ces visites visent à définir et à amorcer les démarches à entreprendre avec les jeunes mais également à vérifier que ces derniers parviennent à se gérer de façon autonome. Il s'agit aussi de repérer des vulnérabilités éventuelles (santé physique et/ou mentale, danger potentiel relatif à l'entourage...), nous demandant alors une vigilance et une présence accrues.
- A minima 1 à 2 entretiens formels programmés sur le site de la Roseraie chaque mois : l'élaboration de certains dossiers et les moyens qu'elle suppose (fax, photocopies, scan ...), les rendent difficilement réalisables lors des VAD (et ce malgré les outils informatiques mobiles mis à disposition des travailleurs sociaux).
- Toutes autres démarches et accompagnements nécessaires au suivi du jeune : points téléphoniques, entretiens avec les partenaires, accompagnements extérieurs.

Le nombre de VAD et d'entretiens formels s'adapte au plus près des besoins identifiés. Les VAD sont généralement hebdomadaires et renforcées par l'ensemble des entretiens et accompagnements évoqués. L'accompagnement proposé se module et s'adapte aux évolutions et à l'autonomisation grandissante du résident. Une trop grande présence des travailleurs sociaux peut être contre-productive en entravant ce processus.

La prise en charge en mesure « Hors Les Murs »

Depuis fin 2017, notre agrément prévoit une mesure dite « Hors Les Murs » dont le but est d'accompagner dans le logement 3 personnes, âgées de 18 à 30 ans, dont le critère de solvabilité a été établi.

Les orientations du SIAO sur ces 3 places sont depuis laborieuses et souvent pas ou peu adaptées au public.

La dernière admission de 2021 s'est terminée en janvier 2022 donnant lieu à une nouvelle vacance jusqu'à l'été 2022. A nouveau, en accord avec le SIAO nous avons effectué deux admissions directes en juillet 2022. La 3^{ème} place n'a pas été pourvue depuis l'été 2022

Une rencontre avec l'équipe du SIAO au cours de l'été a permis un échange positif en vue de retravailler les critères d'admission, hormis la solvabilité. En effet, une de nos réflexions s'est portée sur l'importance que la personne soit au préalable à l'abri chez un tiers ou en hébergement. Cet élément semble effectivement favoriser l'adhésion.

Par ailleurs, les orientations vers les places Hors les murs s'adressent à certains jeunes accompagnés en insertion et en mesure d'accéder financièrement à un logement privé ou à une colocation mais dont le besoin en accompagnement administratif freine la décision de quitter la structure. Ces mesures sont un outil pour « finaliser » la prise en charge « insertion ».

Les admissions réalisées dans ce cadre par le CHRS s'effectuent à la faveur des opportunités sur le dispositif d'insertion et veillent scrupuleusement à l'absence de double financement. Le CHRS s'inscrit et réaffirme sa collaboration avec le SIAO qui restructure actuellement la plateforme d'accès direct au logement (ADL) en plateforme territoriale d'accompagnement (PFTA).

Le Pool Santé

Le CHRS bénéficie de 0,3 ETP d'une psychologue financée sur DGF. Ce temps de travail vise prioritairement l'appui à l'équipe des travailleurs sociaux pour la gestion des admissions et la relecture des situations de prises en charge difficiles.

L'équipe de l'établissement bénéficie par ailleurs d'un appui supplémentaire du Pool Santé interservices de l'association, Pool Santé financé par l'ARS sur le programme PRAPS. Sur le CHRS, cet appui prend la forme d'un temps additionnel.

Le Pool Santé est composé de la psychologue du CHRS (0,30 ETP) et d'une permanence hebdomadaire tenue par une infirmière de coordination (IDEC).

Notre prise en charge en matière de santé s'organise autour d'un diagnostic systématique sur l'urgence et sur l'insertion, de la situation et des besoins en matière de santé des jeunes. Cela permet d'identifier les démarches déjà en cours, ou à défaut, l'urgence de mettre en place un parcours vers et dans le soin.

L'appui permanent du Pool Santé de l'AAJT est un atout précieux, permettant une réponse quasi immédiate et la mobilisation d'un réseau de santé diversifié.

Le retour à des problématiques « classiques » de grande exclusion et de précarité évoquées au préalable s'est accompagné d'une augmentation des troubles psychiques, voire psychiatriques.

En effet, on compte 52 permanences en 2022 contre 47 en 2021.

45 résidents en IC rencontrés en 2021 et 80 en U contre 47 résidents en IC en 2022 et 71 en U

En 2021 il y a eu 196 interventions sur les résidents en IC et 323 sur l'U contre 244 interventions sur l'IC en 2022 et 403 sur l'urgence. Nous avons donc 80 interventions de plus sur l'urgence et 48 sur l'IC.

Il y a davantage d'interventions auprès d'une même personne car la coordination de parcours est plus complexe en santé mentale et ou en addictologie.

1.1.4 Les partenariats

Le CHRS Marius Massias s'inscrit dans une dynamique partenariale sur le champ de la santé et de l'insertion socioprofessionnelle. Le chantier de réhabilitation du CHRS et la recherche de mécénat privé nous permet par ailleurs d'approfondir davantage nos liens avec le secteur industriel.

Les partenariats	
Partenaires de l'accompagnement social	GEPIJ Maison Départementale de la Solidarité ANEF Le Refuge L'ADDAP13
Droit au séjour	Espace La Cimade SPADA13
Hébergement	SIAO AMPIL CHRS Claire Joie CHRS L'ARS
Formation / Insertion professionnelle	Missions Locales DAVEC École de la deuxième chance Pôle Emploi Coordination insertion emploi Groupe Vinci
Soutien matériel et financier	Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) Banque alimentaire 13 Vinci Fondation Fondation EDF Fondation BTP+ Fondation Eiffage Fondation Saint Gobain Fondation Bruneau Unis Cité Fondation de France
Santé	CPAM CMP du 13ème arrondissement LABOSUD PROVENCE Service des urgences psychiatriques de la Timone Médecins du Monde OSIRIS IMAJE Santé AIDES Équipe mobile psychiatrique du CH Edouard Toulouse Planning familial du 13ème arrondissement Addiction Méditerranée Espace Puget bis/TEMA13 ARS

1.2 Analyse 2022

1.2.1 Eléments généraux

Nombre et durée des prises en charge

	Nombre de prises en charge		Durée moyenne des prises en charge		Nombre de sorties	
	UHU	INSERTION	UHU	INSERTION	UHU	INSERTION
Evolution 2019-2020	+ 15%	- 9%	- 11%	+ 29%	+ 20%	- 10%
2020	184	95	51 jours	345 jours	134	38
Evolution 2020-2021	-9%	+17%	+35%	-14%	-1%	+47%
2021	167	111	69 jours	296 jours	132	56
Evolution 2021-2022	3%	-13%	-11%	0%	11%	-17%
2022	179	98	118	420	130	45

Sur l'urgence

L'année 2022 marque une continuité par rapport aux années précédentes : le turnover[1] de 3.38 en 2022 est comparable à celui des années précédentes (entre 3.56 et 4.18 en 2020- année marquée par la crise sanitaire).

Pour la lecture, en l'absence de modification de périmètre, le turnover est strictement proportionnel au nombre des prises en charge. Cela rend difficile l'interprétation du fort taux de 2020, année durant laquelle les jeunes étaient « protégés » par la crise sanitaire et nourris sur place le midi.

Sur l'insertion

L'année 2022 (TO : 0.8) est marquée par un turnover comparable à celui de 2021 (TO : 0.9), à un niveau bas par rapport à la moyenne de ces dernières années. La moindre part du public migrant au regard du nombre total de prises en charge et le retour à l'accueil d'un public plus traditionnel caractérisé par le sans abris et la grande exclusion impliquent une volatilité plus importante du public (départs inopinés, exclusions, réorientations vers des dispositifs d'hébergements adaptés).

Il faut toutefois se garder de porter des conclusions trop hâtives de l'étude des DMS. La durée de séjour des présents au 31 décembre ne cesse de croître. Sur l'Urgence, le turnover réel est en fait très faible. Seuls « tournent » les séjours « courts ». Globalement, les résidents de l'Urgence ont tendance à avoir des séjours plus longs : les « nuits cumulées » des présents depuis leur arrivée au 31/12/2022 représentent 62 années/homme contre 51 en 2021, 40 en 2020 et 30 en 2019.

Les présents au 31/12/2022 cumulent donc en moyenne plus de 16 mois d'ancienneté soit 500 jours alors que la DMS sur les sorties est de 118 jours. Cet allongement de la durée de séjour « réelle » est une caractéristique de l'Urgence. Sur l'insertion, la présence moyenne à fin 2022 des présents était de 408 jours, très proche de la DMS des sortants à 420 jours.

Taux d'occupation et évolutions

	UHU (calculé sur la base de 45 places)	INSERTION	TOTAL
2019	100%	91%	95%
2020			
Jours agréés	16 425 jours	22 995 jours	39 420 jours
Jours réalisés	16 258 jours	20 385 jours	36 643 jours
Taux d'occupation	98,9%	88,6%	92,9%
2021			
Jours agréés	16 425 jours	22995 jours	39 420 jours
Jours réalisés	16 262 jours	19 856 jours	36 118 jours
Taux d'occupation	99%	86,35%	91,62%

En 2022, le taux d'occupation consolidé du CHRS est légèrement inférieur à celui de l'année précédente, les deux services enregistrant une légère baisse.

La problématique récurrente du refus des usagers d'intégrer le CHRS en collectif a généré de la vacance de façon perlée sur l'année.

Toutefois, les trois places HLM ont été pourvues entre janvier et juillet 2022.

Par ailleurs, grâce à un turnover moins important en 2022 qu'en 2020 et 2021, nous avons maintenu, comme les années précédentes, un assez faible taux de vacance frictionnelle.

1.2.2 Analyse de l'activité sur le Pôle « Insertion » en 2022

Durées des prises en charge

Durant l'année 2022, 98 jeunes ont été accueillis et accompagnés en « Insertion » et 45 jeunes sont « sortis » du dispositif. La durée moyenne de séjour (DMS) est de 420 jours.

La durée de prise en charge est identique à l'année précédente.

Insertion - Analyses des sorties par durée de PEC				
Durée la PEC	Sorties par intervalle de temps en 2021		Sorties par intervalle de temps en 2022	
moins d'1 mois	6	11%	5	11%
entre 1 et 3 mois	8	15%	7	16%
entre 3 et 6 mois	9	17%	5	11%
entre 6 et 1 an	6	11%	9	20%
entre 1 et 3 ans	20	37%	16	36%
Plus de 3 ans	5	9%	3	7%
TOTAL	54		45	

Analyse globale

- Diminution des sorties après 3 ans 7% pour 13% et 9% les années précédentes. Certaines situations administratives se sont débloquées et ont favorisé l'employabilité ainsi que le départ vers un logement autonome.
- Les interruptions de prise en charge entre six mois et un an sont en forte augmentation 20% des sorties en 2022 pour 11% en 2021. Ceci s'explique par les exclusions liées à des comportements non adaptés et des non respects du règlement répétés.
- Globalement, les sorties « longues » (plus d'un an) sont en légère baisse à 43% contre 46% en 2021 et 51% en 2020.

Analyses des sorties

Motifs des sorties	Nombre de sorties par typologie				2022	2021	2020
Logement et revenus/emploi stable	9				20%	45%	50%
Type de logement	Résidences sociales	Logements ordinaires privés	FJT	HLM			
	0	4	0	5			
Fins de prise en charge suite à une non-adhésion à l'accompagnement proposé	7				16%	13%	10%
Départs inopinés/volontaires	12				27%	13%	13%
Solutions d'hébergement par un tiers : retour en famille essentiellement.	7				16%	16%	15%
Orientations hébergement adapté (DNA)	10				22%	7%	3%
Exclusions pour violence ou faits graves avérés					7%	10%	12%
TOTAL	45				54	40 sorties au total en 2020	41 sorties au total en 2019

L'année 2022 voit une diminution des « sorties positives » 9 jeunes ont quitté le CHRS pour entrer en logement autonome alors qu'en 2021, 25 jeunes ont accédé à un logement autonome, ce qui représente une diminution de 64%.

Ceci est dû en partie aux personnes ayant une situation administrative complexe ne permettant pas d'accéder à un emploi et par conséquent à un logement.

Le nombre encore important des non-renouvellements de prises en charge, des départs inopinés et des exclusions marque le retour d'un « public de rue » chronicisé. Les problématiques sont alors multiples, ancrées en profondeur dans le fonctionnement du jeune et nécessitent un accompagnement pluridisciplinaire complet demandant de mobiliser des partenaires extérieurs (essentiellement dans le domaine du soin psychique/psychiatrique et/ou de l'addictologie).

En effet, un jeune ayant un parcours de rue durant plusieurs mois ou années a davantage de difficultés pour s'astreindre aux règles, d'une part de la vie en hébergement et d'autre part aux règles qui régissent le vivre ensemble. Cela demande du temps pour que la personne se pose et se sente en sécurité. Une mobilisation progressive de ce public est initiée par la mise en place d'une routine quotidienne et d'un retour aux soins quand cela s'avère nécessaire.

Toutefois, la perspective d'une fin de prise en charge à échéance du contrat de séjour se trouve parfois être la seule solution envisageable. Ces non-renouvellements de prise en charge sont annoncés à l'avance afin que la personne bénéficie d'un délai raisonnable pour trouver une solution alternative d'hébergement.

Liens avec le SIAO

Tout d'abord, rappelons les étapes auxquelles répond la procédure d'orientation SIAO :

Chaque place vacante est immédiatement remise à disposition du SIAO par le biais du lien Doodle prévu à cet effet. Le SIAO renvoie un accusé de réception avec le numéro d'offre correspondant à la place vacante et il dispose de 5 jours ouvrés pour orienter un ménage sur cette dernière. Chaque orientation est envoyée sur un numéro d'offre spécifique via un mail.

La cheffe de service du CHRS contacte la personne ou, à défaut, le prescripteur, afin de convenir d'un rendez-vous de pré-admission en fonction des disponibilités de chacun (ce qui peut parfois reporter de plusieurs jours cet entretien).

Après le rendez-vous de pré-admission, le jeune dispose d'un délai de réflexion de 24h, suite à quoi il doit confirmer ou refuser la place proposée. Cela engendre immédiatement la réactualisation du statut de l'orientation sur le SI-SIAO (« orientation acceptée » ou « orientation refusée »).

Si l'orientation est acceptée et conduit à l'admission, le numéro d'offre (et donc la disponibilité de la place) est clôturé. Si au contraire, l'orientation est refusée (par le CHRS ou le jeune), l'offre est remise à disposition du SIAO afin qu'une nouvelle orientation soit faite sur cette dernière. Ainsi, plusieurs orientations peuvent être effectuées sur la même offre, en cas de refus successifs.

En 2022, le CHRS Marius Massias a mis à disposition 45 places. Sur ces dernières, 85 orientations ont été prononcées par le SIAO et se sont soldées par :

- 46 admissions,
- 19 résultant d'un refus du « ménage » : 10 refus du règlement ou du collectif ; 5 se sont désistés ou ne sont pas venus au rendez-vous de pré-admission (malgré des relances) ; 4 ont trouvé une autre solution d'hébergement.
- 20 refus du CHRS prononcés en partie pour des questions d'inadéquation de la structure aux problématiques de l'usager orienté (essentiellement des cas de grande délinquance ou violences graves nous faisant craindre pour la sécurité des autres résidents). Les autres situations concernaient essentiellement des questions de santé mentale très dégradée dépassant les compétences et le cadre d'intervention du CHRS). Par ailleurs, en fin d'année nous avons été plus attentifs aux personnes qui demandent plus de six mois d'accompagnement au regard du projet de transformation de l'offre de service du CHRS.

En marge de ces orientations, le CHRS a effectué 4 admissions directes depuis son dispositif d'urgence lorsque le nombre de places mises à disposition du SIAO devenait trop important.

Le CHRS et le SIAO entretiennent en tout état de cause une collaboration serrée avec des échanges physiques et téléphoniques très fréquents.

L'aide financière versée aux jeunes sans ressource sur le diffus

Depuis fin 2017, nous avons obtenu de pouvoir financer une aide pécuniaire versée aux jeunes accueillis sans revenus ou en rupture de ressource sur le diffus, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins vitaux.

Données relatives aux pécules versés entre 2019 et 2021				
Année	Nombre de jeunes bénéficiaires d'un pécule	Montant total des pécules versés sur l'année	Montant moyen versé par jeune	Nombre de mois en moyenne durant lesquels le jeune a bénéficié d'un pécule
2019	15 jeunes	4 651 €	295 € / jeune	1,7 mois / jeune
Evolution 2019 - 2020	- 20 %	+ 103 %	+ 166 %	+ 123 %
2020	12 jeunes	9 446 €	787 € / jeune	3,8 mois / jeune
Evolution 2020 - 2021	+ 0 %	- 6%	- 6 %	+ 0 %
2021	12 jeunes	8 819 €	735 € / jeune	3,6 mois / jeune
Evolution 2021 - 2022	- 50 %	- 17,96 %	+ 64,06%	+ 61,11 %
2022	6 jeunes	7 235 €	1 203 € / jeune	5,8 mois / jeune

On note une diminution des pécules versés sur l'année 2022, 6 jeunes en ont bénéficié contre 12 l'année précédente. Cela traduit le fait qu'il y a eu moins de personnes sans ressource orientées en diffus.

Pour deux d'entre eux, il y avait une difficulté à être dans une dynamique de recherche d'emploi.

On constate en outre que la durée du secours a crû significativement, passant de 3,6 mois en moyenne par jeune en 2021 à 5,8 mois par jeune en 2022.

1.2.3 Analyse de l'activité de l'urgence en 2022

Durées de prises en charge

En 2022, 179 jeunes ont été accueillis en « Urgence », dont 130 sont « sortis » du dispositif, pour une durée moyenne de prise en charge de 118 jours. Comparée à l'année précédente, le nombre des prises en charge reste stable tandis que la DMS diminue (-15 jours) et que le nombre de sorties augmente (+13). L'année 2022 est comparable à l'année 2020 en matière de durée des séjours et de nombre de sorties.

Urgence - Analyses des sorties par durée de PEC				
Durée la PEC	Sorties par intervalle de temps en 2021		Sorties par intervalle de temps en 2022	
moins d'1 mois	71	54%	70	53%
entre 1 et 3 mois	29	22%	27	21%
entre 3 et 6 mois	12	9%	19	15%
entre 6 et 1 an	8	6%	5	4%
entre 1 et 3 ans	12	9%	5	4%
Plus de 3 ans			4	
TOTAL	132		132	

Analyse globale

La structure d'ancienneté des sortants n'évolue pas de manière significative.

- Les DMS de moins de 6 mois sont assez stables (92%, 85% et 89%)
- Le turnover des « moins de 6 mois » semble élevé, il faut rappeler la statistique initiale qui montre une durée de séjour des « présents au 31/12/2022 » de plus de 16 mois. Ceux qui « sortent » le font assez rapidement mais la plupart des hébergés sortent de moins en moins.

Analyse des sorties de l'urgence

Motifs des sorties	Nombre de sorties par typologie				2022	2021	2020
Logement et revenus/emploi stable	4				3%	14%	13%
Type de logement	Résidences sociales 0	Logements ordinaires privés 4	FJT 0	Logements ordinaires sociaux 0			
Départs inopinés/volontaires	90				69%	36%	67%
Solutions d'hébergement par un tiers : retour en famille essentiellement.	24				18%	14%	4%
Orientations vers une autre structure (CHRS principalement, CADA...)	10				8%	12%	6%
Hospitalisations	2				2%	4%	1,4%
TOTAL	130				130	132	137 sorties en 2020

Les départs inopinés et le non renouvellement de séjour pour non respect du règlement marquent sur le public 115 un accroissement du phénomène évoqué sur le dispositif d'insertion avec le retour d'un « public de rue » très fragile. Les fins de prise en charge pour hospitalisation sont au nombre de 2.

Le nombre d'orientations vers le logement est particulièrement restreint. Les sorties concernent exclusivement l'accès au logement privé. A contrario, les retours en famille sont en augmentation de 14% à 18% des sorties.

1.3 Les dynamiques du CHRS

1.3.1 L'organisation de l'équipe

La réorganisation de l'équipe en 2022

L'année 2022 à connu divers changements :

- Fin de la présence de 2 veilleurs toute la nuit au profit d'une organisation avec 1 veilleur partant à minuit ou 2h les vendredis et samedis.
- Remplacement de 2 veilleurs titulaires par 2 ETP de veille externalisée.
- Fin de la présence d'un adjoint à la cheffe de service à temps plein au profit d'un mi-temps de secrétaire administrative. Cette secrétaire de gestion sociale recrutée via l'Intérim Solidaire assure la gestion de la caisse du CHRS, le suivi et la réception des participations payées par les jeunes du dispositif insertion et le suivi et la centralisation des demandes d'Allocation Logement effectuées à la CAF (0.43 ETP).

En 2023, à l'occasion de la fin du contrat de la secrétaire de gestion sociale, il est prévu d'embaucher à nouveau un coordinateur pour revenir à un fonctionnement plus soutenant tant pour la Cheffe de service que pour l'équipe éducative.

Pour compenser l'absence du coordinateur et renforcer notre gestion du cycle, le recours à une prestation de service supplémentaire permet la présence d'un « médiateur social » en appui de l'éducateur 115 entre 06h45 et 09h45 (0,43ETP). Ce médiateur appuie l'éducateur dans la gestion des réveils 115 et dans la mise en œuvre du planning des tâches collectives.

Au cours de l'année, il y a eu différentes absences ne donnant pas toujours lieu à des remplacements. Une nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions en juillet 2022.

L'équipe compte sur l'année 2022 14.88 ETP.

L'équipe « Veille »

Le veilleur assure la sécurité des biens et des personnes.

En 2021, le CHRS a recours à la veille en soirées et en weekends. Ce cycle de veille était assuré par 4 veilleurs titulaires (4 ETP) et une prestation externalisée en weekends (0,65 ETP).

En 2022 le cycle de veille passe de 4 veilleurs titulaires à 2. Désormais, nous avons recours à la prestation externalisée aussi en semaine.

En soirée, un premier veilleur est présent entre 17h00 et 00h00 (2h00 le vendredi et le samedi) et appuie l'équipe Urgence sur ses missions primaires. Un second veilleur est présent de 20h00 à 08h00. Entre minuit et 07h00, ce dernier se trouve en situation de travailleur isolé et dispose des moyens d'alarme appropriés aux circonstances (DATI).

Durant les weekends, le CHRS a recours à une prestation de service pour assurer la présence en journée d'un veilleur entre 08h00 et 17h00. Cette présence est nécessaire pour appuyer les 2 éducateurs présents sur le collectif.

L'équipe « Urgence »

Elle est composée de 4 travailleurs sociaux (4 ETP). Elle est dédiée à l'accueil du public de l'urgence et à la gestion de la vie du collectif. Elle s'organise en cycle afin de garantir une présence éducative entre 07h00 et 20h15 en semaine.

Pour assurer la présence d'un membre de l'équipe urgence en weekend (19h sur les 2 jours), ce dernier est en repos le jeudi, vendredi et lundi (21h au total).

L'équipe « Insertion »

Elle est composée aussi de 4 travailleurs sociaux (3.8 ETP), répartis en deux binômes distincts :

- Un « binôme insertion collective » (2 éducateurs, soit 1.8 ETP l'un des deux étant à 80%), dédié à l'accompagnement des jeunes hébergés sur le collectif. Les intéressés sont également organisés en cycle afin de renforcer l'équipe urgence sur les jours de présence faible (lundi, jeudi et vendredi). Bien que dédié à l'insertion collective, ce binôme compte parmi ses référés, une mesure HLM ainsi que trois jeunes en diffus.
- Un « binôme insertion Diffus » (2 éducateurs, soit 2 ETP) consacré aux jeunes logés sur le diffus et aux ménages bénéficiant de la mesure HLM. Comme pour l'équipe insertion collective, celle-ci compte parmi ses prises en charge 6 à 8 référés sur le collectif.

Les intéressés travaillent également en horaires décalés afin de permettre 2 soirées de visites à domicile par semaine sur les temps de présence des jeunes hébergés en diffus.

Pour assurer la présence d'un membre de l'équipe insertion en week-end (19h sur les 2 jours), ce dernier est en repos le jeudi, vendredi et lundi (21h au total).

1.4 La réhabilitation du CHRS Marius Massias

1.4.1 Le financement du projet de réhabilitation

S'inscrivant dans les directives d'humanisation des centres d'hébergement, le CHRS Marius Massias s'est engagé dans un projet de réhabilitation de son bâti.

La réalisation de ce projet s'est appuyée sur un financement de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui couvre 70% du coût total du projet. L'obtention de ce financement pour les travaux d'humanisation a été rendu possible grâce à l'obtention en avril 2021 d'un agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion (« MOI ») et à une riche collaboration avec les services de la DREAL et de la DDTM.

Financièrement et humainement, plusieurs fondations mécènes se sont également investies dans ce projet : Fondation BTP+, Fondation Vinci pour la Cité, Fondation Bruneau, Fondation Saint Gobain, Fondation Eiffage.

1.4.2 Le projet de réhabilitation

La rénovation complète du second étage du CHRS où sont hébergés 28 jeunes au titre de l'urgence a pris fin en mars 2022. Les résidents ont pu réintégrer leurs chambres en avril 2022.

Aujourd'hui, 14 chambres doubles se sont substituées aux 7 chambres dortoirs existantes afin d'améliorer la qualité de prise en charge et de dé-densifier les espaces. Dans une volonté d'amélioration de l'hygiène et de l'ergonomie des espaces, les sanitaires ont été entièrement refaits afin de créer 8 douches, 6 WC et d'améliorer les solutions d'aération.

Au rez-de-chaussée, la salle de convivialité inadaptée au contexte sanitaire, a été transformée en trois chambres d'appoint afin de dé-densifier les autres chambres. Une chambre est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

1.4.3 Les perspectives du projet en 2023

Les travaux d'agrandissement du réfectoire existant ont démarré en mars 2022. La livraison du nouveau réfectoire portant à 70 le nombre total de places assises ainsi qu'une salle de convivialité ont été livrés le 15 février 2023.

Entre 2023 et fin 2024, c'est la réhabilitation du premier étage et du rez-de-chaussée qui est organisée afin de rénover les 19 chambres existantes, les parties communes et les bureaux du service. Là encore, le projet est construit à partir de la recherche de financements tiers (ANAH et fonds privés) et n'engendrera aucun coût supplémentaire d'exploitation.

Le détail est décrit en annexe de ce rapport.

FILIÈRE ASILE

2. Le CADA

Le Centre d'Accueil et de Demandeurs d'Asile

2.1 Présentation du service

2.1.1 Descriptif des activités

Un CADA de 90 places

Le CADA de l'AAJT a ouvert ses portes en 2007 avec une autorisation de 20 places d'hébergement sans restauration pour accueillir exclusivement un public masculin de moins de 25 ans et célibataire.

Nous avons connu une première augmentation de notre agrément en 2010 pour accéder à une capacité d'accueil totale de 25 places, toujours sur le même profil de public.

Le projet d'extension significatif sera validé en juillet 2017 avec une montée en charge progressive pour atteindre en janvier 2018 les 80 places autorisées, et avec lui, une nouvelle orientation pour l'accueil d'un public mixte et diversifié, composé pour moitié de jeunes isolés (hommes ou femmes), et pour moitié de familles de 2 à 3 personnes (couples avec ou sans enfants ou parents isolés), jusqu'à 30 ans (dans le respect de nos statuts associatifs).

Ce principe de diversification de notre accueil est mû à la fois par la volonté de répondre à la variété des besoins d'orientations de l'OFII et par le maintien d'une expertise forte de notre part dans l'accompagnement d'un public « jeunes » présentant des caractéristiques spécifiques. Cette extension a permis aussi de réaliser des économies d'échelle dans le respect de la politique de convergence tarifaire attendue au sein de notre secteur.

Ces mêmes paramètres ont motivé notre réponse à l'appel d'offres pour une extension du CADA de 10 places supplémentaires en 2021, correspondant à l'accueil de deux ménages P2 et de deux ménages P3. Il s'agissait aussi pour nous d'un enjeu d'encadrement plus quotidien de l'équipe et donc d'une amélioration de la qualité de nos prises en charge. En effet, cette extension a permis la transformation d'un poste d'accompagnateur socio-juridique existant en un poste de mi-temps de coordination et de mi-temps d'accompagnement et de recruter un 0,8 ETP d'intervenante socio-juridique, tout en respectant les contraintes de la convergence tarifaire du CADA (voir plus loin).

Depuis le mois de mai 2021, le CADA de l'AAJT accueille un total de 90 demandeurs d'asile de moins de 30 ans, isolés ou en famille, selon la répartition suivante prévue dans notre autorisation :

- 40 ménages P1
- 10 ménages P2
- 10 ménages P3

Une population mouvante

Cette répartition des ménages correspond théoriquement à celle attendue dans notre autorisation d'ouverture. Nous disons "théoriquement" car la répartition des ménages fluctue en fonction des naissances. En effet, le CADA doit parfois héberger des familles de 4 personnes alors que l'agrément de l'établissement ne le prévoit pas. Cependant, des familles rentrées à 3 sur le CADA peuvent compter 4 personnes suite à une naissance et le transfert dans une autre structure n'étant pas toujours possible, ces familles se maintiennent sur le CADA de l'AAJT (actuellement 1 ménage est concerné par cette situation, 3 à 4 durant l'année 2022).

Notre population évolue et la typologie de nos hébergements répond justement à cet enjeu de modularité attendue sur la filière Asile.

Il n'en demeure pas moins qu'à nombre de ménages équivalent, la proportion toujours importante de prises en charge des jeunes isolés (76,9 % en 2022) induit invariablement un volume plus important et chronophage d'interventions de la part de l'équipe, laquelle, nous le verrons plus loin, s'inscrit bien dans les attendus en matière de taux d'encadrement.

Cette délicate adéquation entre les contraintes tarifaires et la production d'une prise en charge qualitative relève du défi quotidien. Elle se résout par une stratégie associative innovante qui passe

par une politique de mutualisation des compétences internes et de mobilisation de ressources humaines additionnelles dont le coût (nul ou marginal – bénévoles et volontaires civiques) n'est pas opposé dans les comptes administratifs.

Elle passe également par l'élaboration en interne d'outils de capitalisation de données partagées susceptibles d'enrichir nos pratiques, en adéquation avec les évolutions de notre environnement (voir le Pool Juridique, le Pool Insertion Professionnelle ou encore le Pool Santé).

Elle se résout enfin par la recherche permanente de dynamiques de solidarités et de liens d'entraide entre familles d'usagers.

Sur la Résidence Beaujour par exemple, comme sur celle du Phocéan, où se concentrent quelques mamans isolées, des liens se sont créés entre les familles, notamment grâce à des ateliers proposés par l'équipe pour favoriser les rencontres.

Un parc d'hébergement à visée inclusive

Le CADA de l'AAJT propose un parc d'hébergement multi-sites et modulaire. Ce dernier se décline sur les 3ème, 4ème et 6ème arrondissements de Marseille. Il privilégie le centre-ville, illustrant une double volonté de notre association : celle de ne pas « ghettoïser » les résidents du CADA en leur permettant un hébergement urbain au coeur de l'activité citadine et de ses facilités d'accès ; et celle de mélanger les publics car au sein des résidences dans lesquelles se situent nos hébergements, les usagers de notre service côtoient aussi des étudiants, des usagers d'autres services comme les jeunes majeurs pris en charge par l'ASE, et des jeunes actifs.

Pour être plus précis, le CADA accompagne 60 ménages aujourd'hui :

- 38 ménages P1, constitués par des personnes hébergées isolées (soit 38 personnes),
- 6 ménages P2, constitués de parents isolés (soit 12 personnes),
- 12 ménages P3 constitués de parents isolés avec deux enfants et de couples avec 1 enfant (soit 36 personnes).
- 1 ménage P4, celui d'un couple avec deux enfants.

Répondant à cette approche inclusive citée plus avant, le parc d'hébergement se décline de la manière suivante :

- 46 studios et T1 bis sur la Résidence Beaujour pour accueillir des jeunes isolés ou des parents isolés ;
- 1 T1 Bis sur la Résidence Jouven pour un couple avec enfants (13003) ;
- 2 T2 sur la Résidence Duparc pour des couples avec enfants (13004) ;
- 4 T1 Bis et 4 T2 sur la résidence Le Phocéan depuis 2019 pour des couples avec ou sans enfant ou des parents isolés. Le Phocéan héberge aussi des jeunes accompagnés par la MECS et des jeunes actifs accompagnés par le Service Habitat de l'AAJT.

En réunissant sur trois sites principaux l'ensemble des personnes hébergées, nous avons rendu nos modalités d'intervention plus efficaces. Les visites à domicile sont de ce fait plus faciles à organiser et moins chronophages.

Rappel des missions du CADA

Les missions du CADA s'inscrivent dans le cahier des charges du 23 juin 2019 selon cinq axes :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- l'accompagnement sanitaire et social ;
- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement.

Nous retenons plus particulièrement trois éléments de cette déclinaison pour illustrer notre cahier des charges.

Le premier est la notion de "développement de partenariats avec les collectivités territoriales et le tissu associatif". Conscients des moyens limités du CADA au regard des besoins de cette population, nous avons très tôt privilégié et systématisé la construction de passerelles vers des partenaires ou dispositifs plus spécialisés susceptibles de répondre aux problématiques rencontrées par notre public. L'objectif reste bien l'étayage des accompagnements menés et des relais à construire pour l'après-CADA.

Un autre élément concerne la notion d'accompagnement juridique, administratif et social. Cette dernière se trouve renforcée par l'organisation même du CADA. Elle s'appuie d'une part sur des postes mixtes d'intervenants socio-juridiques, polyvalents et modulables en fonction de la singularité des situations accompagnées, et d'autre part, sur le renforcement de l'équipe d'un 0,5 ETP de coordination qui qualifie les accompagnements et sécurise l'équipe au quotidien.

Nous bénéficions par ailleurs de l'appui du Pool Santé sur le volet santé de nos prises en charge. Effectivement, dès novembre 2017, nous avons adossé à l'ensemble des services et établissements de l'AAJT, un Pool Santé constitué de deux infirmières coordinatrices. Celles-ci sont chargées de la formation des professionnels accompagnants, en les dotant notamment d'outils spécifiques, et en appuyant la coordination des parcours de soins les plus complexes.

2.1.2 Composition de l'équipe CADA

L'équipe du CADA compte au total 5,7 ETP, lesquels se répartissent de la manière suivante :

- 4,1 ETP d'intervenants socio-juridiques. L'ensemble des professionnels assure aussi la tenue de permanences sans rendez-vous et en horaires décalés,
- 0,5 ETP de chef de service,
- 0,5 ETP de coordinatrice,
- 0,25 ETP de fonction support qui se décline de la manière suivante : 0,15 ETP de Direction et 0,1 ETP du responsable du Système Informatique et Qualité,
- 0,35 ETP d'agents d'entretien.

Les 0,2 ETP de Maîtresse de maison prévus au budget ont été remplacés par des prestations externes.

Le taux d'encadrement de l'équipe accompagnante est de 21,95 personnes hébergées pour 1 ETP d'intervenants socio-juridiques.

Enfin, il est à noter que le CADA de l'AAJT bénéficie structurellement de services mutualisés non imputés financièrement et qui participent au maintien du niveau qualitatif de nos accompagnements.

Nous parlons en l'occurrence :

- du service ressources humaines et d'un temps de comptable de l'AAJT ;
- de l'accès aux propositions de loisirs (sorties théâtre, concerts, vacances, etc.) faites par l'animatrice socio-éducative du Foyer de Jeunes Travailleurs ou par les volontaires civiques ;
- du soutien spécifique des infirmières du Pool Santé à la demande de l'équipe sur les situations sanitaires les plus précaires.

Les piliers complémentaires de nos accompagnements

Le soutien du volontariat civique

Depuis le mois de juin 2016, le CADA est renforcé en interne par l'engagement de volontaires civiques. Cette année encore, il a pu compter dans ses rangs un volontaire civique.

Traditionnellement, le CADA accueille des volontaires civiques issus de formation en droit qui ont une appétence pour les questions liées à l'asile. En 2022, comme en 2021, nous avons fait le choix d'accueillir un volontaire avec un profil davantage orienté vers l'animation et la vie sociale.

Le jeune en service civique au sein du CADA a pu organiser des sorties avec les usagers, et leur a permis de participer à diverses activités proposées par l'animatrice de l'AAJT. Il a également pu aider l'équipe sur des accompagnements extérieurs.

De façon plus générale, les volontaires civiques contribuent à la richesse et au bénéfice d'une dynamique d'équipe plurielle, mixte, mue par les mêmes objectifs, mais empruntant souvent des angles d'approche différents, complémentaires. Le « pas de côté » s'invite ainsi plus facilement dans ce type d'organisation face à des situations complexes, qui exigent la construction d'une réponse inventive.

Le coût annuel des volontaires pour l'AAJT reste marginal puisqu'il est de 1 500 € par personne et qu'il est assumé sur les fonds propres de l'association.

Benjamin est arrivé en octobre 2021, pour une mission de 10 mois. Ian a pris le relai sur le reste.

Le soutien du bénévolat

Dans le même esprit, nous mobilisons également plusieurs aides bénévoles :

- une coopération avec des étudiants de Sciences Politiques d'Aix-en-Provence qui s'engagent dans une aide à la socialisation (conversations, sorties, etc.);
- une coopération avec la Clinique du Droit du Master « Droit Humanitaire » de la faculté d'Aix-Marseille, coopération dans le cadre de laquelle nous mobilisons l'expertise d'étudiants et doctorants sur des appuis à l'étude juridique de situations complexes ;
- un partenariat avec l'association Vendredi 13 qui distribue des colis alimentaires hebdomadaires aux personnes sans ressources (pour le CADA, des déboutés ne touchant plus l'ADA ou des nouveaux arrivants dont la carte ADA ne fonctionne pas encore).

Le CADA mobilise et fédère autour de ses usagers et de ses professionnels un véritable engagement de plusieurs acteurs de la société civile qui participent tous ensemble de la qualité de la prise en charge et de la maîtrise, voire de la réduction, de son coût.

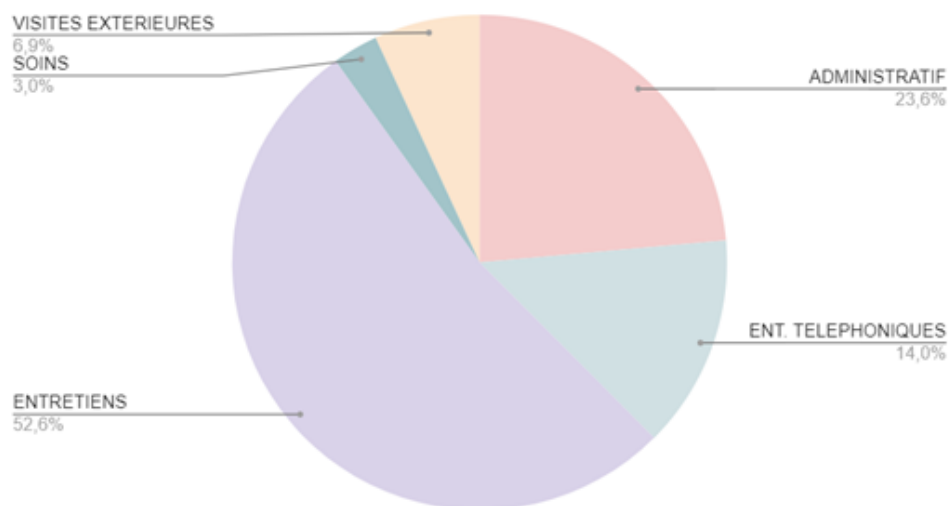
L'étayage par le Pool Santé

Le Pool Santé est financé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS). Le CADA bénéficie de l'appui du Pool Santé depuis sa création en novembre 2017.

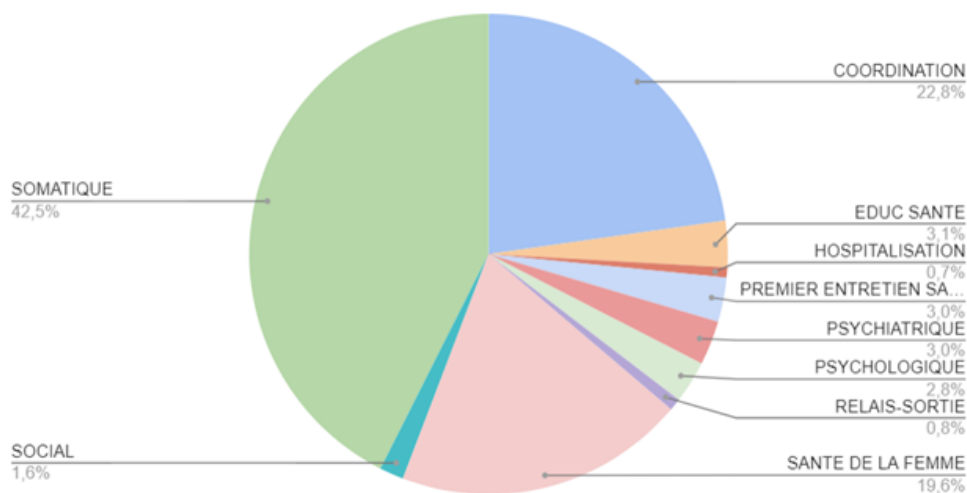
En 2022, le Pool Santé a tenu 52 permanences dévolues aux usagers du CADA. Ces permanences se sont déroulées les mardis après-midi. Elles ont donné lieu à 738 interventions auprès des personnes hébergées. Il faut entendre "interventions " tout acte exécuté par les infirmières coordinatrices du Pool Santé directement auprès des usagers du CADA (en leur présence) ou en travail de coordination de soins (sans leur présence).

En 2022, 123 usagers du CADA ont rencontré le Pool Santé et chacun d'eux a fait l'objet en moyenne de 6 interventions.

Voici la répartition des modalités d'intervention à leur endroit :



Et voici la répartition des thématiques abordées lors de ces 738 interventions



Le Pool Santé permet ainsi d'assurer une veille et un appui dans la gestion des situations complexes, notamment en matière de santé mentale.

Le soutien du Pool Santé ne fait pas pour autant de notre CADA un "CADA médicalisé". Le Pool Santé est un facilitateur de mises en lien avec l'extérieur sur le volet santé, vers des dispositifs taillés pour assumer les situations de grandes précarités qui viennent impacter le quotidien du CADA.

Enfin, toujours dans le cadre du Pool Santé, nous avons mis en place une permanence psychologique tous les 15 jours destinée à l'évaluation psychologique de premier niveau, suivie d'une réorientation pour une prise en charge externalisée et adaptée des hébergés du CADA. Mais l'expérimentation a dû prendre fin en février 2022, faute de financement.

Le Pool Juridique

Les accompagnateurs socio-juridiques du CADA participent au Pool Juridique de l'AAJT qui réunit les juristes et accompagnateurs socio-juridiques des divers services de l'association. Les réunions organisées pour ce Pool permettent d'échanger sur diverses problématiques partagées par l'ensemble des services (titres de séjour, démarches préfectorales, droit de étrangers, MNA, etc.). Le Pool Juridique organise également des rencontres très riches avec des professionnels extérieurs à l'association (avocats, juristes d'associations travaillant sur le Droit des Étrangers, etc.).

A noter qu'il y a eu en 2022 deux ateliers de travail, animés par un ancien juge de la CNDA et organisés par le "Pool Juridique" (un premier avait eu lieu en décembre 2021). Un atelier s'est déroulé dans les locaux de l'AAJT, le second dans ceux de l'association la Caravelle. Ce sont des espaces de travail qui ont été fort appréciés par les professionnels présents.

Le Pool Insertion Pro

L'équipe du CADA participe enfin au "Pool Insertion Pro" : un espace de travail interne qui réunit chaque mois l'ensemble des conseillers en insertion professionnelle travaillant au sein des différents dispositifs de l'AAJT pour un partage d'informations, une expertise concertée et une mutualisation des réseaux de chacun des acteurs. Un référent "insertion pro" nommé au sein du CADA y participe chaque mois.

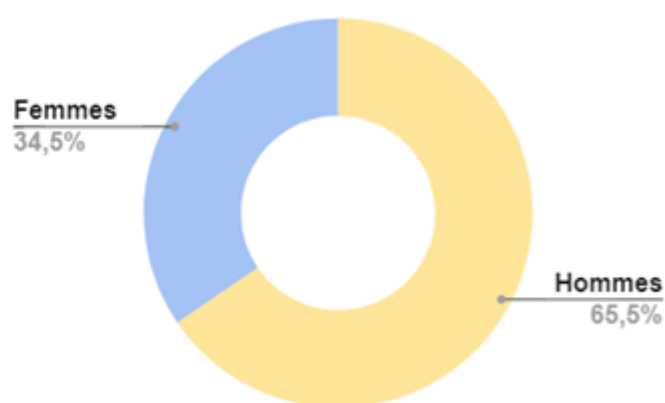
2.2 Analyse 2022

2.2.1 Descriptif de la population accueillie

Répartition par sexe

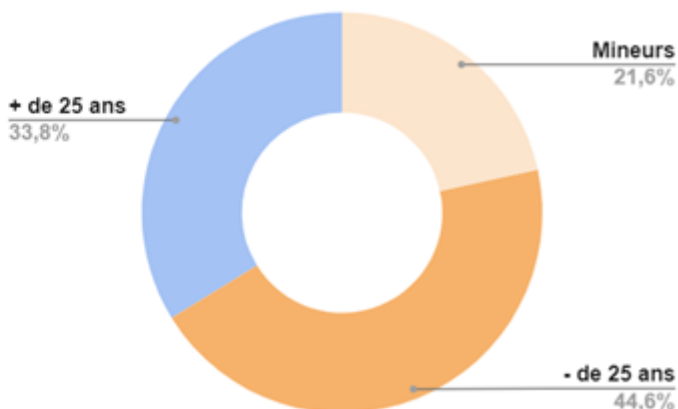
La répartition des sexes reste stable avec toujours une présence masculine plus importante au sein de la population du CADA

Population globale	2022	%	2021	2020
Hommes	91	65,5	63,3 %	64,5 %
Femmes	48	34,5	36,7 %	35,5 %



Répartition par âge

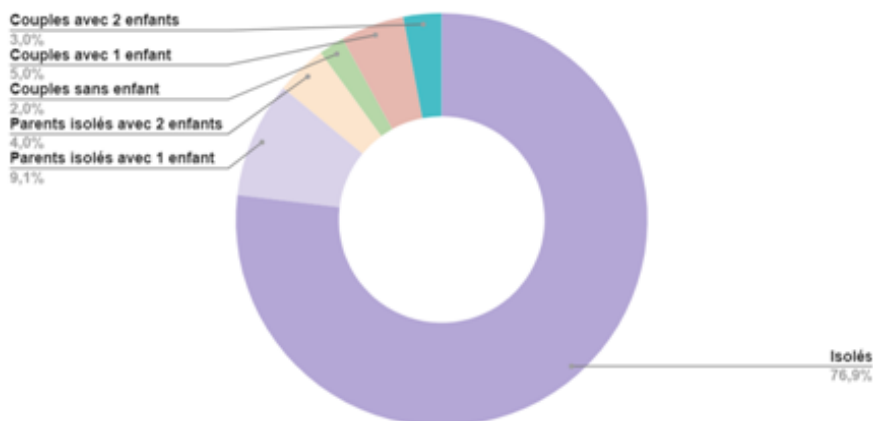
Classes d'âge	Effectifs	%	2021
Mineurs	30	21,6%	26,6 %
Moins de 25 ans	62	44,6%	39,8 %
Plus de 25 ans	47	33,8%	33,6 %



Nous constatons un accroissement de la tranche des “ - de 25 ans”. Une sous population plus vulnérable à la sortie du CADA car elle ne peut prétendre aux minima sociaux. Ceci peut être une source de difficultés pour les accompagnements à la sortie du dispositif CADA.

Répartition des effectifs par composition familiale

Types de ménage	Ménages	Naissances 2022	Taux %
Isolés	76	1	76,9
Parents isolés avec 1 enfant	9	-	9,1
Parents isolés avec 2 enfants	4	-	4
Couples sans enfant	2	1	2
Couples avec 1 enfant	5	-	5
Couples avec 2 enfants	3	-	3



Les ménages “personne isolée” sont cette année encore les plus représentés (près de 77 % en 2022 contre 70,4 % en 2021, et 68 % en 2020). Les ménages P1 génèrent une forte activité.

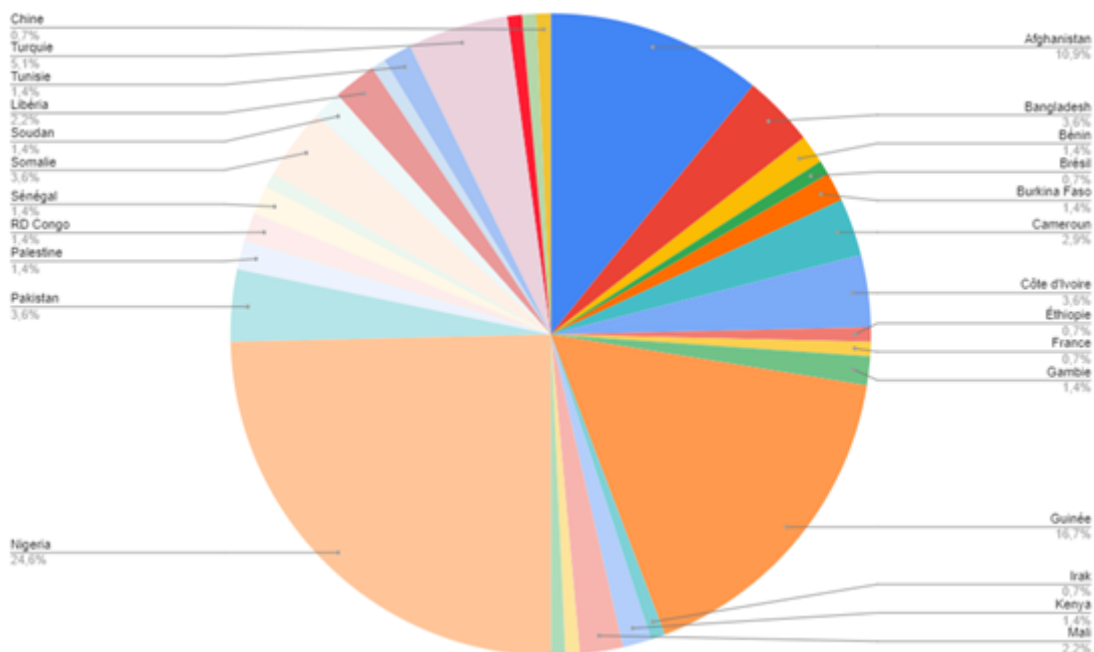
Nous soulignons en outre que 90 % des entrées sur le CADA en 2022 ont été des ménages P1, ces derniers ne représentant que 81 % de nos sorties (voir plus loin).

Un ratio important de ménages P1 représente tout autant de demandes d’asiles et de parcours individuels à accompagner ; là où l’accueil d’un ménage P3, P4 ou plus représente moins de demandes d’asile que de personnes accueillies.

A ce stade, compte tenu de la composition et des effectifs de l’équipe, il ne nous est pas possible d’accueillir une proportion de ménages P1 plus importante que celle que nous accueillons déjà.

Comme en 2021, nous avons accompagné en 2022 un nombre important de femmes enceintes, ce qui a impliqué pour l’équipe un important travail en matière d’accompagnement santé et PMI : prises de rendez-vous médicaux, diabète gestationnel, équipement des hébergements pour les nouveau-nés, transferts internes, etc. Et un soutien important de la part du Pool Santé sur ces problématiques spécifiques.

Nationalités des personnes hébergées



Nous avons accueilli 139 personnes en 2022.

Cette année encore, le Nigeria est le pays d'origine le plus représenté, avec presque un quart de notre population (24,6%, comme en 2021 avec 24,2 %). L'Afghanistan et la Guinée sont en net recul, avec respectivement 10,9 % pour le premier et 16,7 % pour le second.

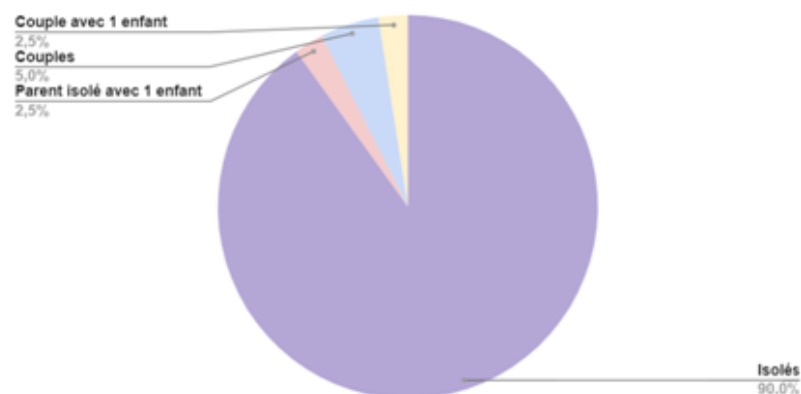
L'Afghanistan a perdu 7 points par rapport à 2021 et la Guinée 2 points, ce au profit de nombreuses autres nationalités qui donnent un panel plus diversifié avec 30 nationalités représentées en 2022 contre seulement 20 en 2021.

Ce sont les nombreuses orientations de demandeurs d'asile depuis l'Île-de-France qui expliquent cette pluralité accrue des pays d'origine représentés (avec notamment la Chine, la Palestine ou le Brésil). Cette diversification nécessite de nous familiariser avec de nouveaux contextes culturels et géopolitiques, cela engendre aussi un accroissement de nos charges d'interprétariat.

2.2.2 Focale sur les 47 personnes entrantes

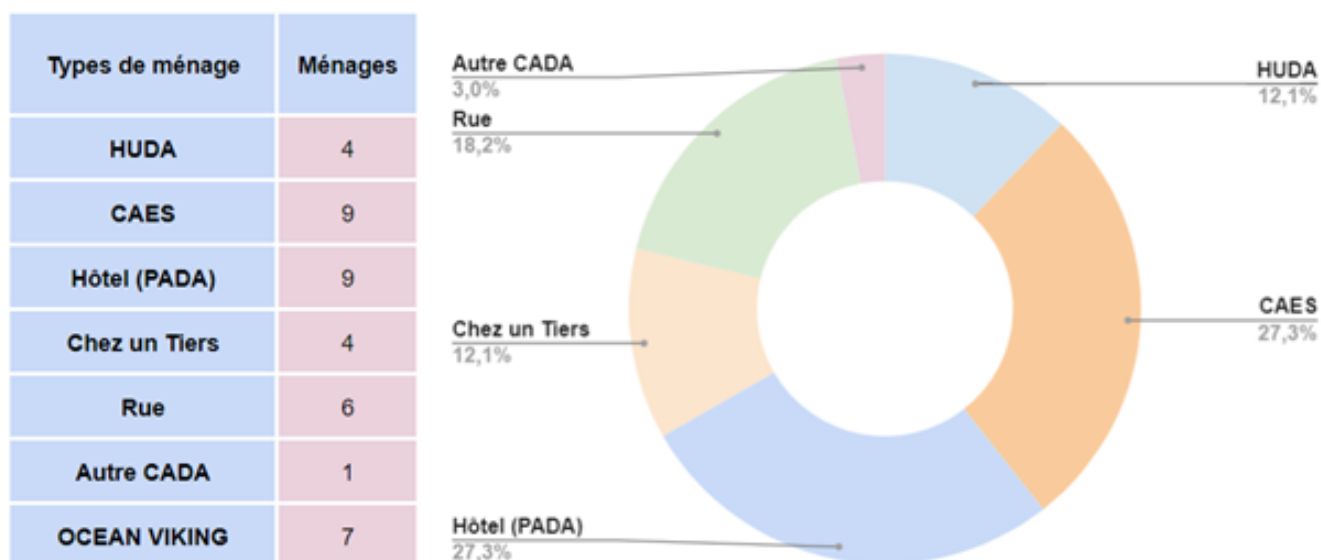
Répartition des entrants par composition familiale

Types de ménage	Ménages	Personnes	Naissances
Isolés	36	36	+ 1
Parent isolé avec 1 enfant	1	2	
Couples	2	4	+ 1
Couple avec 1 enfant	1	3	
Total	40	45	+ 2



Nous constatons déjà en 2021 une proportion accrue des entrées de personnes isolées (ménages P1) avec presque 70 % de nos entrées contre 56,6 % en 2020. Le phénomène s'est amplifié cette année encore et atteint 90% des orientations en 2022.

Dispositifs d'accueil pré-CADA des 40 ménages entrants



Les orientations depuis les CAES (27,3 %) ont supplanté celles des HUDA (12,1 %) en 2022, alors qu'en 2021, c'était l'inverse : 27,8 % depuis les HUDA contre 11,1 % depuis les CAES.

Ce qui était une conséquence de l'engorgement des places d'urgences à l'époque, faute de places d'accueil dans les dispositifs du DN@, et donc une anomalie de "transit" des personnes par un HUDA avant d'être orientées vers un CADA s'est aujourd'hui résorbé. Les CAES sont désormais bien implantés dans le paysage de l'asile et occupent pleinement leur place, d'autant qu'ils sont le passage obligé des orientations nationales depuis l'Île-de-France qui poursuit son processus de désengorgement.

A contrario, nous observons toujours un nombre important de personnes accueillies à l'hôtel avant d'être orientées vers le CADA (27,3 % en 2022 contre 16,7 % en 2021, ce qui témoigne d'un défaut persistant de places dans les dispositifs DN@ au regard des besoins du territoire).

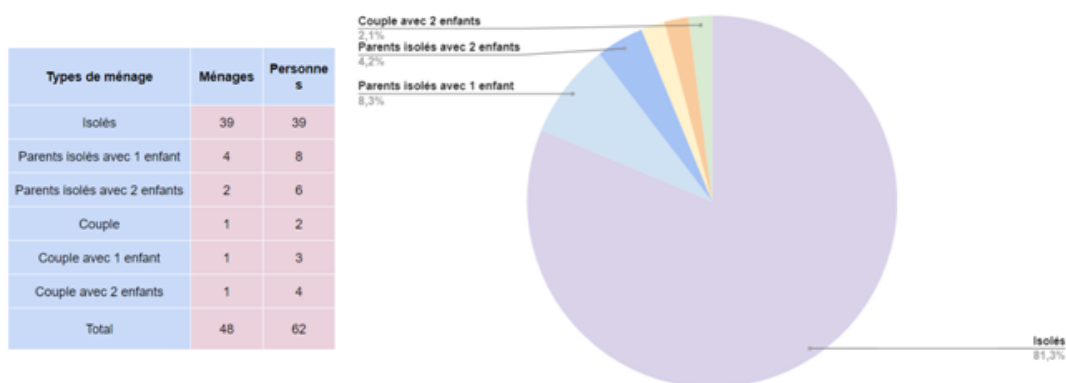
A cela, nous pouvons ajouter les 18,3% de personnes à la rue avant d'arriver sur notre CADA. Si cette proportion est en baisse par rapport à 2021 (22,2%), elle s'ajoute à celle des personnes hébergées à l'hôtel, soit au total plus de 45 % des personnes orientées arrivant sur le CADA avec un accompagnement administratif préalable réduit à sa part la plus congrue, juste après le rendez-vous au GUDA.

Ainsi, ces personnes orientées sont-elles au tout début de leur demande d'asile. Tout est à lancer en termes de procédures, le dossier de demande d'asile n'ayant pas même été transmis à l'OFPPRA. Le CADA dispose alors de très peu de temps pour préparer les premières étapes du parcours.

2.2.3 Focale sur les 62 personnes sortantes

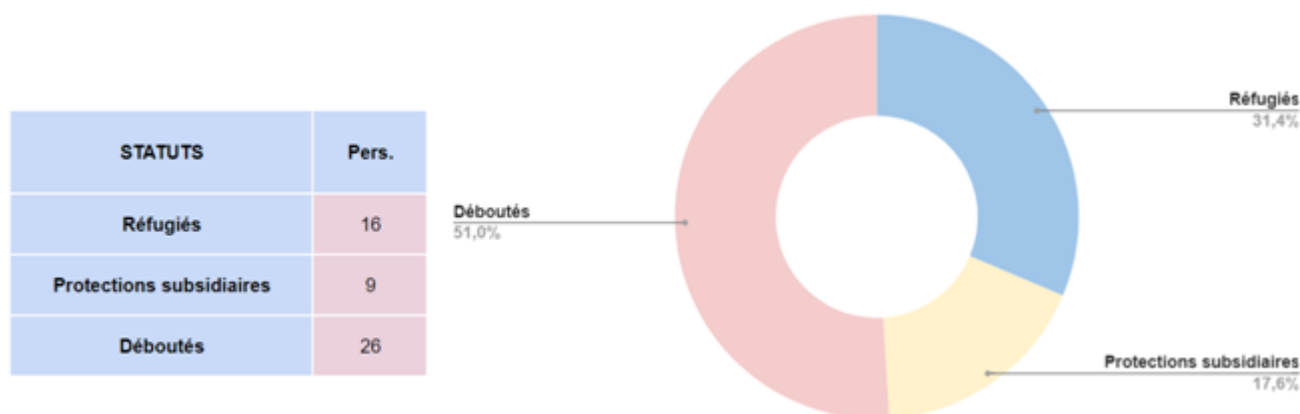
62 personnes, se répartissant en 48 ménages, ont quitté le CADA en 2022.

Compositions de ménages sortants



Répartition des personnes BPI et déboutées de leur demande d'asile

Nous avons 62 personnes sortantes représentant 51 demandes d'asile qui ont abouti à une réponse. Au cours de l'année 2022, il y a eu également 4 fins de prise en charge à notre demande et 4 abandons/disparitions (notamment les personnes évacuées de l'Ocean Viking).



Il est difficile de se référer à titre comparatif aux résultats de 2021 car nombre de sorties ont été décalées en 2022 à cause de la crise sanitaire et de l'état d'urgence qui ne permettait pas de sortir les personnes hébergées sans solution d'hébergement, exceptées les personnes déboutées faisant l'objet d'une OQTF.

Jusqu'au 31 juillet 2022, tous les usagers, BPI ou déboutés, étaient maintenus sur le CADA si aucune solution n'était trouvée.

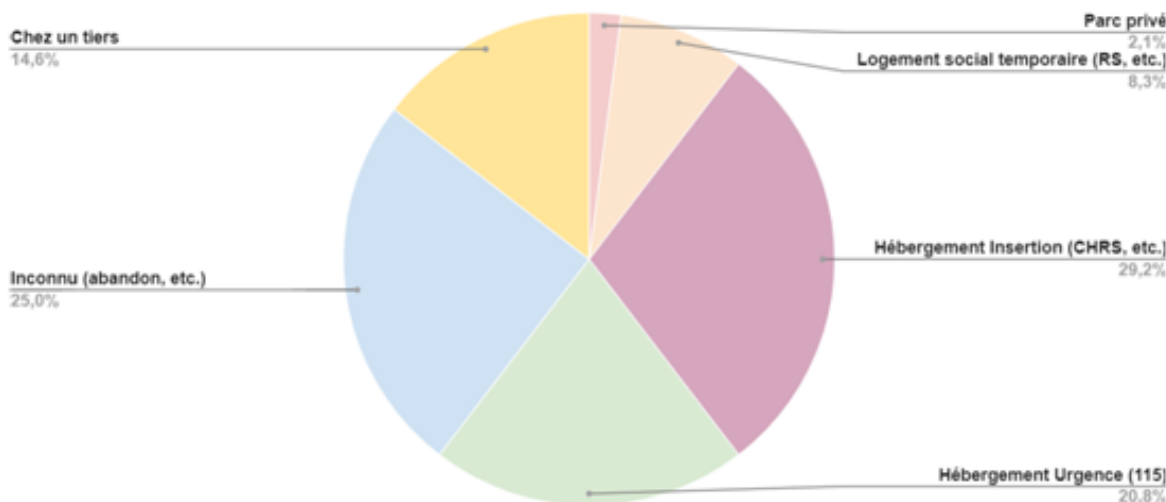
C'est pourquoi cette année, nous avons connu un grand nombre de sorties entre août et décembre.

Si en 2021, plus de 66 % des personnes sortantes étaient bénéficiaires d'une protection internationale, en 2022, le ratio est moindre. Sur 51 demandes d'asile qui sont arrivées à terme, 49 % ont abouti à une protection internationale. C'est supérieur à la moyenne nationale de 2022 qui s'établit à 41,3 %, selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur.

Qualification des sorties sur le plan du Logement/Hébergement

Sur les 48 ménages sortants, voici la répartition des sorties "logement" :

Solution Logement / Hébergement	Nombre de ménages
Parc privé	1
Logement social temporaire (RS, etc.)	4
Hébergement Insertion (CHRS, etc.)	14
Hébergement Urgence (115)	10
Inconnu (abandon, etc.)	12
Chez un tiers	7



Il est à noter une détérioration de la qualité des sorties "Logement" qui reflète la grande difficulté dans laquelle nous sommes sur le territoire marseillais en termes de propositions d'hébergement/logement.

Les sorties sur du CHRS Insertion se maintiennent à 29,2 % en 2022 contre 30,2 % en 2021. Comme les sorties en places d'urgence au 115, qui s'établissent en 2022 à 20,8 % contre 19,2 % en 2021.

En revanche nous avons rencontré les plus grandes difficultés à obtenir des places en logement accompagné de type FJT ou résidences sociales, avec + de 10 points en moins d'une année à l'autre : 8,3 % cette année contre 19,2 % en 2021.

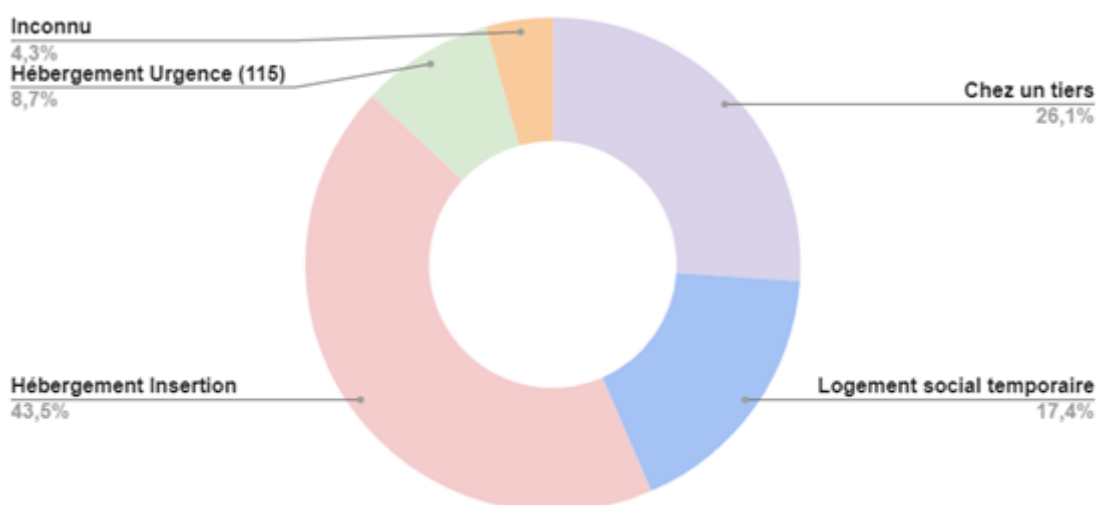
Nous observons les mêmes difficultés pour trouver des solutions en parc privé qui se réduisent à 2,1 % contre presque 4 % en 2021.

Il est à noter aussi que plus de 50 % des sorties en 2022 concernaient des personnes déboutées. Nous avons eu d'énormes difficultés à obtenir des places au 115, notamment en fin de second semestre 2022.

Nombre des personnes dans cette situation sont parties dans la clandestinité, post-période d'urgence sanitaire, peu après la remise de la lettre de mise en demeure de quitter le CADA. Ceci explique qu'un quart des sorties seront qualifiées comme "inconnues", correspondant pour une grande majorité à des abandons d'hébergement sans renseignement sur la suite du parcours laissé à l'attention de l'équipe.

Focus sur les sorties Hébergement/Logement des 23 ménages BPI

Plus spécifiquement, concernant les 23 ménages BPI, représentant 23 adultes et 2 enfants, les sorties sur le plan de l'hébergement-logement se qualifient de la manière suivante :



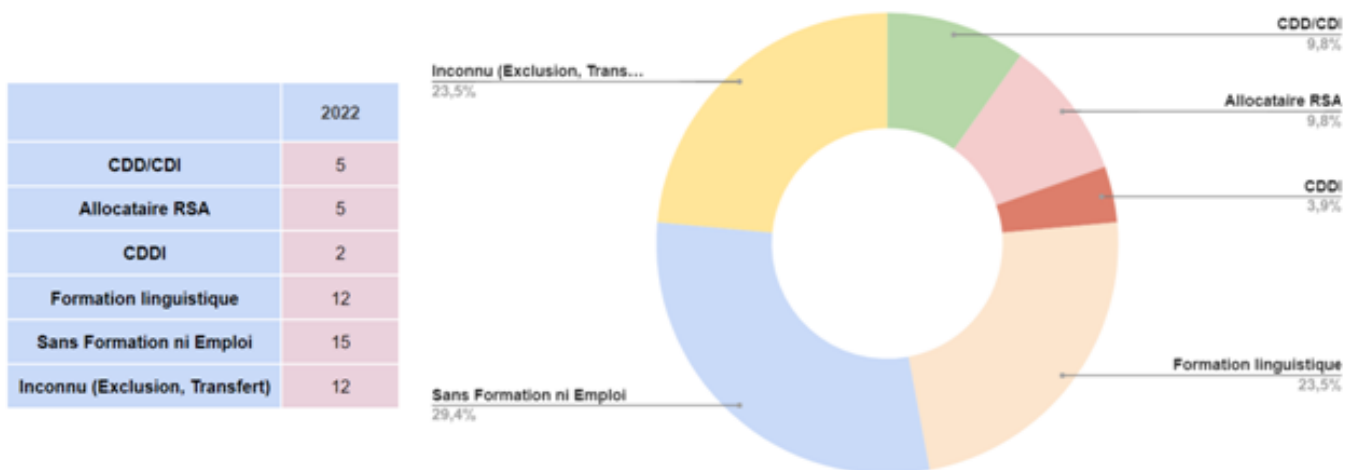
Solution Logement / Hébergement	Nombre de ménages
Chez un tiers	6
Logement social temporaire (résidence sociale, etc.)	4
Hébergement Insertion (CHRS, etc.)	10
Hébergement Urgence (115)	2
Inconnu	1

Nous constatons une nette diminution des solutions dans le logement social, avec 17,4 % de nos sorties "BPI" cette année contre 31,3 % l'année précédente, soit une diminution de 14 points. Et ceci à la faveur d'une forte croissance de solutions "chez un tiers", pour plus de 26 % en 2022, là où ce type de solution était très à la marge en 2021 (moins de 2 %).

Face à la difficulté de trouver des solutions via le SIAO et/ou dans le parc privé, une sortie sur quatre s'est faite chez un tiers. Encore faut-il pouvoir qualifier ce tiers, ce qui reste très délicat : ce peut être la communauté, un parent éloigné, mais aussi des solutions d'hébergement chez une tierce personne à des fins mercantiles non officielles. Il est très compliqué d'avoir des données précises sur ce versant.

Qualification des sorties sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle

Pour cet item, sur les 62 sortants, nous avons retiré les 11 enfants et avons donc retenu une population de 51 sortants adultes (contre 27 en 2021).



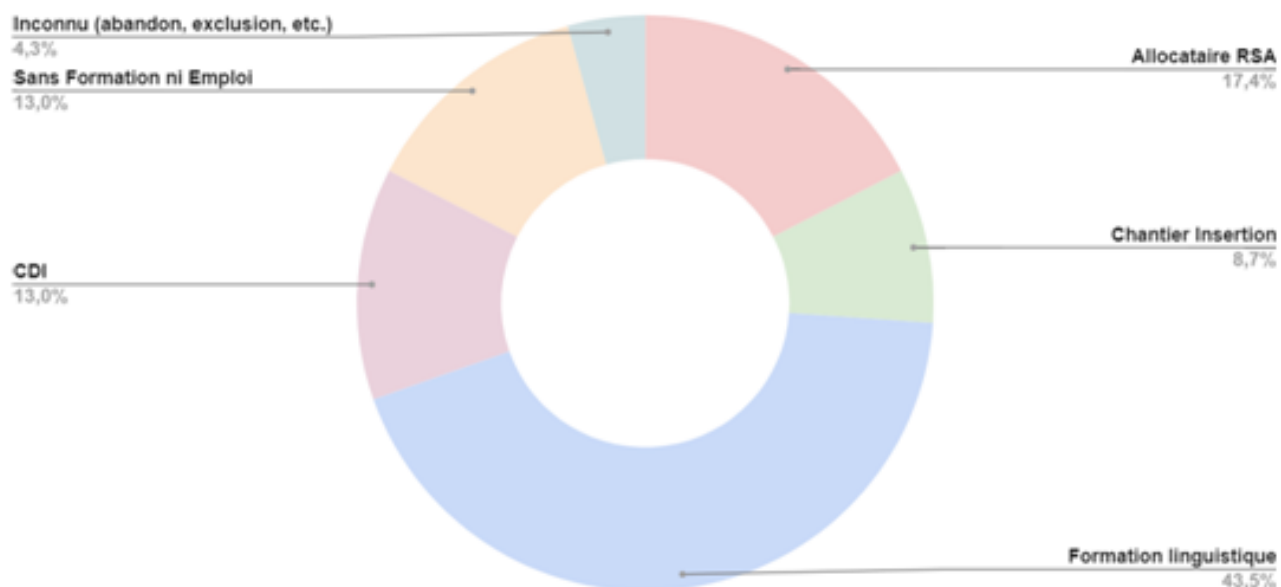
Les personnes accueillies au CADA sont souvent non francophones et sans aucune expérience professionnelle, voire sans formation dans leur pays d'origine compte tenu de leur jeune âge.

Les sortants du dispositif ont rarement atteint un niveau d'insertion leur permettant d'avoir un emploi, que ce soit en CDD ou en CDI.

Les personnes déboutées n'ont quant à elles accès ni à l'emploi régulier ni à des dispositifs de formation linguistique ou autre.

L'important nombre de personnes déboutées à la sortie, dans les conditions post-état d'urgence sanitaire, explique le grand nombre de sorties qualifiées d'inconnues (près de 25 % contre 18 % en 2021) et sorties sans formation ni emploi à près de 30 % (26 % en 2021).

Focus sur l'insertion socio-professionnelle des 23 ménages BPI



Les personnes non francophones doivent se concentrer sur l'apprentissage du français (cours de l'OFII ou autres formations linguistiques indemnisées, proposées par la Mission Locale ou par le Pôle Emploi).

Ainsi près de 45 % des personnes BPI étaient en formation linguistique au moment de leur sortie du CADA (contre 25 % en 2021).

17,4 % étaient allocataires du RSA, contre 50 % en 2021. Cela peut s'expliquer par l'accroissement de la tranche des "moins de 25 ans" du CADA de l'AAJT ; tranche d'âge non éligible à la perception du RSA.

Les chantiers d'insertion permettent à ceux qui maîtrisent mieux le français d'avoir une première immersion dans le monde professionnel. Ils représentent 9% de nos sorties "BPI" cette année, soit moitié moins qu'en 2021.

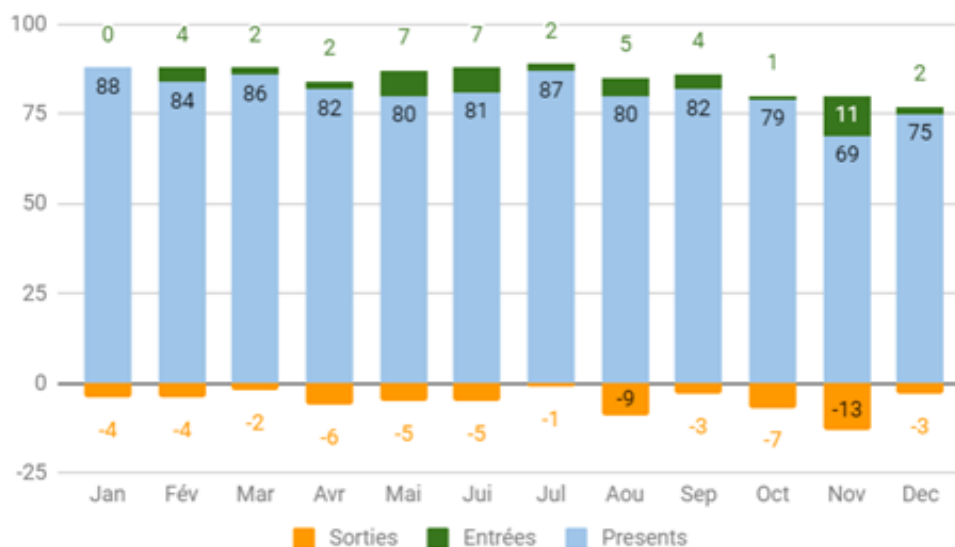
En revanche, 13 % de nos sorties sont des personnes en CDI, ce que nous n'avions pas en 2021.

Comme les personnes BPI qui n'ont pas trouvé de solution d'hébergement durant toute la période d'état d'urgence ont pu se maintenir sur le CADA, nous avons accompagné des pans de parcours qui, jusqu'alors, ne se présentaient pas au sein de notre CADA. Nous parlons notamment de la période post-Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), remise à niveau linguistique orchestré par l'OFII) qui permet la levée du frein principal à l'insertion professionnelle.

Autre élément similaire constaté, mais sur le plan juridique cette fois-ci, nous avons pu accompagner des obtentions de titre de séjours pour enfant malade ou parents d'enfants réfugiés, là où ce type de procédures se déroulait après la période d'accompagnement du CADA.

2.2.4 Eléments d'analyse de la file active

LES MOUVEMENTS MENSUELS SUR LE SERVICE



Les sorties ont été relativement bien ventilées compte tenu de la fin de la période d'état d'urgence. Ainsi avons-nous procédé à 27 sorties pendant l'état d'urgence jusqu'au 31 juillet 2022 et 35 sorties entre les mois d'août et de décembre, soit plus de 56 % de nos sorties.

TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ

	2022	2021	2020
Journées réalisées (j)	31 204	30 842	27 914
Journées théoriques (j)	32 850	31 640	29 200
Taux de réalisation (%)	94,99	97,49	95,3

Notre taux d'activité en 2022 s'établit à près de 95%. L'équipe du CADA, ainsi que les fonctions support de la logistique en particulier, ont été très réactives afin que les hébergements soient rapidement remis en état au moment de la sortie d'un usager.

Toutefois, les 5 % déficitaires s'expliquent par les nombreux mouvements connus sur le service, occasionnant des vacances frictionnelles, lesquelles ont été accrues par le fait que ces mouvements concernaient souvent des ménages présents de longue date sur le CADA. Leur départ a donné lieu, pour la plupart, à des réhabilitations complètes des hébergements libérés.

Nous pouvons aussi ajouter l'impact des traitements de nuisibles et des protocoles obligeant à libérer l'hébergement pendant 15 jours. Ainsi que les défauts d'orientations notamment sur les hébergements P3 et P2.

Nous serons en mesure lors du prochain exercice de qualifier notre vacance en déployant un outil de monitoring jusque-là uniquement testé sur le service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs. Nous pourrons ainsi identifier avec précision les jours de vacances imputables à la réfection des hébergements, au traitement des nuisibles, aux défauts d'orientations, etc.

DUREE DE SEJOUR AU CADA

	2022	2021	2020	2019
Durée moyenne du séjour (jours)	514	593	587	472
Variable en % par rapport à l'exercice précédent	- 13%	+ 1%	+ 24%	+ 51%

Nous constatons pour la première fois depuis 4 ans, une diminution constatée des durées d'accompagnement.

Deux facteurs expliquent ce phénomène, lequel s'intensifie dans les premiers mois de l'exercice 2023, avec :

- D'une part, la reprise systématique des sorties des personnes en situation de présence indue dès le mois d'août.
- D'autre part, l'accélération constatée des procédures OFPRA et CNDA. Les réponses sont obtenues de façon bien plus rapide, et le phénomène tend à s'amplifier depuis le début de l'année 2023.

TAUX DE PRÉSENCES INDUES

Comme précisé plus avant, l'année 2022 a été marquée par la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022. Durant cette période, les ménages BPI comme les ménages déboutés ne faisant pas l'objet d'un OQTF, étaient autorisés à se maintenir sur le CADA si aucune autre solution d'hébergement n'était trouvée. Plus de 43 % des 62 sorties réalisées cette année ont été octroyées durant cette période de "présences indues autorisées", ce qui montre bien que l'équipe du CADA AAJT a maintenu un fort degré d'exigence et une persévérance certaine pour trouver des solutions post-CADA quel que soit le contexte.

Dans ces conditions de réglementation particulière, nous n'avons pas retenu le nombre de jours de présence indue durant la période qui s'étend entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022, puisque réglementairement il n'y en avait pas. Ainsi en 2022, notre taux de présence indue s'élève-t-il à 3,64 % comme présenté ci-dessous :

2022	Nb de jours	%	2021	2020	2019
BPI	282	0,89%	0	0	0
Déboutés	872	2,75%	0	0,51	2,1
Total	1 154	3,64%	0,00%	0,51%	2,10%

Pour une parfaite information, si nous avions considéré la totalité des jours de présence indue, indépendamment des mesures réglementaires spécifiques en vigueur durant toute la période sanitaire, notre taux de présence indue se serait établi en 2022 à 13,05 % comme présenté ci-dessous.

2022	Nb de jours	%	2021	2020	2019
BPI	1 359	4,35%	0	0	0
Déboutés	2 714	8,69%	0	0,51	2,1
Total	4 073	13,05%	0,00%	0,51%	2,10%

2.3 Les faits majeurs en 2022

2.3.1 Fin de l'état d'urgence sanitaire

Durant la période COVID, du fait de l'état d'urgence, les BPI comme les personnes déboutées de leur demande d'asile, exceptées celles faisant l'objet d'une OQTF, étaient maintenues sur le CADA tant qu'aucune solution d'hébergement ne leur était proposée.

Cela ne nous dispensait pas de chercher avec volontarisme des solutions post-CADA.

La fin de l'état d'urgence sanitaire ayant été décrétée le 31/07/2022, l'équipe du CADA a dû de fait gérer un grand nombre de sorties de ces usagers, et avec elles, le risque de personnes se maintenant en présence indue.

Depuis septembre 2022, 26 familles sont sorties du dispositif, soit 42 usagers. Seule une famille de 4 personnes a refusé de quitter son hébergement et leur situation est gérée, aujourd'hui encore, par le service de l'éloignement de la Préfecture, en lien direct avec le Chef de Service du CADA.

Il nous semble important de souligner cet important nombre de ménages (48) accompagnés à la sortie du CADA malgré une offre territoriale d'hébergement d'insertion et d'urgence particulièrement sinistrée.

Pour exemple, avant la période COVID, le référent socio-juridique contactait le service du 115 dans les derniers jours du séjour réglementaire sur le CADA de la personne déboutée de sa demande d'asile et nous avions une place proposée.

Après la période COVID, il a fallu appeler tous les jours pendant 3 mois pour avoir une proposition de place.

Un effet d'asphyxie a également été constaté sur les dispositifs de sorties destinés aux BPI et gérés par le SIAO, lesquels connaissent de très longues listes d'attente. L'investigation du parc privé reste très délicate compte tenu de la précarité des situations sur le plan financier.

Cet effet d'asphyxie a aussi été conjoncturellement renforcé par la mise en place du programme AGIR. Ce dernier est très intéressant notamment dans sa vocation à structurer et orienter les personnes BPI vers les dispositifs d'accompagnement et d'insertion, mais son déploiement toujours en cours a occasionné la fermeture de nombre de petits dispositifs sur lesquels nous nous appuyions.

2.3.2 La dématérialisation positive

Après la période COVID, la relation avec l'ANEF, malgré quelques dysfonctionnements ponctuels, a grandement facilité le retrait des titres de séjours pour les usagers des dispositifs du DN@.

La demande est faite en ligne, générant automatiquement la délivrance d'un récépissé. Puis une convocation à un rendez-vous à la Préfecture nous est transmise pour que la personne vienne retirer son titre de séjour.

Auparavant, la même procédure exigeait au moins trois passages à la Préfecture : un passage pour le retrait du dossier de demande de titre de séjour ; un deuxième pour déposer le dossier rempli et un troisième pour le retrait du titre de séjour.

La difficulté reste toutefois entière pour les demandeurs d'asile non hébergés sur les dispositifs du DN@.

2.4 Les perspectives 2023

2.4.1 Identité d'équipe à consolider

Entre le mois de septembre 2022 et le mois de janvier 2023, le CADA a connu un fort turn-over au sein de l'équipe avec quatre départs.

Face à la difficulté de recruter sur cette même période, nous avons interpellé les services de la DDETS et ceux de l'OFII pour tenter de réguler le flux des orientations vers notre CADA, alors en sous-effectif.

Depuis le 20 février 2023, date de la clôture de notre recrutement avec l'arrivée du dernier membre de l'équipe, nous sommes heureux de pouvoir lancer une nouvelle dynamique de travail avec une équipe renouvelée.

Il y a, pour cette année 2023, un enjeu de consolidation d'une identité d'équipe.

2.4.2 Faire face à l'accélération des procédures

Désormais bon nombre d'usagers sont orientés vers le CADA en tout début de la procédure, avec le dossier de demande d'asile à faire quasi systématiquement alors que c'était très exceptionnel avant.

Cette situation génère une nécessité de travailler très rapidement à la formulation du récit de vie pour initier la démarche auprès de l'OFPRA dans un délai très court, généralement lors de la première ou deuxième semaine après l'arrivée sur le CADA, le délai des 21 jours post-GUDA étant déjà entamé au moment de cette arrivée.

Ces introductions de demandes d'asile génèrent aussi des frais d'accompagnement supplémentaires, notamment d'interprétariat et de déplacements à l'OFPRA.

3. Le SAS

Le Service d'Accompagnement des Statutaires

3.1 Présentation du Service

3.1.1 L'accompagnement du Service

Historique

Les jeunes qui obtiennent le statut de réfugié ou une protection subsidiaire (nous utiliserons dans le présent document le terme générique de « jeunes réfugiés ») à l'issue de leur demande d'asile connaissent - à l'obtention de leur statut - des problématiques bien spécifiques, à savoir :

- Difficultés dans l'accès au logement autonome, faute de solvabilité
- Absence de revenus immédiats pour la plupart
- Public souvent non diplômé et ayant peu ou pas d'expérience professionnelle
- Non-maîtrise de la langue française et des dispositifs institutionnels
- Absence de réseau professionnel et social.

C'est pourquoi l'AAJT a souhaité diversifier sa filière Asile en se dotant d'un dispositif expérimental intitulé « Service d'Accompagnement des Statutaires » (SAS) qui s'inscrit clairement en aval de dispositifs tels que les CADA et qui vise spécifiquement l'accompagnement en insertion socioprofessionnelle et en insertion par et vers le logement de ce public « jeunes réfugiés ».

Le SAS a ouvert ses portes en 2015 avec initialement une capacité de 25 accompagnements actifs dans l'année. Depuis 2019, cette capacité s'est accrue pour atteindre un accompagnement simultané de 70 à 90 jeunes.

Le Service d'Accompagnement des Statutaires propose une réponse d'accompagnement personnalisée, visant à la fois une insertion réussie dans les champs de l'insertion professionnelle et du logement.

Ce dispositif est d'abord pensé comme un facilitateur de mise en réseau avec le monde de l'entreprise et celui de la formation professionnelle. Le public a une méconnaissance des règles du jeu du marché de l'emploi, et se trouve de fait confronté à des difficultés majeures d'accès et d'autonomie dans un logement. Ces jeunes présentent toutefois une importante capacité de résilience, de persévérance et d'envie de faire.

Structuration de l'accompagnement SAS

L'équipe du SAS travaille à la construction de parcours personnalisés, selon les étapes suivantes :

- Accueil du jeune : le jeune rencontre les professionnels de l'équipe pour une présentation de l'offre de service : comment nous pouvons l'accompagner, quels sont les engagements du jeune et du service, les modalités de prise en charge, la nécessité d'une implication personnelle, etc. C'est aussi l'occasion d'une première évaluation de la situation socioprofessionnelle du jeune afin de déterminer, ensuite, les objectifs du parcours.

Cette étape permet de valider l'adhésion de l'utilisateur et l'adéquation entre ce qui lui est proposé et les besoins exprimés et/ou identifiés.

- Phase de suivi : L'adhésion du jeune à l'accompagnement proposé est concrétisée par la signature d'un contrat d'accompagnement co-signé qui engage symboliquement l'équipe et l'utilisateur. Les objectifs à atteindre au niveau de l'insertion professionnelle et/ou logement sont fixés conjointement.

Le suivi peut durer un an avec la possibilité de 12 mois supplémentaires selon les besoins.

Pendant cette phase, des entretiens sont planifiés très régulièrement (jusqu'à deux entretiens par semaine en début de parcours si le jeune n'a jamais été accompagné par ailleurs et que de nombreuses démarches sont à réaliser) afin d'avancer dans lesdites démarches, d'évaluer l'atteinte des objectifs établis avec l'utilisateur et de les réajuster si nécessaire.

- Phase de sortie : Dès lors que la réponse apportée trouve une issue pérenne, l'accompagnement prend fin. L'équipe remet à l'utilisateur un bilan de fin de prise en charge dans lequel sont rappelés les objectifs de l'accompagnement, l'évolution du jeune et les éventuels relais (personnes ou services ressources) le cas échéant.

L'une des particularités du service réside dans sa capacité à assumer une dynamique d'accueil inconditionnelle. Les usagers peuvent s'y présenter spontanément pour une question, un éclairage, une explication de courriers/documents ; etc. Cela contribue à leur adhésion et mobilisation.

3.1.2 L'équipe

Les activités 2022 ont été mises en œuvre grâce à l'équipe constituée de :

- 1 Conseillère en Insertion Professionnelle : 1 ETP, levée du frein linguistique / Emploi / Formation
- 2 Conseillères en Économie Sociale et Familiale : 1,7 ETP, accompagnement social / Hébergement et logement
- 1 chargé de projet : 0,58 ETP, accompagnement vers le service civique
- 1 Volontaire en service civique : 0,58 ETP, en appui sur l'accompagnement des démarches psycho-sociales, financés sur fonds propres.
- 1 coordinatrice : 0,5 ETP, coordination de service
- Une psychologue est intervenue deux fois par mois jusqu'à juillet pour accompagner les jeunes du service qui en font la demande 0,1 ETP
- Un chef de service en appui du projet mais non opposé sur le financement du service.
- Des bénévoles ponctuels permettent de consolider ou diversifier notre accompagnement.

3.1.3 La population accueillie

Focus sur la file active

En 2022, 90 usagers ont été pris en charge par le SAS dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel contre 153 en 2021 (144 en 2020 et 147 en 2019).

Cette diminution du nombre de personnes accompagnées s'explique évidemment par la fermeture du service qui a occasionné une période de réduction progressive de la file active en ne remplaçant pas les personnes sortantes à compter du mois d'août 2023.

Parmi ces 90 usagers :

- 3 personnes sont accompagnées depuis 2020
- 55 depuis 2021
- 32 nouveaux usagers ont été accueillis en 2022

La file active moyenne en 2022 s'établit à 49 usagers (= le nombre de jeunes en cours d'accompagnement en moyenne par jour).

Au total, au cours de l'année, nous avons eu 32 entrées sur le dispositif et 90 sorties.

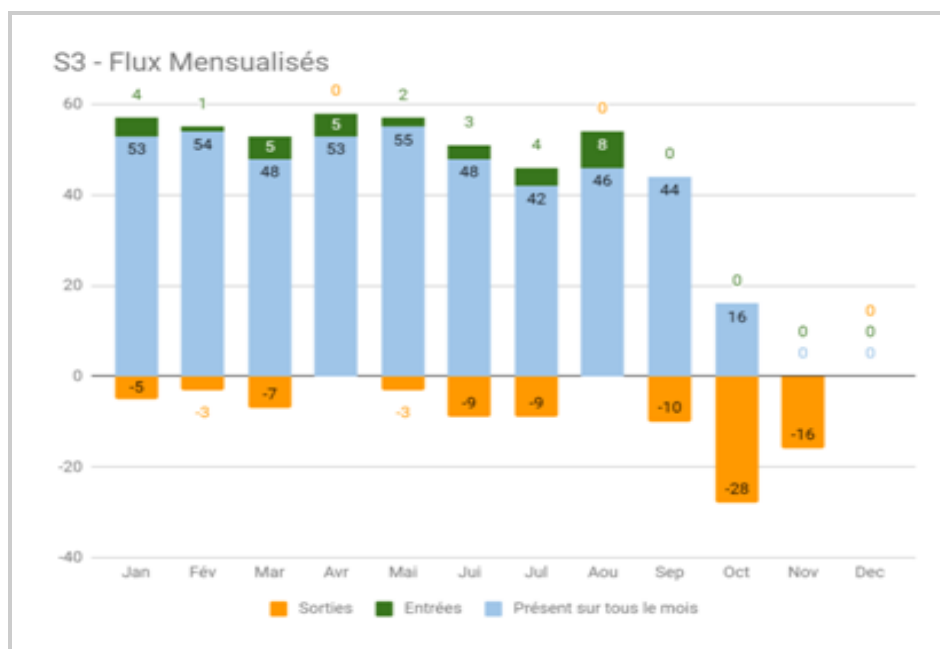
71 personnes ont été orientées sur le service mais n'ont pas été accompagnées pour les raisons suivantes :

- un délai d'attente avant l'entrée jugé trop long, occasionnant une réorientation vers un autre dispositif.
- une évolution positive de la situation sociale de la personne entre son inscription en liste d'attente et la proposition effective d'entrée ;
- La personne bénéficie déjà d'un accompagnement global ;
- La personne ne vient pas aux RDV.

De nombreux jeunes accompagnés par le service restent très fragiles et peuvent avoir des traumatismes liés au vécu dans le pays d'origine, au parcours d'exil ou aux difficultés rencontrées à leur arrivée en France.

La durée moyenne des accompagnements des sortants de l'année 2022 est de 297 jours, soit près de 10 mois (contre 304 jours en 2021). Les accompagnements varient de 1 à 24 mois.

Répartition des entrées et sorties au cours de l'année



En terme de configuration familiale, on observe la répartition suivante

Configuration familiale	Nombre d'usagers	Commentaires
En couple avec un enfant	3	Bien que le suivi soit individuel, la composition familiale impacte le projet mis en place et la dimension "ménage" est prise en charge dans une approche globale
En couple avec deux enfants	4	Dont 4 couples dont les 2 membres sont accompagnés par le service
Isolé sans enfant	81	dont 5 jeunes femmes
Isolé avec un enfant	2	2 jeunes femmes

La grande majorité de la population prise en charge par le service reste masculine avec 77 hommes (83 %) et 13 femmes (soit 16 %). Cette répartition correspond à la nature même des flux migratoires. Les hommes partent le plus souvent seuls, alors que les femmes se déplacent le plus souvent en famille et sont donc aidées par d'autres structures proposant un accompagnement adapté.

Parmi les 13 jeunes femmes accompagnées :

- 7 sont isolées dont 2 avec un enfant
- 6 sont en couple dont 3 avec 1 enfant, 2 avec 2 enfants.

La répartition homme/femme est la même que l'année précédente. L'équipe poursuit la recherche de solutions logement et de pratiques adaptées : garde d'enfant, scolarité, accompagnement, etc.

Sur les 90 personnes accompagnées en 2022, 69 ont sollicité un accompagnement global ; 14 un accompagnement sur l'insertion professionnelle et 7, un accompagnement social/logement.

Il est fréquent que la demande initiale donne lieu à un accompagnement sur un versant spécifique avant d'évoluer sur une prise en charge globale de la situation.



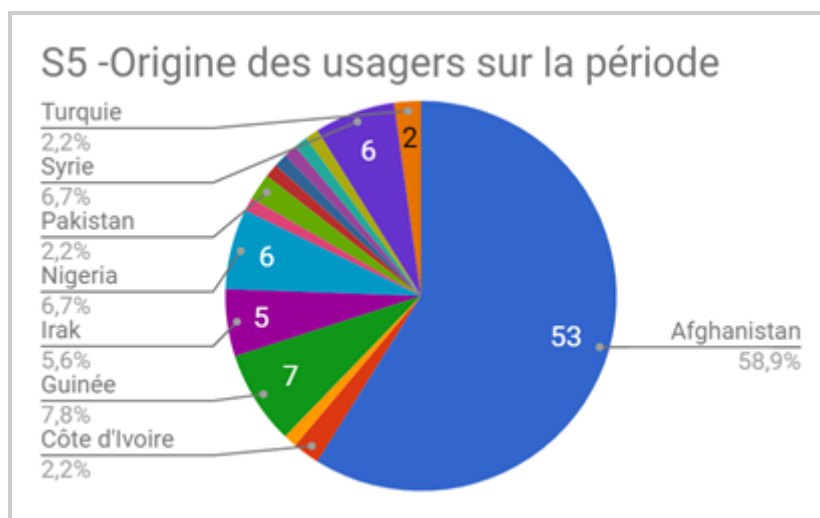
Âge, provenance & statut des usagers

Répartition des usagers par âge

56 % du public accompagné a moins de 25 ans (44 % en 2021). Cette tranche de la population est plus délicate à solvabiliser. En effet, à partir de 25 ans, les usagers sans ressource ou disposant de faibles ressources peuvent bénéficier des minima sociaux (type RSA).

Répartition des usagers par nationalité

Si nous constatons une grande diversité des provenances géographiques avec 14 nationalités représentées, 58,9% sont originaires d'Afghanistan. Les Guinéens (7,8%), les Nigériens (6,7%) et les Syriens (6,7%) sont les autres populations les plus représentées.



Répartition des usagers par statut

55 des 90 jeunes accompagnés par le SAS (soit 61,11 %) bénéficient de la protection subsidiaire (carte de séjour temporaire d'une durée de 4 ans).

34 usagers (37,78 %) accompagnés bénéficient d'un statut de réfugié (durée : 10 ans).

Un usager est parent d'enfants réfugiés.

Orientation des usagers

- 41 jeunes (45,5 %) nous sollicitent spontanément via le bouche-à-oreille notamment (par le biais de leurs connaissances qui sont ou ont été accompagnées) ;
- 28 par la SPADA ou l'OFII (soit plus de 30%). Un partenariat important s'est déployé depuis 2020 avec la SPADA ; le SAS prend le relais de l'accompagnement des statutaires une fois la prestation C^[1] de la SPADA terminée ;

- 5 sont orientés par un CADA ou un CAO et 1 par un CHRS Insertion, lorsque la sortie est imminente ou pour réaliser une mission de service civique ;
- 13 usagers ont été orientés par une association (Welcome, Osiris, ADPEI, Imaje santé, etc.) ;
- 1 est arrivé sur le service par la Mission Locale ou le Pôle Emploi ;
- 1 a été orienté par un autre service de l'AAJT (hors CADA et CHRS) : PLIE, Clloj, service habitat, etc.

Formations initiales & ressources des usagers

70% des jeunes ont un niveau inférieur à celui du brevet des collèges.

Ils ont par ailleurs souvent connu une scolarité ponctuée de périodes d'interruption dues notamment à des situations de conflits.

Plus de 20% sont illettrés.



=> soit 52.22 % des suivis 2022 ont un niveau collège ou inférieur dans leur pays.

Au début de leur prise en charge par le service, la majorité des usagers sont sans ressources, soit parce qu'ils ont moins de 25 ans soit parce que les démarches pour le RSA n'ont pas encore été initiées.

L'allocation de demandeur d'asile prend fin un mois après la notification de l'obtention du statut (réfugié ou protection subsidiaire).

De nombreux jeunes sont endettés auprès de passeurs ou de leur famille restée au pays.

Au-fur-et-à-mesure de l'accompagnement, les ressources évoluent :

- Celles liées au parcours de formation d'apprentissage de la langue ou de formation qualifiante : actions de formation conventionnées ou programme régional de formation. Leurs montants varient de 200 à 685 € par mois selon l'âge de la personne en recherche d'emploi.
- Les usagers de 25 ans et plus qui n'ont pas encore de droits ouverts au RSA font l'objet d'un accompagnement pour instruction de leurs droits auprès de la CAF.
- L'aide ponctuelle de la Mission Locale via le PACEA (max 2985 €/an)^[2] ou de la métropole via le FAJ pour les moins de 25 ans.
- Les salaires (emploi) ou indemnités (volontariat de service civique).

3.2 Analyse 2022

3.2.1 Insertion professionnelle

Contexte et méthodologie

Lorsqu'ils sont accueillis, les usagers formulent explicitement un « besoin de travail et de maison ».

La majorité des usagers accueillis ne peut se prévaloir d'aucun diplôme, ni de formation qualifiante. Lors des entretiens d'accueil, les usagers se projettent essentiellement sur des emplois dans la filière BTP, restauration et des services (aide soignante, aide à domicile, ménage, etc.).

Les métiers de maçon, commis de cuisine, boulanger, mécanicien, électricien, agent de sécurité et d'entretien et aide soignant sont ceux les plus souvent évoqués par les usagers lors de leur entrée sur le service ainsi que le souhait d'obtenir rapidement un salaire. Depuis peu, on constate également de plus en plus de souhaits d'orientation dans le domaine informatique.

A la marge, certaines personnes souhaitent avant tout progresser en français ou obtenir un diplôme.

Ces souhaits s'expliquent par le fait que beaucoup d'usagers ont déjà de l'expérience dans ces domaines et/ou qu'ils connaissent des personnes qui ont trouvé un emploi dans ces secteurs en tension.

Avec l'aide de la conseillère d'insertion, chaque personne va être invitée à réfléchir et co-construire son projet professionnel personnalisé.

Ainsi nous veillons à croiser :

- d'un côté, la demande de la personne d'obtenir le plus rapidement possible un travail, source de revenus et d'intégration ;
- et de l'autre, plusieurs facteurs pouvant freiner l'atteinte de cet objectif avec notamment une réalité du marché du travail complexe et des freins propres aux personnes statutaires telle que la barrière de la langue.

Construire un projet professionnel est une notion qui n'est pas explicite pour grand nombre d'usagers du SAS. Celle-ci est étrangère à leur cadre de référence, peu palpable ni concrète. Dans un quotidien où ils évoluent fragilisés par des situations complexes (hébergement en squat ou à la rue, démarches rendues difficiles par la non-maîtrise du français, etc.).

Bien souvent, les usagers ont des difficultés à se projeter dans l'avenir et avancent au jour le jour. Construire un projet apparaît alors secondaire pour eux, loin de leurs préoccupations quotidiennes. Ils méconnaissent le plus souvent les techniques de recherche d'emploi et le contexte du marché du travail en France.

Un travail de sensibilisation est nécessaire pour leur permettre de conscientiser et mettre en place un plan d'action réaliste et réalisable en vue d'accéder à l'emploi.

Méthodologie pour la mise en place d'un projet professionnel personnalisé :

1. Lors des premiers entretiens individuels, la personne exprime ses besoins. Pour le professionnel, il s'agit d'analyser la situation de manière objective afin de commencer à co-construire un projet personnalisé réaliste et réalisable.
2. Cette phase nécessite souvent de collaborer avec différents partenaires (OFII, Pôle Emploi, Mission Locale, structures d'accueil hébergement, etc.) et peut nécessiter un seul rendez-vous ou plusieurs, selon la situation.
3. Par la suite, il sera défini des objectifs inscrits dans un plan d'action (atteinte du niveau A1 ou A2 en Français ; recherche de stage, de formation, de contrat en alternance, d'un emploi, etc.)
4. Mise en oeuvre du plan d'action
5. Évaluation en continu de la mise en oeuvre et de l'atteinte des objectifs, avec réajustement si nécessaire.

Le parcours d'accompagnement est schématisé en annexe 1. Il s'inscrit dans une temporalité variable selon les acquis de base des jeunes accompagnés et l'étape de leur parcours où ils se trouvent au moment de leur entrée sur le dispositif. Suite à la crise sanitaire, nous avons pu étendre le parcours d'accompagnement à 24 mois.

Accompagnement et coordination :

En marge de la construction avec la personne de son projet personnalisé, les deux enjeux majeurs des conseillères en Insertion Professionnelle sont :

- d'effectuer un travail d'identification des différents partenaires, acteurs indispensables dans toutes les étapes de l'insertion professionnelle (apprentissage du français, formation, placement, etc.).

- de coordonner l'intervention des parties prenantes notamment par des temps d'échanges réguliers / courriers de liaison / rencontres tripartites permettant ainsi un accompagnement global avec une bonne articulation des interventions.

Enfin notre accompagnement est pensé pour faciliter l'accès aux organismes institutionnels que sont le Pôle Emploi, la Mission locale, le Pôle Insertion du département et l'OFII. Si ces entités offrent un accès à divers droits et aides complémentaires à notre offre, l'orientation et l'accompagnement physique vers ces structures sont souvent nécessaires pour garantir une meilleure prise en charge des parcours :

- L'inscription à Pôle Emploi est indispensable dans le cadre de notre suivi. Elle nécessite un accompagnement de l'usager pour se familiariser avec les services et dispositifs, avec l'outil informatique (notamment pour les actualisations), avant de progressivement le conduire à l'autonomie.

=> 100 % de nos usagers ayant plus de 25 ans sont inscrits à Pôle Emploi. Ceux qui ne le sont pas à l'entrée sur le service sont accompagnés dans leurs démarches dès les premières semaines d'accompagnement (inscription, actualisation, positionnement en formation, etc.).

- Les usagers de moins de 26 ans sont systématiquement accompagnés dans leur inscription à la Mission Locale. Nous établissons avec les conseillers des contacts privilégiés afin de favoriser la coordination des actions. Les différentes antennes de La Mission Locale sont des relais indispensables du service, permettant les sollicitations d'aides à la mobilité, à l'équipement, etc. dans le cadre notamment d'une entrée en formation (comme par exemple l'achat de tenues de cuisine ou de chaussures de sécurité). Elles proposent aussi, via le PACEA, un accès à des formations exclusives comme des cours de français indemnités.
- Dans le cadre de l'ouverture des droits RSA, les usagers de plus de 25 ans sont soumis à l'obligation de contractualiser des objectifs d'insertion sociaux-professionnels avec le Pôle Insertion du conseil départemental.
- Enfin les conseillères veillent à ce que la personne se mobilise et réalise toutes les étapes du parcours d'intégration organisé par l'OFII (la signature du CIR - Contrat d'Intégration Républicaine), la participation aux formations "journées civiques" et aux heures obligatoires d'apprentissage linguistique (FLE), lien avec la structure, aménagement des horaires si nécessaire, etc.). L'OFII est également un partenaire important dans le but de faciliter les étapes vers l'emploi, notamment à travers le dispositif Hope.

Tout cela exige une grande disponibilité, auprès du jeune pour lui expliciter les étapes en cours, et auprès des partenaires qui doivent être sensibilisés aux spécificités de ce public et qui apprécient le bénéfice d'un interlocuteur référent en la personne de la CIP, réactif à chacune de leurs sollicitations.

Les différentes étapes dans l'insertion professionnelle

La levée du frein linguistique

Apprendre le français est un enjeu majeur pour les usagers. Pour leur grande majorité, il s'agit d'une étape fondamentale dans leur plan d'action, sachant que 22% des personnes accompagnées n'avaient pas encore validé le niveau A1 certifié par l'OFII à leur entrée sur le SAS.

Pour ce faire, la CIP va rechercher et orienter vers l'organisme de formation le plus adapté (formation français (FLE/FLI) via Pôle Emploi (AFC), associations, Soliform, AECD, Sud formation, Greta, Transcultures etc.), selon des critères de niveau, d'âge et de situation financière.

Ainsi en 2022, sur l'ensemble des personnes accompagnées (90) :

- 54 personnes ont suivi les cours de Français Langue Etrangère (FLE), obligatoires et gérés par l'OFII pendant leur accompagnement au SAS,
- 6 sont en attente de la date de démarrage des cours OFII,
- 30 ont terminé leurs cours OFII ou en ont été dispensés à leur accueil sur le service,
- 24 personnes accompagnées ont également suivi des cours de français avec des associations ou organismes de formation. Certains d'entre eux en complément de leurs cours OFII, d'autres en attendant leur convocation ou encore pour atteindre un niveau supérieur une fois les cours OFII terminés.

Des ateliers d'écriture et de conversation animés par des bénévoles sont également proposés plusieurs fois par semaine au sein de notre structure. Fin 2019, un nouveau partenariat - signé avec l'association Soliform - propose des cours de FLE 2 fois par semaine dans les locaux de l'AAJT. Ces cours ont été interrompus pendant la crise sanitaire mais ont pu reprendre à l'été 2021.

Les Organismes de formation & autres dispositifs de professionnalisation

Le service s'est employé à consolider ses relations avec les différents organismes de formation tels que l'AFPA, le CFI Med, l'AECD, le CFA AFTRAL, le GRETA, l'Éducation Nationale, etc. afin de renforcer l'efficacité des parcours autour des filières de prédilection des usagers.

Ainsi sont régulièrement organisés :

- Des entretiens d'évaluation préalables avec les référents de formation qui contribuent à fluidifier l'accès aux usagers, à échanger et valider leur projet professionnel
- Des sessions découvertes pour sensibiliser les usagers aux compétences métiers et préparer à l'accès en CAP
- Des sessions d'information collective sont régulièrement proposées aux jeunes
- L'accompagnement aux différentes portes ouvertes des centres de formation.

Pour cette année, il est à noter que ces actions ont été conduites moins fréquemment en raison des préconisations liées à la crise sanitaire.

Le programme Hope se compose d'une POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) de 3 mois rémunérée, constituée d'un enseignement du français (FLE FLI) et de l'acquisition de compétences métiers. A l'issue de la période de formation, les usagers se voient proposer un emploi ainsi qu'un hébergement sur site.

=> Le programme a repris en 2021 mais aucun usager du service n'a été positionné cette année notamment du fait de la problématique logement. En effet, l'hébergement proposé dans le cadre de la formation représente un risque pour l'utilisateur de perdre sa solution d'appoint (toute précaire qu'elle soit).

A cela s'ajoute l'orientation vers des dispositifs spécifiques aux réfugiés tels que :

- La Garantie Jeunes Réfugiés - accompagnement spécifique créé en 2019 et porté par la Mission Locale - parcours pouvant aller de quelques mois à 1 an.
- Les missions de Service Civique Réfugiés pour lesquelles l'AAJT possède un agrément et dont 18 jeunes du service ont pu bénéficier en 2022 => Cf. paragraphe sur le Service Civique.

Les chantiers et entreprises d'insertion (IAE)

Les chantiers et entreprises d'insertion sont des structures proposant une insertion par l'activité économique destinée à des personnes éloignées de l'emploi. Ils proposent donc un accompagnement social et professionnel.

Ils représentent un tremplin pour les personnes accompagnées par le service qui ont besoin de temps supplémentaire pour se structurer, se mobiliser, et être encouragées dans la levée des freins à l'employabilité.

L'intégration en chantier permet en effet aux usagers de stabiliser leur situation en termes de ressources et de progresser dans des conditions plus propices à :

- L'acquisition d'une première expérience de travail en France
- La familiarisation et l'acquisition des codes du monde de l'entreprise
- La clarification du projet professionnel
- La poursuite de la levée des freins
- L'orientation vers une formation qualifiante ou diplômante
- Un dispositif de pré-qualification

Le SAS dispose d'un agrément lui permettant de prescrire des orientations vers les structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), par le diagnostic socio-professionnel réalisé par la CIP via la plateforme Itou. Chaque candidature est spécifiquement préparée dans le cadre d'entretiens personnalisés avec la CIP qui connaît ces structures d'accueil et leurs attendus.

Des rencontres régulières avec les CIP des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique permettent d'identifier les compétences requises pour chaque poste proposé et la mise en adéquation des candidatures. Ces échanges se font le plus souvent lors de Comités techniques de suivis des conduits par les SIAE.

Une fois la personne recrutée, la CIP reste en lien étroit avec la SIAE et le salarié en insertion durant les trois premiers mois de son contrat de travail. Dans une logique de co-accompagnement et de sécurisation du parcours. Cela permet le maintien du lien de confiance nécessaire à l'accompagnement, mais aussi d'effectuer une passation et une prise de relais pour la suite du parcours.

Ainsi à la fin de l'année 2022, sur les 90 sortants, 9 usagers étaient en CDDI.

Les chantiers d'insertion les plus sollicités pour nos usagers sont : Acta Vista, l'Armée du Salut, Pain et Partage, Régie Service 13, Croix-Rouge Insertion, Frip Insertion, Inser Mode et HPF.

La plupart des usagers ont fait l'objet d'un renouvellement de contrat leur permettant de stabiliser leur situation, de progresser dans la langue et de favoriser l'accès au logement.

Le volontariat de Service Civique

Le Projet Volontaire Réfugié Citoyen a été intégré en 2019 à la "palette d'outils" du SAS dans le but de proposer un parcours d'intégration innovant - spécifique aux jeunes réfugiés âgés - basé sur l'accès au dispositif du Service Civique. Depuis janvier 2019, date de lancement de la première mission de Service Civique avec un jeune statutaire, ce sont plus de 74 missions qui ont été portées par le SAS.

Proposer aux jeunes statutaires du service un volontariat de service civique répond à plusieurs objectifs en termes d'insertion socioprofessionnelle :

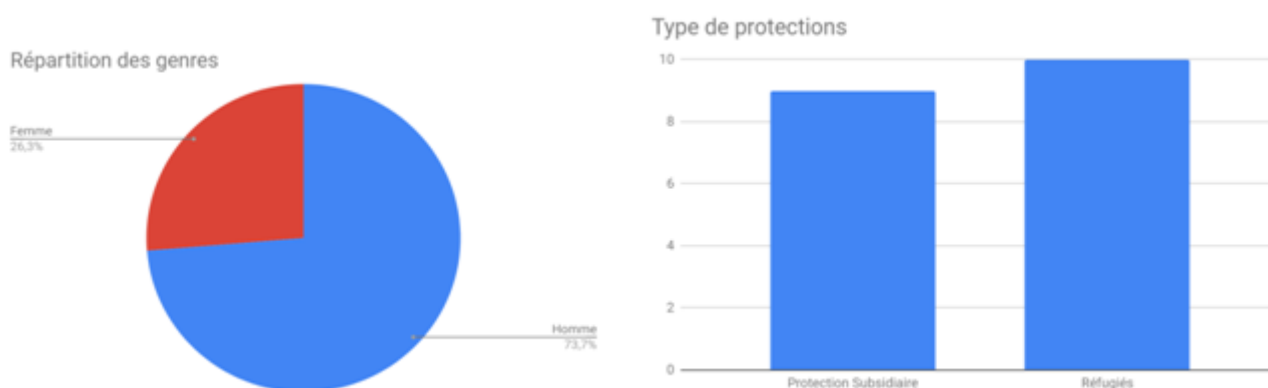
- Le service civique est une étape pour les jeunes qui n'ont pas ou presque pas d'expérience professionnelle : recrutement uniquement sur motivation et non sur CV/compétences : intérêt professionnel
- Le service civique est une étape pour des jeunes qui ont peu d'expérience professionnelle et un niveau de français bas : intérêt professionnel et dans l'apprentissage de la langue (cadre différent et complémentaire des cours de l'OFII, de PE ou d'autres associations)
- Le service civique n'est pas un emploi et permet de créer davantage de lien social, notamment quand plusieurs jeunes volontaires sont en interaction, en particulier les binômes français/réfugiés : intérêt en terme de lien social et d'intégration en France

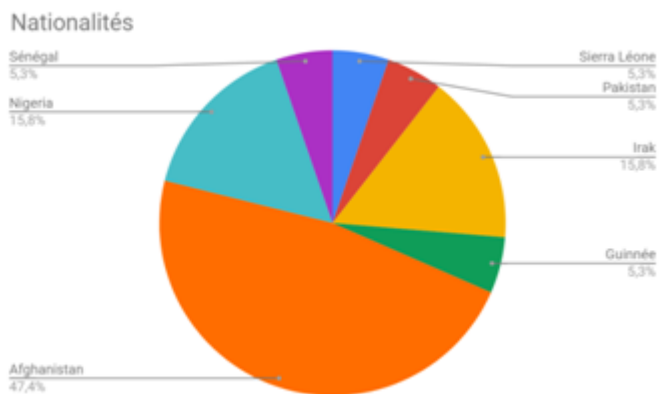
Les missions s'établissent sur une durée de 6 mois, pour un temps de travail hebdomadaire de 24 h. Parallèlement, des cours de français sont proposés aux jeunes en fonction des besoins de chacun.

Nombre et profil des volontaires, nature et durée des missions

En 2022, 19 jeunes ont pu bénéficier du dispositif et de l'accompagnement socioprofessionnel qui en découle avec 13 missions signées en 2021 et se poursuivant en 2022 et 6 nouvelles missions signées sur 2022. Sur les 19 jeunes volontaires, 7 s'inscrivent sur le programme FAI'R Ensemble, qui est un projet co-porté par les associations AAJT et Unis Cité et qui s'appuie sur des binômes de volontaires français-réfugiés dont il sera question plus loin.

Quelques éléments descriptifs de ces 19 jeunes Volontaire Réfugiés





Les jeunes que nous accompagnons préfèrent effectuer des missions de 6 mois dans le but d'acquérir rapidement une première expérience en espérant profiter de cette dynamique pour s'assurer ensuite un emploi et des ressources plus importantes.

Par ailleurs, nous privilégions des contrats de 24 heures hebdomadaires afin de permettre aux volontaires de poursuivre les cours de français et/ou de dégager du temps pour avancer dans leurs parcours personnels et professionnels en France.

Nautes des missions en 2022 :

Participation aux activités d'une cantine associative et solidaire	9
Actions de solidarité en faveur de publics fragilisés	2
Actions pour la protection de l'environnement	1
Appui à l'animation d'une radio associative	1
Appui à l'animation auprès d'enfants	2
Appui à l'animation auprès de personnes âgées	1
Actions pour favoriser la découverte des pratiques sportives	1
Appui aux soins pour personnes âgées	2

=>les missions se sont déroulées dans 12 structures d'accueil différentes (exclusivement des associations des Bouches du Rhône).

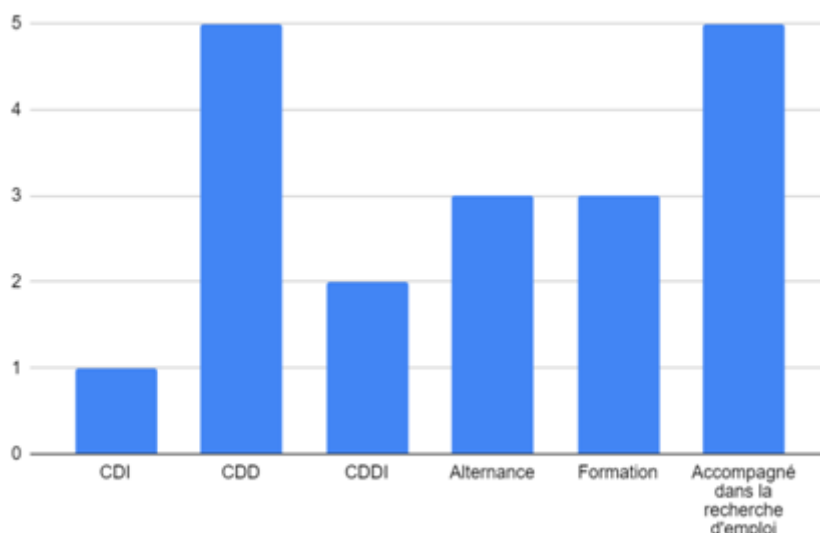
Impact sur le parcours d'intégration socio professionnelle des volontaires statutaires

Le service civique apparaît comme un véritable tremplin dans l'insertion professionnelle d'un jeunes BPI. Cette période de "pré-professionnalisation" permet d'affiner, avec notre accompagnement, un projet professionnel, de prendre confiance en soi, de gagner en compétences et d'être valorisé tout en trouvant, à son rythme, sa place dans la société.

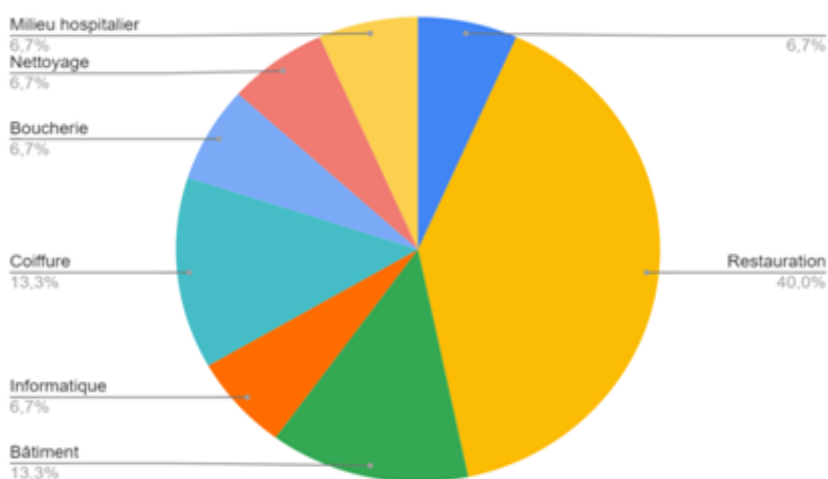
Les sorties 2022 :

19 volontaires ont terminé leurs missions de service civique en 2022, dont 7 en binômes "français-réfugiés" du programme FAIR (voir plus bas).

Situation des volontaires après leur mission



Secteurs de métier à la sortie du service civique



Ces éléments montrent que 74% des jeunes ayant terminé leurs missions ont décroché dans les 2 mois suivants des contrats de travail ou se sont dirigés vers une formation.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont ceux du bâtiment et de la restauration.

En parallèle de leur insertion professionnelle, un accompagnement renforcé et individualisé sur le versant social est dispensé : la question cruciale du logement est notamment travaillée.

Le suivi des missions :

Au sein du Service d'Accompagnement des Statutaires, une personne est chargée spécifiquement de l'accompagnement des volontaires réfugiés (1 ETP). A ce titre, elle est responsable à la fois du développement et de l'animation du réseau des structures d'accueils partenaires ainsi que de l'accompagnement global de chaque volontaire (accompagner le jeune dans sa réflexion sur son projet d'avenir, travail sur les problématiques et freins spécifiques à chacun tel que l'accès au logement, les démarches administratives, etc.).

La collaboration entre l'AAJT et les structures d'accueil est un point essentiel pour garantir le succès des missions. Des échanges réguliers entre le référent de la structure d'accueil et le tuteur AAJT permettent d'adapter au mieux l'accompagnement et d'évaluer les évolutions du volontaire en termes de bien-être, d'acquisition des savoirs et des savoir-faire. Deux à quatre rencontres tripartites sont organisées pendant les missions, selon les besoins. Enfin chaque fin de mission fait l'objet d'un bilan nominatif.

Le projet "FAI'R Ensemble: des binômes de volontaires réfugiés-français mobilisés pour la jeunesse"

Depuis 2021, l'AAJT est engagée au côté d'UnisCité dans le cadre du projet "FAI'R Ensemble des binômes de volontaires réfugiés-français mobilisés pour la jeunesse", qui s'est poursuivi au cours du premier semestre 2022.

Ce projet tend à favoriser davantage de liens au sein de la jeunesse autour de 3 axes :

- Favoriser la création de lien entre jeunes français et jeunes primo-arrivants à travers l'engagement citoyen et le service civique.
- Créer une dynamique inter-associative locale pour accompagner des jeunes binômes français-réfugiés à imaginer et mettre en place des événements pour la jeunesse.
- Transformer les regards sur les personnes réfugiées et favoriser les rencontres entre jeunes français et jeunes primo-arrivants à travers ces événements.

Le projet "FAI'R" est une expérimentation innovante portée par l'AAJT et Unis Cité. Il s'appuie sur l'expérience et les savoir-faire reconnus de ces deux associations, dans l'accompagnement des jeunes primo-arrivants en France (habitat, accès aux droits, santé, insertion socioprofessionnelle, etc.) depuis près de 70 ans pour la première, et dans l'accompagnement de jeunes en service civique depuis 27 ans pour la seconde.

Il a consisté à mettre en place des binômes de jeunes français-réfugiés volontaires en service civique sur l'année 2021/2022 afin de co-construire des projets/événements visant à favoriser le lien entre la jeunesse française et primo-arrivante, sur le territoire régional. Ces événements ont attirés entre 250 à 300 jeunes sur l'année.

Nous avons démarré la deuxième session au 1er mars 2022 avec 3 binômes dans des structures marseillaises. Les jeunes ont effectué des services civiques de 6 à 8 mois dans les structures suivantes :

- EHPAD Saint Jean de Dieu
- Télémouche (web TV participative)
- Arts et développement (association qui a pour but de sensibiliser les enfants des quartiers populaires à l'art)

A travers ces missions, une dizaine de journées de rassemblement ont eu lieu en 2022 donnant lieu à 13 événements :

- *Réalisation du court-métrage « Turzan Terminus Marseille »*

Moyen métrage qui s'appuie sur les récits de jeunes réfugiés à Marseille, avec des prises d'images par les jeunes, aidés de la Web TV participative Télé Mouche. Le film est maintenant disponible via ce lien : <https://telemouche.com/turzan-terminus-marseille/> ;

- Participation à une émission de radio

Une émission d'une heure diffusée le jeudi 17 février à Radio Galère pour expliquer et faire connaître nos actions ;

- Une journée de solidarité

Participation à la distribution de colis alimentaires avec l'association l'Après M au bénéfice de 500 personnes dans les quartiers Nord de Marseille le lundi 28 février 2022 ;

- Le tournoi multisports pour la diversité

Un événement multi-sports avec du cricket, du football, du volley-ball et de l'athlétisme qui a eu lieu le 20 mars 2022 avec la participation de 60 jeunes ;

- Un Ciné-Débat

La projection du moyen métrage "Turzan Terminus Marseille, en chemin vers la cité phocéenne", réalisé par la première promotion des volontaires réfugiés-français, a permis la tenue de ciné-débat dont celui qui a eu lieu le mercredi 27 avril 2022 au Théâtre la Cité à Marseille ;

- Deux demi-journées sportives

Les 10 et 20 mai 2022 ont été programmées après le Tournoi caritatif ;

- Projection ciné débat chez Unis Cité à Toulon le jeudi 17 mai 2022

Présence de 70 personnes au sein d'Unis-Cité ;

- Une randonnée dans les calanques le 25 mai 2022

Une randonnée qui a permis de passer un moment convivial entre binômes français-réfugiés afin de découvrir la région ;

- Projection Ciné-Débat à Unis Cité Avignon - le mardi 31 mai 2022

Présence de 30 personnes au sein d'Unis Cité Avignon ;

- Une projection suivie d'un débat dans un cinéma marseillais pour la journée mondiale des réfugiés le 20 juin 2022

Journée mondiale des réfugiés avec pour thème "Exil au féminin plur(iel)" ;

- Scène ouverte et repas du monde

Présence de 45 jeunes ;

- Ciné-débat organisé avec les jeunes de la MECS de l'AAJT qui a eu lieu le 5 juillet 2022

Présence de 30 personnes, réfugiés, jeunes de la MECS et personnel de l'AAJT.

La dynamique impulsée par les jeunes à travers ce projet FaiR a été très positive sur le plan de l'apprentissage de la langue et de fait sur celui de l'insertion socio-professionnelle.

Le programme FaiR a eu un réel impact sur le parcours des jeunes bénéficiaires de la protection internationale. Grâce à la relation à leur binôme français, avec qui ils nouent des liens, le travail d'insertion professionnelle fait au sein de la structure qui l'accueille lors de son service civique et le travail fait en concordance avec le tuteur de la structure et le tuteur référent de l'AAJT ou d'Unis-Cité, l'insertion professionnelle des jeunes a été nettement améliorée.

En effet, cette intégration socioprofessionnelle par le biais d'un service civique avait pour but de se poursuivre par un contrat (CDD, CDDI, CDI, apprentissage) dans la structure d'accueil ou dans une autre structure en fin de mission. Cet objectif a été atteint en grande majorité pour les jeunes du programme.

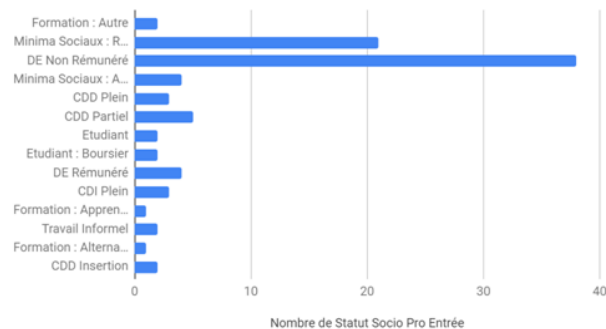
Sur les 7 jeunes réfugiés en binômes engagés sur le programme FAI'R, 6 sont actuellement en emploi ; le dernier ne l'est pas pour des raisons de santé mais le parcours de soins a été étayé.

Le volontariat civique, intégré à un accompagnement global visant l'insertion professionnelle et sociale ainsi que l'accès à une solution d'hébergement des personnes BPI, est un levier essentiel dans notre dynamique de parcours. Il participe positivement à l'impact global de notre action sur les 90 sorties du dispositif que nous avons effectuées cette année que nous déclinons en quelques chiffres :

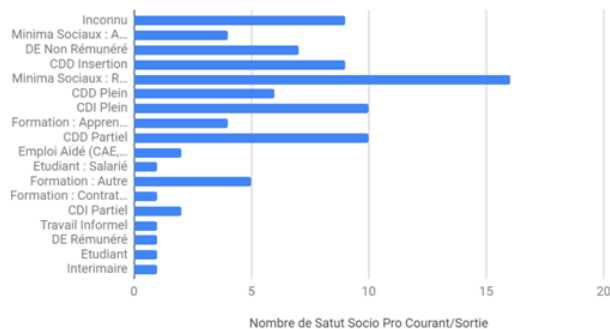
- 19 jeunes ont effectué un volontariat de service civique.
- 60 jeunes (66%) ont suivi un parcours de renforcement de Français Langue Étrangère (FLE) pendant leur accompagnement
- 30 jeunes sont entrés dans la vie active (12 CDI, 18 CDD et 1 intérim)
- 7 jeunes ont suivi une formation qualifiante et certifiante pendant leur accompagnement
- 9 jeunes sont en parcours d'insertion en CDDI au moment de leur sortie du dispositif

Bilan 2022 pour l'insertion professionnelle

Nombre de Statut Socio Pro Entrée



Nombre de Statut Socio Pro /Sortie



Les secteurs de la Restauration et du BTP apparaissent encore en 2022 comme les plus dynamiques en termes de propositions d'emploi. Les usagers peu qualifiés qui parviennent à faire valoir leur savoir-faire et leurs compétences transférables (expériences dans le domaine dans leurs pays d'origine) ou encore leurs expériences informelles (même de courte durée en France) sont une main-d'œuvre appréciée.

Le savoir-être, une forte implication exprimée par une assiduité et une faculté d'adaptation, tout comme la disponibilité sont des éléments moteurs dans l'appréciation de leurs candidatures.

Du côté de l'usager, nous observons cette année encore qu'il est nécessaire d'avoir un certain nombre de conditions favorables pour viser une sortie positive :

- La nécessité d'une prise en charge individualisée et d'entretiens de suivi réguliers (de 2 à 6 par mois selon l'avancée des étapes du plan d'action) afin de permettre la mise en place d'un lien de confiance et un accompagnement personnalisé vers l'autonomie
- Une mobilisation de la personne : assiduité aux entretiens, capacité à se familiariser avec un nouveau cadre de référence, etc.
- L'organisation d'ateliers de techniques de recherche d'emploi
- Un travail sur le savoir-être et la posture
- Une capacité à exprimer son parcours et à valoriser ses compétences
- Une compréhension des consignes
- Une implication dans la vie citoyenne
- Une acceptation de la mobilité

Au sein de l'AAJT, le réseau employeurs Solidaires

Le projet Employeurs Solidaires a pour vocation de déployer et coordonner les différentes actions de l'AAJT sur le volet "insertion professionnelle" des jeunes accompagnés. Ce n'est pas un projet rattaché spécifiquement au SAS mais transversal à l'ensemble des services de l'AAJT.

Pour rappel ses objectifs sont :

- Créer des événements pour les jeunes et les entreprises/associations afin de valoriser l'engagement des employeurs dans l'accueil de jeunes de l'AAJT,
- Mobiliser des salariés/mentors auprès des jeunes de l'AAJT afin de permettre la découverte d'un secteur d'activité, d'aider sur la création du CV ou d'une lettre de motivation, travailler sur sa posture en entretien professionnel, etc. Et accompagner ces salariés/mentors dans leurs missions,
- Participer à l'organisation de sessions de recrutement en invitant des jeunes de différents services de l'association,
- Communiquer autour des différentes actions et réussites liées à l'insertion professionnelle de jeunes de l'AAJT.

Le Pool insertion professionnelle de l'AAJT

Ce groupe de référents professionnels réunit les conseillers en insertion professionnelle des différents services de l'AAJT. Il a été créé en mettant au cœur de sa dynamique l'insertion professionnelle. Les accompagnateurs à l'emploi des différents services de l'AAJT se réunissent mensuellement afin de :

- Capitaliser les pratiques et de partager l'information ;
- Augmenter/diversifier les opportunités d'insertion professionnelle des jeunes accompagnés ;

- Effectuer un travail de veille sur les opportunités filières et besoins en main d'œuvre des bassins d'emploi afin d'enrichir l'information dont peuvent bénéficier les usagers des différents services ;
- Contribuer à faire vivre et développer le réseau d'employeurs solidaires actuel ;
- Capitaliser nos pratiques et valoriser les actions en termes d'insertion professionnelle.

Les recrutements Collectifs (job dating)

L'organisme de formation AFTRAL nous avait sollicités en octobre 2022 pour mettre en place une campagne de recrutement pour des postes de préparateurs de commandes auprès des jeunes accompagnés par l'AAJT.

Cette expérience permet d'entrevoir d'autres formes de collaboration entre l'AAJT et les centres de formations spécialisées, souhaitant accroître les débouchés et solutions en matière d'insertion professionnelle.

Les ateliers emploi

Depuis mars 2019, des ateliers mentoring ou ateliers emplois ont lieu à l'AAJT.

L'association "Diplômé et Après ?" réunit des professionnels travaillant dans différents secteurs d'activité et entreprises (EDF, La Poste, Eiffage, etc.) qui souhaitent mettre leurs expériences, conseils et compétences à la disposition de jeunes entrant dans la vie active afin de favoriser leur employabilité.

L'association travaille généralement auprès de jeunes titulaires d'un BAC+2 minimum mais les membres ont proposé des ateliers de coaching et de mentoring adaptés aux personnes intéressées moins diplômées de l'AAJT en recherche de travail ou de formation.

- Les thématiques des ateliers proposés sont :
- La confiance en soi,
- La préparation à l'entretien d'embauche,
- La relecture de CV et de lettres de motivation,
- La recherche d'apprentissage ou d'emploi.

En 2022, nous avons organisé ainsi 10 « Ateliers Emplois » et 35 jeunes ont trouvé des réponses aux besoins exprimés face à leur recherche d'emploi ou de formation.

Parmi les résultats, il est à noter une incidence positive sur la confiance en soi, l'attitude générale, l'expression de la motivation. Une vingtaine de jeunes ont trouvé un contrat d'apprentissage après la participation à un ou plusieurs ateliers emplois, tandis que d'autres ont trouvé des stages, ont gagné en confiance et en qualité d'expression.

3.2.2 Accompagnement vers et dans le logement

Méthodologie

Parmi l'ensemble des axes de travail du service, la dimension sociale de l'accompagnement - préalable au positionnement dans un logement - est investie dès les premiers entretiens par le biais de diagnostic social.

En effet, lors des premiers rendez-vous sur le service, l'utilisateur est reçu par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF). Cette première rencontre, essentielle, a pour objet de débiter une phase d'évaluation globale. Cette phase souligne le début de l'accompagnement social individuel et personnalisé proposé au sein du service.

En premier lieu, la CESF se charge d'une évaluation complète et méthodique du diagnostic social, de l'utilisateur, tout en prenant en compte la demande initiale et le recueil de données de la personne accompagnée.

Le recueil de données est un ensemble d'informations nécessaires permettant de définir des objectifs à court, moyen et long termes. On y prend en compte le parcours, les attentes et les besoins de l'utilisateur. Toutes les dimensions sont ainsi investies (situation administrative, santé, accès aux droits, accès à l'hébergement et au logement, etc.).

Dans la continuité du recueil d'information, dès lors où l'utilisateur nous est orienté par un partenaire, le professionnel du service prend contact avec lui afin de collecter un ensemble de renseignements. Cette étape a pour objectif de connaître l'ensemble des démarches qui ont pu être effectuées par le partenaire et prendre le relais sur l'accompagnement.

Cette continuité de parcours a pour but de mettre en évidence les urgences à traiter, d'y répondre et de définir les actions à mener.

La globalité du suivi assuré par la CESF intègre diverses problématiques :

- Première demande et renouvellement de titre de séjour
- Fiche familiale de référence pour l'obtention des actes d'état civil
- Demande d'acte de naissance ou suivi de la réception
- Titre de voyage
- Ouverture et maintien des droits à la sécurité sociale (CSS)
- Orientation vers le Pôle Santé de l'AAJT ou vers des médecins en lien avec les besoins identifiés et exprimés *
- Orientation vers la psychologue de l'AAJT qui a vocation à réaliser une évaluation psychologique de premier niveau, suivie d'une réorientation pour une prise en charge externalisée et adaptée. Ce service est disponible tous les 15 jours sur demandes des usagers ou orientation des professionnels.
- Orientation vers des ateliers santé en interne en vue de la création de lien social et résolution de problématique santé.

Le Pool Santé de l'AAJT est constitué de deux infirmières coordinatrices chargées de coordonner les parcours de soins les plus complexes et de la formation des professionnels accompagnants aux problématiques de santé. Le SAS est doté d'un référent santé qui assure le lien avec le Pool Santé et le reste de l'équipe.

- Aide à l'ouverture de comptes bancaires et formation à l'utilisation des services en ligne de la banque
- Gestion des contentieux : amendes diverses
- Sensibilisation à l'épargne
- Ouverture des droits CAF
- Déclaration des revenus trimestriels et annuels (impôt et caf)
- Participation à des ateliers budget

La gestion du budget est indispensable pour permettre à l'utilisateur d'assumer au mieux ses dépenses (loyer, assurance habitation, etc.) tout en générant un reste à vivre suffisant pour éviter les dettes.

- Orientation vers des structures d'aide alimentaire
- Distribution de colis alimentaires

Le professionnel oriente les usagers vers des structures d'aide alimentaire. Ainsi, nous maintenons le partenariat mis en place avec la banque alimentaire pour des colis de denrée mensuels. De janvier à décembre 2021, 106 colis ont été remis aux usagers du service dont les revenus sont inférieurs à 200 € par mois. Cela a concerné 111 adultes et 31 enfants.

Un partenariat conventionné avec le restaurant Noga - qui propose des plats gratuits à emporter (repas du midi et repas du soir) - permet d'y inscrire facilement les usagers pour des périodes adaptées à leur situation financière.

- Mobilité : Demande de gratuité de transport (RTM) et des abonnements de transport en commun
- Mode de garde : Accompagnement et Orientation vers des dispositifs de recherche de mode de garde*

* L'intégration des familles sur le service élargit le champ d'action en accompagnant les parents vers une solution de mode de garde ou éventuellement en les orientant vers des dispositifs adaptés.

Bien que l'équipe du service travaille en étroite collaboration sur cette thématique transversale, nous faisons encore face à des difficultés, notamment des délais d'attente pour l'obtention d'une place en crèche. Cette problématique est un frein à l'insertion professionnelle des familles accompagnées

A propos de la dimension collective de l'accompagnement

Débutée au début de l'année 2021, les permanences santé ont été mises en place par l'équipe du SAS en lien avec le Pool Santé de l'AAJT. Ceci en vue d'atteindre deux objectifs :

- Renforcer l'adhésion au suivi santé en mettant directement en relation chaque usagers avec les infirmières et la psychologue.
- Dégager des thématiques récurrentes afin de proposer des ateliers collectifs.

11 permanences mensuelles à raison de 2h par semaine, ont été conduites cette année pour 25 usagers, dont 5 femmes. 58 interventions des infirmières pour notamment des visites à domicile, entretien physique, accompagnement, appel, courrier de liaison.

Les ateliers mis en place grâce à cette permanence ont été les suivants :

- Visite au planning familiale : identification du lieu ressource, moyens de contraception (8 femmes présentes)
- Atelier Oeil du Loup : temps d'échange avec une association spécialisée sur les questions de sexualité (6 hommes présents)
- Utilisation de Doctolib : Favoriser l'autonomie par l'utilisation des plateformes numériques de santé

Les différentes démarches d'orientation vers les dispositifs sociaux

L'idée d'avoir « un chez soi » est l'une des demandes principales des usagers, et l'un des objectifs majeurs du service quand les ressources sont effectives.

La question de l'orientation vers un logement, voire une solution d'hébergement temporaire, dépend de plusieurs facteurs vérifiés à l'entrée du service et tout au long de l'accompagnement.

- La situation de l'utilisateur vis-à-vis de l'habitat (hébergé chez un tiers ou dans un dispositif, squat, rue, etc.)
- Les dispositifs sollicités en amont de l'orientation vers le service
- Le niveau de ressources
- La vulnérabilité du jeune et sa capacité d'autonomie.

Les actions prioritaires menées par la CESF quelles que soient les ressources des usagers :

Etape 1 - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - SIAO – Pôle Hébergement

- Inscription sur le site internet du SIAO fait avec le référent social.
- Proposition d'offre d'hébergement via la plateforme du SIAO.

Etape 2 - Le Droit À l'Hébergement Opposable (DAHO)

- CERFA à remplir avec le référent social du service
- Le DAHO permet à chaque usager d'obtenir la priorité sur une place d'hébergement.

En réponse à ces démarches, les solutions proposées peuvent être :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (Collectif, Semi Collectif, Diffus)
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (Collectif, Semi Collectif, Diffus)
- Foyer de Jeunes Travailleurs
- Résidence Sociale
- Pension de Famille / Maison Relais

En plus de cela, le SIAO propose des offres de logement dans le parc locatif.

On distingue deux types d'offres :

- Le logement social : Le SIAO a un quota de logements dans le parc social auprès des différents bailleurs du département des Bouches du Rhône.
- Le logement en intermédiation locative (IML) : Le SIAO met à disposition des offres de logement dans le parc locatif accompagné. Il peut être proposé un logement en bail glissant ou non.

Pour ce faire, la CESF met en adéquation les besoins du jeune et l'offre proposée. Elle accompagne la candidature (de la proposition à l'entrée, en passant par le dépôt du dossier et la préparation à l'entretien d'admission). Ce type de logement est un premier pas vers l'autonomie et permet aux jeunes de se familiariser progressivement à l'acquiescement d'un loyer mensuel, à la gestion d'un budget et d'un chez-soi dans son ensemble.

Dès lors qu'un usager est solvable, quelle que soit la nature de ses revenus, la CESF peut inscrire la personne accompagnée sur le Pôle Logement du SIAO.

Etape 1 - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation- / SIAO – Pôle Logement

- Inscription sur le site internet du SIAO fait avec le référent social.
- Vérification des offres proposées par le SIAO
- Mise en adéquation de l'offre et de la situation de l'usager : localisation, typologie, gestion du budget, taux d'effort, épargne

Etape 2 - Demande de logement social

Création du Numéro Unique Départemental qui permet d'entamer les autres démarches de logement.

Etape 3 - Le Droit Au Logement Opposable (DALO)

- CERFA à remplir avec le référent social du service
- Vérification du traitement du dossier jusqu'à obtention du statut prioritaire

Etape 4 - La recherche dans le parc privé

- Vérification des offres de logement sur des sites de location *en lien avec les demandes des usagers*.
- Animation d'ateliers budget et recherche de logement.

Tout au long de l'accompagnement, les besoins des usagers sont évalués afin de pouvoir leur proposer des solutions d'hébergement ou de logement en adéquation avec leur situation, en tenant compte de la réalité du marché.

Toutes ces démarches font l'objet d'entretiens individuels programmés avec le jeune pour expliquer chacune des étapes, et parfaire ses capacités d'autonomie. Cela inclut un processus de clarification de la demande de logement tel que le type de logement souhaité, la localisation géographique, le loyer maximum, etc.

Le jeune est encouragé à faire au maximum ses démarches en autonomie (dépôt de dossier auprès des résidences, repérage des lieux, rendez-vous de pré-admission, etc.) et à se familiariser avec les différentes procédures : conditions d'entrée, charges et aides potentielles, etc.

Cependant, ces notions restent complexes pour des usagers qui n'ont pas une bonne maîtrise de la langue française ni du système administratif français.

Le logement accompagné est souvent une "solution-tremplin" dans le parcours du jeune car bien qu'autonome dans la gestion de sa vie quotidienne, il a accès à un accompagnement social, administratif tout au long de son parcours logement.

Dans le parc privé, la phase de prospection, inhérente à l'accompagnement, est essentielle. Le fait de s'entretenir avec les propriétaires permet de les rassurer sur le règlement des loyers et charges inhérentes à l'entrée dans les lieux.

Les aides suivantes peuvent être sollicitées pour faciliter l'accès à un hébergement ou un logement :

Les aides proposées par Action Logement :

- La garantie Visale couvre les éventuels impayés de loyers.
- L'aide Loca Pass propose un prêt financier permettant de régler le dépôt de garantie. Cette avance peut être versée directement au propriétaire et le locataire s'engage à rembourser à Action Logement la somme avancée.
- L'aide à la mobilité propose une aide financière afin de faciliter l'installation du jeune dans le logement.

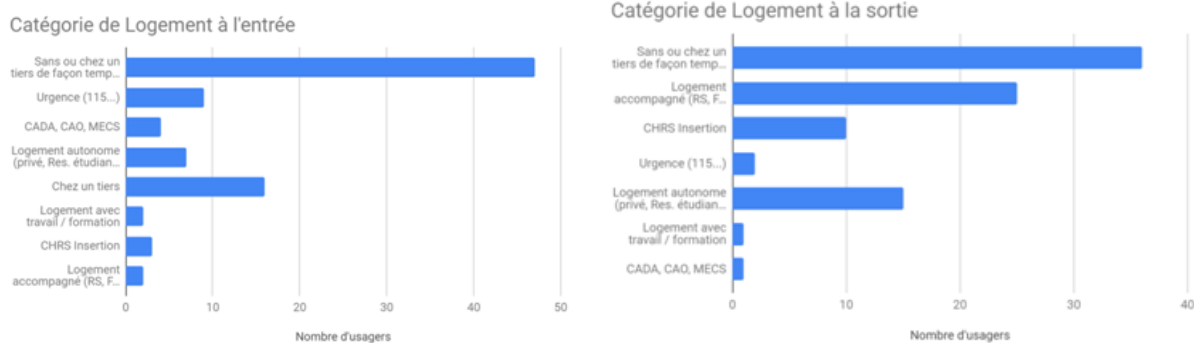
Les aides proposées par la CAF :

- Les allocations logements (AL) permettent d'assurer une partie du loyer.

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de favoriser l'accès au logement sous forme de prêt et de subvention (financement du dépôt de garantie, d'éventuels frais d'agence et d'une partie du mobilier).

Dès lors où un usager intègre un logement dans le parc privé ou social, la CESF s'assure de la pérennisation de l'entrée dans les lieux. Ce travail de sécurisation du parcours, s'effectue par la mise en place d'une où plusieurs aides citées ci-dessous, auxquelles s'ajoute les visites à domicile (VAD) si nécessaire. Cet rassure le jeune locataire et le propriétaire.

Situations à l'entrée et à la sortie du dispositif :



Sur les 90 jeunes sortants du SAS en 2022 :

- 25 personnes ont intégré un logement accompagné (Résidence sociale, Foyer de jeunes travailleurs...)
- 10 personnes ont pu intégrer un hébergement en CHRS que ce soit en collectif, semi-collectif ou diffus.
- 15 personnes ont pu intégrer un logement autonome dans le parc social ou privé. Parmi eux, un usagers a eu accès au parc locatif grâce à des propriétaires bienveillants.
- 1 personne a intégré un hébergement d'urgence via le 115 ou le SIAO ;
- 36 usagers restent sans solutions pérennes et sont hébergés chez des tiers

Parmi ces 36 usagers :

- 2 sont hébergés chez leurs parents
- 2 sont en liste d'attente pour intégrer une résidence sociale
- 2 sont en liste d'attente chez un bailleur social pour de l'intermédiation locative
- 1 est en captation de logement sur Aubagne chez un bailleur social

En ce qui concerne les 29 usagers restants, à l'exception d'un seul, chacun a eu entre 1 et 3 propositions de solutions logement correspondant à leur composition familiale et les ont refusées.

L'importance d'une place en hébergement temporaire

Si l'accès au logement est l'un des objectifs majeurs du service, il y a parfois urgence à trouver une solution de mise à l'abri. Cela peut passer par un relais hébergement via le SIAO, surtout pour les moins de 25 ans sans ressources qui ne bénéficient pas des minima sociaux, ou par le déploiement d'autres solutions tel que le dispositif Mon Toit pour Toi, hébergement solidaire chez des particuliers pour 3 mois renouvelables.

Les situations financières précaires auxquelles les jeunes sont confrontés contraignent les référents à orienter vers des solutions transitoires et peu onéreuses. Le fait de pouvoir intégrer un CHRS permet aux jeunes de chercher un emploi sereinement et, s'ils ont de faibles ressources, d'épargner plus facilement en vue d'accéder à un futur logement. En effet, les frais à l'entrée sont souvent un frein à l'accès au logement même lorsque les jeunes ont des ressources.

Afin de remédier à ces situations de grande précarité, qui rendent difficiles tout le travail d'élaboration autour d'un projet professionnel, le SAS a donc recours au SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Cependant, les délais peuvent être longs avant d'avoir une offre d'hébergement et/ou avant la solvabilisation de la personne concernée.

Il est à noter que lors de leur accompagnement en CADA ou en CAO, les demandeurs d'asile venant d'obtenir une protection internationale sont rapidement positionnés sur le SIAO hébergement par

anticipation à leur sortie du dispositif (dans les 6 mois maximum après l'obtention de la protection internationale).

Lorsque ces personnes entament un accompagnement avec le SAS, les demandes SIAO d'hébergement qui les concernent suivent leur cours et aboutissent, pour nombre d'entre elles, dans les huit mois suivant leur intégration à notre dispositif. L'obtention de cette place en CHRS n'entraîne pas la sortie immédiate du service mais un travail de relais progressif avec le CHRS afin de prévenir toute rupture du parcours.

En effet, la CESF travaille de concert avec un réseau de partenaires soit dans le cadre d'un passage de relais, soit dans le cadre d'un co-accompagnement avec une autre structure ou institution (telle que la mission locale par exemple) ou encore dans le cas de problématiques spécifiques (santé, juridique, etc.).

Partenariats

La mise en pratique d'un travail en réseau est nécessaire et le service se positionne comme un « metteur en lien » avec le droit commun et les dispositifs spécifiques liés aux problématiques variées du public accompagné.

La dynamique partenariale instaurée vise à porter un regard croisé sur la réalité sociale, permettant de mieux appréhender les problématiques et de construire des réponses les plus adaptées possibles grâce aux compétences spécifiques de chaque partenaire.

Nous maintenons notre réseau partenarial avec des opérateurs d'Accompagnement Socio-Éducatif

Lié au Logement (ASELL). En effet, cela nous permet - lorsque cela est nécessaire - de proposer à la sortie du service une orientation spécifique pour l'accès ou le maintien dans un logement.

Au cours de l'année 2022, plusieurs partenariats se sont consolidés : Action Logement, SIAO 13, la SPADA et l'association l'Autre.

- Travailler de concert avec Action Logement, permet au titre de l'ALS (Action Logement Services) de trouver des solutions de logements temporaires pour les jeunes salariés accompagnés sur le service. Cela se traduit par des demandes de mises à l'abri d'urgence dès lors où le jeune salarié est sans domicile et d'actionner des demandes de logements temporaires.
- Le partenariat avec le SIAO13 s'est renforcé. Ce partenariat permet à la CESF de participer régulièrement aux commissions et d'orienter des usagers vers des dispositifs d'hébergement spécifiques notamment les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales ou les bailleurs proposant des logements en intermédiation locative. Il permet aussi d'orienter directement des usagers vers du pôle logement.
- Le partenariat avec la SPADA permet d'effectuer une continuité dans l'accompagnement initialement proposé aux usagers de la SPADA qui ont tout juste obtenu le statut de protection internationale. En effet, avant toute orientation, la SPADA s'assure - dans le cadre de la prestation C - de l'ouverture des droits (CAF, CSS, etc.), des premières démarches d'état civil (envoi de la fiche familiale de référence et demande de titre de séjour), de la domiciliation en CCAS, des premières démarches via le SIAO - Pôle Hébergement (création de la fiche SIAO et présentation du dossier en commission réfugiés).
- Enfin l'association l'Autre est un partenaire précieux : cette association met à disposition quelques logements pour des jeunes isolés ou des familles. L'utilisateur doit déjà être dans un processus d'autonomie et maîtriser a minima le français. Le logement est mis à disposition pour 6 mois contre 100 € / mois pour le foyer accueilli. C'est une véritable opportunité pour certains jeunes et familles et permet à l'équipe du SAS de chercher des solutions plus pérennes pendant ce semestre. Ainsi 1 jeune femme avec son enfant a pu bénéficier d'un studio et 1 famille, sur un logement de type 3, le temps de trouver d'autres solutions à plus long terme.

L'association est également devenue partenaire du dispositif Mon Toit Pour Toi pour l'un de ses studios.

Mon Toit Pour Toi

Le dispositif "Mon Toit Pour Toi" est un réseau d'hôtes solidaires sur Marseille et ses environs.

Il propose à des jeunes migrants bénéficiaires de la protection internationale âgés de 18 à 30 ans d'être hébergés chez des particuliers sur des durées de 3 mois renouvelables (et ce jusqu'à 15 mois).

"Mon Toit Pour Toi" a pour objectifs de :

- Permettre à un jeune migrant bénéficiaire de la protection internationale, en rupture de ressources, d'être logé au sein d'une famille solidaire ou chez un individu isolé, pour une durée d'accueil de 3 mois renouvelables ;
- Éviter toute rupture de parcours d'insertion faute de logement en attendant de "solvabiliser" la situation du jeune ;
- Favoriser l'insertion sociale et l'apprentissage de la langue, clés de réussite d'une insertion professionnelle, grâce à l'immersion des jeunes auprès de ces "aidants de proximité" favorisant le tissage de liens hors-communautaires.

Les jeunes sont accompagnés pendant 24 mois maximum dans leur insertion socioprofessionnelle par le service .

L'accueil chez un particulier est un formidable tremplin pour le jeune dans son parcours d'intégration. Au-delà de fournir un toit à un jeune qui est à la rue ou en hébergement d'urgence, "Mon Toit Pour Toi" favorise un ancrage social fort pour un jeune isolé et accroît les chances de réussite de ce dernier.

Cet environnement sécurisant et bienveillant permet au jeune de chercher plus sereinement un travail ou une formation, en bénéficiant toujours de l'accompagnement des professionnels du SAS.

Cette année :

- 10 jeunes ont pu être accueillis sur le dispositif Mon Toit Pour Toi (dont 50% de moins de 25 ans),
- 8 hôtes solidaires ont accueillis ces jeunes (2 hôtes ont accueillis 2 jeunes simultanément)

Au total, 10 binômes se sont constitués au cours de l'année permettant des durées d'accueil allant de 2 à 12 mois (moyenne de 4,5 mois), soit au total 56 mois d'accueil cumulés sur 2022.

Cette année, encore, le partenariat avec l'association l'Autre a permis à 1 jeune de bénéficier d'un studio de l'association dans le cadre de Mon Toit Pour toi.

Sur les 10 accueils sortants de Mon Toit Pour Toi en 2022.

La situation logement a évolué comme suit :

- 2 ont intégré un logement (résidence sociale),
- 3 ont intégré des solutions hébergement (1 en CHRS collectif et 2 en CHRS diffus),
- 1 a trouvé une solution temporaire dans son propre réseau,
- 4 sont restés dans leur famille accueillante le temps de trouver la solution souhaitée (hors dispositif MTPT).

Concernant l'insertion professionnelle et les ressources des bénéficiaires du dispositif Mon Toit Pour Toi, la situation entre l'entrée et la sortie du dispositif a évolué comme suit :

Ressources / Emploi à l'entrée du dispositif MTPT		
Sans ressources	2	1 étudiant 1 jeune - 25 ans Célibataire sans enfant
CDD	1	A temps partiel
Volontariat de Service Civique	4	580€/mois
RSA	3	En cours de français en parallèle

Ressources / Emploi à l'entrée à la sortie du dispositif MTPT	
Chantier d'insertion	1
CDD	3
Volontariat de Service Civique	2
RSA	3
Etudiant	1

Evolution du parcours individuel des 10 jeunes - bénéficiaires de MTPT - sortants sur 2022

Vous trouverez en annexe 2 des précisions sur l'évolution des parcours des 10 jeunes sortis du dispositif MTPT sur 2022.

Mon Toit Pour Toi répond bien aux objectifs à l'origine du projet, à savoir :

- Permettre à un jeune migrant bénéficiaire de la protection internationale, disposant de faibles ressources, d'être logé au sein d'un foyer solidaire (famille, couple, colocation, personne seule, etc.) ;
- Éviter toute rupture de parcours d'insertion, faute de logement, en attendant de "solvabiliser" la situation du jeune ;
- Favoriser l'insertion sociale et l'apprentissage de la langue, clés de réussite d'une insertion professionnelle, grâce à l'immersion des jeunes auprès de ces "aidants de proximité" favorisant le tissage de liens hors-communautaires.

En effet, Mon Toit Pour Toi apparaît comme un accélérateur de parcours. Il a un impact important dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes accueillis. Plus qu'un programme d'hébergement solidaire, on peut parler d'un programme d'insertion solidaire : ces quelques mois passés chez l'accueillant ont souvent permis au jeune d'avancer sereinement sur son projet, de se concentrer sur sa recherche d'emploi ou de formation et ainsi de permettre une rapide solvabilisation de ses ressources.

L'expérience de cohabitation solidaire permet également de créer des liens forts, de progresser en français et de mieux appréhender la vie en France.

Une enquête de satisfaction menée auprès des hôtes fait apparaître les retours suivants :

- 67% des accueillants se disent très satisfaits de l'expérience *Mon Toit Pour Toi* et 33% se disent mitigés par rapport à celle-ci
- A la question, "qu'avez-vous préféré / que retenir-vous de l'expérience ?", les réponses suivantes ont été apportées :
- Accueillir les jeunes et partager avec eux pendant les repas
- Partage de nourriture
- L'efficacité et la bienveillance des accompagnatrices du SAS
- Problème de respect du cadre de vie.
- Chauffage mis à fond avec fenêtre ouverte, du bruit tard, hygiène

• Quelles difficultés avez-vous rencontré ?

3 réponses



Le suivi

Pendant toute la durée de l'accueil, l'équipe garde le lien. Des échanges téléphoniques sont réalisés de façon régulière pour s'assurer que - de part et d'autre - l'intégration se passe au mieux :

- Appels hebdomadaires à l'accueillant et l'accueilli lors du premier mois,
- Visite à domicile si nécessaire, etc.

3.2.3 Les freins à l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées

Que ce soit pour l'employabilité ou pour l'insertion vers et dans le logement, le déficit linguistique est le frein majeur. Les difficultés d'expression, de compréhension et d'écriture, voire l'analphabétisme, influent de façon significative sur la complexité de la prise en charge et sur la nature des orientations.

En effet, la formation en français et le passage par les chantiers d'insertion sont souvent des étapes préalables indispensables, tout comme les orientations vers les CHRS Insertion sont parfois des premières étapes pertinentes dans la construction du parcours.

De façon schématique, on peut dire que sans une maîtrise minimale du français, les usagers n'ont pas accès à l'emploi ni à la formation qualifiante et/ou diplômante et donc pas de revenus. Cela génère une quasi impossibilité d'avoir accès à un logement autonome et pérenne. Le recours à l'interprétariat se systématisait davantage au sein du service mais il demande une certaine organisation, une conduite d'entretien spécifique et il est parfois rendu impossible par les visites spontanées des usagers.

Parmi les autres problématiques liées au logement, on note :

- L'accès au logement peut être freiné par l'ouverture de compte courant bancaire car certaines banques ont des directives strictes liées aux documents d'identité et aux situations financières.
- Les problématiques de mode de garde ont une incidence forte sur l'accès à l'emploi et à la formation et donc à un revenu suffisant pour l'accès à un logement.
- Les parents d'enfants réfugiés qui - sans titre de séjour - n'ont pas accès au RSA ni à la CAF. Une fois le titre de séjour obtenu, ces personnes n'ont pas accès au RSA. Elles peuvent juste prétendre aux allocations familiales ce qui est insuffisant pour trouver des solutions logement.
- Les contrats plus ou moins précaires : CDD court terme, CDDI, travail informel, contrat à temps partiel, une partie du travail déclaré et une autre non déclarée, etc.
- La guerre en Ukraine ayant provoqué un exode des populations, un certain nombre de partenaires du parc social a dû prioriser l'attribution de leur logement au détriment des personnes bénéficiant de la protection internationale.

Sur l'insertion professionnelle, on note les freins majeurs suivants :

- l'absence de qualification et le peu d'expérience professionnelle qui rendent les parcours plus longs et plus complexes.
- La difficulté de compréhension du cadre de référence en France, de la réalité du marché de l'emploi et du logement (rapport superficie/quartier/prix), des processus de recrutement ou d'affectation d'un logement est un frein important à l'insertion socio-professionnelle en général.
- La frustration et l'impatience liées à un état d'attente permanent inhérent à leur situation (absence de ressources ou de logement) peuvent freiner l'employabilité et nécessitent une forte sensibilisation à la posture et à la mobilisation.
- Le manque de ressources peut limiter la mobilité et perturber assiduité et/ou ponctualité.
- Les fragilités psychologiques et les traumatismes qui peuvent être liés au vécu dans le pays d'origine, au parcours d'exil ou aux difficultés rencontrées en France sont des freins importants.

La crise sanitaire a continué d'impacter le quotidien des jeunes et des équipes.

On notera notamment :

- Un retard croissant dans certaines démarches administratives : renouvellements de récépissés, de titres de séjour ou de droits CSS et dans l'accès à l'hébergement et au logement faute de sorties.
- Un accroissement de l'isolement et des fragilités psychologiques chez certains des usagers. Le soutien de la psychologue sur ces périodes a été indispensable.

3.3 La fermeture du dispositif

L'année 2022 se clôturera avec la fermeture du Service d'Accompagnement des Statutaires.

Le SAS aura été une formidable aventure humaine et partenariale. Plus de 800 jeunes y ont été accompagnés depuis 2015. Ce sont autant de parcours singuliers, très précaires mais résilients.

Nous avons pu tisser des partenariats solides, sans lesquels un parcours ne saurait se construire.

Nous avons su créer et renouveler sans cesse nos approches et nos outils dans le but de répondre aux défis d'accompagner des jeunes BPI. Nous avons pu enrichir notre offre de service par des dispositifs tels que le Mon Toit Pour Toi, le Volontariat Civique Réfugiés, le réseaux d'employeurs solidaires, le mentorat, etc. Nous avons aussi eu le privilège de coordonner le Fonds Coup de Pouce qui apportait un déblocage financier à un moment déterminant du parcours du jeune, quand celui-ci ne correspondait à aucun critère des aides du droit commun.

Nous avons un savoir-faire d'artisan, celui de dentellier de parcours de jeunes BPI. Ces derniers exigent une présence importante à leur côté, une fréquence de rendez-vous et une grande modularité dans nos modalités d'intervention.

Et pour ce faire, nous avons toujours bénéficié du soutien indéfectible de feu DRDJSCS, aujourd'hui de la DDETS et de la DREETS, ainsi que d'autres co-financeurs comme la Fondation de France. Nous les en remercions sincèrement.

L'année 2022 a aussi été l'année du déploiement du Programme AGIR, lequel se concrétisera en 2023. Ce programme, de par sa vocation structurante et centralisée de l'offre de service d'un territoire à l'endroit d'un public BPI, est très intéressant.

Toutefois, après un temps de réflexion et de travail dans l'élaboration d'une réponse partenariale à l'appel d'offres, nous avons décidé de ne pas nous positionner.

Et ce pour deux raisons :

- La première est d'ordre technique. Nous ne savons pas honorer nos missions d'insertion professionnelle et d'accès au logement d'un public BPI jeune autrement que par un accompagnement intensif et modulable. En ce sens, le cahier des charges d'AGIR nous semble difficilement adapté et adaptable à la spécificité de public BPI jeune. Nous restons toutefois attentifs au déploiement du dispositif et ouverts à des collaborations futures.
- La seconde raison est d'ordre financière. La perspective de l'absorption de la totalité des crédits à l'échelle départementale par le programme AGIR, ainsi que la faible visibilité des crédits disponibles à l'échelle régionale, présentaient un contexte financier en mode projet devenu trop insécurisant et difficilement gérable.

La confirmation tardive des crédits alloués par nos financeurs, soumis eux-mêmes à leur propres contraintes, exige de notre part des avances de trésorerie devenues trop importantes pour ne pas mettre en péril et nos engagements contractuels vis-à-vis de l'équipe et notre équilibre financier de manière plus globale.

C'est dans ce contexte que nous avons pris la décision, en concertation avec nos tutelles, de fermer les portes du SAS qui aura été un outil d'insertion remarquable. Nous pouvons tous nous féliciter, sans forfanterie aucune.

FILIÈRE ENFANCE

4. La MECS

La Maison d'Enfant à Caractère Social

4.1 Présentation du service

La MECS Escale St Charles, aujourd'hui agréée pour 114 places, accueille des jeunes femmes et des jeunes hommes mineurs non accompagnés, âgés de 15 à 21 ans.

Elle les accompagne dans la globalité de leur parcours d'insertion en France :

- Apprentissage du français, scolarisation,
- Santé, hygiène,
- Vie affective, relations familiales,
- Habitat et gestion d'un logement,
- Emploi et formation,
- Régularisation et démarches administratives.

Au-delà de l'accompagnement social dispensé, la MECS St Charles, emprunte des valeurs de l'éducation populaire, tendant à inscrire ces jeunes primo-arrivants dans la compréhension de la société qui les entoure et l'acquisition de valeurs citoyennes.

4.1.1 La prise en charge

- La MECS Escale St Charles s'organise autour de deux pôles d'accueil :
- un « pôle collectif » sur le Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Escale St Charles,
- un « pôle diffus » situé sur le « Phocéén » et les résidences étudiantes, Fac Habitat et Studilodge.

La plupart des jeunes sont d'abord orientés sur le collectif, puis, en fonction de l'avancée de leur parcours, accèdent au diffus. Néanmoins, en fonction des critères d'âge et d'autonomie, certains peuvent directement être accueillis sur le pôle diffus.

Chaque jeune de la MECS est suivi par un éducateur référent (qui change lors du passage d'un pôle à l'autre) et bénéficie de l'appui de chargés de missions thématiques en matière de régularisation et d'insertion emploi.

Les chargés de missions sont affectés de façon transversale aux deux pôles.

Un premier accueil sur le pôle collectif : l'Escale St Charles

Les logements / 50 PLACES (+ 2 places d'urgence)

- 12 chambres doubles,
- 23 chambres simples,
- 2 studios internes,
- 1 colocation de 3 places dans le bâtiment voisin au 1 rue Palestro,
- viennent en supplément, 3 appartements dits de « répit », utilisés pour des jeunes dont l'accueil en collectif n'est pas adapté. Ces hébergements ont également été précieux durant les périodes de pics épidémiques nécessitant des solutions de décohabitation rapide pour assurer les isolations des jeunes testés positifs à la COVID, pour lesquels la contamination restait asymptomatique ou engendrait peu de symptômes.

Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bains et de WC.

Dans un premier temps, les jeunes sont accueillis en chambre double, avant de pouvoir bénéficier d'une chambre simple.

Les studios internes sont généralement réservés à des usagers, trop jeunes pour accéder aux studios externes (diffus), mais ayant déjà une vraie ancienneté dans la prise en charge ou faisant l'objet de situations fragiles (santé notamment).

Une prise en charge globale

Un premier accueil sur l'Escale St Charles est indispensable pour :

- le démarrage des parcours,
- les jeunes de moins de 16 ans ou particulièrement vulnérables.

L'accompagnement s'axe alors prioritairement sur :

- Les questions de santé souvent prégnantes dans les premiers temps de prise en charge : réalisations de bilans, suivis, vaccinations...
- Les besoins primaires : se poser, se vêtir, s'adapter à un nouvel environnement...
- Une évaluation/diagnostic global de la situation du jeune : pour beaucoup, il s'agit de la 1^{ère} prise en charge dont ils bénéficient. Le travail d'évaluation est donc vaste et bon nombre d'éléments sont décelés durant cette période : fragilités psychiques ou somatiques, freins administratifs prioritaires, freins linguistiques...
- L'apprentissage du français et l'inscription dans des ateliers collectifs, pour commencer à se familiariser avec la langue et s'inscrire dans un rythme d'activités.
- L'inscription scolaire : pour les « MNA », le temps est compté avant la majorité ; ils doivent donc, dès que possible, s'inscrire dans des parcours prioritairement professionnalisants. En conséquence, le rôle collectif tente de scolariser les jeunes dès leur entrée sur le dispositif. Les contraintes inhérentes au public (arrivés en cours d'année, difficultés linguistiques...) nous font travailler régulièrement avec les lycées privés, souvent plus réactifs ou disponibles que ceux du public.
- Le développement global et l'équilibre affectif sont des axes de vigilance prioritaires. La présence d'une psychologue à temps partiel et de celle d'infirmières du Pool Santé de l'AAJT permet de répondre à cet enjeu. Néanmoins, les problématiques de santé, notamment mentale, prennent aujourd'hui une telle ampleur qu'un appui médical permanent et spécifique à la MECS, par l'attribution à temps complet d'une infirmière, s'avère véritablement nécessaire.
- La promotion de la vie sociale et de la citoyenneté : axe essentiel de l'accompagnement, chaque jeune, quelle que soit son origine, doit pouvoir construire sa compréhension de la société, de ses droits et de ses devoirs et s'inscrire dans un engagement citoyen. La loi 2002-2 a d'ailleurs souligné l'importance de faire de nos lieux de vie des lieux d'apprentissage de la vie citoyenne, notamment par la mise en place d'un CVS. Au-delà de ce dernier, il s'agit aussi de favoriser l'engagement des jeunes en valorisant les projets collectifs et toute action pouvant développer l'implication et la responsabilité.
- les relations familiales : la MECS peut être amenée à travailler avec les familles restées au pays quand le jeune en ressent le besoin. A défaut et/ou en complément, elle s'applique également à créer des partenariats solides avec des « familles bénévoles » se proposant d'accueillir des jeunes de la MECS sur des temps définis (en journée, le temps d'un week-end).
- Ces liens créés, hors communauté, sont riches et participent à l'insertion durable des jeunes qui en bénéficient.

Une inscription dans la vie collective

En plus, du collectif de la MECS, « l'Escale St Charles » abrite un Foyer de Jeunes Travailleurs proposant une centaine de chambres destinées à accueillir des jeunes actifs.

Elle est également le siège de l'association expliquant une forte présence salariée de jour comme de nuit (éducateurs MECS, mais également service de l'habitat, fonctions supports...).

Les espaces communs sont nombreux, souvent mutualisés et servent de supports à des actions et activités collectives diverses (ateliers, cours de soutien scolaire, activités de loisir, conférences, formations...) à l'attention de nos publics (MECS, FJT, CADA...) ou de nos salariés.

La cafétéria, accessible à l'ensemble de nos services (publics et salariés), est également ouverte au public extérieur.

Ces caractéristiques font de l'Escale St Charles un lieu structurant plus à même d'accueillir les premiers temps de la prise en charge des jeunes en MECS et de les inscrire dans une « vie collective ». La présence salariée importante et le flux des activités diverses permettent, en effet, de mieux appréhender les difficultés éventuelles d'une prise en charge. De plus, l'accent mis sur la pluralité des offres d'actions socio-éducatives permet aux jeunes de la MECS (et des autres services) de bénéficier sur le site de l'Escale :

- d'animations plusieurs fois par semaine (jeux, ateliers culturels et artistiques, projets de création...),
- de cours de FLE, du soutien scolaire, des ateliers de conversations (environ une quinzaine d'heures par semaine)...
- d'actions de prévention santé, en mode collectif, organisées avec les infirmières de l'AAJT et/ou des partenaires de prévention (Planning Familial, Unis Cité, etc.),
- d'événements ouverts aux jeunes (spectacles, vernissage d'expositions, etc.).

- Si l'inscription dans cette vie collective rend possible une offre riche, elle présente également un enjeu éducatif de taille : celui d'inscrire les jeunes dans une démarche citoyenne, indispensable à toute vie en collectivité. Cette dernière est donc une bonne manière d'aborder la thématique de la citoyenneté et, plus largement, de l'inscription des jeunes dans la société française, au travers des « codes » sociaux et culturels, inhérents aux règles de la vie en collectivité et aux activités/actions proposées :
 - La mixité des hébergements (FJT-MECS) et la participation à l'entretien des espaces communs (participation ponctuelle au nettoyage des couloirs, des parties communes...) favorisent l'apprentissage des règles de « bon voisinage » et de respect des lieux de vie, individuels comme collectifs.
 - Les repas pris en collectivité encouragent l'apprentissage des codes de « bienséance » sur ces temps et la découverte d'une offre culinaire différente du pays d'origine.
 - La participation des jeunes au Conseil de la Vie Sociale leur apprend à contribuer à la vie citoyenne.

Il est néanmoins à noter que la localisation de notre pôle collectif - mitoyen de la gare Sainte-Charles et très proche des quartiers de Marseille connus pour être le siège de trafics en tous genres - n'est pas toujours adaptée à l'accueil de jeunes au profil délinquant et/ou présentant des addictions. En effet, l'expérience nous montre que cette proximité géographique est souvent néfaste à la mobilisation dans un parcours d'insertion pérenne des jeunes présentant ce profil, ces derniers étant plus enclins à céder à « l'appel » des réseaux et mauvaises fréquentations, souvent en raison de la rémunération attractive qui leur est proposée. Cette caractéristique n'est donc pas à négliger lors des orientations de candidatures par les partenaires et doit faire l'objet d'une attention particulière lors des entretiens de préadmission.

La poursuite du parcours sur le pôle diffus

Les logements : 64 places (+ une place d'urgence au sein d'une des colocations)

La totalité des logements du « pôle diffus » est située en proximité de l'Escale St Charles, à moins de 5 minutes à pied : « Le Phocéén » (32 rue de Crimée 13003 Marseille) : 29 places + 1 d'urgence.

Ce site obrite 12 appartements et trois bureaux à usage de l'équipe éducative pour une capacité totale de 30 places (29 places + 1 d'urgence en cohabitation)

- 6 appartements en cohabitation à 3 personnes, soit 18 places.
- 6 appartements en cohabitation à 2 personnes, soit 12 personnes.
- Le diffus avec les résidences étudiantes : 35 places individuelles.
- 19 studios à Fac Habitat (26 rue Honorat 13003 Marseille).
- 16 studios à Studilodge (121 boulevard National 13003 Marseille).

La prise en charge

Les plus jeunes (16-17 ans), ou ceux dont l'autonomie n'est pas encore totale, sont prioritairement accueillis sur le Phocéén, où une équipe éducative est présente chaque jour de la semaine et du week-end.

L'accès aux studios individuels est réservé, dans la plupart des cas, aux jeunes :

- de plus de 17 ans,
- en apprentissage,
- autonomes dans leur prise en charge.

Le pôle diffus s'inscrit dans la continuité de la prise en charge initiée en collectif :

- poursuite des suivis santé, parfois au long cours,
- poursuite de la scolarité, inscription rapide ou poursuite des parcours professionnalisants,
- poursuite de l'apprentissage de la langue,
- développement d'une vie sociale et poursuite de l'apprentissage de la vie citoyenne,
- participation aux activités et ateliers divers.

Dans la mesure où le diffus se trouve être la dernière « étape » avant la sortie du dispositif, l'accent est mis sur cinq axes de travail particulièrement importants :

- La professionnalisation grâce à la mobilisation d'un chargé d'insertion professionnelle : la recherche de « patrons » est vitale et mobilise ce dernier à plein temps pour faire se rencontrer le « bon » employeur, le « bon » centre de formation et le jeune. L'accès à l'emploi

de nos publics exige des compétences spécifiques et une connaissance minutieuse des réseaux partenariaux et des évolutions des secteurs. Il demande surtout un travail d'analyse poussé permettant de mettre les besoins, fragilités, compétences et atouts d'un jeune, en adéquation avec les attentes et capacités d'investissement d'un employeur.

- La poursuite et, lorsque cela est possible, l'aboutissement de la régularisation grâce à l'appui de 2 juristes (1,5 ETP) qui interviennent sur les 2 pôles collectif et diffus. Ces démarches sont souvent complexes et très chronophages. Elles nécessitent une connaissance poussée du droit des étrangers, des procédures en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et du territoire (Préfecture, consulats, ambassades, réseaux d'avocats, associations spécialisées...). La réactivité et l'opiniâtreté sont également de mise afin de faire face aux multiples contretemps liés aux procédures, aux demandes de pièces complémentaires ou refus en tous genres.
- L'autonomisation dans la gestion du logement et de la vie quotidienne : entretenir son logement, faire ses courses en prenant en compte son budget, gérer et anticiper ses dépenses, comprendre les courriers reçus, veiller à un équilibre alimentaire... Autant d'activités au quotidien qu'il nous faut accompagner et travailler avec les jeunes afin de les préparer à une vie autonome en perspective d'une sortie du dispositif.
- La compréhension et l'autonomisation dans les démarches administratives sont des axes essentiels à travailler avec les jeunes accueillis, et ce, à plusieurs titres :
 - comprendre l'importance de certains aspects de la régularisation pour s'y investir pleinement, tels que l'assiduité dans la scolarité et/ou l'insertion professionnelle (apprentissage) ou encore la nécessité de ne pas avoir de problèmes avec la justice,
 - comprendre les démarches à réaliser, les dossiers à remplir, la temporalité de certaines actions à mener (dates limites de dépôt de dossiers, âge maximum pour déposer un dossier en Préfecture...), les acteurs ou institutions à mobiliser...
 - Quotidiennement, l'accompagnement individuel par le référent social et les autres acteurs de l'équipe (CIP, juristes) a pour objectif de favoriser au maximum cette compréhension et autonomie. En complément, des ateliers thématiques collectifs sont régulièrement organisés afin de poursuivre cette initiation.
- La préparation à la sortie : cette dernière peut prendre différentes formes en fonction de la situation globale du jeune :
 - sortie vers un service « jeunes majeurs » pour prendre en charge les majeurs dont la situation administrative et/ou emploi n'est pas encore stabilisée (exemples de situations « éligibles » : titre de séjour mais sans emploi (donc sans revenus) ; en emploi mais sans titre de séjour (n'ouvrant donc pas droit aux APL pour les recherches de logement) ; non finalisation du dossier de régularisation mais en scolarité),
 - sortie en logement de droit commun lorsque le jeune dispose d'un droit au séjour et d'un emploi : FJT, résidence sociale, appartement dans le parc privé...,
 - sortie vers d'autres dispositifs d'hébergement accompagnés ou non, y compris d'urgence (115), lorsque la situation ne permet aucune autre solution et/ou que la prise en charge en MECS n'est plus possible par la mobilisation d'un « contrat jeune majeur » (ceci essentiellement en cas de non-adhésion du jeune majeur ou de problèmes de comportements graves ou de violences).

Un parcours professionnalisant : l'emploi, un tremplin vers une insertion globale

L'enjeu prépondérant de l'accompagnement d'un Mineur Non Accompagné est celui de la régularisation administrative. Celle-ci impose un parcours rythmé dans lequel la scolarisation et la professionnalisation jouent un rôle déterminant, puisque en partie garantes du bon déroulement des démarches administratives liées à la régularisation. Bien consciente de ces enjeux, la MECS de l'AAJT se veut professionnalisante et intègre donc à l'accompagnement proposé un volet « insertion professionnelle » conséquent, dont le Conseiller en Insertion Professionnel (CIP) est le garant, en lien avec l'équipe éducative.

Les missions du CIP se déclinent en 3 grands axes : orienter, préparer et insérer.

« Orienter »

Il s'agit de guider le jeune dans son parcours scolaire en fonction de ses projets et de ses capacités : envisager une entrée en CAP, Bac ou BACPRO ? Quelle filière ou secteur d'activité ? Selon quelles modalités (voie initiale ou apprentissage) ? Il s'agit également, par le biais de stage, de lui faire découvrir le monde du travail et ses grands secteurs (BTP, métiers de bouche, restauration, logistique, numérique...) afin de valider son projet professionnel et scolaire.

Dans ce cadre, le CIP de la MECS AAJT mobilise son réseau de partenaires et accompagne les jeunes à leur rencontre :

- partenaires de formation : CFA BTP, CFI Méditerranée, AFTRAL, CFBT, CFA des chefs du Pays d'Aix, CFA automobile de Marseille, Le Grand Pin...
- réseau de professionnels : filière Casino, Vinci, Eiffage, Savonnerie du Fer à Cheval, Point P, Boulangerie Ange, Maxicoffee, Pak Emballage, Feu Vert, AD distribution, artisans du secteur du bâtiment, des métiers de bouche ou de la restauration.

Grâce aux liens étroits construits avec les instituts de formation et les professionnels, le CIP est un soutien éducatif et pédagogique qui s'adjoit aux référents afin de garantir un parcours d'insertion scolaire (formation) et/ou professionnel efficient, adapté aux capacités et au projet du jeune.

Préparer à l'entrée dans le monde professionnel

Le CIP de la MECS initie les jeunes aux codes inhérents au monde du travail et aux techniques de recherche d'emploi, le plus souvent par le biais d'ateliers :

- Ateliers « CV et lettre de motivation » : quelles informations faire apparaître dans son CV ? Quelles expériences et compétences transversales valoriser ? Comment se présenter dans une lettre de motivation ? Quels atouts valoriser ?
- Ateliers de préparation aux entretiens d'embauches et initiation aux codes sociaux liés au monde du travail. Ces ateliers mobilisent régulièrement l'association « Diplômés et Après ? » composée de directeur.trices des Ressources Humaines d'entreprises partenaires ou de professionnels spécialisés dans le recrutement, tous donnant de leur temps afin d'initier nos jeunes aux codes et savoir-être indispensables au bon déroulement d'un entretien d'embauche ou d'un 1^{er} contact avec un employeur (par exemple dans le cadre de candidatures spontanées ou de recherche de patrons pour conclure un contrat d'apprentissage). Il s'agit alors de simuler des entretiens de recrutement (qui peuvent être filmés pour une autocritique et une meilleure analyse de la posture du jeune) et de proposer des feedbacks permettant au jeune de prendre conscience de ses atouts mais également des axes à améliorer en matière de posture, de présentation et d'argumentation. Ces ateliers servent également de supports pour aborder les droits dont disposent les jeunes salariés en entreprise mais aussi pour rappeler les devoirs qui leur incombent, leur permettant ainsi de mieux appréhender leur statut de salariés.

Insérer durablement dans le monde professionnel

Il s'agit pour le CIP d'accompagner, au sens propre, l'insertion professionnelle du public pris en charge par :

- La prospection physique et téléphonique réalisée avec le jeune afin de trouver un employeur pour un stage, un contrat d'apprentissage ou un emploi classique (CDD/CDI). Le jeune est préparé en amont de ces visites et apprend à se présenter et à exposer son projet à un potentiel employeur. Le CIP sert de médiateur et de facilitateur dans les premiers contacts et les échanges qui suivront si la rencontre débouche sur un stage ou une embauche. Il renseigne les employeurs sur les démarches administratives et les atouts liés aux contrats d'apprentissage (ou de professionnalisation), puis les conseille et les guide si nécessaire dans l'élaboration de ces derniers, ce, jusqu'à leur signature.
- Des ateliers de recrutement ou des Job Dating sont organisés par le CIP dès que l'opportunité se présente. En effet, les relations étroites que nous entretenons avec certaines entreprises ou filières, les conduisent à s'adresser à nous de façon privilégiée pour leurs recrutements. Dès lors, des séances de Job Dating sont organisées pour faciliter la rencontre entre l'employeur et notre public. Si ces temps débouchent généralement sur l'embauche d'un ou de plusieurs de nos jeunes, ils permettent également aux autres participants de se confronter aux processus de recrutement dans des conditions réelles et ainsi de se familiariser avec cet exercice.
- Un suivi étroit de l'insertion professionnelle du jeune : une fois l'embauche effective, le CIP, en soutien de l'équipe, suit de près l'évolution du jeune au sein de l'entreprise. Il peut ainsi agir rapidement s'il décèle d'éventuelles problématiques (absences, relâchement/démotivation du jeune, tensions avec le patron ou les collègues de travail...), avant que celles-ci ne soient préjudiciables au parcours professionnel du jeune. Si ces dernières ne peuvent être évitées, il joue alors un rôle de médiateur et facilite l'émergence de solutions afin d'assurer son maintien en emploi. En cas de licenciement, le CIP travaille et explore avec le jeune les motifs de cette rupture (afin qu'ils ne se reproduisent pas), participe à la réadaptation de son projet professionnel si cela s'avère nécessaire et se met en quête d'un nouvel employeur aux côtés de l'utilisateur et de l'équipe.

L'apprentissage du français et le soutien scolaire

La maîtrise de la langue française est un des facteurs essentiels de réussite de l'insertion globale des jeunes. La MECS AAJT en a donc fait un axe majeur de la prise en charge, en créant des partenariats spécifiques (*SOLIFORM*) et en faisant appel aux compétences diversifiées de bénévoles.

Le partenariat avec l'association SOLIFORM

Depuis 2019, l'AAJT est en partenariat avec l'association SOLIFORM spécialisée, entre autres, dans l'apprentissage « FLE » (Français Langue Etrangère) et/ou la remise à niveau des compétences de bases (mathématiques, communication en français, méthodologie d'apprentissage...). En contrepartie de la mise à disposition par l'AAJT de salles de travail au sein de ses locaux (3 rue palestro 13003), SOLIFORM a proposé tout au long de l'année :

- des ateliers d'aide aux devoirs prodigués en individuel par des intervenants de Soliform tous les mardis soirs de février à juin 2022, et ayant profité à 4 jeunes de notre établissement,
- des ateliers de renforcement en alphabétisation et/ou en Français Langue Etrangère (FLE), les jeudis soirs de février à décembre (hors vacances scolaires) : 15 participants,
- 3 sessions intensives de FLE et/ou d'alphabétisation : en février 2022 (25 heures), juillet 2022 (30 heures), octobre 2022 (20 heures) : respectivement, 18, 20 et 17 participants,
- Préparation intensive aux épreuves DELF A1 et A2 durant les vacances scolaires d'avril 2022 (25 heures) : 19 participants,
- Sessions de FLE et d'alphabétisation pour jeunes en attente de scolarisation entre février et avril 2022 (14 heures) : 6 participants,
- Cours extérieurs de FLE « Tous publics » donnés par Soliform dans 3 autres lieux du centre-ville de Marseille : en moyenne toute l'année, environ 15 participants.

Le soutien scolaire proposé par les bénévoles

L'AAJT est depuis longtemps inscrite dans une prise en charge ouverte sur la société. A ce titre, des bénévoles sont régulièrement accueillis sur l'ensemble de nos établissements, en particulier sur la MECS où ils interviennent principalement sur du soutien scolaire et/ou sur de la préparation/révision en prévision des examens de fin d'année.

En 2022, une vingtaine de bénévoles ont proposé leur aide de façon pérenne et régulière (tout au long de l'année scolaire et 1 fois par semaine). Cette dernière a essentiellement pris la forme de cours particuliers à raison d'une séance par semaine organisée en soirées ou les weekends.

Au-delà du soutien scolaire, ces temps sont également l'occasion d'une « rencontre » réciproque, permettant de s'ouvrir mutuellement au « monde » de l'autre, et dans laquelle de véritables liens sont tissés et donnent parfois lieu à une expérience relationnelle et personnelle riche, tant pour le jeune que pour le bénévole.

La participation financière

Pour les jeunes sans revenus

La MECS prend en charge les frais liés :

- à la scolarité,
- à la santé,
- aux transports (RTM),
- à la régularisation administrative en France,
- à une activité sportive ou culturelle à hauteur de 150€ maximum par an.

Pour les jeunes résidant à l'Escale, une carte wifi est mise à disposition gratuitement tous les deux mois.

Hébergés sur le Collectif

Les jeunes sans revenus peuvent bénéficier, sous réserve d'une implication dans leur prise en charge :

- d'un pécule d'argent de poche de 60 € mensuels,
- d'une « vêtue » de 70 € par mois.

Une caution de 30 € est exigée mensuellement et leur est restituée à leur sortie, si le logement n'a pas été dégradé.

Hébergés en appartement

En appartement, les jeunes sans revenu sont dits en « alimentation autonome » et bénéficient à ce titre, en plus de l'argent de poche (60€) et de la vêtue (70€), d'un pécule mensuel de 200 €.

Il est à préciser que le versement de l'argent de poche, la participation financière de la MECS liée à une activité sportive/culturelle et la distribution des cartes WIFI dépendent en grande partie de l'adhésion et de l'investissement du jeune à l'accompagnement proposé, ainsi que de son respect du règlement de fonctionnement. Autrement dit, ces aides financières peuvent être remises en cause, à tout moment, de façon individuelle ou collective (après des dégradations générales des locaux par exemple) après validation du chef de service et de la directrice de la MECS.

Pour les jeunes ayant des revenus

Sur le collectif

Lorsque les jeunes disposent de revenus, l'argent de poche et la vêtue ne sont plus délivrés.

En appartement

Les jeunes en appartement ne perçoivent plus l'argent de poche ni la vêtue mais continuent de bénéficier du financement de leur carte RTM et du pécule d'alimentation à hauteur de 200€. Ils doivent donc prendre en charge leurs activités sportives ou culturelles et les achats de vêtements professionnels.

De plus, ces jeunes doivent s'acquitter d'une participation financière, à hauteur de 10% de leurs revenus.

Une prise en charge ouverte sur la société

L'AAJT ancre systématiquement ses prises en charge socio-éducatives dans la société qui l'entoure. Dans ce but, l'association veille à ouvrir ses établissements à des bénévoles ainsi qu'à des associations partenaires, s'appuyant sur leurs compétences spécifiques en matière de soutien scolaire, d'apprentissage de la langue française, de loisirs, de culture, de santé...

Les appartements de « répit » : La poursuite du projet

Face à l'absence de solutions extérieures et à l'impossibilité de réorienter des jeunes dont le profil est inadapté à un accueil en collectif (comportements délinquants, violents, fragilités psychiques importantes, comportements déviants liés à une consommation importante de stupéfiants...), il nous a fallu, en août 2020, inventer un mode d'accompagnement alternatif et expérimental : les appartements dits de « répit ». Dans un bâtiment de la rue Thubaneau (13001), trois studios ont ainsi été dédiés à l'accueil de jeunes dits « difficiles » pour lesquels l'hébergement en mode collectif n'est pas ou plus possible. Le cadre d'accompagnement proposé est plus soutenu et cadrant car reposant sur la supervision d'un éducateur dédié et le maintien de l'encadrement du reste de l'équipe éducative du pôle collectif.

La reconnaissance dans le budget 2021 d'un mi-temps d'éducateur supplémentaire venant en soutien de l'équipe éducative dans la gestion de ce dispositif, a été un atout non négligeable dans la réussite de ce dernier.

En 2022, dans un contexte général « d'assagissement » relatif de notre public, les besoins ont évolué suite aux sorties des jeunes hébergés sur ce dispositif et à la diminution des besoins d'isolement liés au COVID : en effet, le Département (inspecteurs et référents sociaux) nous a sollicités pour accueillir des jeunes au profil plus « mature » car plus âgés et déjà plus autonomes, pouvant donc être en décalage par rapport à l'accompagnement plus étroit proposé sur le collectif et aux autres jeunes qui y sont accueillis. La collaboration avec les inspecteurs et/ou les référents sociaux de la cellule MNA du Département, nous a donc conduits à intégrer 2 jeunes de 18 ans sur 2 studios de la rue Thubaneau, leur dédiant un éducateur référent réalisant plusieurs fois par semaine des visites à domicile.

Le troisième appartement continue, quant à lui, de répondre au projet initial et à la nécessité d'éloignement rapide du collectif quand la situation l'exige.

4.1.2 L'équipe

Le Pôle Collectif

- 8 travailleurs sociaux polyvalents référents de parcours aux profils professionnels variés : éducateurs spécialisés, assistante de service social, conseiller en économie sociale et familiale, monitrice éducatrice, technicienne supérieure diplômée de l'enseignement supérieur et animatrice en VAE Monitrice-éducatrice,
- 1 maîtresse de maison,
- 1 chef de service.

Le Pôle Diffus

- 8 travailleurs sociaux polyvalents, référents de parcours, là encore aux profils professionnels élargis et riches : éducateurs spécialisés, Conseillère en Economie Sociale et Familiale et diplômés en Master (cursus « cultures et société » et « coopération internationale ») se partagent les références et mutualisent leurs champs de compétences et d'expertise,
- 1 maîtresse de maison,
- 1 cheffe de service.

Les fonctions mutualisées

- 1 directrice d'établissement en responsabilité des deux pôles de la MECS.
- 1 Conseiller en Insertion Professionnelle accompagnant les jeunes dans la construction de leur projet scolaire et/ou professionnel, facilitant leur entrée dans le monde du travail et soutenant une insertion durable dans l'emploi.
- 2 juristes (pour 1.5 ETP) viennent en appui aux référents dans l'élaboration des dossiers de premières demandes de titres de séjour, de demandes d'asile ou encore de reconstitution d'état civil.
- 1 infirmière Diplômée d'Etat (0.5 ETP) dont le rôle est de coordonner les parcours de soins des jeunes admis : bilans de l'état de santé à l'entrée, point sur les vaccinations obligatoires, bilans CLAT (Centre de lutte Anti-Tuberculose), coordination du parcours de soins avec prises et accompagnements aux rendez-vous et mises en lien des spécialistes, médecins traitants, infirmiers libéraux, centres d'examen... En 2022, le départ en congés maternité de l'infirmière et les difficultés de recrutement que nous avons connues sur ce poste, nous ont conduits à élargir ce recrutement au profil de médiateur de santé. Ce dernier n'a pu être pourvu qu'à partir de la mi-septembre. De plus, en 2023, l'ajout d'un mi-temps supplémentaire d'infirmier(re) ou de médiateur/trice de santé nous est apparu nécessaire afin de faire face à la complexité des problématiques de santé et à leur gestion efficace et coordonnée avec les acteurs de santé extérieurs. Cela nous a été accordé à l'issue du dialogue budgétaire 2023.
- 1 psychologue à temps partiel (0.5 ETP) : malgré l'augmentation autorisée de ce poste (passage de 0.21 ETP en 2021 à 0.5 ETP en 2022), les temps de présence de la psychologue restent bien trop limités face aux besoins identifiés sur la MECS en matière de soins psychiques, réduisant de fait le spectre des actions possibles. Ces dernières se focalisent donc sur des temps d'appuis et d'éclairages aux équipes pendant les réunions, ainsi que sur la rencontre (sur des temps de vie collectifs ou directement sur le lieu de vie) avec les jeunes repérés pour leurs fragilités. La mise en place et la coordination des soins avec les partenaires extérieurs (OSIRIS, Imaje Santé, CMP, professionnels libéraux...) sont aussi une composante importante de son champ d'action, bien que largement freinées par son temps de présence limité.
- 1 animatrice à mi-temps (0.5 ETP) dont la mission est de proposer un panel d'activités de loisirs (activités et initiations sportives, sorties et balades en tous genres) mais également d'ouvrir les jeunes à des questions sociétales (la citoyenneté avec l'association Anthropos, les notions de genres et les rapports hommes-femmes avec « l'Œil du Loup »...) ainsi qu'au monde de la culture par la mobilisation de partenaires variés (Théâtre de la Cité, Cinéma le Polygone étoilé, Lézarap'Art, Culture du Cœur, UrbanProd, Friche de la Belle de Mai...).

Les fonctions supports

Toute l'activité de la MECS s'appuie sur des fonctions transversales de l'association :

- direction générale, fonctions supports (comptabilité, ressources humaines, qualité, informatique...),
- équipe logistique (hommes d'entretiens, nettoyage, sécurité/maintenance...).
- elle participe et bénéficie également du travail des « pools » transversaux constitués autour de thématiques précises telles que celle de l'insertion professionnelle, la santé ou la sphère juridique.

Pour finir, des stagiaires et volontaires civiques sont également mobilisés et peuvent intervenir dans des champs divers de l'accompagnement et du loisir, en complément et sous la supervision de l'équipe éducative et des chefs de service.

4.2 Analyse 2022

4.2.1 Le public accueilli

Eléments globaux

Les années passées, les jeunes entrant sur la MECS provenaient pour près des deux tiers de Guinée Conakry, de Côte d'Ivoire ou du Mali. En 2022, nous avons été davantage attentifs à diversifier les pays d'origine au sein de l'établissement, dans un souci de mixité culturelle permettant d'éviter les biais communautaires. Cela nous a conduits à intégrer des jeunes originaires du Soudan, du Bangladesh, du Pakistan, du Sénégal, de Tunisie, d'Algérie, de Turquie, du Ghana ou encore d'Ukraine.

	Nombre de prises en charge	Nombre d'admissions	Nombre de sorties	Durée moyenne de séjour (DMS) calculée sur les sortants
2020	133	17	17	581 jours (soit un peu plus d'1 an et demi)
Variations 2020-2021	+19%	+153%	+200%	+41%
2021	159	43	51	822 jours (soit 2 ans ¼)
Variations 2021-2022	-8 %	-11%	-21,5 %	+13 %
2022	146	38	40	932 jours (soit un 2 ans et demi)

Si l'année 2022 est marquée par un léger ralentissement des « flux », le nombre d'entrées et de sorties restent élevés. A l'instar de l'année précédente, ces données peuvent être expliquées par :

- la proportion encore importante de majeurs dans nos effectifs (en décembre 2022, la MECS compte près de 60% de majeurs), ces derniers étant plus proches de la sortie car ayant bénéficié d'un parcours avancé au sein de la MECS. Néanmoins, l'accent mis en 2021 sur le rajeunissement des jeunes entrants, s'est poursuivi en 2022 (50% des jeunes entrants étaient âgés de moins de 16 ans en 2022) et explique, en partie, le ralentissement des sorties et le léger allongement de la durée moyenne de séjour (augmentation de 3.6 mois entre 2021 et 2022) comparés à l'année précédente.
- la poursuite et la consolidation de l'évolution des pratiques éducatives favorisant l'apprentissage de l'autonomisation des jeunes et accentuant le travail mené autour de la préparation à la sortie du dispositif (professionnalisation, préparation à la gestion d'un budget, autonomisation dans la gestion des démarches administratives...).

Il est à noter qu'à compter du printemps 2022, les admissions ont été considérablement ralenties par la raréfaction des orientations provenant du Département, de l'ADDAP13 ou de la DIMEF : il a pu ainsi se passer plusieurs semaines sans qu'aucune orientation ne nous parvienne de nos partenaires habituels, et ce, malgré nos relances auprès du Conseil Départemental afin de faire connaître la disponibilité de nos places.

Les entrées

En 2022, la MECS a réalisé 38 admissions (33 hommes et 5 femmes) pour un âge moyen resté stable de 16.24 ans (16.37 ans en 2021, 16,53 ans en 2020).

L'âge auquel est admis le jeune détermine en partie la « densité » de l'accompagnement et le type de parcours qu'il doit suivre : en effet, plus le délai avant la majorité est court, plus le travail à accomplir pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle du jeune est condensé. L'accompagnement tient compte de cette variable et peut se complexifier dans la mesure où cette temporalité oblige parfois le jeune à abandonner, un temps du moins, les ambitions originelles qu'il avait fondées au profit de projets plus réalistes et/ou plus favorables à un accès rapide à la scolarité ou à l'entrée en emploi.

L'âge à l'entrée est donc une variable importante sur laquelle nous nous sommes questionnés ces dernières années :

- ainsi, en 2020, plus de 64% des jeunes admis l'étaient à 17 ans passés, entraînant un parcours d'accompagnement dense en raison des délais courts les séparant de la majorité.
- depuis 2021, nous avons entrepris de mixer davantage l'âge des jeunes entrants et de « rajeunir » nos effectifs.
- en 2022, cette tendance s'est poursuivie puisque 58% des jeunes admis avaient 16 ans ou moins.

AGE DES USAGERS ENTRÉE EN 2022 A LEUR ENTRÉE			
15 ans	9		58 %
16 ans	15		
17 ans	12		31,5 %
18 ans	3		10,5 %
19 ans	1		
TOTAL	38		

Les sorties

Pour rappel, le nombre de sorties avait triplé entre 2020 et 2021, passant de 17 à 51 sorties.

En 2022, bien que restant en proportions importantes, les sorties ont ralenti et les parcours se sont quelque peu allongés. Cela est essentiellement dû au rajeunissement du public et à la diminution progressive du nombre de majeurs dans nos effectifs.

L'âge moyen des sortants est de 18,9 ans en 2022 et est resté stable comparé à l'année précédente (18.5 ans).

Motifs et types des sorties

Motifs

Sur les 40 sorties :

- 33, soit 82,5 %, concernent des sorties dites positives, c'est-à-dire en logement autonome ou sur des dispositifs de droit commun ou post-MECS (type accueils jeunes majeurs). Ces dernières sont en progression, comparées à l'année précédente (70 % de sorties réussies en 2021, soit 37 sur un total de 51 sorties) et démontrent l'évolution positive des pratiques éducatives en matière de préparation à la sortie et d'autonomisation des jeunes.
- 7, soit 17,5 %, sont la conséquence du refus de renouvellement du contrat jeune majeur (CJM) arrivé à échéance, à l'initiative du Département ou de notre structure. Dans la totalité des cas, il s'agit de jeunes n'ayant pas adhéré au parcours d'accompagnement : défiance vis-à-vis de l'équipe éducative et de la MECS, refus de coopérer en matière d'insertion professionnelle ou de recherche de logement autonome... Dans ces conditions, la fin de prise en charge est travaillée avec le jeune sous réserve qu'il le souhaite, ce qui reste peu fréquent sur ces fins de parcours.

Il est à noter que le non-renouvellement de prises en charge concerne une pluralité de situations (jeunes sans activité, en formation ou en emploi) et ne conduit pas forcément à une sortie sans solution. En effet, des jeunes avec lesquels le lien était rompu, ont pu intégrer un logement du parc privé qu'ils avaient trouvé par leurs propres moyens. Sur ces 7 sorties « sèches », 2 sont des ruptures anticipées de CJM principalement en raison de troubles psychiques importants et de refus de soins, rendant impossible la poursuite de l'hébergement et de l'accompagnement.

TYPE DE SORTIE DES SORTANTS EN 2022	
AJM-AAJT	9
Appartements du parc privé	8
Résidence Étudiante	6
Résidences sociales	5
Sans Solution	2
Hébergés chez un proche/ami	2
Accueils jeunes majeurs hors AAJT	4
FJT	1
Non communiqué par le jeune	2
OQTF	1
Sans solution	1
Total	40

En 2022, 13 jeunes, soit 32.5 %, sortent sur un dispositif d'accueil jeunes majeurs (CJM), dont 9 quittent la MECS pour intégrer le service « AJM » (Accueil Jeunes Majeurs) de l'AAJT. Ce dernier chiffre est en baisse comparé à l'année 2021 – année durant laquelle près de 40% des sorties se faisaient sur l'AJM de l'association - mais reste en proportion importante. Lorsque la situation du jeune exige une poursuite de l'accompagnement vers l'autonomisation, l'orientation vers l'AJM de notre association nous semble souvent pertinente, celle-ci étant facilitée par le partage et la mutualisation des outils d'accompagnement et de suivi. La continuité du parcours est ainsi plus facilement assurée.

- 50 % des jeunes sont sortis vers un logement autonome de droit commun ou du parc privé : FJT, résidences sociales, appartements du parc privé ou résidences étudiantes. Ces solutions de sortie, caractérisées par un accompagnement limité, voire inexistant (parc privé), concernent des jeunes dont la situation est sécurisée de façon pérenne (emploi stable et situation administrative aboutie), faisant preuve d'une bonne compréhension des démarches administratives et d'une autonomie suffisante pour gérer le quotidien et avoir une gestion raisonnée de leur budget. Ce type de sorties est en nette progression depuis l'année précédente, la proportion passant de 35 à 50 % entre 2021 et 2022.
- 7 sorties en 2022 sont restées sans solution pérenne et concernent essentiellement :
 - des jeunes refusant de travailler sur leur sortie en logement, pensant, à tort, que leur accompagnement sous contrat jeune majeur en MECS ne prendrait pas fin. La plupart ont trouvé une solution d'hébergement chez un tiers.
 - des jeunes ayant refusé des orientations sur des services d'accueil d'urgence/115.
 - des jeunes présentant des troubles psychiatriques avérés, refusant tout parcours de soins et dont la pathologie devient donc impossible à contenir sur notre structure car potentiellement dangereuse pour les autres usagers accueillis et le personnel.

ACTIVITE DES SORTANTS 2022	
CAP voir initiale	3
BEP/CAP en apprentissage	9
BAC PRO voie « initiale »	3
BAC PRO en apprentissage	9
Contrat pro	4
Classe de remise à niveau	1
Sans activité	5
CDI/CDD	8
Total	40

En 2022, 55% des sortants sont en parcours de professionnalisation (BACPRO, CAP en apprentissage ou contrat de professionnalisation).

12.5 % des sortants sont en parcours scolaires classiques à des niveaux différents (BACPRO, CAP en voie « initiale » ou classe de remise à niveau), proportion en baisse comparée à 2021 (20% de jeunes sortants scolaires en 2021) mais compensée par une augmentation du nombre de jeunes en contrat de travail (CDD ou CDI) passant de 14% en 2021 à 20% en 2022.

Seuls 5 jeunes sont sans activité au moment de leur sortie :

- 3 présentaient des troubles psychiatriques envahissants et ont refusé tout parcours de soins et n'étaient pas « en état » d'adhérer à une scolarité ou de travailler,
- 1 venait de terminer son contrat d'apprentissage et a fait montre de peu de sérieux dans son engagement tant au niveau professionnel que de son accompagnement au sein de la MECS,
- 1 jeune n'a pas adhéré à l'accompagnement proposé, y compris sur le versant de la scolarité ou de l'emploi.

Domaines d'activité des sortants en 2022	
BTP	10
Métiers de bouche (boucherie, boulangerie...)	15
Restauration	7
Sans activité	5
Mécanique Auto/Moto	1
Logistique	2
Total	40

Sur les 40 jeunes sortants :

- Plus de 37.5 % sont employés dans le secteur des métiers de « bouche » (boulangerie, boucherie, traiteur).
- Un quart travaille dans le secteur du bâtiment, tous corps de métiers confondus (maçonnerie, électricité, plaquiste, menuiserie...).
- 5 jeunes sont sans activité pour les raisons déjà évoquées ci-dessus (troubles psychiatriques, non adhésion à l'accompagnement...).

Revenus perçus à la sortie par les 40 sortants

Revenus mensuels des 40 sortants	
Sans Revenus	10
0-300	0
301-500	3
501-700	3
701-1000	13
1001-1200	8
1201-1500	3

- 10 jeunes sont sans ressource à leur sortie de la MECS : cette situation concerne essentiellement les jeunes sans activité au moment de leur sortie ou ceux en scolarité « classique » (hors apprentissage).
- 15 % des sortants touchent moins de 700€ par mois et sont donc dépendants des aides sociales (APL notamment) pour pouvoir prétendre à un logement. Ces faibles revenus nécessitent une autonomie acquise dans le domaine de la gestion budgétaire, rendant le jeune capable de gérer de façon raisonnée ses différents postes de dépenses.
- Près d'un tiers (32.5 %) des jeunes sortis disposent de revenus compris entre 701 et 1000 €, ouvrant à une palette de choix de logements plus variée, mais les rendant encore fortement dépendants des aides sociales.
- Plus de 27 % gagnent entre 1000€ et 1500€, chiffres en nette augmentation depuis 2021 où ils n'étaient que 12 %. En 2022, cela concerne essentiellement les jeunes en CDD ou CDI. En général, ces derniers ont d'ailleurs pu bénéficier d'un logement dans le parc privé.

4.2.2 Arrêt sur image au 31 décembre 2022

La prise en charge du public « MNA » répond à des stratégies d'accompagnement spécifiques contraintes par le contexte juridique (régularisation administrative) et l'enjeu d'autonomisation rapide des jeunes accueillis. En effet, la régularisation des mineurs entrés sur le territoire français après 16 ans nécessite, au préalable, une inscription en formation qualifiante d'au moins 6 mois. De plus, les dettes contractées pour le voyage, cumulées à la responsabilité d'envoyer de l'argent à la famille restée au pays, expliquent la volonté unanime des jeunes de devenir rapidement autonomes sur le plan financier. La pression importante pesant sur le dispositif d'accueil MNA accentue encore cet enjeu, en encourageant une indépendance rapide des jeunes accompagnés grâce aux choix de parcours professionnalisants prompts à offrir une autonomie rapide.

L'accompagnement s'axe donc sur la scolarisation des mineurs, puis dès que possible, sur leur inscription en parcours professionnalisant sur le mode de l'apprentissage ou de l'alternance. Les données ci-dessous reflètent parfaitement ces stratégies.

Activités des jeunes au 31/12/2022

Type d'activités

Activités des jeunes présents au 31/12/2022		
BEP/CAP En Apprentissage	42	53 %
BAC PRO Apprentissage	7	
Contrat de Professionnalisation	9	
BEP/CAP en initial	12	30%
Classe de remise à niveau ou adaptée	18	
BAC PRO en initial	1	
Lycée général	2	
CDI/CDD	7	10 %
Chantier d'insertion	4	
Sans activité	8	7 %
Total	110 jeunes	100 %

Il est à noter qu'au 31 décembre 2022, les effectifs de la MECS n'étaient pas complets (110 pour 114 places autorisées), 4 places restant vacantes, ceci pour deux raisons principales :

- le manque d'orientations du Département et des partenaires habituels,
- la décision sur les derniers mois de l'année de ralentir les admissions au regard des difficultés de recrutement, rendant complexe la gestion du quotidien et des accompagnements par des équipes en sous-effectif.

93 % de notre public est en activité (emploi ou scolarité) au 31 décembre 2022, et 63% en emploi (apprentissage, contrat aidé ou contrat classique) :

- Plus de la moitié des jeunes présents au 31/12/2022 sont engagés dans un parcours scolaire professionnalisant (CAP ou BACPRO en apprentissage ou en contrat de professionnalisation), tandis que près d'un tiers poursuivent une scolarité en voie « initiale » allant des classes de remise à niveau (classe UPE2A) au lycée, en passant par le CAP et le BACPRO.
- Les 10 % restants sont en emploi sous différents types de contrat : contrats classiques (CDD ou CDI), intérim ou en contrats aidés en chantier d'insertion.

Seuls 8 jeunes sont « sans activité » au 31/12/2022, c'est-à-dire non engagés dans un parcours scolaire ou professionnel :

- quatre ont été admis sur le pôle collectif de la MECS en décembre 2022 sans être scolarisés et l'ont été peu de temps après la rentrée de janvier,
- trois étaient soit en phase de réorientation, soit entre deux contrats de travail,
- le dernier a connu des difficultés, notamment du point de vue psychique, complexifiant son parcours d'insertion.

Domaines d'activité

Domaines d'activité des jeunes au 31/12/2022	
Métiers de bouche (boucher...)	16
Restauration	18
Scolarité en voie générale (remise à niveau ou niveau collègue ou lycée)	20
Mécanique Auto/Moto	6
BTP	13
Logistique	11
Autres (coiffure, accueil, vente ...)	6
Chauffage Climatisation	3
Electricité	7
Hygiène et propreté	2
Systèmes Numériques	1
Sans activité	8
Total	110 jeunes

Près de 20 % des jeunes présents en fin d'année 2022 sont scolarisés en voie générale, la plupart en classe de remise à niveau.

Pour le reste des effectifs, on observe une pluralité des secteurs, la majorité recouvrant des métiers dits « en tension » (restauration, métier de « bouche », BTP, logistique). En cohérence avec le projet personnel des jeunes, notre accompagnement vise à leur faire découvrir des secteurs d'activité à fort potentiel (besoins en recrutement importants), afin d'aiguiller leur insertion scolaire et/ou de faciliter leur entrée dans le monde du travail.

Revenus des jeunes

Revenus mensuels des jeunes présents ou 31/12/2022	
Tranches de revenus	Effectif
Sans ressource	41
0-300€	1
301-500€	4
501-700€	13
701-1000€	40
1001-1200€	8
1201-1500€	3
Total	110

Sur les 114 jeunes présents au 31 décembre 2022 :

- Plus d'un tiers ne possède aucune ressource (en dehors du pécule d'argent de poche qui leur est distribué chaque mois), essentiellement en raison de parcours scolaires « classiques » (non professionnalisants).
- Un autre tiers dispose de revenus compris entre 701-1000€.
- Seulement 16 % dispose de revenus mensuels inférieurs à 700 euros. L'ensemble de ces jeunes sont en apprentissage ou en emploi classique.
- Près de 10% des jeunes bénéficient d'une rémunération mensuelle comprise entre 1000 et 1500€.

Les familles d'accueil

12 jeunes bénéficiaient d'une famille d'accueil en fin d'année 2022. Ces dernières sont composées de bénévoles issus des rangs de l'AAJT ou ayant côtoyé le jeune par d'autres biais (associations partenaires, activités de loisirs, camps extérieurs, ou personnes les ayant accompagnés avant leur prise en charge ASE). Un droit de visite est alors demandé au Département (ou au Juge des Enfants

si la famille demande un droit d'hébergement) afin de favoriser ces liens. Les familles bénévoles proposent aux jeunes de partager des moments de vie à la faveur d'un week-end, de vacances ou de journées ponctuelles passés ensemble, qui représentent autant de façons de découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles activités et manières d'appréhender la société dans laquelle ils s'insèrent.

Tant que le jeune est en demande et le souhaite (et tant que le Département l'autorise), la MECS tente d'intégrer au maximum ces bénévoles aux prises en charge : en effet, ces temps de vie partagés sont riches et permettent d'offrir aux jeunes des relations plus « affectives » que celles proposées dans le cadre de la prise en charge institutionnelle, multipliant les occasions de sorties, de découvertes et de compréhension de la culture et, plus largement, de la société française.

L'équipe entretient des liens étroits avec ces familles afin d'assurer une cohérence dans le parcours du jeune et éviter toutes dérives ou difficultés dues :

- aux conseils parfois peu adaptés de certains bénévoles qui, pensant bien faire, aiguillent mal le jeune qu'ils parrainent (changement de projet scolaire, conseils inadaptés sur la régularisation...),
- à l'engagement parfois très « affectif » de certains bénévoles qui peut tendre et complexifier les relations entre le jeune et l'équipe éducative,
- aux enjeux et aux repères des familles d'accueil, parfois bien éloignés de la réalité de nos jeunes et/ou de la prise en charge d'un MNA.

4.2.3 la problématique liée au turn-over des équipes et au recrutement

Comme l'ensemble du secteur social, la MECS a été touchée par une double problématique sur le plan des ressources humaines :

- une vague de départs et un turn-over important touchant les 2 équipes (diffus et collectif) tout au long de l'année,
- une raréfaction générale des candidatures, touchant particulièrement celles de professionnels formés et motivés pour travailler avec notre public, nous conduisant souvent à retenir des profils éloignés du social et peu aguerris à l'accompagnement.

Turn-over des équipes

La problématique du turn-over des équipes a été particulièrement saillante en 2022 au sein de notre MECS, à l'image de ce que connaît actuellement notre secteur : 12 salariés ont démissionné en 2022, tous corps de métiers confondus, dont 9 éducateurs/trices, un psychologue et 2 juristes. Les raisons évoquées par les salariés pour expliquer leur départ sont souvent associées à des besoins d'évolution personnelle. Néanmoins, plusieurs facteurs liés au secteur, au public et aux conditions de travail viennent s'y ajouter :

- Les modalités et conditions de travail : les rythmes d'internat et les horaires décalés, les week-ends travaillés, le rythme soutenu des accompagnements...
- La rémunération peu attractive malgré les avancées liées au SEGUR,
- L'usure, parfois, liée au public et aux prises en charge : fins anticipées de contrats jeune majeur demandées par le Département, sorties dues à des décisions administratives (Obligations de Quitter le Territoire Français), ou au contraire maintien de la prise en charge par manque de solutions de réorientations de jeunes non adhérents à l'accompagnement proposé et profitant des « prestations hôtelières » de la MECS sans aucun investissement en retour. La dimension de la santé mentale et les difficultés liées aux parcours de soins par des professionnels extérieurs alimentent également cette usure au public dont les problématiques psychiques sont complexes à prendre en charge au sein d'une MECS.

La problématique du recrutement

Sur les 12 postes laissés vacants par les démissions successives, seuls 9 ont pu être pourvus (6 postes de travailleurs sociaux, 2 juristes et 1 psychologue) en 2022.

En effet, le remplacement des salariés démissionnaires a été largement handicapé par la raréfaction des candidatures, de surcroît de professionnels diplômés du social, ainsi que par l'évolution des profils des candidats, ce à plusieurs niveaux.

En effet, face à un secteur aux moyens peu développés et aux modalités de travail (horaires décalés, weekends travaillés...) peu attrayantes, l'attractivité des MECS est faible et poussent les salariés du secteur à s'orienter vers des postes moins « contraignants » (horaires de journée, absence d'internat, possibilité de télétravail...).

En parallèle, nous avons vu croître le nombre de candidats aux profils atypiques, car universitaires ou en cours de réorientation professionnelle, dont la motivation présente, certes, un bel atout mais

est rapidement pondérée par une absence d'expérience souvent problématique ainsi qu'un déficit dans la vision de ce que doit être l'accompagnement socioéducatif de notre public.

Néanmoins, face au peu de profils « diplômés » (Moniteur éducateur, Éducateur Spécialisé, CESH, assistant(e) social(e)), notre choix s'est porté sur ces candidats. Ainsi, sur les 6 travailleurs sociaux recrutés, seuls 3 sont diplômés du social, complétés par 3 recrues disposant d'une formation universitaire dans le champ des sciences sociales ou des politiques internationales.

Au-delà de ces mutations, nous constatons également une baisse d'attractivité nette du contrat à durée indéterminée, nombreux candidats préférant un mode d'engagement moins pérenne (CDD ou intérim), facilitant leur retour sur le marché de l'emploi si les missions du poste proposé au sein de la MECS venaient à ne pas leur convenir à l'issue du contrat.

Ce contexte nous laisse ainsi très peu de marge de manœuvre pour développer des conditions de travail nous permettant de fidéliser nos salariés. Nous restons donc assez démunis face à ces difficultés de recrutement qui devraient perdurer.

4.2.4 Activités et loisirs

Les ateliers de soutien à l'apprentissage de la langue française et d'aide aux devoirs

L'intervention de l'association Soliform

Tout au long de l'année 2022, l'association SOLIFORM a proposé des cours de soutien scolaire (en mathématiques notamment), ainsi que des ateliers « FLE » (Français Langue Etrangère) et ALPHA (alphabétisation). Elle a également organisé des sessions de préparations au DELF A1 et A2.

Soutien à l'apprentissage de la langue française avec le Polygone Étoilé (Association Film Flamme)

L'association « Film Flamme » dispose d'un espace de travail appelé le « Polygone étoilé » servant au visionnage, au montage et au doublage de films. Notre partenariat, débuté il y a plusieurs années, s'est poursuivi en 2022.

Parmi les activités proposées, celle du doublage des films a permis aux jeunes maîtrisant peu le français d'affiner leur compréhension de la langue, leur prononciation et leur diction, et ainsi de prendre davantage confiance en eux dans leur prise de parole.

De plus, les films visionnés ont donné lieu à des échanges et débats sur les thématiques abordées, stimulant ainsi les prises de paroles et l'expression orale des participants.

Les messages véhiculés par les films ont été décodés et ont fait également l'objet de débats animés où chacun a pu exprimer son avis et la lecture qu'il avait faite du film. Ces ateliers ont été organisés à tour de rôle au Polygone étoilé et dans la salle de spectacle de l'AAJT et ont été gérés par l'animatrice de la MECS.

Soutien scolaire et aide aux devoirs proposés par l'équipe

Chaque jour de 16h à 20h du lundi au vendredi, un membre de l'équipe propose un temps de soutien scolaire et une aide aux devoirs aux jeunes de la MECS. Cela peut prendre la forme :

- d'une aide individuelle : nombreux sont les jeunes à avoir repéré cet espace de soutien et à le solliciter plusieurs fois par semaine pour réaliser les travaux demandés par leurs professeurs,
- d'ateliers collectifs lorsque les besoins des jeunes s'y prêtent autour d'une même matière ou d'un projet commun à travailler. Ces derniers sont également organisés en amont des examens (CAP, Bac Pro ou général...).

Les ateliers Santé

Les ateliers santé et sensibilisation aux relations hommes-femmes

De nombreuses actions de prévention ont été menées sur le champ de la santé (addictions, relaxation, etc.), avec un focus fort sur les questions de relations de genres.

Grâce aux partenariats avec l'Œil du Loup et le Planning Familial, nous avons proposé des groupes de paroles pour approfondir les questions autour de la sexualité, de la contraception, du corps, des relations et du consentement.

Avec l'association Ancrages, nous avons également mené une série d'ateliers sur la question des droits et des discriminations liées aux genres. Cette thématique nous semble primordiale à travailler avec des jeunes dont les repères culturels et sociaux sont parfois très éloignés des attendus de notre société.

Les interventions d'une psychomotricienne, entamées en 2019, se sont poursuivies en 2022 (bien que ralenties par la crise sanitaire) et ont ciblé la gestion du stress des jeunes résidents.

Séances d'ostéopathie

Un partenariat a été monté avec l'école d'Ostéopathie de Marseille permettant de proposer aux jeunes de la MECS des séances à tarif préférentiel (1^{ère} séance gratuite puis 10€ par séance). Là encore, les bénéfices physiques et psychosomatiques sont évidents et ont permis à certains jeunes de se (ré)inscrire dans un parcours de soins souvent abandonné auparavant ou non initié par méconnaissance ou crainte.

L'animation des temps de vie quotidienne

Ateliers jardinage

Le siège de l'AAJT dispose d'un petit espace extérieur se prêtant à la pratique du jardinage. Les éducateurs, aidés de l'animatrice et de services civiques, ont supervisé un petit groupe de jeunes souhaitant embellir ces extérieurs par la création d'un potager : des semis aux plantations en passant par l'arrosage quotidien, ces temps ont été très appréciés par les jeunes résidents, valorisant leur implication et parfois même leurs connaissances (certains ayant une bonne maîtrise des cultures dans leur pays d'origine). Le jardin est alors devenu un lieu d'épanouissement et un moment de calme pour beaucoup de participants. Il a également été un espace de socialisation, faisant se rencontrer et échanger des jeunes de différents établissements (CADA, résidence sociale, MECS...).

Les ateliers « cuisine du monde »

Plusieurs fois par mois, l'animatrice et/ou l'équipe éducative proposent un atelier « cuisine du monde » très prisé par les jeunes souhaitant faire découvrir les plats emblématiques de leur pays. Au-delà de la préparation de ces repas par les jeunes, la détermination du budget et de la liste des achats, les courses à réaliser dans différents magasins sont autant d'éléments favorisant leur autonomisation. Le partage et la solidarité sont également des valeurs hautement valorisées par ce type d'ateliers.

Les activités à la journée ou demi-journée

Tout au long de l'année, des sorties ou activités sont proposées à la journée sur différentes thématiques :

- Le sport : ateliers « krump » (danse hip-hop) au Théâtre de la Cité, sorties à la patinoire (notamment nocturnes au Rooftop des terrasses du port), stages de natation, sorties paddle et kayak...
- La découverte de la ville ou de la région : jeux de piste dans Marseille pour apprendre à se repérer et à lire une carte, sorties découverte des quartiers de Marseille (Campagne Pastré, l'Estaque, le Frioul, sorties dans les calanques...), sorties à la presqu'île de Giens, découverte du couvent LEVAT...
- Culture : pièces de théâtre au théâtre de la Criée, projections au cinéma le Gyptis, concert de Gospel à l'Opéra de Marseille, avant-premières...

Focus sur le projet Watch The sea

Nous collaborons depuis plusieurs années avec le groupe CVE (« Cap Vert Energie ») dans le cadre de leur dispositif de mécénat de compétences. Celui-ci soutient quelques associations sur différentes thématiques et organise chaque année des temps d'échanges autour d'événements visant à faire se rencontrer les différents partenaires associatifs de CVE.

En 2022, l'association Watch The Sea a à nouveau porté cette initiative en proposant 2 journées d'animations autour de la thématique de l'éco-citoyenneté et de la protection de la vie marine :

- Le mercredi 29 juin ont été organisés, dans les locaux de CVE, des ateliers éco-éducatifs animés par des bénévoles de Watch the Sea et des collaborateurs volontaires de CVE. Les sujets suivants ont été abordés : impact de notre mode de vie et des déchets sur notre environnement (plus spécifiquement sur les océans), prise de conscience et moyens d'actions possibles pour faire en sorte de préserver notre patrimoine naturel et culturel à Marseille.
- Le vendredi 8 juillet, une journée au Frioul a été organisée et encadrée par les mêmes volontaires de CVE et Watch The Sea. Lors de cette sortie, une exploration des fonds marins en snorkeling a été proposée à des problématiques suivantes :
 - Observation de la biodiversité marine pour mieux la comprendre et tenter de la préserver,
 - Actions de ramassage de déchets pour minimiser les effets néfastes de la pollution sur cet environnement marin.

L'organisation sur deux jours distincts en semaine a complexifié la participation de nos jeunes à ces animations, la plupart étant en activité. Néanmoins, plusieurs jeunes de la MECS de l'AAJT ont pu être intégrés à ce projet et participer activement aux ateliers proposés, à la randonnée marine et au ramassage des déchets. Au-delà, de la dimension éco-citoyenne, cette expérience a aussi été l'occasion d'être responsabilisés sur la gestion et la réalisation effective de missions précises, sans lesquelles le projet d'ensemble ne pouvait aboutir. Cela a demandé aux jeunes d'aller à la rencontre, d'échanger et de collaborer avec des personnes qu'ils ne connaissaient pas, démarches favorables à la découverte de nouveaux horizons.

Les séjours

La MECS de l'AAJT reste attachée à l'organisation, plusieurs fois par an, de séjours permettant aux jeunes d'ouvrir leurs « horizons » et de découvrir d'autres facettes de la France que celles proposées par Marseille et le cadre de leur prise en charge. Le rapport éducatif se déplace, les échanges se font plus « profonds » et se basent davantage sur le partage.

Trois séjours ont été organisés durant l'hiver et l'été 2022 qui ont fait l'objet d'une préparation à visée éducative dans le but d'impliquer pleinement les usagers et de les sensibiliser aux aspects d'organisation, de logistique, de budget... Plusieurs séances de travail de préparation en amont de chaque séjour ont ainsi été nécessaires et se sont concentrées sur la définition des éléments suivants :

- le lieu et les activités,
- la liste des courses alimentaires et du matériel,
- l'organisation du voyage (trajet) et la logistique,
- le budget global et par activité

Trois séjours ont été organisés durant l'année 2022 :

- un séjour "ski" de 5 jours a été organisé début février (du 07/02 au 11/02) dans une chèvrerie à Ceüze (hautes alpes), permettant aux jeunes de visiter la région et de profiter de quelques demi-journées de sports d'hivers (ski, randonnée en raquettes, luge).
- un séjour itinérant à vélos de 3 jours entre Montpellier et Agdes en juin, à destination d'un petit groupe de jeunes qui connaissaient un « passage à vide » car en décrochage scolaire, en perte de confiance et d'investissement ou vivant une période de mal-être psychique. Les objectifs de ce séjour étaient multiples :
 - extraire ces jeunes de leur quotidien au foyer afin de rompre une « spirale » négative et improductive sur le plan de la scolarité, du travail, de la situation administrative, de la santé...
 - générer une dynamique de groupe positive afin d'atteindre ensemble des objectifs simples (rallier un point A à un point B, trouver des points de ravitaillement...), mobilisant ainsi des valeurs de solidarité, d'entre-aide, de bienveillance et donc un fort sentiment d'appartenance.
 - favoriser l'introspection et la remise en question mais également l'envie de se dépasser, en imaginant que cela pourrait avoir un impact positif sur les « blocages » que connaissent les jeunes, en les aidant à les surmonter.

Malgré les fortes chaleurs, ce séjour a été un réel succès, les jeunes se saisissant des différents enjeux et d'un esprit de solidarité et de bienveillance. Cela a été l'occasion pour plusieurs d'évoquer des moments difficiles de leur vie et d'identifier les éléments générateurs de freins dans leur parcours.

Le succès de ce séjour nous conduit à envisager de le réitérer en 2023, en évitant cette fois-ci les périodes de grosses chaleurs.

Un séjour de 5 jours en camping dans la Drôme en juillet dernier permettant aux jeunes de découvrir une autre région de France, de profiter de visites culturelles et de sports aquatiques.

4.3 Les enjeux et perspectives pour 2023

4.3.1 Enjeux RH

Stabiliser les équipes pour remonter la file active de nos effectifs jeunes

Comme évoqué plus haut, 2022 a été particulièrement mobilisante sur le plan des ressources humaines en raison des nombreux départs (12 démissions en un an tous postes confondus) qui ont jalonné l'année, nous mettant en situation permanente de recrutements sur plusieurs postes

simultanément. Cette situation a encore été aggravée par la raréfaction des candidatures de professionnels formés aux métiers du social, nous mettant en peine pour recruter dans les temps les postes laissés vacants par les démissions. La vacance générée par ce double phénomène (vague de démissions en parallèle d'une raréfaction des candidatures) a particulièrement impacté la gestion du quotidien de la MECS, mais a également demandé aux équipes de redoubler d'efforts pour maintenir un niveau de suivi et d'accompagnement performant des jeunes pris en charge. Cette vacance a mathématiquement diminué le taux d'encadrement de notre public et nous a conduits, en fin d'année, à stopper les admissions afin que nos équipes, en sous-effectif, puissent continuer à proposer un accompagnement de qualité : pour ces raisons, nous nous sommes vus contraints de fermer 8 places entre septembre et décembre 2022.

La priorité est donc aujourd'hui de rapidement compléter et stabiliser les équipes afin de pouvoir relancer les admissions et atteindre notre effectif autorisé (114 places), mis à mal ces derniers mois.

Enjeu de continuité du management

En 2023, deux congés maternité vont se succéder : celui de la directrice de la MECS, Florie VIGIER, dont le congé a pris fin en mars, et celui démarrant en mai de la cheffe de service du pôle diffus de la MECS, Judith BITTER.

Pour compenser le premier, un poste d'assistant(e) administratif/ve à mi-temps a été ouvert et pourvu en début d'année 2023 par Mme Bhandanah HURLLOLL : il a permis « d'absorber » certaines tâches administratives dont la directrice avait la charge et ainsi d'en soulager les deux chefs de service, bien occupés par la gestion d'un quotidien complexifié par le manque de personnel.

L'absence de Judith BITTER durant son congé maternité (de mai à mi-octobre 2023) va être, quant à lui, compensé par :

- Le passage au poste de coordinateur du pôle diffus de Florian JORDAN, CIP actuel de la MECS, et ce durant toute la durée du congé maternité de Mme BITTER : ce dernier récupère les tâches de suivi et de gestion du quotidien de ce pôle (organisation des admissions et des « mouvements » d'un logement à un autre, entretien avec les jeunes...) et n'exercera pas de fonctions hiérarchiques vis-à-vis de l'équipe du diffus,
- La directrice endosse les prérogatives managériales à « composante hiérarchique » qui ne peuvent être réattribuées au nouveau coordinateur (gestion des plannings, des demandes de congés...). Les tâches liées à des aspects financiers (validation de dépenses et paiements de commandes en tous genres) ou à des actions/décisions impliquant la responsabilité de la MECS (respect des délais d'envoi des demandes de Contrats jeunes majeurs, lien avec le pôle MNA du Département pour les situations les plus sensibles, validation des fins de prise en charge...) lui incombent également en l'absence de la cheffe de service.
- le recrutement d'un temps plein d'assistant(e) administratif/ve permettra « d'absorber » les tâches purement administratives, souvent chronophages (contrôle de la complétude des dossiers des usagers notamment en matière de prise en charge, vérification des dates de fin de prise en charge et du respect de délais d'envoi et de la bonne réception des rapports de situation...), allégeant ainsi les missions reportées sur la directrice de la MECS et le coordinateur du pôle diffus.

Recrutement d'un poste d'infirmier(e) ou de médiateur/trice santé supplémentaire

Les spécificités de notre public (MNA) renvoient autant à des fragilités psychologiques, voire psychiatriques (auxquelles l'extension d'un poste à mi-temps de psychologue a su en partie répondre) qu'à l'expression de besoins importants en soins somatiques, réclamant une prise en charge adaptée. Le rôle de l'infirmière coordinatrice est alors vital tant du point de vue du repérage des pathologies que de la coordination du parcours de soin. Or, ramené au nombre de prises en charge (1 infirmière pour 114 jeunes, de surcroît à 0.5 ETP) et à la complexité de certaines problématiques, les 17h30 (réparties sur 3 jours) réalisées par l'infirmière ne permettaient pas suffisamment de répondre aux besoins identifiés de notre public. C'est pour cette raison qu'un mi-temps supplémentaire a été demandé au budget 2023, et accepté par le Département durant le dialogue budgétaire.

L'enjeu est donc de recruter un(e) second(e) infirmier(e) ou un(e) médiateur/trice de santé afin de compléter le mi-temps existant. Il s'agit également de créer une nouvelle dynamique de travail et de coordination des soins entre les 3 intervenants médicaux de la MECS (IDEC, psychologue et nouvel(le) infirmier(e) ou un(e) médiateur/trice de santé) et d'intégrer les missions de ce poste supplémentaire à celles du pool santé de l'AAJT.

4.3.2 Enjeux de pratiques

Harmoniser les pratiques dans un contexte de recrutement sous tension

Cette année, l'enjeu est de compléter les équipes encore « clairsemées » (4 travailleurs sociaux sont encore à recruter en avril 2023 sur un total autorisé de 16), en tentant au maximum de recruter des professionnels du secteur social. Néanmoins, au vu de la conjoncture :

- Nous poursuivons le recours à l'intérim afin de pallier la vacance aux postes et assurer la gestion du quotidien de la MECS ainsi que le suivi des jeunes qui ne peut souffrir d'être retardé par de pareils motifs.
- Nous nous préparons à accueillir au sein de nos effectifs, davantage de salariés aux profils et curriculum vitae diversifiés et parfois bien éloignés du social, mais faisant preuve de compétences transversales mobilisables et d'une remarquable motivation, parfois peu retrouvée chez les professionnels du secteur.

Cette dernière alternative nous conduit à repenser la phase d'accueil des nouveaux salariés en introduisant un temps nécessaire de familiarisation avec les différents enjeux et spécificités du travail en MECS, précédant notamment la prise en charge de jeunes en « référence ».

De plus, la diversité des « profils » des travailleurs sociaux recrutés (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, master 2, CESF, professionnels de l'enseignement ou de l'humanitaire...) crée, de fait, des divergences de postures, d'approches professionnelles, d'application du cadre éducatif ou de rapport à « l'autorité », au sein des équipes. L'enjeu en 2022 est donc celui d'une harmonisation des pratiques éducatives et d'une bonne compréhension des attendus relatifs aux postes « d'éducateurs » par l'ensemble des salariés de la MECS et, de surcroît, pour ceux dont la formation ne les a pas préparés aux métiers du social.

Le renouvellement des équipes nous amène donc à être particulièrement vigilants sur plusieurs axes que nous jugeons primordiaux, à savoir :

- La garantie d'un accompagnement éducatif solide qui doit s'attacher à accompagner le jeune dans les actes de la vie quotidienne, le respect du cadre et l'apprentissage des codes sociaux nécessaires à une insertion globale réussie. L'immatunité et/ou le sentiment de « dû » et d'exigences avec lesquels arrivent certains jeunes, doivent être rapidement travaillés et dépassés afin qu'ils n'entraient pas leur parcours et leur mobilisation en tant qu'acteur de leur accompagnement social.
- Ce premier enjeu fait également écho à celui du renforcement de l'autonomisation des jeunes accueillis : ces derniers sont encore insuffisamment mis en situation de comprendre les étapes de leur parcours et de faire par eux-mêmes les démarches qui le constituent. Il est donc nécessaire que nous nous munissions d'une méthodologie et d'outils facilitant la mobilisation et « l'agir » des jeunes. Il s'agit alors de ne plus « faire pour » mais de « faire avec » le jeune, de le laisser expérimenter progressivement seul les démarches qu'il doit réaliser, favorisant ainsi une autonomisation progressive et une compréhension des enjeux de sa prise en charge.
- Pour finir, l'accent doit davantage être mis sur l'accompagnement à la sortie du dispositif et faire l'objet d'une méthodologie spécifique et commune aux deux pôles de la MECS :
 - la connaissance des dispositifs de sortie doit encore être approfondie et de nouvelles pistes doivent être explorées pour faciliter et adapter au maximum la solution proposée à la situation du jeune.
 - La préparation du jeune au départ est encore trop souvent « inégale » d'un jeune à l'autre, notamment car elle est abordée différemment par les référents socioéducatifs. Le travail d'harmonisation doit donc se poursuivre 2023 sur cette thématique ainsi qu'une réflexion approfondie sur les éléments « clés » d'évaluation de l'autonomie du jeune et des connaissances qu'il doit avoir avant de quitter le foyer.

4.3.3 Limiter la vacance frictionnelle

En 2021, la MECS a vu le nombre de ses sorties multiplié par trois, 4 jeunes quittant en moyenne l'établissement chaque mois. Si le rythme a quelque peu ralenti en 2022 (3 sorties en moyenne par mois), il n'en demeure pas moins élevé et difficilement compensable par des admissions immédiates, surtout dans le contexte de raréfaction des orientations que nous avons connu cette année.

De ce fait, le rythme des admissions ne parvient plus à contrebalancer celui des sorties, créant ainsi une vacance frictionnelle. Celle-ci peut être expliquée par plusieurs éléments :

- Les sorties se font dans la grande majorité des cas à partir du pôle diffus et libèrent des studios individuels. Elles entraînent alors une succession de mouvements internes :
 - d'abord sur le pôle diffus sur lequel un ou plusieurs jeunes en cohabitation vont pouvoir passer en studio individuel,

- puis entre le pôle collectif et le diffus, plusieurs jeunes du collectif basculant en appartements partagés (cohabitations).
- La mise à disposition des places et les appels à candidatures envoyés au Département ne sont pas toujours suivis d'orientations rapides, celles-ci pouvant mettre plusieurs jours, voire semaines avant d'arriver. Dans ce contexte, des relances du Département ont parfois été nécessaires et il n'a pas été rare de faire directement appel aux partenaires institutionnels (ADDAP 13 et DIMEF essentiellement, mais également des partenaires privés tels que Médecins Sans Frontières) pour obtenir des candidatures.

Afin de fluidifier au maximum ces mouvements internes, nous avons amélioré notre procédure d'admission :

- Les sorties sont prévues plusieurs semaines à l'avance et font l'objet d'une mise à disposition anticipée auprès du Département et des partenaires institutionnels.
- Chaque orientation fait l'objet d'un entretien de pré-admission sur le pôle collectif, permettant ainsi d'alimenter une liste d'attente. De cette manière, une admission peut intervenir dans les jours qui suivent un départ effectif de la MECS.

Les difficultés d'admissions et d'orientations créent une vacance, qui a été renforcée par la fermeture de 8 places les quatre derniers mois de l'année 2022, en raison des problématiques de recrutement évoquées plus haut.

Dans ce contexte, le déploiement d'un outil de suivi quantitatif et qualitatif de la vacance - ou même titre que celui déjà utilisé par l'AJM de l'AAJT - est impératif à mettre en place sur la MECS et constitue l'un des enjeux du second semestre 2023. Il nous permettra ainsi de faire une analyse plus poussée de cette vacance en distinguant :

- les facteurs externes, liés au défaut d'orientations de la part des partenaires ou aux difficultés à recruter des professionnels formés,
- les causes internes liées à l'organisation des mouvements « intra-MECS » (entre collectif et diffus).

Comme évoqué plus haut, le recrutement sera un des enjeux fondamentaux de l'année 2023 afin de :

- compléter et stabiliser les équipes pour être en capacité d'admettre de nouvelles prises en charge,
- remonter notre « file active » et notre un taux d'occupation, une fois nos équipes reconstituées.

5. L'AJM

Le service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs

5.1 Présentation du service

5.1.1 Histoire et territoire

Histoire

La création du service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs (AJM, et cité comme tel dans le présent bilan) trouve racine dans notre expérience et nos observations émanant de la MECS Escale Saint Charles qui accueille depuis de nombreuses années un public Mineurs Non Accompagnés, et depuis toujours un public « classique + de 16 ans ».

Ainsi nombre de jeunes majeurs accompagnés sur les services de Protection de l'Enfance relèvent parfois, sous conditions, d'un accompagnement moins contenant que celui proposé en MECS, et plus ciblés sur des enjeux d'autonomisation, que ce soit sur la gestion de leur budget et/ou la pérennisation du projet professionnel et de ressources financières régulières, la gestion de son chez-soi, et ou dans la constitution et le suivi de leurs dossiers administratifs (se repérer dans les institutions, savoir remplir les demandes de CMU, APL, etc.), enfin l'accès à une solution de logement.

D'autres sont déjà inscrits dans un parcours scolaire de type CAP, mais ne peuvent accéder à une sortie logement pérenne :

- parce qu'ils sont inscrits dans le cadre de l'enseignement général (il est très difficile de trouver un employeur pour une formation en alternance, réalité partagée avec l'ensemble de la jeunesse française, mais d'autant plus marquée quand la situation administrative est précaire),
- ou parce qu'ils sont en emploi, mais de manière trop précaire (chantiers d'insertion de 6 mois par exemple),
- ou enfin parce qu'ils sont en attente d'une avancée administrative pour débloquer leur situation d'accès au logement (premier titre de séjour pour percevoir la CAF).

L'objet de l'AJM est bien d'accueillir des jeunes adultes dont l'accompagnement doit être essentiellement axé autour de l'insertion professionnelle, l'aide administrative (suivi des régularisations, dossiers administratifs type CAF, CPAM, etc.), la gestion d'un budget en constituant une épargne et de la recherche logement.

Depuis plusieurs années, l'AAJT croit pertinent de pouvoir créer un outil intermédiaire entre la MECS classique et l'autonomie complète pour un type de public dont le plus grand frein à l'autonomie est l'absence de ressources financières stables. L'AAJT avait ainsi porté un projet intitulé « Escale + » répondant en tous points à ces exigences.

C'est pourquoi, lorsque le Conseil Départemental a sollicité l'Union Départementale de l'Habitat Jeune (UDHAJ) pour monter ce type de projet, l'AAJT a décidé de s'engager pleinement dans ce dispositif d'accueil de Jeunes Majeurs au sein des structures Habitat Jeunes, à la fois sur son territoire marseillais, mais aussi sur le bassin de vie de Vitrolles.

Deux territoires

Le service AJM est une seule et même entité qui se décline en deux équipes présentes respectivement sur les territoires de Marseille et Vitrolles, avec une organisation propre, mais une même offre de service.

Les dynamiques développées sur ces deux territoires enrichissent le champ des possibles du dispositif AJM en créant des complémentarités, en favorisant les mutualisations de savoirs et compétences entre les acteurs du dispositif, en offrant enfin des possibilités d'accueil plus diversifiées, capables d'accompagner une plus grande diversité de situations rencontrées.

Initialement, en 2018, la capacité d'accueil du service était de 40 jeunes avec entrées/sorties permanentes dont 30 sont accueillis à Marseille et 10 à Vitrolles.

En 2019, l'AJM a augmenté sa capacité d'accueil avec une file active passant à 70 jeunes dont 50 accueillis à Marseille et 20 à Vitrolles.

En 2021, dans le cadre de l'appel à projets lancé par le CD 13, l'AJM a augmenté sa capacité de 20 places supplémentaires, passant notre file active à 90 places dont 70 à Marseille et 20 à Vitrolles.

Comme nous le verrons plus loin, cette répartition des effectifs accueillis a une incidence sur l'organisation des équipes en présence et la captation de notre parc habitat.

5.1.2 Population accueillie

Pour être accompagné par le service, il faut donc :

- Avoir 18 ans minimum,
- Être engagé(e) de préférence dans un projet scolaire ou d'emploi (scolarité générale, plan régional de formation, apprentissage, etc.),
- Si étranger, avoir déposé son dossier de régularisation en Préfecture (au moins un récépissé de première demande),
- Avoir un livret A ou un compte bancaire,
- Avoir besoin d'un accompagnement juridique et socio professionnel. La dimension éducative sera moins présente pour prôner l'autonomisation du jeune.

Des parcours professionnels à consolider

Le service AJM s'inscrit très clairement dans cette période charnière, celle d'une transition souvent délicate qui se joue, pour le jeune, entre la sortie d'un établissement de la Protection de l'Enfance et son entrée dans la vie «adulte », « active » et « autonome ».

Ce service se veut étayant, en proposant un accompagnement co-construit avec le jeune, rythmé par des objectifs clairs à atteindre, lesquels sont fixés dans le cadre du contrat jeune majeur qui est signé de manière tripartite entre le Conseil Départemental, l'intéressé et le service AJM.

Il s'agit de responsabiliser le jeune adulte par un engagement fort et volontariste ; viser une insertion professionnelle et sociale pérenne qui reste l'objectif matriciel du contrat jeune majeur. Tout est fait dans cette optique, avec un hébergement et un accompagnement proposés.

La durée d'accompagnement s'établit généralement sur une année. Les objectifs du suivi sont vérifiés à la fin de chaque période du contrat jeune majeur. Pour des raisons exceptionnelles, un contrat jeune majeur peut être prolongé de quelques semaines ou terme d'une année quand la situation le nécessite, avec l'accord des inspecteurs du service MNA du Conseil Départemental.

Les jeunes qui sont accueillis sur le service AJM de Marseille sont en grande majorité des ex-MNA, entre 18 et 19 ans, issus de MECS marseillaises et ayant bénéficié d'une prise en charge ASE entre leur 16 et 18 ans.

Ces jeunes ont généralement une expérience de l'autonomie, ayant habité dans des logements diffus. Ils ont bénéficié d'un suivi médical pendant leur prise en charge lors de leur minorité. En général, ils ont des droits ouverts à la Couverture Santé Solidaire (ex-CMUC). La plupart d'entre eux ont un numéro de Sécurité Sociale provisoire et, par conséquent, ne sont pas encore détenteurs d'une carte vitale.

Ils sont en général scolarisés, majoritairement en CAP. Ils sont en cours d'apprentissage ou en recherche d'un employeur pour commencer une alternance. Ils ont la plupart du temps été orientés par les MECS sur des secteurs de métiers en tension (BTP, restauration, logistique, nettoyage, etc.).

Le niveau de français des jeunes au sein du service AJM est très disparate, avec un niveau très bas pour le plus grand nombre.

Des régularisations de situation administrative en toile de fond

A leur entrée sur le service, la majorité des jeunes du service AJM se présente avec un récépissé de première demande de titre de séjour (TS). Certains ont cependant déjà retiré leur premier TS.

Ceux qui ont été pris en charge entre 16 et 18 ans ont généralement déjà déposé leur demande, en sollicitant un TS mention "Salarié" (sur la base des articles L. 435-3 et L. 435-1 du CESEDA), ou un TS mention "Vie privée et familiale" (sur la base de l'article L. 423-23 du CESEDA).

Généralement, les jeunes pris en charge entre 16 et 18 ans se voient remettre un titre de séjour mention "Travailleur temporaire" d'un an. Ces titres de séjour permettent de travailler à temps complet, sous condition de solliciter une autorisation de travail à la signature d'un contrat de travail CDD ou CDI chez un nouvel employeur, auprès de la DDETS.

Il est important de préciser que ces titres de séjour "Travailleur Temporaire" (TT) ne permettent pas, à quelques rares exceptions près, une inscription à Pôle Emploi, et donc l'accès à tout le panel d'accompagnement vers l'insertion professionnelle proposé par l'agence, ainsi qu'aux droits au chômage.

Par ailleurs, les jeunes qui ont été pris en charge avant 16 ans, se voient délivrer des récépissés, puis des titres de séjour d'un an mention « Vie Privée et Familiale » (sur la base de l'article L.313-11°2bis du CESEDA). Les jeunes titulaires de ce type de TS sont autorisés à travailler sans restriction et ils n'ont

pas à solliciter d'autorisation de travail, ce qui facilite leurs démarches et leur insertion professionnelle.

Contrairement aux titulaires d'un TS mention "TT", ces jeunes ont accès à la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) avec l'OFII, et à des formations civiques et linguistiques qui sont dispensées dans ce cadre. Au moment du renouvellement, les jeunes titulaires d'un titre de séjour "Vie privée et familiale" peuvent solliciter et obtenir une carte de séjour pluriannuelle de 4 ans (sur la base de l'article L. 433-4 du CESEDA).

Certains jeunes dont l'évolution professionnelle le permet, et notamment ceux qui ont signé un contrat CDI, sont accompagnés par le service dans les démarches de changement de statut auprès de la Préfecture. Ils peuvent se voir délivrer un TS mention "Salarié", plus bénéfique que le TS mention "Travailleur temporaire".

D'autres qui ont connu des changements dans leur situation familiale, notamment liés à la naissance d'un enfant, sont également accompagnés par le service dans leur démarche de changement de statut auprès de la Préfecture et peuvent se voir délivrer un titre de séjour mention "Vie privée et familiale" en tant que parents d'un enfant français (sur la base de l'article L. 423-7 du CESEDA).

Enfin, certains jeunes du service AJM présentant des problématiques de santé importantes, sont accompagnés dans leurs demandes de titre de séjour mention "Vie privée et familiale" sollicité en raison de leur état de santé (sur la base de l'article L. 425-9 du CESEDA). Après une procédure initiée auprès des services médicaux de l'OFII compétents, et sur avis positif du Collège des Médecins de l'OFII, la Préfecture peut délivrer un TS mention "Vie privée et familiale" en raison de leur état de santé ; ce titre permettant également de travailler, sans restriction.

D'aucuns ayant effectué une demande d'asile lors de leur prise en charge en MECS sont également accompagnés par le service dans leurs démarches auprès de l'OFPPRA, et le cas échéant, lors de leur recours devant la CNDA. Ceux qui ont pu obtenir le bénéfice de la protection subsidiaire, se voient octroyer des cartes de séjour pluriannuelles de 4 ans mention "bénéficiaire de la protection subsidiaire". Ceux qui ont obtenu le statut de réfugié se voient remettre une carte de résident de 10 ans, portant mention "réfugié". Ces titres ouvrent droit au travail sans restriction.

Ces jeunes sont également accompagnés par le service pour le rétablissement de leur état civil auprès de l'OFPPRA, et obtenir des titres d'identité et de voyage auprès de la Préfecture, en raison de la protection internationale qui leur est garantie. Ces titres de voyages sont valides 4 ans pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, et 5 ans pour les réfugiés statutaires.

A la sortie du service AJM, les jeunes sont tous titulaires d'un titre de séjour en cours de validité, ou en cours de renouvellement. Certains possèdent une carte de séjour pluriannuelle ou une carte de résident.

5.1.3 Les besoins identifiés

Accompagnement vers l'emploi

- Techniques de recherche d'emploi
- Prospection physique, téléphonique
- Rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation
- Savoir-être face à un employeur
- Compréhension du droit du travail
- Droits et devoirs du salarié / de l'employeur
- Comprendre un bulletin de salaire, les horaires, les congés, les récupérations, etc.
- Interface entre l'employeur, l'usager, éventuellement le CFA, l'équipe peut jouer un rôle de médiation dans le but de pérenniser le projet
- Mise en lien avec des partenaires de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale, etc.)

Les Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) et les Conseillers en Insertion Socio-Professionnelle (CISP) du service participent au "Pool Insertion Professionnelle" interne à l'AAJT. Cette instance réunit l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle qui travaillent dans les établissements et services de l'association. Elle vise notamment le partage de l'information et le développement d'un réseau d'employeurs solidaires.

Le suivi administratif

- Première demande de Titre de Séjour (TS)
- Renouvellement récépissé et TS
- Accompagnement au changement de statut
- Lien avec les avocats et suivi des contentieux
- Suivi des procédures judiciaires
- Changement d'adresse

La gestion du budget

- Ouverture d'un compte bancaire
- Autonomisation dans la définition des dépenses prioritaires
- Constitution d'une épargne
- Déclaration des revenus

Le volet Santé

- Accompagnement dans les démarches administratives pour l'ouverture des droits communs (immatriculation à la Sécurité Sociale, rattachement à une caisse, ouverture de la base, etc.)
- Ouverture et renouvellement d'une complémentaire santé (CSS, mutuelle),
- Veille sanitaire,
- Accompagnement renforcé possible, en collaboration avec le Pool Santé de l'AAJT ou des partenaires.

En effet, nous bénéficions en interne d'un Pool Santé qui est porté par deux infirmières coordinatrices en charge de la formation des professionnels de l'AAJT, de la coordination des soins des cas les plus complexes et du développement d'un réseau de partenaires santé diversifié et opérationnel.

Nous sollicitons aussi, en fonction des problématiques, des médecins généralistes et/ou un CMP, et/ou des partenaires (tel que RESADO, etc.) qui proposent un accompagnement pour les jeunes rencontrant des difficultés psychologiques.

L'accès au logement

- Soutien dans la vie quotidienne au sein de l'hébergement (entretien, règles d'hygiène, etc.)
- Elaboration d'un projet logement cohérent et coordination des démarches avec le jeune,
- Mise en place de dossiers de candidatures,
- Accompagnement visites d'appartements,
- Informations sur les droits et aides financières (Garantie Visale, APL, etc.),
- Soutien à la mobilité.

Le projet logement s'effectue avec l'usager avec le concours des équipes Habitat (FJT - CLLAJ) ou tout autre partenaire comme les services logements des mairies, des bailleurs privés - publics, des associations œuvrant sur cette thématique.

5.1.4 L'équipe AJM

L'équipe de Marseille est composée de :

- 3 ETP d'intervenants sociaux qui se répartissent l'ensemble des références socio-éducatives. Ils se chargent aussi des entrées et sorties du dispositif (état des lieux notamment) ;
- 2 ETP de conseillères en insertion professionnelle (CIP) ;
- 2 ETP de juristes qui accompagnent les jeunes ex-MNA dans leurs démarches de régularisation,
- 1 ETP de maîtresse de maison;
- 1 ETP d'agent technique/homme d'entretien ;
- 1 ETP de coordinatrice pour appuyer les chefs de service sur la gestion du quotidien et la coordination des parcours des usagers.
- 0,5 ETP de chef de service pour assurer la coordination des parcours des jeunes, la gestion de l'équipe, la conduite des actions d'améliorations liées à l'évaluation du dispositif, les interventions en appui du référent pour traiter les cas dits "compliqués".

La nouvelle répartition du nombre de références par professionnel sur les volets social, juridique et insertion professionnelle est organisée comme suit :

- 35 références par juriste ;
- 35 références par CIP ;

- 23/24 références par intervenant social.

A Vitrolles, les mêmes fonctions sont représentées, mais portées de manière plus « polyvalente » par :

- 2 ETP de conseillers en insertion sociale et professionnelle (CISP) qui assurent les suivis dans leur globalité,
- 0,5 ETP de juriste qui accompagne notamment les jeunes ex-MNA dans leurs démarches de régularisation,
- 0,5 ETP d'homme d'entretien assurant la maintenance et l'entretien des studios ;
- Une quotité de chef de service (0,25 ETP) est affectée à la coordination et au contrôle du service, aux relations avec les partenaires, à l'intégration du service au sein de toutes les procédures AAJT (démarches qualité, plan de formation, etc.).

Nous avons budgété un 0,5 ETP de maîtresse de maison mais les difficultés de recrutement nous ont fait opter plutôt pour de l'externalisation de prestation d'entretien.

Nous opposons également une quote-part de fonctions supports (SIG, comptable) et de Direction (DG, DAF), comme présenté ci-dessous.

Organigramme au 31/12/2022

FONCTIONS	ETP Marseille	ETP Vitrolles	ETP Fonctions Support	TOTAL ETP
EQUIPE EDUCATIVE				
Intervenant social	3	-		3
CIP	2	-		2
CISP	-	2		2
Juriste	2	0,5		2,5
Maîtresse de maison	1	0,5		1,5
Homme d'entretien	1	0,5		1,5
ENCADREMENT				
Coordinatrice	1	-		1
Chef de service	0,5	0,25		0,75
FONCTIONS SUPPORTS				
DG			0,25	0,25
DAF			0,2	0,2
Comptable			0,8	0,8
SIG			0,25	0,25
TOTAL ETP	10,5	3,75	1,5	15,75

5.1.5 Le parc d'hébergement

Les jeunes sont hébergés principalement en studios autonomes au sein de résidences favorisant la mixité et l'apprentissage d'une complète autonomie.

À Marseille, le parc d'hébergement propose des studios T1 ou T1 bis, d'environ 20m2, meublés, qui se déclinent sur six sites différents :

- La Résidence Jouven (13003) → 10 T1 / T1 Bis (+ 4 captés en 2022)
- La Résidence Studilodge (13003) → 5 T1 Bis
- La Résidence Néo Resid (13003) → 6 Studios (- 5 rendus en 2022)
- La résidence Estudines (13006) → 13 Studios (+ 12 captés en 2022)
- La Résidence Beaujour (13006) → 36 Studios (+ 1 capté en 2022)

La captation a été difficile. Nous étions à 76 studios au 1er janvier 2022 et nous avons atteint une capacité de 90 places fin mars 2022.

Ces logements sont à proximité des transports en commun et du centre-ville. Leur emplacement permet d'offrir une solution adaptée en termes de proximité aux sites scolaires et professionnels.

À Vitrolles, les usagers du service AJM bénéficient d'un parc logement composé de :

- 10 studios (T1) en diffus sur le site du Liourat (Diffus).
- 10 studios (T1 Prime) au sein du FJT sur le site de Mercadier.

Le territoire de Vitrolles est bien desservi au niveau des transports, au bénéfice d'un bassin de l'emploi à fort potentiel avec notamment deux zones d'activité qui ont fait l'objet de prospections intensives de la part de l'équipe.

Cependant les offres d'emplois ne correspondent pas toujours aux profils des jeunes que nous accueillons sur le service.

5.2 Analyse 2022

5.2.1 Eléments d'analyse de la file active

Les entrées / sorties 2022

Nombre de séjours en 2022	130
Nombre d'entrées en 2022	60
Nombre de sorties en 2022	44

En 2022, nous avons enregistré 81 orientations (contre 97 en 2021), donnant lieu à 60 entrées (contre 57 en 2021).

La séquence d'accueil a fait l'objet d'un important travail de réflexion en interne. L'entretien de pré-admission est le premier contact entre le jeune et l'équipe AJM. Il permet de vérifier les documents administratifs et de mieux comprendre la nature de l'orientation en présence de l'éducateur de la MECS qui oriente.

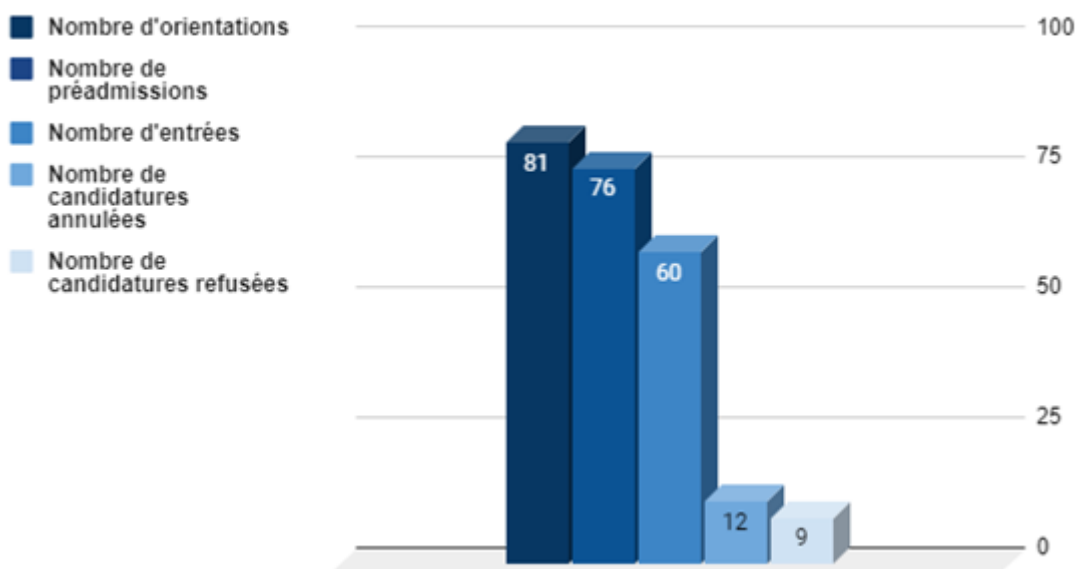
Au cours de cet entretien, a été instauré aussi un temps d'échange sans la présence de l'éducateur accompagnant. Cette séquence individuelle entre le jeune et l'équipe AJM vise à mieux appréhender les motivations du jeune et la façon dont il se positionne à l'orée d'une éventuelle entrée sur le dispositif.

C'est l'occasion de mettre immédiatement l'utilisateur dans une posture participative en vue de son admission. Cette étape n'est pas forcément décisive pour l'admission de la personne orientée. Elle permet d'évaluer le degré d'implication de cette dernière dans le processus d'orientation.

A titre d'information, nous avons effectué 76 entretiens de pré-admission en 2022.

Dès lors qu'une candidature fait l'objet d'un avis favorable, une date d'entrée est proposée au jeune dans le mois, selon les places libérées.

Orientations, préadmissions et entrées en 2022



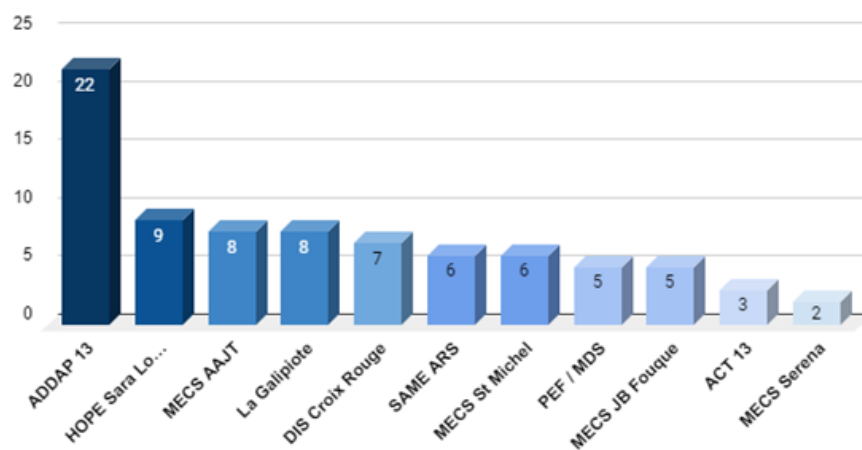
Sur les 81 orientations (ou prescriptions) reçues en 2022, 60 d'entre elles ont donné lieu à des entrées effectives sur le service.

Sur les 21 candidatures non abouties :

- 12 sont le fait de rétractations de la part des jeunes, choisissant un autre dispositif d'accompagnement Jeunes Majeurs sur le territoire (comme HPF, La Reynarde, etc.). A ce sujet, il est absolument nécessaire d'harmoniser l'ensemble de nos pratiques (notamment le montant des allocations autonomie) afin de garantir la même offre de service d'une structure à l'autre.
- 9 candidatures ont reçu un avis défavorable après l'entretien de pré-admission pour les motifs suivants :
 - Situation administrative non conforme aux critères d'entrée, comme l'orientation d'un jeune sans récépissé ; ou celle d'un jeune qui est déjà en contrat d'apprentissage avec un titre de séjour valide et pour lequel une orientation directe vers un FJT ou une résidence sociale (RS) peut être mise en place par la MECS "émettrice" ;
 - Besoin d'un accompagnement spécifique d'un point de vue éducatif (manque d'autonomie, situation qui demande un encadrement et un étayage que l'AJM ne peut garantir, troubles psychiatriques sérieux, etc.) ;
 - Motivation du jeune jugée trop insuffisante.

Autre donnée intéressante : 58,8 % des orientations ont donné lieu à une entrée sur le service en 2021. Ce ratio atteint 74 % en 2022. Cette augmentation de 15 points est notamment le fruit d'un important travail de communication visant à faire connaître le dispositif auprès de nos partenaires. Cet effort sera poursuivi en 2023.

Prescripteurs des orientations au service AJM



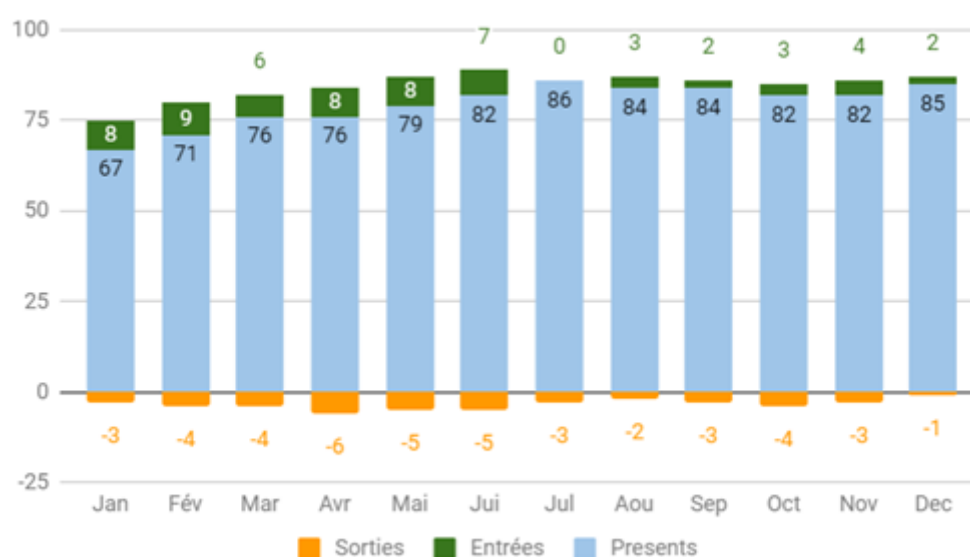
Nous observons plus d'orientations de l'ADDAP 13, qui n'est pas une MECS. De fait, à l'entrée sur notre service, les parcours sont moins avancés au niveau des premières démarches administratives et de droit commun. Les demandes de titre de séjour sont plus aléatoires. Le jeune n'a souvent pas de compte bancaire ouvert ou de livret A. Il est courant aussi que ces jeunes n'aient pas de Complémentaire Santé Solidaire (CSS). La déclaration d'impôts n'a pas été réalisée (ce qui peut être bloquant sur certaines mesures administratives). Et les situations professionnelles ne sont souvent pas "enclenchées".

Le site de Vitrolles a rencontré de grandes difficultés à faire l'objet de prescriptions, et ce malgré de nombreuses relances auprès des inspecteurs du Conseil Départemental, des Maisons de la Solidarité, etc.

Cela s'explique notamment par le fait que les jeunes en MECS établissent déjà un premier niveau de réseaux de relations, en local, qui fonde les bases de leur projet d'insertion. Ils ne souhaitent pas changer de ville entre une fin de prise en charge en MECS et une entrée sur le dispositif AJM.

C'est une réflexion que nous devons partager avec les prescripteurs pour rendre plus attractif le territoire de Vitrolles, là où celui de Marseille et d'autres alentours, sont totalement exsangues de disponibilités d'accueil.

Focus sur les mouvements mensuels sur le service AJM



L'irrégularité des flux des entrées / sorties est intéressante à analyser.

Ce diagramme montre bien la dynamique des mouvements par cycles avec, par exemple, lors des 6 premiers mois de l'année, un effet conjoncturel de renouvellement de cohorte arrivant à maturité avec 27 sorties sur ce premier semestre, soit près d'un tiers de la population accueillie. Et concomitamment, sur cette même période, la fin de la montée en charge du service de Marseille avec 46 entrées.

La durée des prises en charge

La durée moyenne des accompagnements des 44 sortants en 2022 s'établit à 512 jours, soit 52 jours de moins qu'en 2021 (564 jours). Nous nous rapprochons de la durée moyenne d'avant la période COVID, en 2020, qui s'établissait à 430 jours.

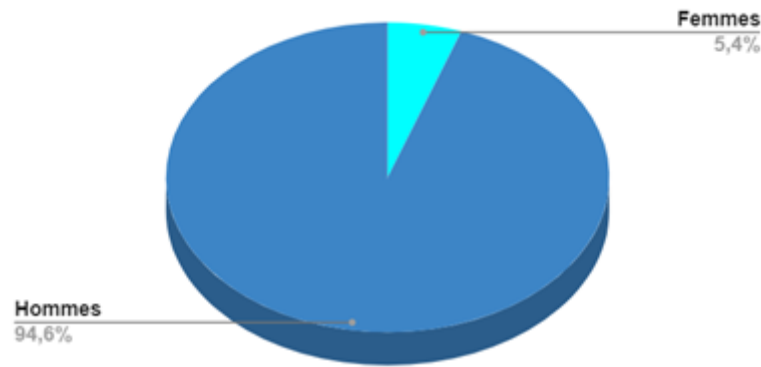
5.2.2 Descriptif de la population accueillie

En 2022, 130 jeunes ont été accompagnés contre 119 en 2021.

Plus précisément, il y a eu 105 jeunes accueillis sur le territoire de Marseille et 25 sur le territoire de Vitrolles.

La population accueillie semble être identique à celle des années précédentes, bien que nous relevions quelques variations.

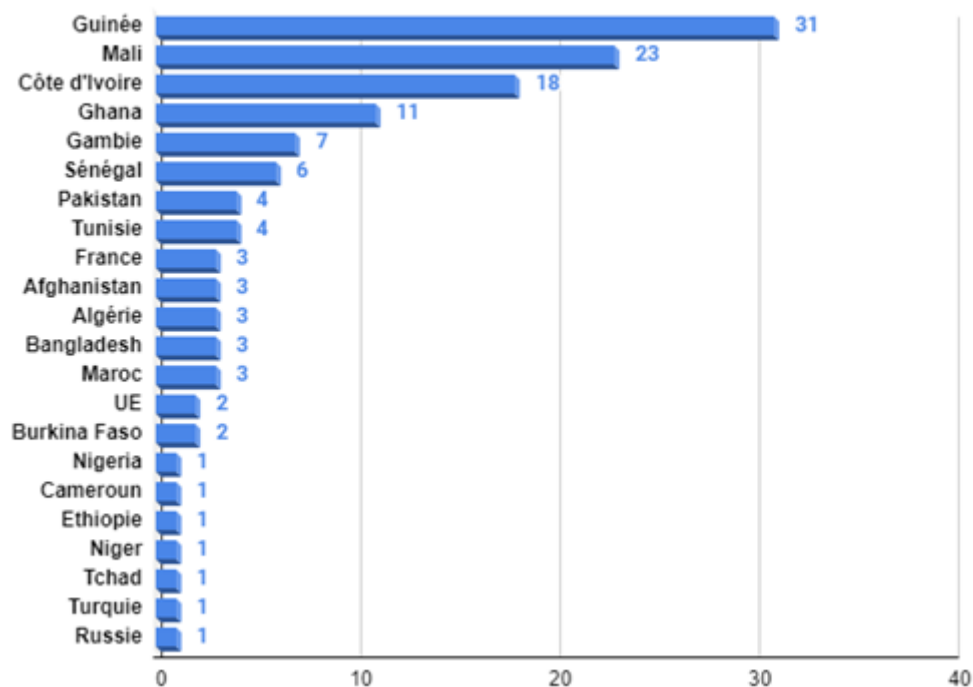
Répartition de la population par sexe



En 2021, la proportion des femmes a baissé fortement pour atteindre 5 % de notre public et cela reste quasi identique en 2022 (5,4 %).

En 2022, 95,4 % de notre public est composé de jeunes ex-MNA. C'est similaire à l'exercice précédent (94 %). La part des jeunes ex-MNA sur Vitrolles est de 80 %, elle atteint plus de 99 % sur Marseille.

Répartition par pays d'origine



22 nationalités différentes sont représentées cette année au sein de l'AJM.

La Guinée et le Mali restent les deux nationalités les plus représentées. Chacun de ces pays a ses propres procédures pour obtenir un passeport, ce qui nécessite en amont de la démarche un travail chronophage de recherche d'informations et de l'interlocuteur idoine.

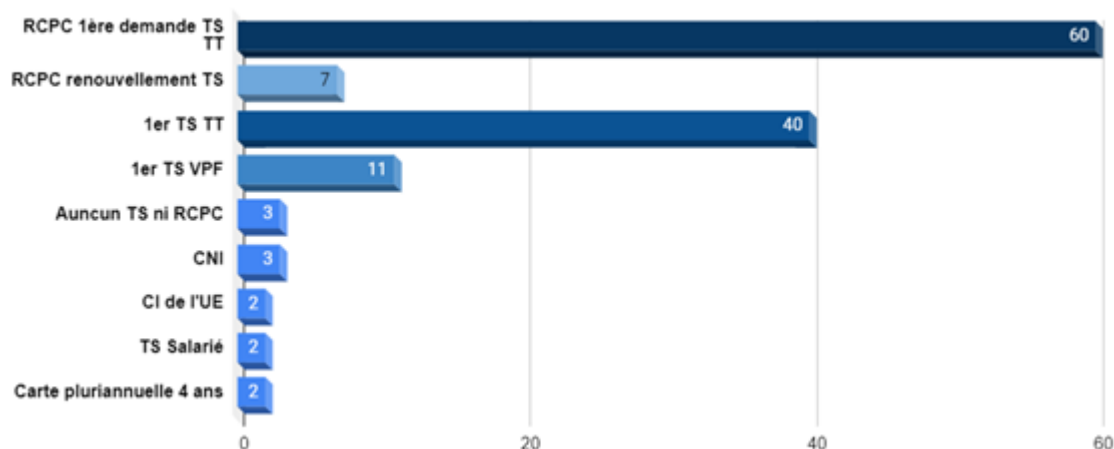
Depuis 2021, le service de délivrance de passeports de l'ambassade de Guinée s'est ouvert, laissant la possibilité de prises de rendez-vous au cours de l'automne pour la délivrance de passeports biométriques.

Toutefois, compte tenu du nombre important de demandes de délivrances dudit document, l'ambassade de Guinée n'a pu toutes les satisfaire et un grand nombre de demandes demeurent encore non traitées.

De fait, par un communiqué en date du 27 janvier 2022, l'ambassade de Guinée a annoncé "la suspension temporaire des opérations d'enrôlement en vue de la délivrance des passeports biométriques, à compter du 1^{er} février 2022". Cette situation qui perdure aujourd'hui est une réelle entrave à l'insertion de ces jeunes.

Autre exemple : les jeunes ressortissants maliens rencontrent les mêmes difficultés d'obtention de leur passeport biométrique, mais pour des raisons différentes. La délivrance de ce dernier requiert le renseignement d'une fiche comportant des éléments d'état civil, dite fiche NINA. Toutefois, malgré le dépôt de la demande de cette fiche, cette dernière est rarement délivrée. Les jeunes se heurtent à des délais d'attente extrêmement longs, voire à l'absence de retour de la part du consulat malien. Le blocage de cette procédure, se justifiant par l'instabilité politique du pays, s'est imposé comme une problématique majeure depuis.

Situations administratives des 130 jeunes accueillis à l'entrée du dispositif



Tout au long de leur prise en charge par nos services, les jeunes sont accompagnés dans les démarches juridiques liées à leur régularisation.

Sur les 130 usagers pris en charge,

- Plus de 51,5 % sont sous récépissé (RCPC) : soit 67 jeunes dont 60 pour une première demande de Titre de Séjour (TS) et 7 pour un renouvellement de TS.
- Les récépissés de ces jeunes concernent en grande majorité le TS mention "Travailleur Temporaire" (56 au total sur ces récépissés).
- 51 jeunes détiennent un TS dont 40 portent la mention "Travailleur Temporaire" (TT) ; et 11, la mention "Vie Privée et Familiale" (VPF).
- Nous avons accueilli aussi 3 jeunes sans TS, ni récépissé.

Deux d'entre eux ont fait l'objet d'un accompagnement à la demande de TS avec dépôt du dossier en Préfecture. Ils étaient en attente de délivrance d'un RCPC. Le troisième détenait un RCPC de renouvellement de TS mais expiré. L'équipe de Vitrolles l'a accompagné pour régulariser sa situation.

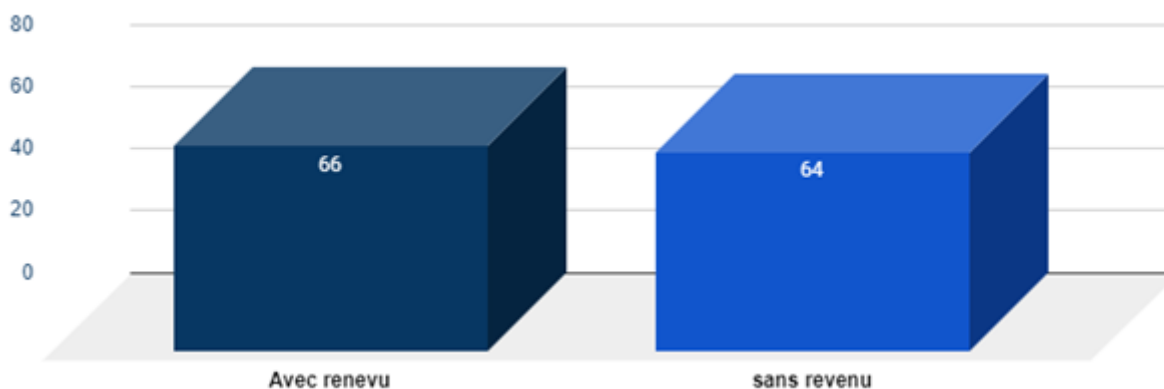
Globalement, le TS le plus répandu aujourd'hui dans nos effectifs est le TS Travailleur Temporaire. Il concerne 100 de nos usagers.

De ce fait, ces derniers ne peuvent pas s'inscrire à Pôle Emploi. Ils ne sont pas éligibles à la prime d'activité. Ils n'ont pas droit à des formations financées par la Région, etc.

En d'autres termes, après le TS Étudiant, très contraignant avec son autorisation de travail seulement à titre accessoire, le TS TT est venu le remplacer progressivement depuis deux ans. Il n'en demeure pas moins entravant que son prédécesseur, pour réussir son insertion professionnelle.

Il est tout aussi mal adapté à la situation des jeunes que nous accompagnons. Le travail des juristes, en lien avec les avocats, est alors précieux pour obtenir des changements de statuts par des recours, afin de débloquent des situations sclérosées administrativement.

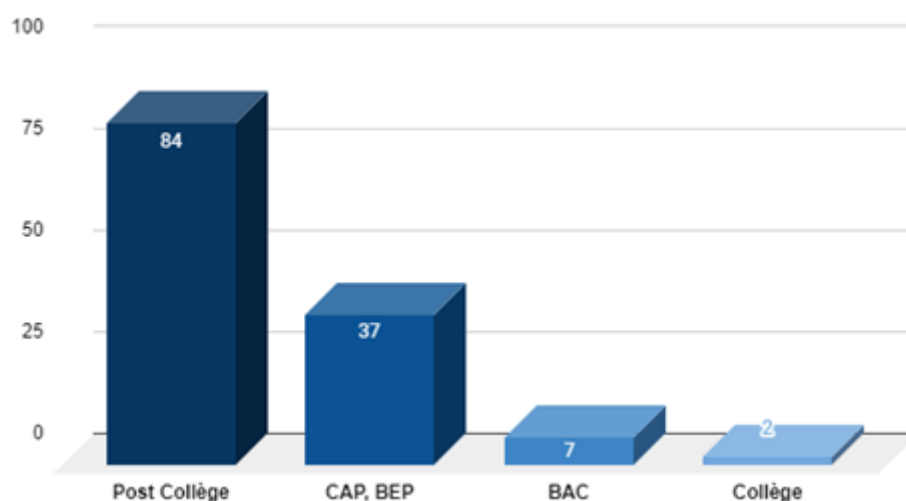
Situation financière des personnes accueillies à l'entrée du service



En 2022, presque 50 % des jeunes accueillis sur le service sont sans ressources. C'est une évolution notable par rapport à l'exercice précédent où plus de 70 % se présentaient sans ressources.

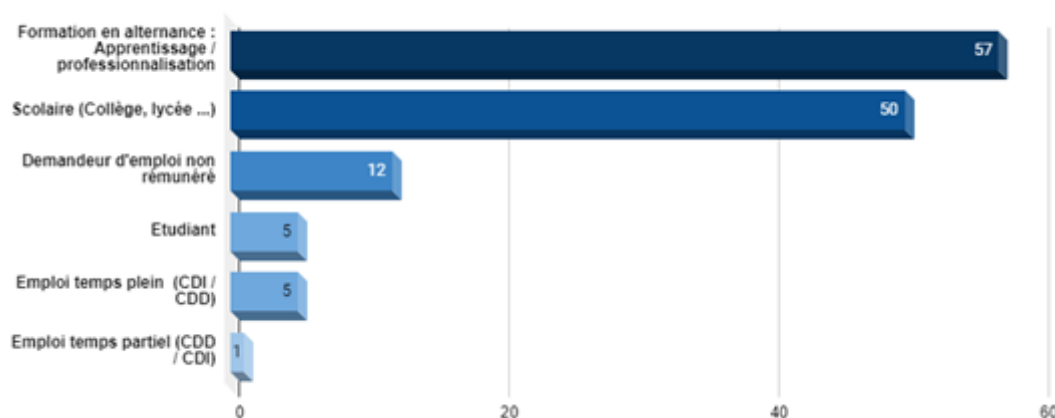
Cette évolution explique aussi en partie le nombre d'allocations autonomie (qui sont versées temporairement aux jeunes sans ressources) plus faible que celui que nous avons envisagé dans le cadre de notre budget.

Niveau de formation des 130 jeunes à l'entrée de l'AJM



Le niveau Post collège correspond à une remise à niveau avant entrée en apprentissage ou à un niveau CAP ou BEP (sans obtention du diplôme).

Situation professionnelle des 130 usagers pris en charge



A l'entrée sur l'AJM, les jeunes présentent un niveau de scolarité bas. D'aucuns se sont vu proposer des cours de remise à niveau afin de pouvoir suivre une formation professionnalisante.

Il est intéressant, dans ce cadre, de mesurer l'impact du dispositif AJM sur le niveau de qualification acquis par les jeunes à la sortie du dispositif. Nous le verrons plus loin en analysant la cohorte des sortants en 2022.

Sur Marseille et Vitrolles, la quasi-totalité des jeunes entre sur le service en étant inscrite dans un cursus de formation (en voie scolaire ou en apprentissage).

Les "MNA" ont besoin d'être inscrits rapidement dans une formation qualifiante à la portée de leur niveau linguistique pour pouvoir déposer une demande de titre de séjour dans les meilleures conditions (notamment au regard des exigences de l'article L. 313-15 du CESEDA).

D'aucuns sont aussi engagés dans des cursus plus rapides, de petites formations via Pôle Emploi ou la Mission Locale, formations non qualifiantes mais très ciblées en vue d'une embauche (comme, par exemple, une formation en fibre optique ou en maintenance réseau).

5.2.3 Evolution des secteurs d'insertion professionnelle

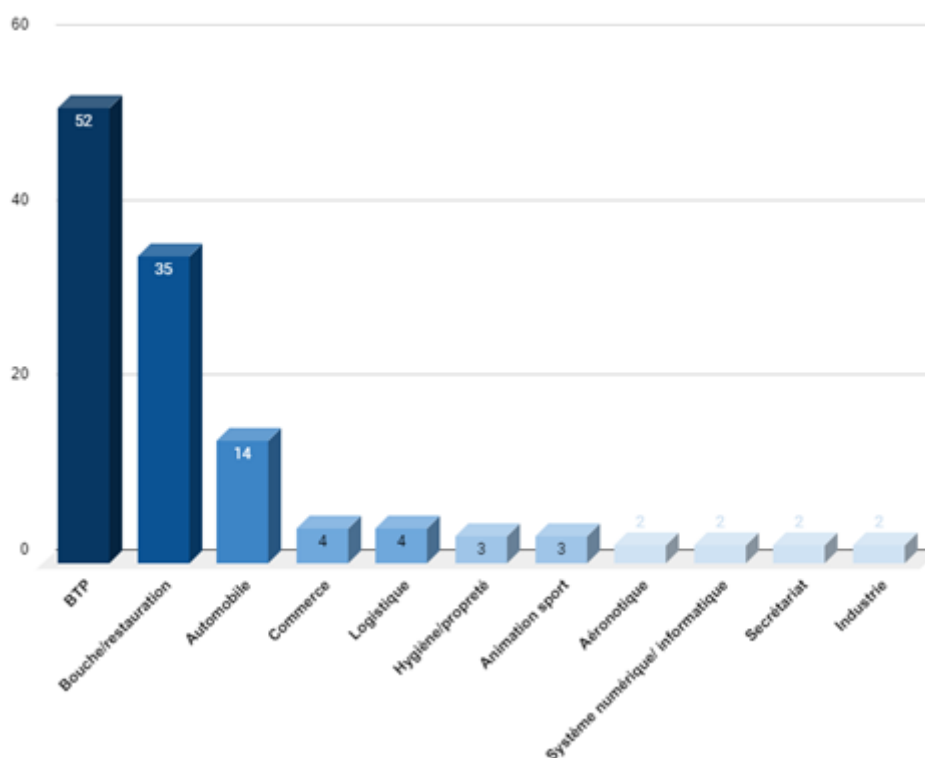
Le secteur du BTP offre aujourd'hui une plus grande sécurisation des parcours (avec de nombreuses possibilités d'alternance) et une plus grande diversité de métiers (voire graphique ci-dessous).

Nous pouvons constater que les métiers du BTP représentent plus de 42,3 % des activités professionnelles des jeunes (contre 46 % en 2021), suivis par les métiers de la restauration avec pratiquement 28,5 % (contre 17 % en 2021).

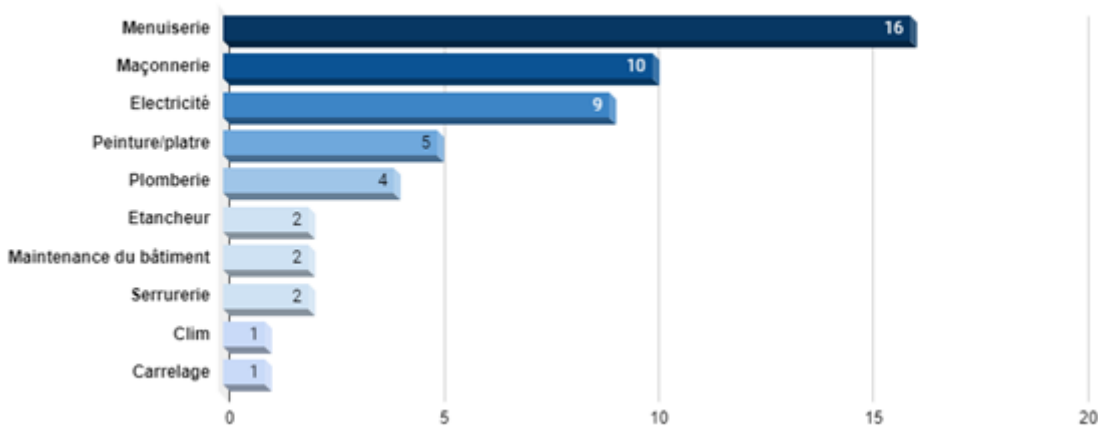
Avant la période COVID, la restauration était la filière la plus attractive avant d'être totalement sinistrée. La tendance post crise sanitaire semble repartir à la hausse.

Les autres projets professionnels, uniques et singuliers (c'est-à-dire représentés à chaque fois par un seul jeune), renvoient sur des métiers très divers tels que brancardier, couturier, coiffeur, agent forestier ou sur des secteurs d'activité comme le transport, les espaces verts, la sécurité, les composites plastiques, etc.

Répartition des secteurs d'activité professionnelle



Focus sur les métiers du bâtiment



Dans les filières du BTP, la maçonnerie, qui était déjà en net recul en 2021, mais qui restait la première des orientations dans ce secteur, est désormais supplantée assez significativement par la menuiserie et talonnée désormais par la branche "électricité".

Cette diversification récente des métiers touche aussi un autre grand secteur d'activité : les métiers de la bouche.

Nous assistons aussi au retour d'autres métiers comme celui de la restauration, mais aussi le métier de boulanger, pâtissier et à la marge, boucher.

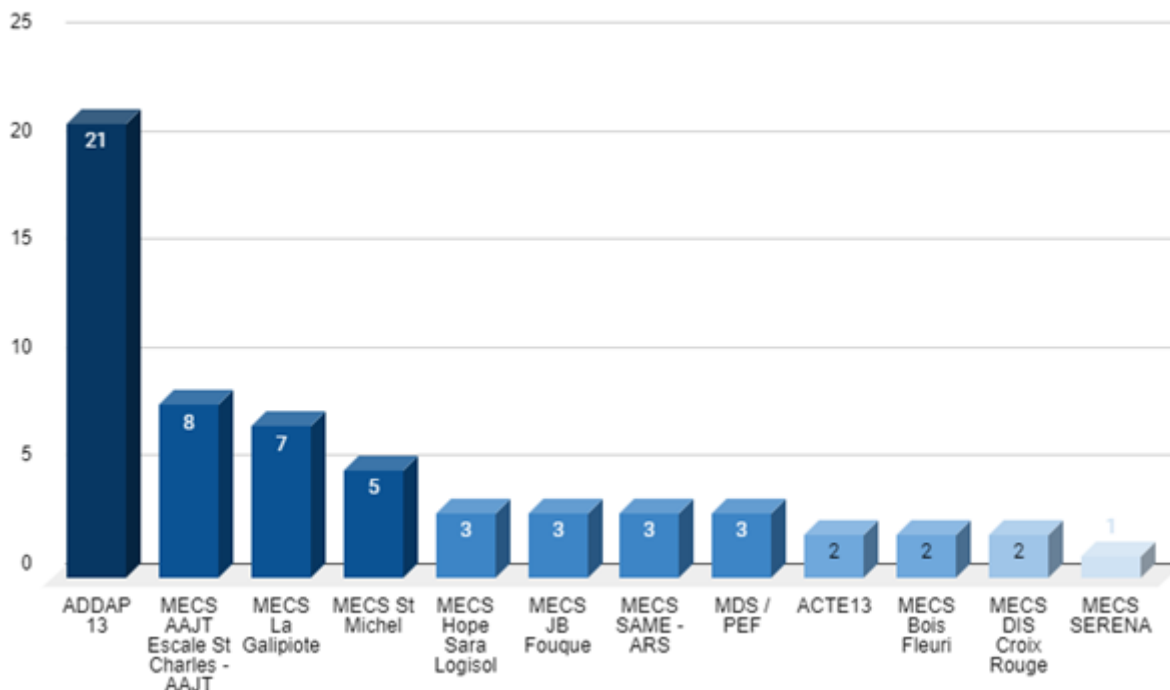
Ces pistes (boulangier-pâtissier) génèrent des problématiques nouvelles. Il s'agit de métiers pénibles (station debout, poste à proximité de chaleur constante, etc.), avec le plus souvent des problématiques de mobilité à résoudre du fait d'horaires décalés.

En outre, les employeurs de ces "nouveaux" métiers sont généralement de (très) petites entreprises qui ne "maîtrisent" pas toujours le droit du travail (absence de jours de congés, heures supplémentaires non payées, etc.).

Cela exige une grande vigilance de la part des CIP du service pour prévenir d'éventuels abus à l'endroit des jeunes. Dans un grand nombre de situations, la médiation initiée par le service AJM, auprès de l'employeur et avec le concours du CFA, a permis d'assainir et de garantir les conditions de travail. Dans d'autres cas, notre rôle d'interface est resté sans effet, et quatre actions auprès des Prud'hommes ont dû être engagées (toujours en cours) in fine pour garantir les droits et la protection des jeunes concernés.

5.2.4 Focale sur les 60 entrées en 2022

Origine des orientations à l'entrée



Ce graphique donne une bonne lisibilité des principales sources d'orientation de jeunes entrés sur l'AJM.

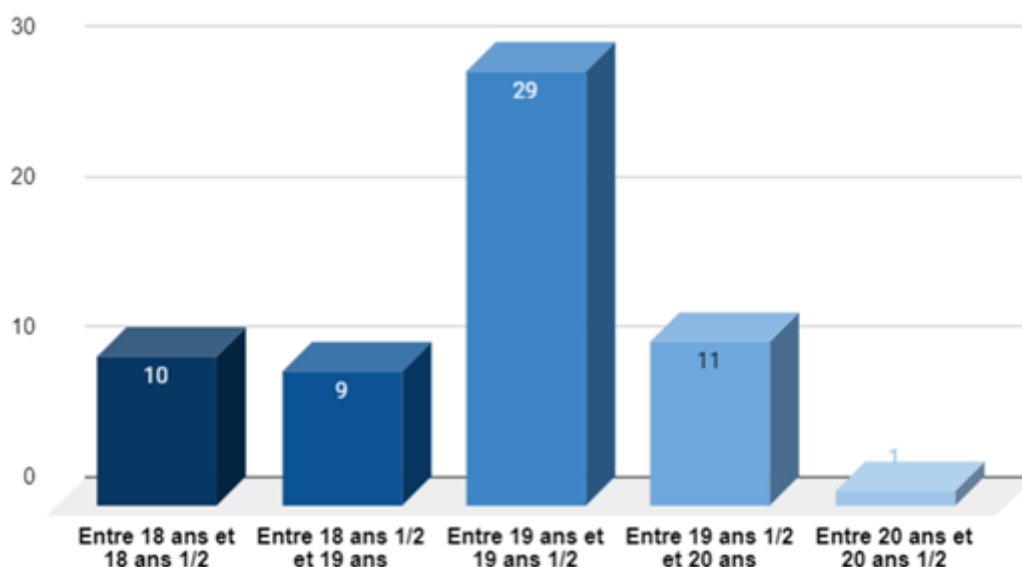
Le service AJM travaille avec de nombreuses MECS. Mais en 2022, c'est l'ADDAP 13 qui nous a orientés le plus de jeunes avec 35 % des admis.

La MECS AAJT, qui était à 30 % en 2021, représente désormais 13,3 % de nos admissions, au même rang que les MECS La Galipote et Saint Michel.

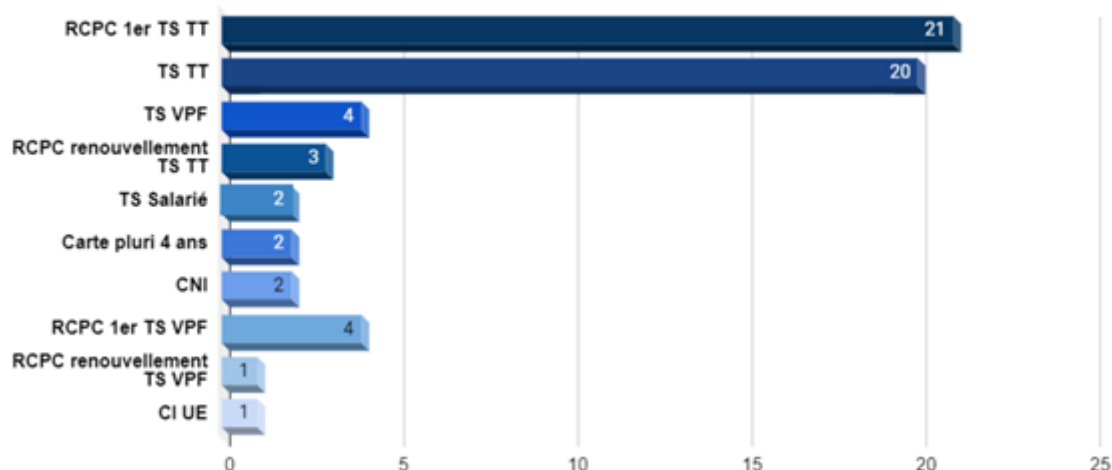
L'AJM AAJT travaille avec l'ensemble des partenaires possiblement prescripteurs d'orientations.

Enfin, plus spécifiquement sur le territoire de Vitrolles, les Maisons de la Solidarité (MDS) et le Pôle Enfance Famille (PEF) sont des prescripteurs réguliers bien que, depuis peu, ils soient supplantés par les orientations de l'ADDAP dont un foyer vient d'ouvrir ses portes sur le territoire.

Âge des 60 usagers entrants sur le service en 2022



Situation administrative des 60 usagers entrants en 2022

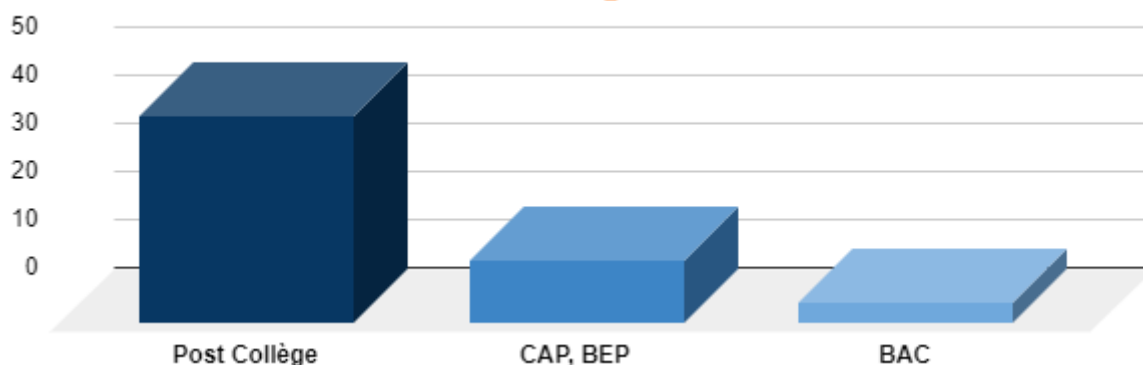


Nous constatons en 2022 une évolution notable des profils des jeunes à leur entrée sur notre service.

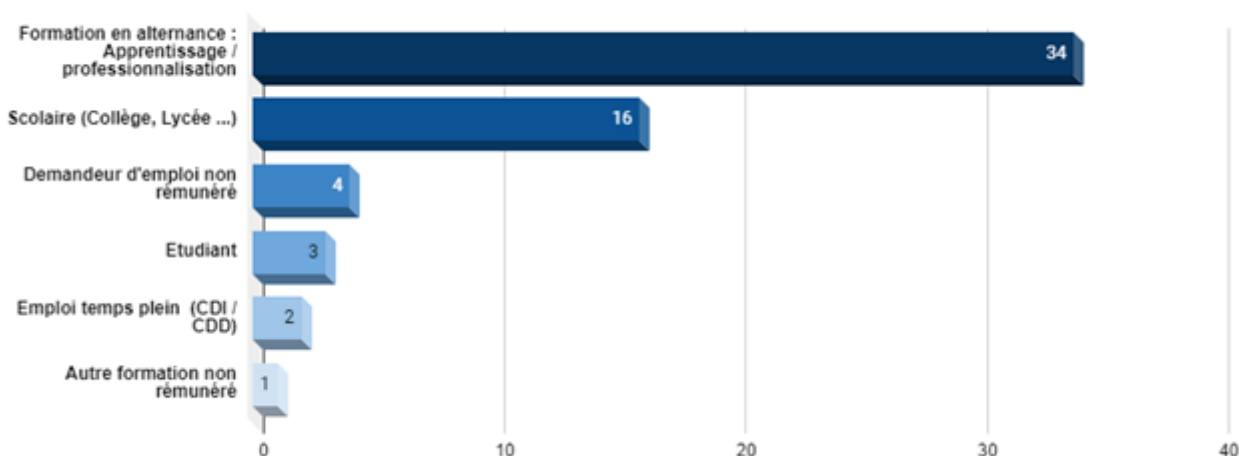
Ainsi, 28 jeunes ont déjà un titre de séjour (46,7%) et 27 sont sous récépissé (45 %). Lors du précédent exercice, seulement 10,5 % étaient détenteurs d'un TS, et plus de 76 % étaient sous récépissé de première demande de titre de séjour, soit le critère minimal d'un point de vue administratif pour être éligible à une entrée sur le service AJM.

Enfin, 3 jeunes avaient une carte d'identité française ou de l'Union Européenne.

Niveau de formation des 60 usagers entrants en 2022



Situation professionnelle des 60 entrants en 2022



Nous observons qu'une grande majorité des jeunes entrants est en apprentissage (56,7 %), alors qu'en 2021, ils étaient 38,6 %. A contrario, la part des jeunes en voie scolaire a perdu plus de 17 points entre 2021 et 2022, passant de 43,9 % à 26,7 %.

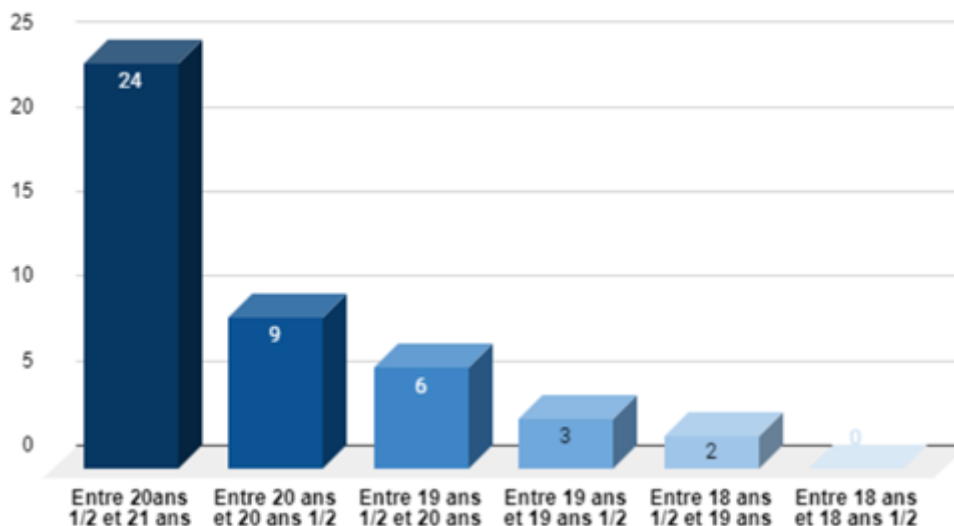
Tout l'enjeu désormais est de consolider ces parcours et d'éviter toute rupture.

Il s'agit aussi d'accompagner la transition entre une fin d'apprentissage vers un emploi ou vers une autre qualification. Par exemple, un jeune qui était en CAP va pouvoir continuer en BAC ou BP en alternance.

Nous rencontrons aussi nombre de jeunes qui souhaitent changer de branche d'activité. Ils ont signé très rapidement un apprentissage, davantage pour un enjeu administratif que pour une réelle appétence à l'endroit du secteur choisi. A terme, ils tentent de conjuguer les enjeux administratifs avec celui d'un métier qui les intéresse.

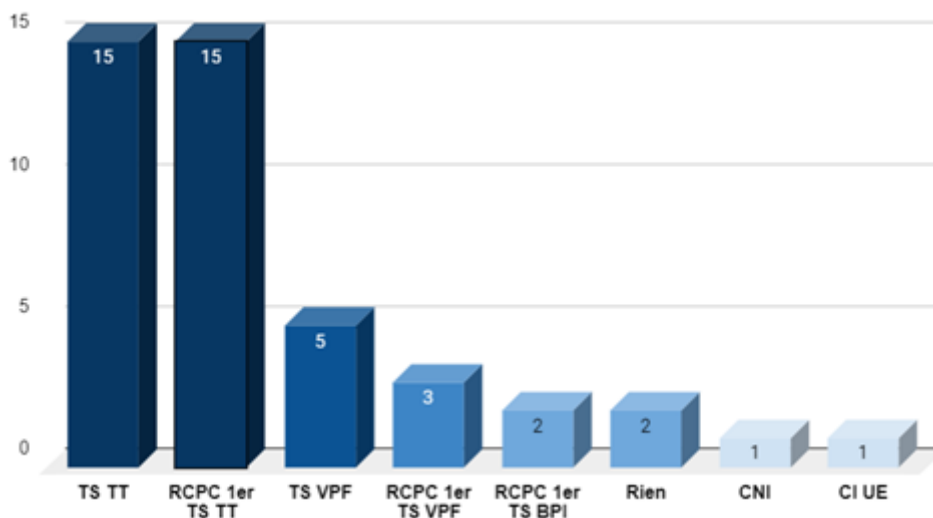
5.2.5 Focale sur les 44 sorties de l'AJM en 2022

Âge des usagers à la sortie du service

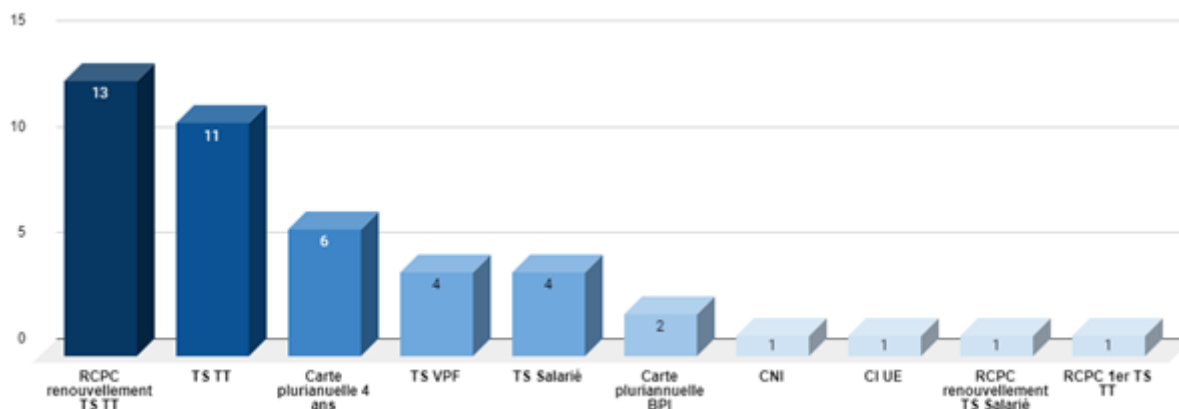


Evolution des statuts administratifs des sortants

Situation administrative à l'entrée des 44 usagers sortis en 2022



Situation administrative à la sortie des 44 usagers



A leur entrée sur le service, 38,6 % des jeunes sortis en 2022 n'avaient pas entamé de procédure ou se trouvaient sous récépissé de première demande (contre 63 % en 2021).

A leur sortie, 43,2 % sont détenteurs d'un titre de séjour. Et 34 % des jeunes sortants sont en possession d'un récépissé de renouvellement de titre de séjour en cours de validité, avec des relais auprès des avocats pérennisés.

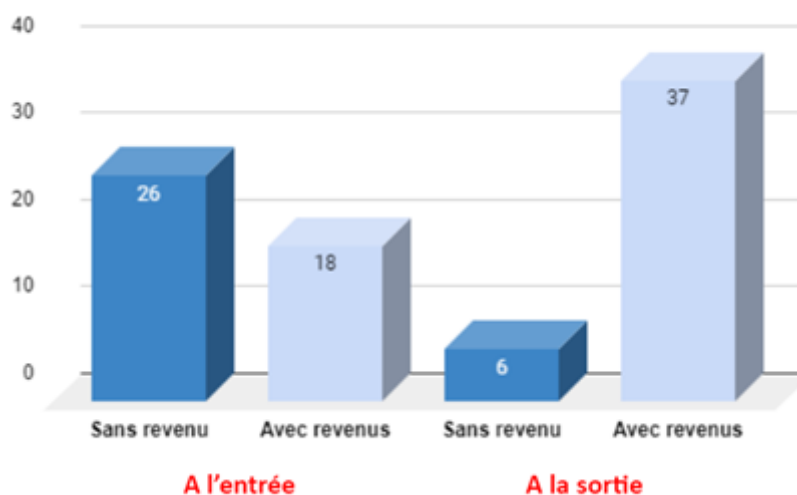
40,9 % détiennent un titre de séjour « vie privée et familiale », ou « salarié », ou « soins » ou, plus rarement, sont en possession d'une carte de résident portant la mention du statut de « réfugié » ou d'une protection subsidiaire.

En somme, 100 % des situations administratives sont régulières et stabilisées à la sortie du dispositif.

Toutefois, 72,7 % des TS portent la mention "Travailleur temporaire", anciennement délivrés sous la mention « élève-étudiant » ; ce qui a une incidence importante sur les possibilités d'insertion.

Evolution de la situation socio professionnelle des 44 sortants

Evolution de la situation financière des 44 sortants

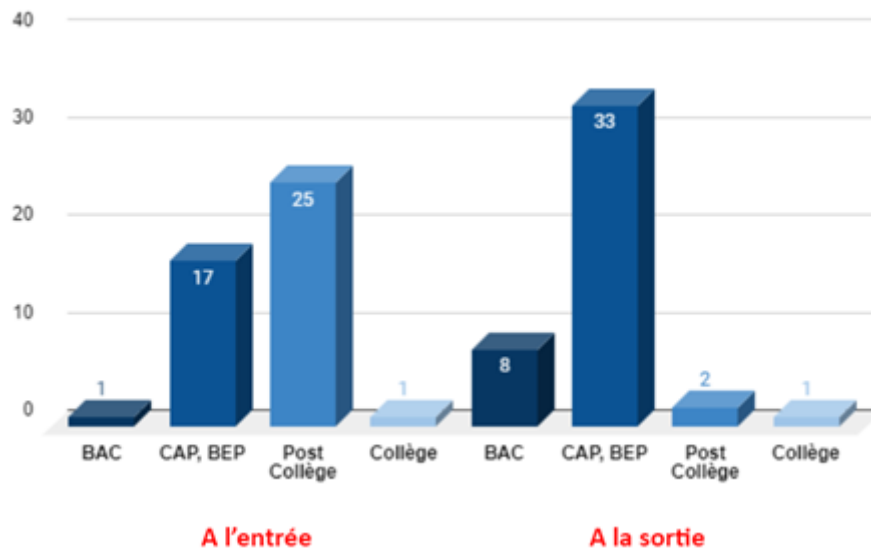


Sur les 44 jeunes sortants en 2022, 59,1 % étaient sans ressource financière à leur entrée sur le dispositif (contre 52 % en 2021). A leur sortie du dispositif, ils sont 84,1 % à avoir un revenu (contre 83 % en 2021).

Le niveau de ressources moyen par personne à l'entrée du service est de 765 € (contre 654 € en 2021).

A la sortie, le niveau moyen s'établit à 945 € (835 € en 2021).

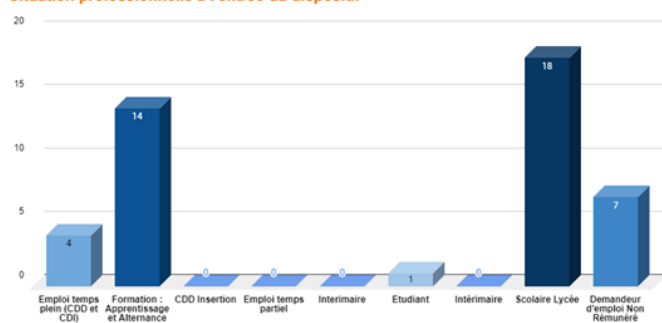
Evolution du niveau de formation entre l'entrée et la sortie



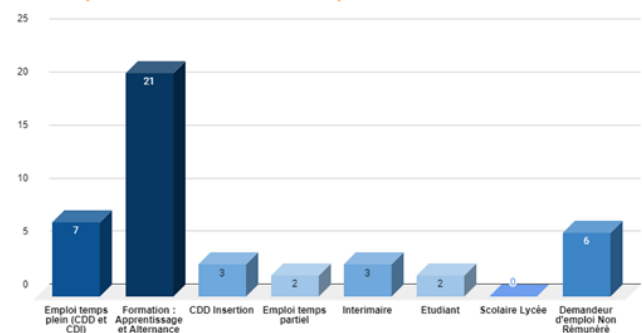
A l'entrée du dispositif, 59 % présentaient un niveau collège ou post-collège. Ils ne représentent plus que 6,8 % à la sortie.

En revanche, les titulaires d'un bac représentent 18,2 % contre 2,2 % à l'entrée. Et 75 % sont titulaires d'un CAP/BEP contre 38,6 % à l'entrée.

Situation professionnelle à l'entrée du dispositif



Situation professionnelle à la sortie du dispositif

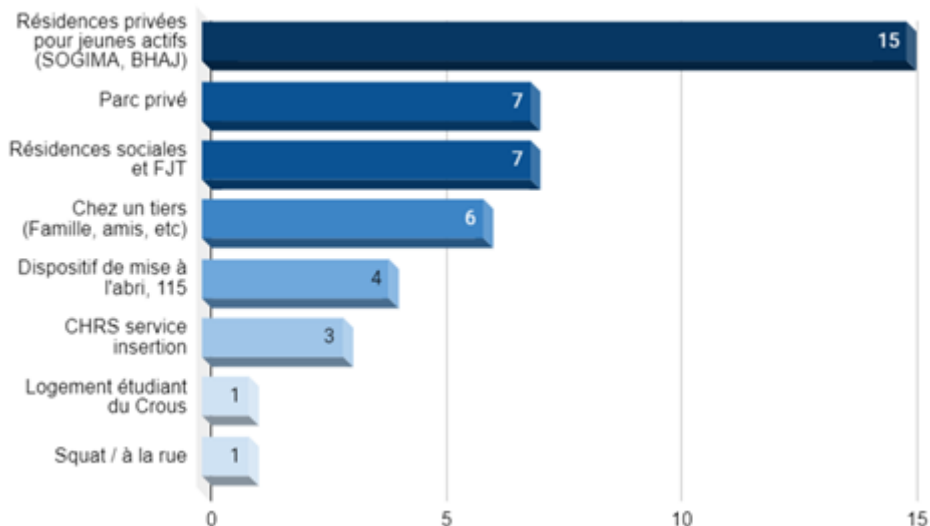


À la sortie du dispositif en 2021, 47,7 % des jeunes sont en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation (les premiers étant largement plus représentés que les seconds), contre 63 % en 2021.

C'est une voie à la fois de sécurisation du parcours professionnel, de consolidation des compétences et de construction du réseau du jeune. C'est aussi une façon de solvabiliser la situation de l'intéressé. C'est enfin une des seules voies d'accès à une insertion professionnelle du fait de leur situation administrative.

En effet, une part importante de notre population détient encore un titre de séjour (TS) "Travailleurs temporaires", ce qui est souvent un frein significatif de l'insertion professionnelle et qui explique qu'un peu plus de 15,9 % des jeunes à la sortie du dispositif détiennent un contrat de travail, mais seulement 5 sont en CDI à temps plein. Et 18,2 % des jeunes sont en contrat précaire (temps partiel, intérim ou CDD), souvent pour ces mêmes raisons administratives.

Solutions logement / hébergement à la sortie



Sur les 44 sortants, près de 40,9 % sont en hébergement accompagné (Résidence sociale, FJT). Ce chiffre ne cesse de baisser d'année en année. En effet, ils étaient 55 % en 2021 ; 67 % en 2020 et 78 % en 2019.

Les places sur ce type de dispositifs sont rares désormais. Nous avons pu développer un réseau partenarial avec les résidences privées (telles que la SOGIMA, etc.). Elles représentent 34,1 % de nos sorties. Mais cette solution n'est pas suffisamment adaptée au profil de nos jeunes car elles manquent d'accompagnement social.

Si nous faisons appel à la Touline pour les besoins de relais post-AJM et pour faciliter l'accès au droit commun, il y a nécessité pour l'exercice 2023 à diversifier ce type de partenariat. Les besoins vont grandissants, en corrélation avec la rareté des places en logement accompagné.

La part de solutions trouvées dans le parc privé atteint 15,9 % (contre 23 % en 2021).

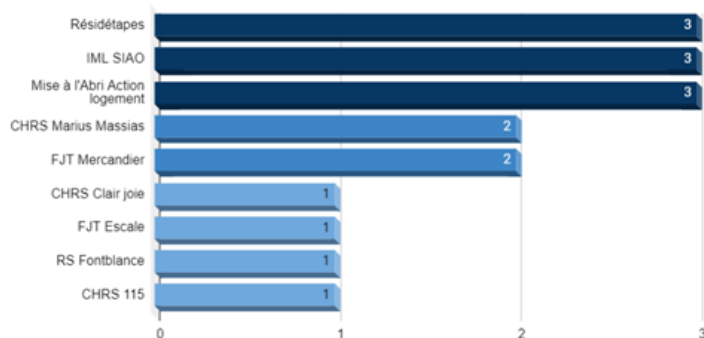
Auparavant, quand un jeune sans ressource sortait du dispositif AJM, il n'avait d'autres solutions que le 115 ou un hébergement chez un tiers. Depuis 2021, l'AJM s'est rapproché d'un dispositif de mise à l'abri, Action Logement, permettant d'assurer un hébergement en hôtel avec un suivi social avant d'accéder à un logement plus stable. Cela concerne 9,1 % de nos sorties.

Enfin, nous constatons un accroissement des sorties vers des logements étudiants. Ce type de solutions vient compenser la saturation constatée des dispositifs de logements accompagnés classiques de type FJT ou résidences sociales.

En 2022, seul un usager est sorti du service sans aucune solution de logement ni d'hébergement.

17 jeunes sont sortis sur des hébergements accompagnés auprès des partenaires suivants :

Partenaires poursuivant l'accompagnement à la sortie



5.3 Les faits marquants de l'année 2022

5.3.1 Insuffisance de l'offre de logements

En juin 2021, nous avons eu le plaisir d'obtenir un avis favorable à notre demande d'extension de 20 places supplémentaires sur le territoire de Marseille pour le service AJM, faite dans le cadre de "l'Appel à Projets 2020 - Enfance Famille" de mars 2021.

Notre projet prévoyait une fin de montée en charge au 31/12/2021. Mais les difficultés que nous avons rencontrées pour capter de nouveaux appartements ont considérablement ralenti notre extension, laquelle s'est achevée à la fin du premier trimestre 2022, nous obligeant, dans ce contexte, à revoir nos critères de sélection. Nous avons dû consentir à accroître le nombre de studios par exemple sur la résidence Hoche, à Marseille, alors que les rapports entretenus avec le gestionnaire sont depuis le début fort délicats.

Dès lors que le nombre de places requis a été atteint, nous avons entrepris, à moyen terme, d'augmenter la captation de studios sur d'autres résidences plus conformes à nos attentes, comme celle des Estudines (13006), dans le but progressivement de nous libérer de la résidence Hoche.

Cette transition est encore en cours à l'heure de la rédaction de ce rapport.

Cette situation fait écho à la saturation, désormais structurelle, des dispositifs d'hébergement et de logement dans leur ensemble.

La situation à Marseille a déjà été évoquée.

A Vitrolles, nous rencontrons de grandes difficultés également pour trouver des solutions d'hébergement / logements post-AJM. Et nous identifions plusieurs raisons :

- Le quartier du Liourat va être détruit dans les mois à venir. Les ménages y résidant sont prioritaires pour les relogements sur Vitrolles et les communes avoisinantes.
- La majeure partie des jeunes de notre service sont en contrat d'apprentissage. La rémunération reste inférieure au SMIC. Elle ne permet pas de satisfaire aux critères d'entrée, notamment financiers, attendus dans le parc privé.
- Enfin, l'offre de places en résidences sociales ou en résidences étudiantes, sur le territoire de Vitrolles, est largement déficitaire. Elle ne permet pas de construire des solutions pour ceux qui travaillent dans le secteur et qui n'ont d'autres moyens de mobilité que les transports en commun.

5.3.2 Un enjeu de consolidation d'équipe

L'année 2022 a vu l'équipe se renouveler largement sur Marseille, avec en toile de fond l'extension du service.

Il y avait un enjeu important de consolidation d'identité d'équipe avec la programmation de 5 réunions interterritoriales réunissant les professionnels de Vitrolles et Marseille. Cela a permis de mutualiser des outils et de créer des espaces de réflexion collective autour de situations sensibles ou de projets.

De plus, l'équipe de Marseille a pu bénéficier d'une formation de coopération à la fin de deuxième semestre 2022 qui a permis de consolider les liens au sein du collectif de travail.

5.3.3 Vigilance accrue à l'endroit d'un public vulnérable

L'année 2022 a été marquée par un nombre important de tensions entre les jeunes et leur employeur, certains tentant de profiter de jeunes facilement corvéables et peu au fait de leurs droits.

Ainsi avons-nous constaté l'irrespect des règles en matière de congés payés (acquis, pris, restants).

Par ailleurs, lorsque des jeunes quittent leur emploi, il est très courant que nous ayons dû insister à plusieurs reprises pour obtenir, auprès de l'entreprise, l'ensemble des documents de fin de contrat (et le règlement du solde de tout compte).

Ces situations de tension sont toujours envisagées comme un support de travail éducatif, permettant à l'équipe d'aborder différents éléments constitutifs de la vie professionnelle auxquels se confronte le jeune désormais, comme le cadre légal d'un contrat de travail, d'une fiche de paie, mais aussi les savoir-être, comment aborder un point d'agacement de manière constructive, etc.

L'équipe agit toujours dans l'intérêt du jeune et de son souhait de poursuivre, ou pas, telle ou telle démarche.

Sur ce même sujet, nous avons pu dénoncer des pratiques qui s'apparentent à celles d'un réseau en bande organisée d'employeurs véreux cherchant tout bonnement à exploiter ces jeunes.

Nous avons pu dénoncer ces situations qui se sont répétées et une enquête est en cours.

La vigilance des équipes à cet endroit n'a jamais été aussi forte et nous travaillons étroitement avec les inspecteurs du secteur Enfance/Famille quand nous rencontrons ce type de situations.

Heureusement, bon nombre d'employeurs sont honnêtes et restent très impliqués dans la dimension éducative que revêt un contrat d'apprentissage.

5.4 Les enjeux en 2023

Pour 2023, nous identifions les enjeux suivants :

- Développer de nouveaux réseaux de partenaires autre que la "seule" Touline pour permettre aux jeunes qui le nécessitent, de bénéficier des relais nécessaires post-AJM et d'étayer les parcours des moins autonomes. Tandis que les places en hébergement accompagné se font désormais plus rares, les autres solutions trouvées ne prévoient pas d'accompagnement, même léger. La mise en place de relais effectifs devient un vrai challenge.
- Élargir nos possibilités de solutions logements en nous ouvrant aussi à d'autres partenaires ou bailleurs comme la SOGIMA ou Nexity. La situation totalement saturée des dispositifs existants nous pousse à être plus créatifs dans ce domaine.
- Consolider notre impact sur l'autonomie des jeunes en créant notamment un outil d'évaluation permettant la cotation de l'autonomie à l'entrée et à la sortie du dispositif AJM, sans se priver d'évaluation en cours de parcours.
- Poursuivre la mise en place et le développement des ateliers collectifs avec des thèmes comme l'accès au logement ; la gestion et l'entretien du logement ; comprendre sa fiche de paie, les économies d'énergie, etc.
- Favoriser l'accès à des activités comme la randonnée, le partage culinaire, le sport, etc. Tout ce qui pourra favoriser le lien à l'autre et l'expression de soi.

FILIÈRE

HABITAT JEUNES

-

HABITAT ACCOMPAGNÉ

6. Les FJT-RS

Les Foyers de Jeunes Travailleurs et les Résidences Sociales

6.1 Le FJT Mercadier - Vitrolles

6.1.1 Présentation du service

Le Code de l'Action Sociale et de la famille par la loi ALUR, autorise les Résidences Sociales-FJT par le décret n° 2015-951 du 31 juillet 2015 et par l'instruction du 9 septembre 2015, relative au statut juridique des FJT.

- L'arrêté n° 2010362-12 du 28 décembre 2015 porte agrément au « Logis des Jeunes » pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique en termes d'accompagnement social pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des personnes défavorisées et la participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitation à loyer modéré. Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable.
- Le FJT « Logis des Jeunes » est reconnu comme établissement et service social par l'article L312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles.
- L'arrêté d'autorisation n°13-2008-11-19-012 d'ouverture du FJT au sein de la résidence Mercadier a été délivré le 19 novembre 2018.

Composition de l'équipe opérationnelle

- Directeur de territoire : 0.30 ETP
- Intervenant socio éducatif : 0.80 ETP
- Gestionnaire Logement: 0.80 ETP
- Veilleur: 0.93 ETP
- Agents techniques: 0.20 ETP

Le parc logement

Depuis le 1^{er} novembre 2018 le Foyer des Jeunes développe son activité au sein d'une résidence collective, Mercadier situé sur le quartier des Pins, Rue du Bonheur dont la typologie des logements est la suivante :

Type de logement	Nombre de logement		Nombre de place	
	FJT	AJM	FJT	AJM
T1	2	0	2	0
T1 prime	40	10	40	10
T1 bis	3	0	6	0
TOTAL	45	10	48	10
Espace Collectif	Une salle collective de 80 m ²			

L'orientation du public

Les personnes souhaitant un hébergement peuvent effectuer les démarches directement en se rendant à la résidence, ou en ligne via notre site internet ou solliciter le circuit traditionnel (partenaires sociaux, service logement).

Dans le cadre de la loi ALUR, le SIAO peut orienter du public qui devra correspondre aux critères de la résidence. Action logement, réservoir de 23 logements peuvent nous orienter du public tel que défini dans la convention n° 00346338.

Concernant le public AJM, il s'agit d'un dispositif financé par le Département 13 afin de prendre en charge des jeunes 18 - 21 ans bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

La demande d'hébergement

Les personnes constituent un dossier de demande d'hébergement et nous le retournent accompagné de l'ensemble des documents administratifs demandés. Le dossier permet d'établir un

diagnostic de situation, de savoir si la demande est en corrélation avec les objectifs du projet social. Les personnes disposent, à la lecture du dossier, d'informations sur l'objet de la résidence, le montant des redevances locatives, la durée d'hébergement.

Le dossier contient les rubriques suivantes :

- la raison de la demande,
- la situation familiale, professionnelle, scolaire...,
- le niveau et la nature des ressources,
- le suivi social (CCAS, Mission Locale, MDS...),
- les démarches de logements effectuées.

Commission d'attribution d'un logement

La commission d'admission, composée de l'équipe socio-éducative et de la direction a pour objet d'exposer les demandes en mettant en évidence le motif, la situation professionnelle, administrative, financière... la durée d'hébergement souhaitée.

En cas d'avis favorable, nous proposons un « entretien d'entrée » avec la personne afin de présenter le service, le logement et éventuellement programmer son entrée.

Dans le cas où nous ne pourrions donner suite à la demande au motif que celle-ci ne serait pas compatible avec le projet de la résidence, nous proposons une orientation vers un service / une structure qui pourrait répondre à ses attentes.

La commission a aussi comme fonction de :

- faire le point des situations des résidents (vie quotidienne, démarches logement, situation professionnelle, santé...),
- renouveler la durée de séjour tout en sachant qu'elle ne peut excéder 24 mois,
- mettre un terme à l'accueil du résident en cas de non-respect du règlement de fonctionnement, de dette locative...

L'intégration dans le logement

- L'entretien d'entrée : Suite à la commission, un rendez-vous est organisé avec les personnes pour présenter l'association, les services, les logements, estimer le droit APL. En fonction de la situation le travailleur social approfondi l'entretien pour pouvoir avoir des éléments de réponses qui peuvent être décisif pour la suite.
- L'entrée : Elle implique de signer le contrat de résidence, remettre le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, faire les états des lieux du logement. Le résident doit s'acquitter des frais d'entrées et de la redevance locative du mois en cours. Il doit également régler le dépôt de garantie équivalent à un mois de la redevance qui sera restitué dans un délai maximum d'un mois à compter de la remise des clés déduction faite, le cas échéant, des sommes dues à l'établissement.
- La durée du contrat de résidence Le contrat de résidence est d'une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction tout en ne dépassant pas une durée maximale de 24 mois.
- Une prise en charge administrative : Les résidents bénéficient d'une prise en charge administrative, notamment dans la constitution et le suivi des dossiers CAF – APL et locapass (paiement de la caution lissé sur douze mois).
- La redevance locative est encadrée par l'article R 353-165-2 du CCH et la convention type APL résidence sociale, qui lui est annexée. La redevance est payée mensuellement à terme échu par le résident en contrepartie de son occupation des locaux.

L'accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel des résidents rend possible de poser un cadre, faire accepter les contraintes liées à la structure, construire des repères. Ce cadre a des limites plus ou moins étendues en fonction de la situation de la personne accueillie. L'accompagnement vise à soutenir la personne dans les étapes de la maîtrise du budget, d'accès aux droits, santé, emploi, loisirs, culture, logement.

Ce suivi est un soutien dans la réalisation des démarches quotidiennes pour pouvoir travailler, gérer au mieux son argent, se soigner, se divertir et s'épanouir et enfin avoir un logement autonome.

Accompagnement vers un logement autonome

- En mobilisant les dispositifs de droit commun: Numéro Unique Départemental, SIAO Logement et Droit Au Logement Opposable.
- En expliquant et constituant les dossiers administratifs (aides au logement, dossiers CAF, FSL, Visale...)
- En expliquant les aides au maintien dans le logement,
- En veillant à l'entretien du logement,
- En veillant à ce que les résidents s'alimentent correctement et sachent faire leurs courses,
- En s'assurant du paiement des participations financières, de la redevance et du loyer,
- En s'assurant que le reste à vivre soit suffisant afin de ne pas générer d'impayés ou de dettes.
- Un travail spécifique est mené autour de la gestion du budget (préparation d'un budget, identification des postes clés d'un budget et de la tenue d'un logement, etc.).

Accompagnement dans les démarches professionnelles

L'AAJT, de par les dispositifs qu'elle gère s'est dotée d'une expertise dans l'accompagnement vers l'emploi. Un conseiller en insertion professionnelle du service jeune majeur peut accompagner individuellement les résidents souhaitant faire évoluer, changer leur projet professionnel.

Nous mobilisons également les acteurs économiques (Pôle Emploi, Bureau Municipal de l'Emploi de la ville de Vitrolles, Vitropôle) avec qui nous sommes déjà partenaires, pour mettre en place des actions collectives (découverte de métiers, présentation d'entreprises, travail sur les représentations...)

Accompagnement dans les démarches santé

Il s'agit de mettre en place des ateliers de prévention en fonction de l'actualité, des constats que nous pourrions faire émerger, résidents et/ou l'équipe.

Depuis notre intégration dans la résidence Mercadier un partenariat s'est établi avec le CMP et la MDS de Vitrolles qui nous permet de proposer aux résidents des ateliers sur l'hygiène, l'addictologie, le sommeil, la nutrition. Cela consiste aussi d'accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives « santé » telles que CMU, Mutuelle, voir dossier AHA...

L'accompagnement collectif

L'accompagnement des résidents s'organise aussi autour du collectif en proposant des actions ou des animations collectives afin de favoriser les relations entre les résidents ainsi que les relations avec l'extérieur. L'engagement des jeunes est un vecteur essentiel de leur émancipation et de leur valorisation. C'est pour cette raison que nous maintenons une instance participative : le Conseil de Vie Sociale (CVS) - instance représentative des résidents.

L'animation du FJT se fait dans la salle collective ou en extérieur, avec, en appui, le CVS. Les résidents sont au cœur des animations, ils constituent ensemble la vie du foyer.

Les activités :

- Activités ludiques, ou culturelles
 - foot en salle, escalade, randonnée, canoë, plongée sous-marine, concert, soirées culinaires, karaoké, soirée de fin d'année,
- Ateliers de cuisine pour apprendre à bien cuisiner (équilibré et peu onéreux)
- Atelier logement :
 - Quelles sont les droits et les devoirs du locataire /propriétaire
 - Atelier recherche logement en lien avec notre CLLAJ,
 - Entretien du logement...
- Activités bien être :
 - ateliers de prévention autour du bien être (addictologie, sommeil, alimentation, sophrologie).

Les activités partagées

Nous proposons tout au long de l'année des activités ouvertes à l'ensemble des publics que nous accompagnons dans les différents services.

Ainsi les résidents du FJT ont pu se rendre sur le site de Fontblanche dans lequel nous avons la Maison relais, pour partager un repas, un petit déjeuner. Une fois par an nous proposons également une journée estivale qui permet aux résidents de se rencontrer autour d'un programme d'animation qu'on leur propose.

Il est important pour nous de « décroisser » les publics afin que chacun puisse se rencontrer, partager un moment détente, que chacun apprenne à se rencontrer.

Le conseil de vie Social

C'est LE moment où les résidents se réunissent pour faire un point sur la vie du foyer :

- Qu'est-ce qui va ?
- Qu'est-ce qui ne va pas ?
- Quels projets pouvons-nous mener ?
- Comment améliorer l'offre de service ?

C'est un espace de paroles, de débat et de décision, où se rencontrent les résidents et les salariés. Le CVS s'est réuni 4 fois dans l'année.

6.1.2 Analyse 2022

Public visés par le projet social

PUBLIC ACCUEILLI Circulaire 96 de la CNAF	ALERTE	Réel
Jeunes de plus de 25 ans	A partir de 25 % du public accueilli	38%
Étudiants	A partir de 25 % du public accueilli	10%
Jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage en recherche d'emploi	Moins de 60 % du public accueilli	86%
Jeunes sortant de l'ASE Décret juillet 2015 Loi ALUR	//	17%

Le nombre de personnes hébergées: un taux d'occupation de 95%

	2021		2022	
	F	M	F	M
Genres				
Nombre d'entrée	7	20	3	10
Nombre de sorties	5	15	5	15
Nombre de personnes hébergées	8	53	15	46
TOTAL résidents au 31 12	44		43	

Caractéristiques des résidents

Age des adultes accueillis :	Personnes logées du 01/01 au 31/12 (61 personnes)
18 - 25 ans	39
26 - 35 ans	22
Nationalité :	
Française	44
Autres pays européen	3
Pays du Maghreb	10

Pays d'Afrique	4
Motif de la demande d'hébergement :	
Hébergement / décohabitation	03
Sans domicile	10
Autres : Emploi, Mobilité professionnelle, stage	48
Situation du logement antérieur :	
famille	23
Logement privé	13
Structure d'hébergement (CHRS, FJT, RS, ALT...)	
Hotel	03
Durée moyenne de séjour :	
20 SORTIES	
Entre un mois et moins de trois mois	1
Entre trois mois et moins de six mois	1
De 6 à 12 mois	8
De 12 à 24 mois	6
+ de 24 mois	04

Statut socioprofessionnel

	2021	2022
Nombre de jeunes salariés qui travaillent, en activité, et dotés d'un contrat de travail	34%	34%
Nombre de jeunes en alternance/stagiaires de la formation professionnelle	32%	41%
Nombre de jeunes demandeurs d'emploi	/	6%
Nombre de jeunes scolaires Étudiants	25%	10%
Nombre de jeunes bénéficiaire d'une AJM	9%	10%
Sans activités : RSA, AAH, GJ...		

Revenus mensuels des ménages

Revenus mensuels des ménages :	Nombre de résidents
Moins de 305 €	6 %
De 305 à 457 €	11 %
De 457 à 610 €	16 %
De 610 à 762 €	8 %
De 762 à 915 €	16 %
Plus de 915 €	43 %

- 33 % des résidents perçoivent des revenus compris entre moins de 305 € et 610 €
- 43 % ont des revenus de plus de 915 €

Solution d'hébergement à la sortie

Au cours de chaque période mensuelle, le résident ou son représentant légal peut mettre fin à tout moment à son contrat sous réserve d'un préavis d'un mois donné par écrit. Toutefois, en cas d'obtention d'un emploi, de mutation, de perte d'emploi ou d'offre d'accès à un logement, ce délai est ramené à huit jours sous réserve de production de justificatifs.

Le contrat de résidence peut être interrompu de notre propre fait en cas d'inexécution par le résident de l'une des obligations lui incombant au regard du contrat de résidence, de dettes locatives et/ou pour tout acte de violence physique ou verbale. La durée du préavis est fixée en fonction de la gravité des faits.

TOTAL	SORTIES ENTRE LE 01/01 ET LE 31/12
Locataire parc public	05%
Locataire parc privé	55%
Hébergé au sein d'une structure (C.H.R.S., F.J.T., RS, ALT...)	10%
retour dans la famille	20%
Départ inopiné	10%

6.2 La RS Fontblanche - Vitrolles

En plus des 28 places affectées sur la Maison Relais, nous disposons sur le bâtiment de 13 logements permettant de développer un hébergement temporaire à destination des jeunes actifs de moins de 30 ans rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.

La cohabitation entre les personnes domiciliées au titre de la pension de famille et les autres résidents sur le site permet ainsi de créer une mixité sociale qui peut être source de dynamiques positives, en s'appuyant sur les expériences et le vécu de chacun.

En lien avec le Service Culturel de la municipalité nous avons mis à disposition 3 logements dans le cadre d'une convention avec la mairie de Vitrolles, pour l'accueil d'artistes venant se produire et travailler sur la ville. 6 artistes ont pu bénéficier de ce service.

La politique d'accueil est basée sur le brassage social et sur l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes. Développer la résidence sociale au sein même de la Maison relais est une volonté qui permet d'éviter une ghettoïsation et un risque de phénomènes de réclusions individuelles ou collectives du public « Maison relais ».

6.2.1 Environnement de la structure

Le site est implanté sur le domaine de Fontblanche à proximité du Théâtre municipal, du lac artificiel et du parcours. Il est situé à 10 minutes à pied du centre ville, est plutôt bien desservi par les transports en commun conduisant aux zones industrielles, aux lycées, à l'aéroport/Airbus hélicoptère, à Marseille et à Aix en Provence.

Dans un rayon compris entre 1 et 3 km se situent :

- Une surface commerciale
- Une salle de sport
- Le centre social
- Le Centre Communal d'Action Sociale gestionnaire de l'épicerie sociale
- La clinique de Vitrolles
- La mission locale
- Pôle emploi

Composition de l'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle est celle dédiée à la résidence Mercadier :

- 0,31 etp de travailleurs sociaux
- 0,05 etp Chef de service
- 0,05 etp Intervenant socioéducatif
- 0,15 etp Gestionnaire logements
- 0,05 etp agent technique
- 0,01etp fonction support

6.2.2 Le parc logement

	Typologie des logements	Capacité	Capacité place	Superficie moyenne	Description des logements
Résidence sociale	T1	13	13	18 m ²	Les sanitaires sont partagés pour deux logements. Les chambres sont équipées d'une kitchenette ouverte sur la pièce principale.

6.2.3 Profil des publics accueillis

La définition des publics « résidence sociale » se fonde sur les besoins en logements temporaires tels qu'ils ont été recensés dans le PLH 2015 – 2021. Le PLH dénombre sur le territoire qu'il a peu de logements de type 1 – 2 que cela soit dans le parc social ou privé. Il fait également ressortir que certaines personnes ne peuvent avoir accès à un logement du fait de leurs revenus insuffisants, qu'ils ne disposent pas des garanties nécessaires, des loyers parfois élevés...

La résidence sociale est une alternative pour des personnes des personnes isolées âgées de 18 ans à 30 ans faisant preuve d'une capacité d'autonomie, mais ne pouvant cependant accéder à un logement, en raison de leur situation et dont le logement est « intimement » lié au projet professionnel.

L'accompagnement

- L'accompagnement socio-éducatif de la résidence sociale est identique à celui de la résidence Mercadier et est mis en œuvre par l'équipe Habitat dans les conditions telles que définies dans la partie précédente.
- L'accompagnement collectif s'organise dans la même temporalité et dans les mêmes conditions que le FJT. Par ailleurs, les résidents participent aussi aux temps festifs mis en place dans le cadre de la Maison relais.

Caractéristiques des résidents

Etat civil	Personnes logées du 01/01 au 31/12
Homme	10
Femme	0
Personne isolée	10
Age des adultes accueillis :	
18 - 25 ans	8
26 - 35 ans	2
Nationalité :	
Française	03
Autres pays européen	04
Pays du Maghreb	01
Pays d'Afrique	02
Nature des ressources :	
Salariés	3
Formation professionnelles	5
Etudiants	2
Revenus mensuels des ménages :	
Moins de 615 €	3
De 610 à 762 €	2
De 762 à 915 €	2
+ de 915 €	3
Motif de la demande d'hébergement :	
Hébergement / décohabitation	02
Sans domicile	01
Autres : Emploi, Mobilité professionnelle, stage	07
Situation du logement antérieur :	

famille	02
Logement privé	01
Structure d'hébergement (CHRS, FJT, RS, ALT...)	06
Hotel	01
Durée moyenne de séjour :	2 SORTIES
De 12 à 24 mois	2

6.3 Le FJT-RS Saint-Charles - Marseille

6.3.1 Présentation du service

La réglementation

Le service Habitat de l'AAJT à Marseille est composé d'un FJT et de deux Résidences sociales.

Le Code de l'Action Sociale et de la famille par la loi ALUR, autorise les FJT-RS par le décret n° 2015-951 du 31 juillet 2015 et par l'instruction du 9 septembre 2015, relative au statut juridique des FJT.

- L'Arrêté n°13-2020-12-15-009 du 14 décembre 2020 porte renouvellement d'agrément de l'organisme AAJT pour des activités "d'ingénierie sociale, financière et technique" et "d'intermédiation locative et de gestion locative sociale" en vertu des articles L365-3 et L365-4 du CCH.
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT-RS) Saint-Charles a reçu notification d'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019 sur la base de 157 lits.

Aujourd'hui, l'offre de logements s'étend à 180 places.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Escale St Charles et les Résidences Sociales inscrivent leurs missions autour de trois grandes fonctions :

- L'accueil, l'information, l'orientation des jeunes : chaque jeune passant la porte de notre FJT doit pouvoir être accueilli, entendu, trouver une information sur nos logements et, si nécessaire, être réorienté.
- L'aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome : l'accueil en FJT doit constituer une étape transitoire dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle du jeune. Cette aide à la mobilité est garantie par un accompagnement individualisé des situations.
- L'aide à l'insertion sociale et professionnelle : le FJT met en place un accompagnement individuel et collectif qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes dans les domaines de la vie quotidienne et dans l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Les territoires d'implantation des FJT-RS de l'AAJT

Le 3ème arrondissement

Le 3ème arrondissement de Marseille est le lieu d'implantation de l'Escale Saint-Charles et de la Résidence Sociale Jouven. Ces deux bâtiments sont situés à proximité des centres de transports. L'Escale St Charles est située à proximité de la gare routière et ferroviaire, et de tous les métros. Les facultés de droit et de sciences sont situées à quelques minutes à pied, et tout le centre ville est accessible à pied ou en transport.

La proximité du 3ème arrondissement et du centre ville est un fort atout. C'est aussi un territoire avec une très forte densité d'emplois avec une surreprésentation des commerces au détriment des services.

Mais c'est aussi un territoire marqué par la précarité et une urbanisation concentrée, et d'importantes mutations urbaines engagées et à venir. Il est traversé ou longé par des axes de communication importants : autoroute A7, le réseau ferroviaire, composé d'une structure hétérogène (noyaux villageois, grands ensembles, bâtis industriels, casernes), ce qui tend à en faire un territoire parcellaire et isolé avec une appartenance naturelle aux quartiers défavorisés.

En référence à un travail réalisé en 2011, l'Agam (Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise), en collaboration avec le CCAS de Marseille et le Dros Paca, a élaboré un nouvel indice de fragilité socio-économique de la population âgée de 15 à 64 ans au niveau du territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP). En cinq ans, de façon globale sur Marseille, on observe une dégradation des indicateurs, mais moins rapidement qu'à l'échelle nationale, grâce notamment à une hausse plus importante de l'activité et une progression moins rapide du chômage.

Mais l'indice de fragilité se révèle particulièrement élevé dans les arrondissements centraux (1er, 2ème, 3ème) et nord de Marseille. Le territoire le plus nettement touché est le 3ème arrondissement avec un indice atteignant 19 points contre 8 points à l'échelle nationale. Ce territoire se caractérise par une concentration des taux parmi les plus défavorables de la métropole : 23% de la population est bénéficiaire du RSA socle (6% pour AMP), la personne de référence est chômeur dans 23% des ménages (10% pour AMP), 36% des familles sont monoparentales et 20% comprennent trois enfants et plus (21% et 9% pour AMP), 38% de la population est sans diplôme (17% pour AMP), 22% des résidents occupent un emploi précaire (14% pour AMP) et 60% de la population est active (69% pour AMP).

Le 3ème arrondissement est donc contrasté :

- il bénéficie de projets de requalification importants (zone Euromed),

- il est animé par une vie associative forte (Friche de la Belle de Mai, réseau artistique et associatif dense...).

Mais c'est un territoire pauvre, à l'habitat souvent vétuste.

Ce constat disparate produit souvent chez les jeunes 2 types d'attitudes : un sentiment d'appartenance immédiat au secteur où ils vont même orienter leur recherche de logement à proximité du foyer, ou un sentiment de rejet.

Implantation de l'Escale Saint-Charles, de Blancarde et de Jouven

Le Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Escale St Charles est en proximité directe de la gare. En cela, il est connecté à tous les transports en commun et lié au centre ville.

La résidence Jouven est un peu plus excentrée, mais en proximité directe d'un métro (National) et à 10 minutes à pied de la gare St Charles.

Dans un cas comme dans l'autre, on accède aisément à toutes les infrastructures commerciales, sportives, culturelles, du centre-ville.

Par ailleurs, nous pouvons noter que le 3ème arrondissement est un territoire à forte densité associative. On y trouve de nombreux centres sociaux (St Mauront Belle de Mai, Kleber...), des associations sportives (ASPTT...), des lieux culturels (KLAP – maison de la danse ; Friche de la Belle de Mai ; Gyptis ; Comptoirs de la Victorine, etc.), des associations d'entraide et de soutien (démarches juridiques, dons de vêtements, etc).

Concernant la résidence sociale Blancarde, située dans le 4ème arrondissement de Marseille, là encore, on trouve en proximité tous les transports en commun (métro, tramway) et une implantation très proche du centre ville (5 Avenues) qui rend aisée l'accès à toutes les infrastructures sociales, culturelles ou sportives.

6.3.2 Le parc logement

Le FJT-RS développe son activité au sein de plusieurs bâtiments situés dans le 3ème et 4ème arrondissements, dont la typologie des logements est la suivante :

Bâtiment	Type de logements	Nombre de logements	Nombre de places	
JOU RS-Jouven 7 rue Jouven 13003 Marseille	T1' et T1bis	68	107	
DUP RS-Blancarde - Duparc 41 Bd Françoise Duparc 13004 Marseille	T1 bis et T2	8	11	
AUG RS-Blancarde-Auger 6, rue Auger 13004 Marseille	T1bis et T2 et & T4 en conventionnement tiers	6	10	
ESC FJT Escale St Charles 3, Rue Palestro 13003 Marseille	Chambres	48 (dont 9 conventionnement tiers)	48	
	Espaces Collectifs	Un espace accueil		
		Une salle polyvalente de 200 m ²		
		Une cuisine collective		
		4 Bureaux		
		Une véranda de 40 m ²		
		Une laverie (1 machine à laver et une à sécher) - prestation tarifée		
3 salles de réunion / formation				

La répartition par types de logements

	Chambre 1	Studio	T1'	T1bis	T2	T4
AUG	0	0	0	3	2	1
DUP	0	0	0	4	4	0
ESC	49	0	0	0	0	0
JOU	0	0	37	32	0	0

La politique tarifaire en 2022

	Chambre 1	Chambre 2	T1'	T1bis	T2	T4
RS BLANCARDE (DUP / AUG)				402,64 à 452,97 €	422,77 €	1185 €
ESC	277,82 €	386,53 €				
JOU			427,80 €	447,93 €		

Chambre 1 : SDB collective (seulement 2 à l'Escale) / Chambre 2 : SDB privative (47 à l'Escale)

Le taux d'occupation et la durée des séjours sur 2020-2021-2022

	2020	2021	2022
Taux Occupation	82,60%	88,59%	77,97%
Durée Moyenne de Séjour (en jours) des Sortants	589,11	685,75	779,35

6.3.3 L'accompagnement socio-éducatif

Constat

La plupart des nouveaux accueillis au sein du FJT-RS de l'AAJT sont des migrants qui accèdent au service à leur sortie de MECS (ex-Mineurs Non Accompagnés) ou d'autres structures d'hébergement type CHR, CADA. Ce public présente des caractéristiques qui impactent l'accompagnement :

- la non maîtrise de la langue et des codes,
- le manque d'autonomie en particulier sur le plan administratif, renforcé par la dématérialisation des services et des démarches,
- les problèmes juridico-administratifs. Ce public est souvent confronté à des ruptures de droits liés à un changement de statut dans leur droit au séjour. Ceci nécessite un accompagnement juridique.

Le public féminin est sous-représenté dans le FJT-RS. Elles sont proportionnellement moins nombreuses dans les rangs des migrants. Les logements en collectif attirent moins les femmes (moins de candidatures). Celles qui sont présentes sont souvent en couple et jeunes mères. En effet, les logements en diffus semblent plus attractifs pour ce public qui en accueille davantage.

Concernant le public masculin, la majorité des hommes sont des hommes isolés. Nous avons également constaté un rajeunissement du public à l'ouverture de la résidence Jouven qui s'est par la suite stabilisé avec un accueil plus tourné vers un public post-CADA. Depuis un an, les cas de ruptures de parcours post-MECS sont récurrents à la majorité des jeunes ex-MNA. Cela a impliqué une augmentation des demandes en FJT-RS de très jeunes résidents.

L'arrêt de la prise en charge par les MECS à 18 ans a pour conséquence l'accueil d'un public :

- habitué à un accompagnement présentiel,
- peu autonome sur le plan administratif,
- et non préparé à assumer un loyer.

L'orientation du public vers le FJT-RS

Les critères d'admission au FJT-RS

Les critères d'admission au FJT-RS sont définis en fonction de l'âge (18-30 ans), des critères financiers, de la situation professionnelle, de la situation familiale et administrative (être à jour de sa situation) et de sa capacité à régler un mois de loyer à l'entrée.

La diversité des profils sociodémographiques, les lieux d'origines géographiques, la culture personnelle de chacun... favorisent la mixité au sein de la structure et l'enrichissement de chaque résident.

Les plus autonomes vont guider et soutenir ceux qui rencontrent des difficultés. Les uns vont pouvoir apprendre des autres ; certains pourront même servir d'exemple ou de référence pour le groupe.

La demande de logement

Les personnes souhaitant un logement peuvent réaliser une demande en récupérant ou téléchargeant la plaquette Habitat sur le site de l'Escale Saint-Charles ou sur le site Internet de l'AAJT. Les personnes constituent ainsi un dossier de demande de logement et nous le retournent accompagné de l'ensemble des documents administratifs demandés.

Une première vérification de la complétude du dossier est effectuée par l'agent d'accueil et, si le jeune semble correspondre aux critères d'admission, un entretien de pré-admission lui est proposé avec une CESF.

D'autres structures peuvent également nous orienter directement du public :

- Action logement,
- Les Missions Locales,
- Les Maisons De Solidarité,
- Les CADA,
- Les CHR...

L'entretien de pré-admission

Lors de l'entretien de pré-admission, un état des lieux des besoins sociaux est réalisé avec le candidat. Le dossier permet d'établir un diagnostic de situation, de savoir si la demande est en cohérence avec les objectifs du projet social et de donner des informations sur la résidence, le montant des redevances locatives, la durée d'hébergement, le dispositif de caution et de garant, tout en faisant avec lui un point sur le budget possible.

Commission d'attribution d'un logement

La commission d'admission, composée de l'équipe socio-éducative et de la cheffe de service et/ou de la direction, a pour objet d'exposer les demandes en mettant en évidence le motif, la situation professionnelle, administrative et financière. En cas d'avis favorable, une entrée est programmée sur un des logements du FJT-RS.

Dans le cas où nous ne pourrions donner suite à la demande au motif que celle-ci ne serait pas compatible avec le projet de la résidence, nous proposons, dans la mesure du possible, une orientation vers un service / une structure qui pourrait répondre aux attentes des jeunes.

La commission est aussi une instance qui permet de faire le suivi des résidents. Les sujets récurrents étant :

- Le projet du résident: connaître l'évolution de la situation du résident en termes d'emploi, de situation scolaire, formation, logement.
- La situation sociale et / ou financière : connaître les ressources financières du résident, savoir s'il a des difficultés particulières.
- La situation administrative : faire le point sur l'instruction des dossiers APL, les documents administratifs manquants, les questions relatives aux titres de séjour,
- Le degré d'autonomie : savoir si le jeune est autonome dans ses démarches et qu'il sache solliciter en fonction de ses besoins.
- La vie dans la résidence : s'il est bien intégré dans le groupe, les faits marquants dans la vie collective... Si le logement est bien entretenu, l'inverse étant souvent un signe de mal-être).

L'intégration dans le logement

L'entretien d'admission est conduit dans la mesure du possible par le travailleur social ayant effectué le rendez-vous de pré-admission. Ce temps d'accueil comprend la remise des clés, l'entrée dans le logement, la remise et l'explication de la Charte des Droits et Libertés, la signature du règlement de fonctionnement et du contrat de résidence (pour le foyer de jeunes travailleurs et les résidences sociales) ainsi que la visite des locaux et des différents lieux de vie. La personne chargée

de l'admission s'appuie sur le document intitulé « tableau de bord » et qui fait office de livret d'accueil.

L'entrée : Elle implique de signer le contrat de résidence, remettre le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, faire les états des lieux du logement et d'expliquer le fonctionnement du service. Le résident doit s'acquitter des frais d'entrées. Il doit également régler le dépôt de garantie équivalent à un mois de la redevance qui sera restitué à la remise des clés déduction faite, le cas échéant, des sommes dues à l'établissement.

La durée du contrat de résidence : Le contrat de résidence est d'une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction tout en ne dépassant pas une durée maximale de 24 mois.

Une prise en charge administrative : Les résidents bénéficient d'une prise en charge administrative, notamment dans la constitution et le suivi des dossiers CAF – APL.

L'accompagnement individuel

Le cadre global d'accompagnement

L'accompagnement socioprofessionnel individuel vise l'acquisition d'une autonomie et l'accès au logement autonome dans le droit commun.

Par conséquent :

- la personne doit être inscrite dans un projet professionnel ou de formation (professionnelle / scolaire / d'insertion),
- l'accompagnement est nécessairement centré sur l'accompagnement à la gestion locative, l'insertion professionnelle et les démarches d'accès au logement dans le droit commun.
- l'accompagnement vise à soutenir la personne dans les étapes de la maîtrise du budget, d'accès aux droits, santé, emploi, loisirs, culture, logement.

La personnalisation de l'accompagnement se concrétise lors des différentes phases de l'accompagnement. Les objectifs du projet personnalisé sont formalisés dans un carnet de bord remis à la personne lors de son entretien d'admission. Ils sont évalués et révisés tous les trois mois dans le cadre d'entretiens obligatoires. Il ne s'agit pas simplement de permettre l'accession à un logement pour le jeune, mais de le faire accéder à une autonomie qui rende la sortie plus aisée. L'accompagnement de l'utilisateur est personnalisé dès le début de son entrée. Ces entretiens permettent également à la personne de rendre compte des démarches entreprises, des difficultés rencontrées et de trouver avec elle des solutions pour y remédier (par exemple : échéancier, mise en jeu de la garantie des loyers).

L'organisation des différentes phases de l'accompagnement et les outils mobilisés permettent de co-construire un projet avec la personne (définition et évaluation d'objectifs) : accompagnement vers le logement autonome, accompagnement dans les démarches santé, dans les démarches professionnelles, accompagnement au droit au séjour, accès aux loisirs, à la culture...

L'accompagnement vers un logement autonome

- en mobilisant les dispositifs de droit commun: Numéro Unique Départemental, SIAO Logement et Droit Au Logement Opposable.
- en expliquant et constituant les dossiers administratifs (aides au logement, dossiers CAF, FSL, Visale...)
- en expliquant les aides au maintien dans le logement,
- en veillant à l'entretien du logement,
- en veillant à ce que les résidents s'alimentent correctement et sachent faire leurs courses,
- en s'assurant du paiement des participations financières, de la redevance et du loyer,
- en s'assurant que le reste à vivre soit suffisant afin de ne pas générer d'impayés ou de dettes.

Un travail spécifique est mené autour de la gestion du budget (préparation d'un budget, identification des postes clés d'un budget et de la tenue d'un logement, etc.).

L'accompagnement dans les démarches professionnelles

Nous travaillons en partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE...) lorsque :

- le jeune vit une rupture professionnelle,

- le jeune souhaite une réorientation professionnelle,
- le jeune arrive à l'échéance de sa formation.

L'accompagnement dans les démarches santé

Pour la plupart des jeunes en demande d'un logement provisoire, la santé ne vient qu'en arrière plan par rapport à des préoccupations immédiates (régularisation administrative, accès au logement pérenne ou à la formation). Par ailleurs des phénomènes d'addiction ou de troubles psychiques peuvent être à l'origine, ou la conséquence, de ces périodes de ruptures de logement. Ainsi les jeunes en demande de logement doivent souvent faire face à des difficultés cumulées : ruptures familiales, insertion sociale et professionnelle difficile, manque de ressources... auxquelles s'ajoutent les problèmes de santé : consommation de drogue, d'alcool, de médicaments, le stress, les troubles alimentaires (anorexie, boulimie), et du sommeil...

Le Pool Santé transversal de l'AAJT, composé de deux IDEC, vient en appui aux équipes du FJT-RS pour coordonner les parcours de soin des usagers. Pour poser un premier diagnostic en cas de crise, orienter, aider à la mise en relation avec des partenaires santé, les infirmières sont aux côtés des équipes et des jeunes par une présence de terrain et la mise en place d'un travail partenarial avec les structures du territoire.

L'accompagnement au droit au séjour

Ces démarches sont souvent complexes et très chronophages. Elles nécessitent une connaissance poussée du droit des étrangers, des procédures en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et du territoire (préfecture, consulats, ambassades, réseaux d'avocats, associations spécialisées...). La réactivité et l'opiniâtreté sont également de mise afin de faire face aux multiples contretemps liés aux procédures, aux demandes de pièces complémentaires ou refus en tous genres.

Les CESF sont de plus en plus confrontées à la problématique des droits au séjour et se professionnalisent au fur et à mesure de la complexité des dossiers en faisant preuve d'adaptabilité et de montée en compétences quotidienne sur la question. Le développement de ces nouvelles compétences s'inscrivent dans un partage de pratiques professionnelles au sein du Pool Juridique de l'AAJT composé essentiellement de juristes et d'accompagnateurs socio-juridiques.

L'accompagnement individuel au fil de la crise sanitaire

L'action socio-éducative a été maintenue dans le respect des gestes barrières. Cela a permis de rassurer, de soutenir, d'accompagner les résidents, surtout ceux en grande difficulté.

Mais la situation a renforcé l'isolement de certains jeunes fragiles malgré un maintien vers l'extérieur via les réseaux sociaux. La crise a également mis en évidence la fracture numérique, la plupart des démarches se faisant aujourd'hui en ligne alors même que les jeunes en FJT-RS n'ont, pour la majorité, pas accès aux outils numériques (manque de matériel), et n'ont pas développé les compétences nécessaires.

Cependant, le confinement a permis de donner une visibilité à la fonction socio-éducative, de développer un esprit d'entraide et de solidarité et une forte capacité d'adaptation.

L'accompagnement collectif

Les temps collectifs

Les personnes ont accès aux activités sportives, sociales et culturelles internes et externes proposées par le pôle animation de la structure ainsi qu'à un espace de détente « la véranda ».

Des outils de communication ont été créés pour informer les personnes de toutes les actions : envois de SMS, affichage des programmes d'animation dans les différents bâtiments, distribution avec les avis de paiement, page Facebook.

Etre acteur dans l'association : une démarche active

Les jeunes s'investissent peu dans le Conseil de la Vie Sociale (CVS) et sont plus intéressés par une démarche thématique avec des actions collectives très identifiées.

Nous avons mis en place des commissions thématiques ouvertes à tout résident intéressé par la thématique traitée (alimentation, animation). Ces commissions n'attirent malheureusement pas beaucoup plus de jeunes.

L'association a donc décidé de faire vivre et d'adapter cet outil en fonction des problématiques des usagers. Une démarche annuelle de questionnaire de satisfaction a ainsi été entreprise depuis un an. Dans ce questionnaire sont recensés les besoins exprimés par les jeunes résidents et un débat

est animé une fois par an sur la base de ces besoins traduits en thématiques, sous la forme d'une "Assemblée Générale du FJT-RS".

6.3.4 Publics et parcours résidentiels en 2022

Le public accueilli à l'entrée sur l'année 2022 est composé de :

1. jeunes actifs de 16 à 25 ans, exerçant une activité salariée, en apprentissage, en formation professionnelle ou en stage (hors étudiants), en recherche d'emploi ;
2. jeunes âgés de 26 à 30 ans ;
3. jeunes étudiants non-salariés ;
4. jeunes accueillis dans le cadre d'un conventionnement avec un tiers : jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou un autre organisme tiers (Le Refuge, Hors Piste et les Apprentis d'Auteuil).

Le nombre de personnes hébergées

	2020		Total	2021		Total	2022		Total
	M	F		M	F		M	F	
Genres									
Nombre d'entrées	56	7	63	56	8	64	40	3	43
Nombre de sorties	38	9	47	59	4	63	45	7	52
Nombre au 31/12/22	124	16	140	121	20	141	108	12	120
Présents sur la période	187			204			172		

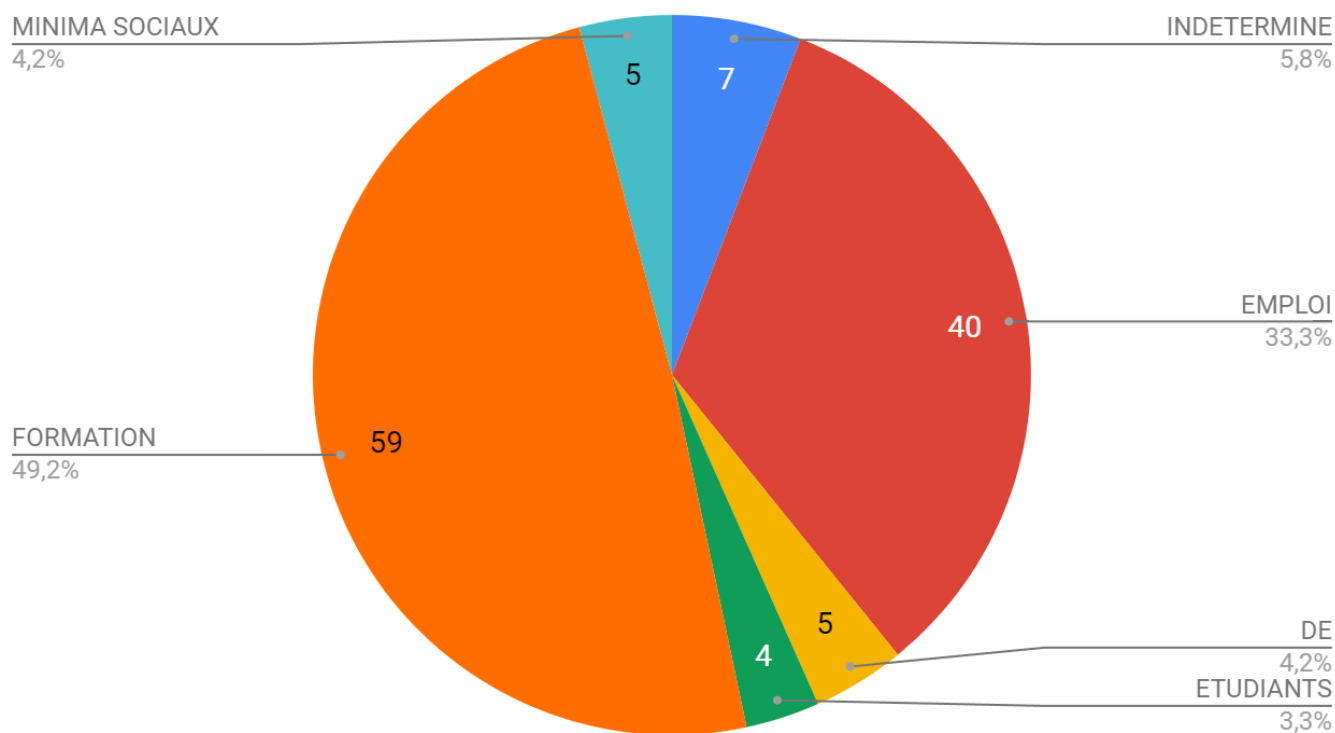
Âges des résidents

Sur l'année 2022

Âges	Sortants	Entrants	Présents au 31/12/2022	% au 31/12/2022
0-2	3	1	2	1,67
3-17	1	0	2	1,67
18-24	26	28	83	69,17
25-30	22	14	33	27,50
Âge Moyen	22,65	20,79	22,82	

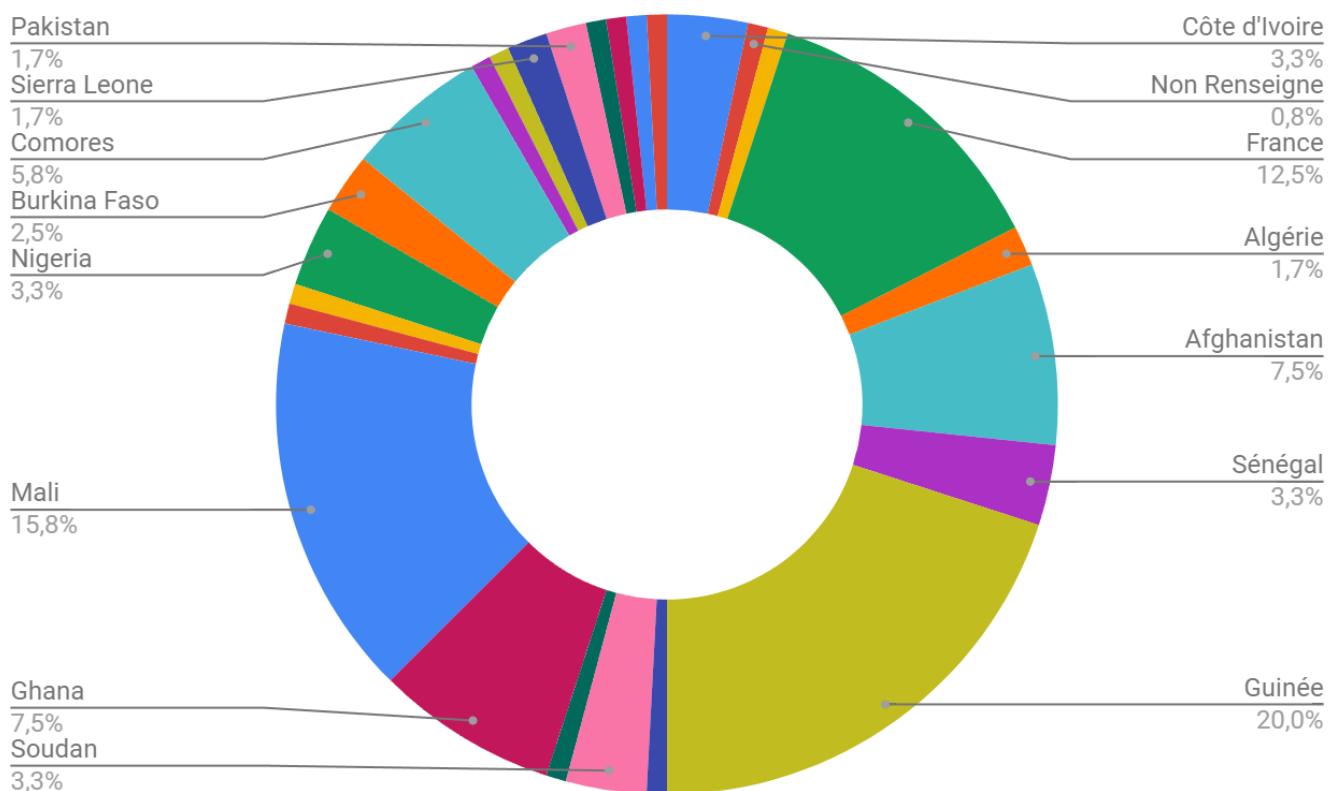
- Les moins de 18 ans correspondent aux enfants des résidents.
- 69,17 % des jeunes résidents présents au 31/12/2022 sont des 18-24 ans.

Statut socioprofessionnel des résidents en 2022



Origine / nationalité des entrants

Au 31/12/2022



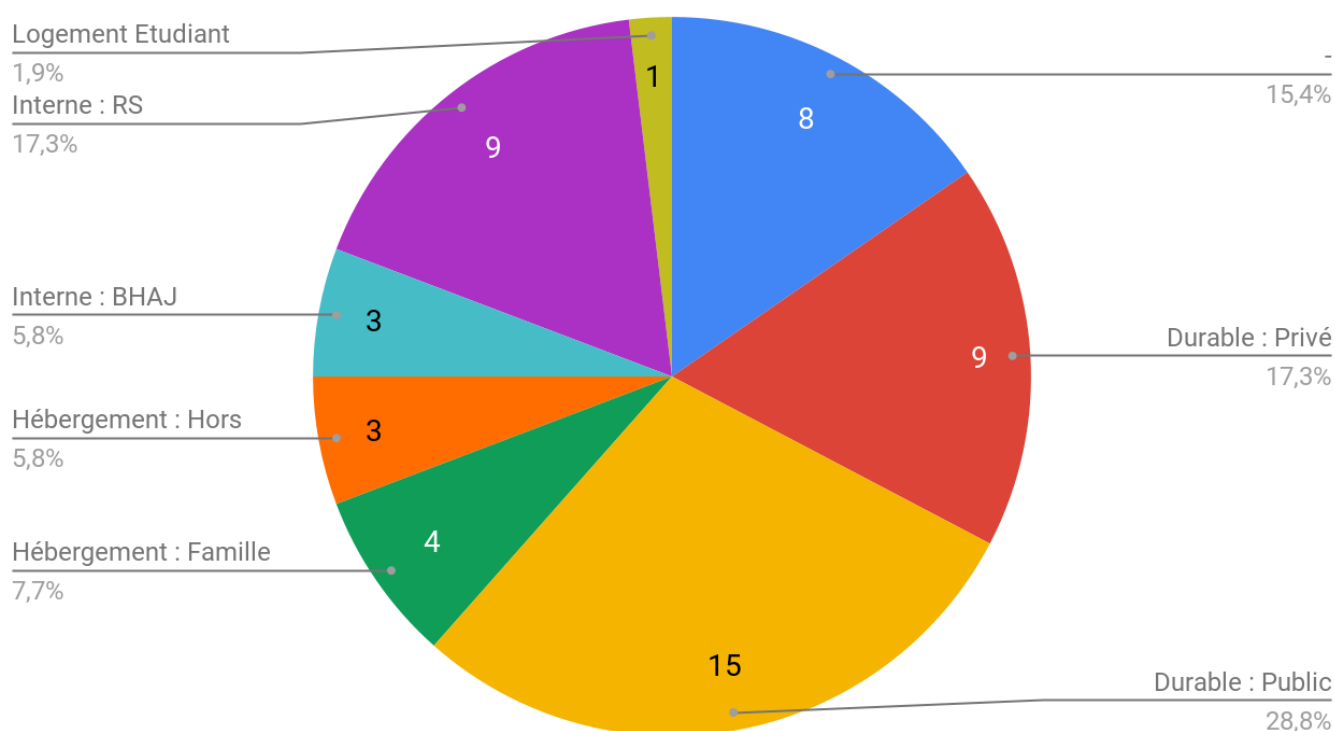
Durée des séjours

	Sortants 2020	%	Sortants 2021	%	Sortants 2022	%
Moins de 2 mois	3	6,38%	4	6,35%	0	0
2 à 6 mois	5	10,64%	6	9,52%	6	11,54
6 mois à 1 an	14	29,79%	11	17,46%	8	15,38,
1 an à 2 ans	12	25,53%	15	23,81%	15	28,85
Plus de 2 ans	13	27,66%	27	42,86%	23	44,23

Au cours de chaque période mensuelle, le résident peut mettre fin à tout moment à son contrat sous réserve d'un préavis de huit jours.

Le contrat de résidence peut être interrompu de notre fait en cas d'inexécution par le résident de l'une des obligations lui incombant au regard du contrat de résidence, de dettes locatives et/ou pour tout acte de violence physique ou verbale. La durée du préavis est fixée en fonction de la gravité des faits.

Solution de logement des sortants



6.4 Les partenaires des FJT-RS

Les partenaires de l'accompagnement

Pour Vitrolles

Thématique	Partenaires	Actions/projets
Les prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation en direct, • CCAS, • le Bureau Municipal de l'Emploi (BME), • les entreprises, • les services logements, • SIAO, • Action logement. 	
L'accompagnement socio-pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • ADDAP 13, • MECS, • CCAS, • CAF de Vitrolles / Marignane, • CMP / PAEJ, • ADDAP, • MISSION LOCALE EEB, • CAF, • MDS, • ADELIES, • PJJ /SPIP, • MAISON DU DROIT. 	Conventionnement éventuel pour définir le rôle de chacun dans l'accompagnement d'un résident.
L'emploi / l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • la Mission Locale EEB, • Pôle Emploi, • Vitropole, • les agences de travail temporaire, • les structures d'insertion par l'activité économique, • le Bureau Municipal de l'Emploi, • le PLIE, • la MDPH. 	Partenariats avec les acteurs de l'emploi ; Mise à profit des compétences du Pool Insertion Pro
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • les bailleurs sociaux, • Le CHRS /BAIL AVES, • service logement, • AMPIL, • FAST, • SOLIHA, • SIAO, • CAF. 	Constituer les dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux ; Sollicitation des agences solidaires, du dispositif AVDL
La culture	<ul style="list-style-type: none"> • les centres sociaux, • la Maison pour tous, • le service jeunesse, • les associations, • Culture du cœur, • la médiathèque, • les théâtres, • CRIJPA, • l'école de musique. 	Organisation d'activités collectives culturelles en interne ou à l'extérieur.
Le budget / les aides financières / les aides alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Action Logement : aide à la mobilité, mon job mon logement, etc., • UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) : dispositif Coup de pouce, • l'UNAF0 (Union professionnelle du logement accompagné). 	Réunions d'information ; Sollicitation des aides du droit commun

Thématique	Partenaires	Actions/projets	Modalités de partenariat/Formalisation
L'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> Espace, Maison de l'avocat, CADE, les avocats spécialisés en droit des étrangers, les plateformes de service public, Emmaüs Connect, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le centre des impôts, l'Espace accompagnement habitat de la Métropole, les Maisons Départementales de la Solidarité, La Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône. 	<p>Accompagnement externalisé pour les publics spécifiques ;</p> <p>Sollicitation des aides de droit commun</p>	Conventionnement éventuel pour définir le rôle de chacun dans l'accompagnement d'un résident
L'emploi / l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> la Mission Locale, les Organismes de formation et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) : CFA du bâtiment, CFI Méditerranée (restauration), l'INHI (hygiène), Corot Formation, CF BT (technique), l'AFTRAL (logistique), Pôle Emploi. 	Réunion d'information présentant les opportunités de formation-emploi (POE...) et/ou de contrat d'apprentissage	Partenariats avec les acteurs de l'emploi ; Mise à profit des compétences du Pool Insertion Pro
Logement	<ul style="list-style-type: none"> les organismes d'habitation à loyers modérés, le SIAO 13 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), Action Logement, les autres FJT / RS, l'Espace accompagnement habitat de la Métropole, la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône, la commission de médiation DALO (Droit Au Logement Opposable), la Ville de Marseille. 	<p>Ateliers logement proposés par le CLLAJ -BHaJ ;</p> <p>Sollicitation des agences solidaires, du dispositif AVDL</p>	Constituer les dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux
Santé	<ul style="list-style-type: none"> les Centres Médico Psycho-Pédagogiques (CMPP), le Planning Familial, les médecins libéraux et spécialistes, CESAME 13 pour la réalisation des bilans de santé, Imaje Santé. 	Ateliers de sensibilisation ; Mise en lien avec les spécialistes Formation des professionnels et référents santé	Permanences du Pool Santé ; Animation des réunions des référents santé ; Planning des animations collectives
Le budget / les aides financières / les aides alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> Action Logement : aide à la mobilité , mon job mon logement, etc., UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) : dispositif Coup de pouce, l'UNAF0 (Union professionnelle du logement accompagné). le mécénat en nature (Fonds d'Aide d'Urgence de l'AAJT abondé par l'entreprise CVE), le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. La Banque alimentaire, Association MAAVAR, Solidar'bus (Secours Populaire). 	Réunions d'information ; Sollicitation des aides du droit commun	

Les financeurs

Les FJT-RS a bénéficié en 2022 de plusieurs financements :

- Le Conseil Départemental 13 (CD13) - Mesures d'Accompagnement Social Collectives (ASC) Logements Temporaires
- La CAF des Bouches-du-Rhône - Prestation Socio-Éducative
- La DDETS - Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)
- Action Logement



Les réseaux

UNAFO

L'UNAFO est l'Union professionnelle du logement accompagné.

Le secteur du logement accompagné regroupe les résidences sociales, pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants. L'UNAFO, représente ses adhérents, anime et structure le réseau, professionnalise le secteur.



UNHAJ

L'UNHAJ est un mouvement d'éducation populaire qui :

- Favorise la mixité sociale en accueillant tous les publics jeunes pour créer une dynamique collective d'enrichissement mutuel et de vivre-ensemble.
- Facilite les rencontres et les interactions entre les résidents, les habitants et les acteurs du quartier, de la ville, du territoire (associations, acteurs publics, entreprises).
- Développe une approche globale qui dépasse la seule question du logement pour agir sur un ensemble de leviers qui concourent à favoriser une participation active des jeunes à la vie de la cité et à enclencher une dynamique vertueuse enrichissante pour l'ensemble des parties prenantes sur les territoires.
- Crée les conditions de la participation des jeunes au niveau de la résidence, de l'association, de l'Union nationale, au sein de son conseil d'administration notamment.



URHAJ

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) PACA & Corse fédère et anime le réseau des associations gestionnaires de solutions de logement et d'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans en PACA & Corse.

6.5 Les perspectives 2023

6.5.1 L'accompagnement

L'enjeu principal de notre activité dans l'accompagnement individuel des usagers est la sécurisation de nos pratiques et l'amélioration des diagnostics en amont, notamment au regard des situations financières des usagers au moment de leur demande de logement.

Les sorties logement durable

Concernant les sorties vers un logement durable, le contexte général est globalement tendu et les offres du marché sont restreintes. Cela doit inciter les CESF à développer des partenariats auprès d'acteurs proposant des solutions dites "alternatives" :

- comme les dispositifs AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) ou de Bail Accompagné.
- les cohabitations ou colocations,
- le développement de réseaux d'alliances avec les agences immobilières solidaires (SOLIHA, GESTIA SOLIDAIRE, Habitat et Humanisme...).

Le projet personnalisé

Le projet personnalisé définit l'accompagnement en termes de logement, d'emploi, santé, ou dans tout autre domaine permettant au résident de pouvoir atteindre les objectifs fixés avec le travailleur social. C'est un processus qui identifie les étapes et les moyens à mettre en œuvre. La pertinence du projet personnalisé est réinterrogée régulièrement pour répondre à l'évolution des situations et ainsi procéder aux réajustements nécessaires.

Le formalisme du projet personnalisé n'est aujourd'hui pas encore abouti et notre service Qualité et Systèmes d'Informations s'attèle à l'amélioration des outils à mettre en œuvre dans un cadre transversal inter-services dont bénéficiera le FJT-RS.

Le projet personnalisé sera décliné via :

- des objectifs explicites et formalisés,
- une revue séquentielle de ces objectifs avec des points d'étape et des bilans,
- notre outil DIA.

Le travail sur le Projet Personnalisé devrait aboutir au cours de l'année 2023. Il sera alors un outil stratégique pour travailler avec le jeune et les professionnels en proposant une méthodologie commune :

- le projet personnalisé offrira un support commun permettant d'évaluer la situation du jeune, de questionner son projet et d'identifier ses besoins,
- il permettra également d'identifier et de « baliser » les étapes de l'accompagnement et les apprentissages à réaliser, ainsi que les objectifs à atteindre « par palier ».

L'animation collective

La redynamisation des actions collectives face à l'enjeu populationnel

Cet objectif est d'autant plus fort que notre activité d'accompagnement s'articule face à un public très marqué primo-arrivants, avec des petits revenus et, souvent, des voies d'intégration limitées. La population accompagnée est majoritairement masculine, mais nous essayons de développer au maximum toutes les formes de mixité et de métissage.

L'organisation des CVS est clairement identifiée comme un axe prioritaire à améliorer dans les projections du service. Nous souhaitons former l'équipe sur les dynamiques collectives : CVS, animations collectives, comment susciter la mobilisation des jeunes usagers, etc. Avec un focus particulier sur la mise en place et l'animation des CVS.

Ces réunions permettront de rendre acteurs les résidents des RS afin qu'ils puissent faire part :

- de leurs difficultés éventuelles, voire de nous alerter sur des comportements déviants, à risque,
- des améliorations possibles à réaliser au sein des résidences (logement, espace collectif...),
- de leurs avis sur le calendrier des animations mensuelles, plus largement et plus librement.

6.5.2 L'organisation inter-territoire

Les territoires de Marseille et de Vitrolles souhaitent impulser une dynamique inter-territoire afin de développer l'échange de pratiques entre professionnels de l'Habitat Jeunes. Ainsi, pourront être abordés plusieurs thématiques communes et essentielles à la vie des établissements, sur les volets de l'accompagnement comme de l'organisation des services.

Quelques exemples de thématiques :

- Les outils de la loi 2002-2 et leur mise à jour,
- La procédure de recouvrement,
- La préparation d'un Comité de Pilotage avec nos financeurs,
- Les visites à domicile.

6.5.3 La stratégie patrimoniale

La qualification de notre stratégie patrimoniale entre en résonance avec notre volonté d'établir une démarche continue de la qualité de nos usages, d'être en phase avec les enjeux énergétiques et de sécurité, et d'être dans une veille active concernant les besoins des publics. Cela passe nécessairement par :

- au niveau RH, un renforcement en compétences de notre équipe de service Habitat,
- au niveau préventif, la modernisation de nos logements et leur rénovation.

Dans un contexte historique où un hébergement en foyer était constitué d'une chambre et d'un lieu commun partagé, nous essayons d'explorer les questions de domotique et d'envisager de restructurer / moderniser architecturalement les espaces de vie avec, cependant, les limites et contraintes structurelles des bâtiments.

Ainsi, dans l'élaboration de notre stratégie immobilière, nous souhaitons porter une expertise particulière sur :

- l'animation du diagnostic immobilier interne et l'établissement d'un PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) et d'un PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissements et de Financements),
- le travail sur l'optimisation et la qualité de l'offre de logement social, animation de la démarche qualité liée,
- la valorisation commerciale de l'offre et des dispositifs,
- l'implication dans les démarches d'optimisation de l'efficacité économique des dispositifs,
- une veille juridique immobilière et d'opportunités (implication sur les grands projets d'investissements en réhabilitation, captation ou en construction),
- le développement des partenariats immobiliers publics et privés et des partenariats financiers.

Cette stratégie, encore en construction, se déploiera dans le cadre de l'agrément de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion que l'AAJT a obtenu en mai 2021.

7. La BHaj

Boutique Habitat Jeunes

7.1 Présentation du service

La BHaj se compose d'un service d'intermédiation collective et d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

7.1.1 Le dispositif d'Intermédiation Locative

Le Public et ses missions

La BHaj Accueille, Informe et Oriente les jeunes de 18 à 30 ans sur toutes les questions liées au logement. Elle permet de loger certains ménages dans des logements diffus en intermédiation locative.

Ses Missions :

- Proposer une offre de logements parmi son parc de 25 logements (privé et social),
- Accompagner les jeunes à la recherche, à l'accès et au maintien dans un logement,
- Faciliter le lien Bailleur – Locataire,
- Développer le partenariat local.

Appropriation du logement

Le bien-être dans un logement dépend en premier lieu de son appropriation. La majorité des jeunes reçus dans le cadre du dispositif BHaj n'a jamais eu de logement autonome. Il s'agit de préparer les jeunes à cette étape et de les sensibiliser à leurs responsabilités en tant qu'occupants du logement.

Pour arriver à cet objectif, trois actions sont mises en place :

- **Présentation des droits et des devoirs du locataire**

Dès leur entrée dans le dispositif, les résidents sont sensibilisés à leurs droits, mais aussi à leurs devoirs en tant que locataires. Il est important qu'ils prennent la mesure de leur responsabilité en accédant à un logement autonome. Pour cela, à leur entrée, plusieurs documents leur sont remis :

- Une fiche présentant quelques règles de vie à respecter en tant que locataire
- Le bail de sous location
- Le décret n° 87-712 du 26 août 1987 stipulant les réparations locatives à la charge du locataire.

Sont mis à leur disposition des documents de l'ADIL ainsi que des livrets (réalisés par la direction de l'action familiale et des droits de la femme) : « guide de la location », « les nuisances de voisinage »

Un rôle de médiateur entre les résidents est parfois tenu par les équipes d'accompagnement. Ceci permet de désamorcer les conflits et d'éviter que des situations s'aggravent.

- **Responsabilisation des jeunes concernant l'entretien courant du logement**

Aérer son logement chaque jour, ne pas obstruer les grilles d'aération, entretenir le logement ... sont autant de réflexes que les jeunes doivent prendre en compte et appliquer.

Des visites à domicile régulières permettent de vérifier que le jeune entretient convenablement son logement. Lorsqu'une lacune sur l'entretien est repérée, la CESF se mobilise pour accompagner le jeune dans ses difficultés liées à l'entretien.

Les résidents sont sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des appareils électroménagers (gaz, électrique) autant sur l'entretien que sur la sécurité.

- **Orientation vers les structures proposant mobiliers et équipements à coût réduit**

Les logements du dispositif BHaj étant non meublés pour presque tous, les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) mettent tout en œuvre afin que les jeunes puissent équiper leurs logements en adéquation avec leurs besoins et leur budget. Pour se faire, ils sont orientés vers des associations proposant du mobilier d'occasion (Emmaüs, fondation d'Auteuil...) mais aussi sur les sites internet proposant ces services. Dans quelques cas, les aides du FSL (fonds de solidarité pour le logement) sont mobilisées.

Stabilisation dans le logement

Pour répondre à l'ensemble des situations et besoins des jeunes, les CESF accompagnent les jeunes dans leurs démarches administratives liées au logement.

- Aides liées aux démarches administratives
 - information générale sur des démarches administratives liées à l'entrée dans un logement : le changement d'adresse, raccord des compteurs d'électricité et de gaz (mise à disposition des différentes options tarifaires en termes d'électricité et de gaz), gestes quotidiens à effectuer pour réduire les factures d'énergie.
 - aide à la déclaration d'impôt et aide au renouvellement des documents d'identité (titre de séjour, carte d'identité...). Les dossiers des différentes demandes sont mis à disposition des jeunes et sont remplis avec l'aide de la CESF.
 - Instruction et suivi des dossiers VISALE et d'ouverture de droits AL/APL

Suite à son entrée dans le logement, le jeune est convoqué pour instruire le dossier CAF. Ces dossiers sont constitués peu de temps après leur entrée, afin que leurs droits soient ouverts au plus vite et qu'ils puissent au mieux gérer leur budget.

Le dossier LOCA-PASS est fait uniquement si le jeune ne peut pas payer la caution. Cette aide lui permet d'avoir de petites mensualités de paiement et d'aborder sereinement l'aspect financier d'une entrée dans le logement. En effet, l'ensemble des frais engendrés lors de l'entrée dans un logement peuvent constituer un frein.

Concernant les dossiers de demandes AL/APL en cours, un partenariat avec la CAF est en cours d'élaboration pour permettre le déblocage de situations complexes et qui, parfois, peuvent freiner le jeune dans ses démarches d'insertion sociales et professionnelles.

- Améliorer la gestion d'un budget : établissement d'un budget prévisionnel avant l'entrée dans le dispositif

Lors de l'entretien de pré-admission, un premier budget prévisionnel est établi avec le jeune. Ce travail permet l'adéquation logement-ressources. Il est effectué une simulation AL/APL et s'il désire faire un dossier avance LOCA-PASS. Ces informations permettent de calculer le reste à vivre (pour les sorties, l'épargne...).

Le jeune peut ainsi aborder sereinement son entrée dans le logement et avoir une plus grande stabilité financière. Il s'agit également d'une action préventive contre les impayés de loyer.

- Sensibiliser le jeune sur l'intérêt de faire une épargne

La notion d'épargne est abordée dès l'entrée dans le logement. En effet, l'absence d'épargne constitue un frein important lors de la sortie du dispositif.

Les jeunes ont souvent une vision sur le court terme, par conséquent ils ne voient pas la nécessité de constituer une épargne. Ainsi, lors de leurs entrées, il est expliqué aux jeunes l'intérêt d'une épargne en cas de « coups durs », de naissance, d'accession au logement. Néanmoins, cette démarche s'avère difficile lorsque le jeune a un reste à vivre faible. C'est pourquoi, lorsque de telles situations arrivent, la CESF déploie différents outils pour alléger les dépenses budgétaires (aides alimentaires, aide aux transports, secours exceptionnelle, Coup de Pouce, Fonds d'Aide aux Jeunes, FSL...).

7.1.2 Le CLLAJ

Le CLLAJ définition

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, ou CLLAJ, ont pour objet d'Accueillir, d'Informier et d'Orienter (AIO) des jeunes de 18 à 30 ans (jeunes pris en charge par l'AAJT ou ailleurs) sur tous les sujets liés au logement, de les informer sur les conditions d'accès à un logement autonome et de leur apprendre leurs droits et devoirs. Un diagnostic de leur situation et une orientation sont effectués en fonction de leur situation. Le CLLAJ de l'AAJT est aussi un appui technique pour l'aide au montage de dossier (logement social, CAF, Visale...) et le lieu d'animations collectives autour de la recherche logement.

Public accueilli

- Dossiers Action Logement,
- Demandes externes, sans prescripteur spécifique, souvent via l'accueil de l'AAJT (internet, bouche à oreille ...),
- Dossiers FJT-RS ayant besoin d'une aide administrative ou montage de dossier (VISALE),
- Dossiers ne correspondant pas aux critères FJT-RS,

- Dossiers orientés par les partenaires du territoire (Mission Locale ou autres services de l'AAJT).

Le CLLAJ n'a pas vocation à trouver des solutions d'hébergement d'urgence. De ce fait, il n'a pas développé les compétences en lien avec ces derniers (115 et fiches SIAO), pourtant une partie des personnes sont sans logement au moment où elles sont reçues.

Les freins au logement et les problématiques rencontrées par les personnes dépassent souvent celles du logement (très peu ou pas de ressources, violences conjugales ...), seulement les assistantes sociales du territoire (CCAS ou MDSI) ne répondant pas aux demandes et aux besoins des personnes, celles-ci se retrouvent dans le bureau CLLAJ.

L'accueil individuel en AIO

Les personnes sont orientées vers le CLLAJ et sont ensuite reçues par l'animatrice CLLAJ pour un accueil, une information et une orientation. Cela peut se faire en présentiel, au bureau CLLAJ ou par téléphone.

Une fiche A.I.O regroupant toutes les informations nécessaires à l'entrée de la personne dans la file active CLLAJ a été imaginée. L'objectif de cet accueil est de clarifier le CLLAJ auprès de la personne, clarifier ses attentes et recueillir les informations nécessaires à son accompagnement ainsi qu'au reporting.

Les demandes d'aides peuvent concerner :

- La recherche logement, pour environ 80 % des demandes.
- Le montage de dossier d'aide logement pour 20 % des usager-e-s qui ont déjà des pistes.
- Le maintien dans le logement.
- Les ateliers collectifs.

Les pistes exploitées par le CLLAJ pour informer et orienter les bénéficiaires : les FJTRS, la demande AL'IN, la demande de logement social, le DALO, le DAHO, les dispositifs d'intermédiation locative, (AAJT, SOLIHA, FAPIL, GALILEE).

Focus des accompagnements individualisés du CLLAJ

En 2022, la population accueillie et suivie dans le CLLAJ était à presque 90% salariée et à deux tiers masculine. La majorité des jeunes accompagnés par le CLLAJ est soit en apprentissage, alternance, en CDI ou ne disposent que des minimas sociaux.

En effet, nous remarquons des difficultés pour accéder aux logements ou hébergements pour notre public qui dispose de faibles revenus (les jeunes en formation et ceux qui n'ont que pour moyens de subsistance les minimas sociaux). Cela provient en partie du fait de leur méconnaissance des règles tacites de l'accession à un toit. De plus, leurs basses ressources les pénalisent dans leur recherche de logement sur le parc privé. Le CLLAJ a souvent pour rôle de les informer de ce qui existe dans le parc privé et parc social et de les orienter vers des logements temporaires aux loyers moins élevés et plus accessibles.

La Boussole des jeunes

Cette plateforme permet à toute personne entre 18 et 30 ans de recevoir des informations par téléphone sur un point précis. Cet entretien téléphonique peut déboucher sur un rdv physique ou téléphonique plus exhaustif.

Synbird

Cette plateforme a été mise en place sur Projet' Toit (nouveau 2022) grâce à l'UNCLLAJ et qui permet aux jeunes de prendre rdv avec un CLLAJ en parfaite autonomie. Pour cela, il leur suffit d'aller sur le site internet "projet-toit", de taper son code postal et le site renvoie au CLLAJ le plus proche et permet de prendre un rdv physique ou téléphonique.

Les ateliers collectifs

1 fois par mois, de 18h à 20h, les ateliers collectifs permettent de définir collectivement :

- comment chercher un logement, vers qui se tourner,
- différencier le parc privé et le parc public,
- ...

L'idée est de rendre acteur le jeune et de favoriser les échanges dans le groupe. Souvent ce sont des jeunes orientés en interne pris en charge par les services AJM ou la MECS de l'AAJT, et qui doivent travailler leur recherche logement.

Pour répondre à l'ensemble des situations, les besoins des jeunes et les préparer à leur autonomisation, des ateliers se déroulent le dernier lundi de chaque mois. Ces ateliers permettent aux jeunes d'être épaulés dans leurs démarches administratives et d'échanger sur leurs expériences. L'ensemble des ateliers sont animés par deux conseillères.

Parmi les différents types d'atelier nous pouvons retrouver les thématiques suivantes :

- Atelier Recherche Logement
- Atelier Etat des Lieux
- Atelier Droits et Devoirs des Locataires/Propriétaires
- Atelier Démarches Administratives
- Atelier Gestion du Budget
- Atelier Escape Game Nouveauté 2022

L'URCLLAJ PACA a innové cette année en créant un Escape Game qui permet aux participants de s'informer et d'éduquer sur la recherche de logement en s'amusant. Jumancity, un Escape Game qui a pour personnage principal un jeune apprenti qui cherche un toit dans une ville où il vient d'arriver.

Cet atelier balaie tous les thèmes et concepts à maîtriser durant une recherche de logement: budget, garant, visale, caution, assurance habitation, arnaques, etc... Le tout sous forme d'un jeu tendance depuis plusieurs années: l'Escape Game. Des décors et accessoires transforment l'espace en une chasse aux trésors.

Le CLLAJ de l'AAJT a animé 2 ateliers Escape Game en 2022.

Pour compléter ces ateliers, différents supports sont distribués aux jeunes afin d'avoir une trace écrite de leurs recherches. A titre d'exemple, des livrets sont à disposition à chaque atelier :

- Le livret « Mon Guide de Recherche de Logement » mis à disposition par l'URCLLAJ
- Des livrets créés en interne comme par exemple : le livret « location dans le privé - recherches et visites », le livret « budget et frais liés au logement », le livret « aides financières », et une fiche technique sur le type de visite.

Focus sur l'atelier Recherche Logement

L'atelier Recherche Logement a pour but de permettre aux jeunes de s'autonomiser sur la recherche en vue de pouvoir intégrer un logement autonome par la suite. Dans le cas des ateliers en MECS, il s'agit parfois de prendre conscience que l'étape suivante est un passage par le logement temporaire, comme période tremplin vers le logement autonome.

- Cet atelier, à but informatif, vise plusieurs objectifs :
- Mieux identifier le paysage du logement en France, et en distinguer les grandes catégories : parc social/parc privé, logement temporaire/logement durable...
- Connaître ses droits et devoirs
- Connaître les démarches : constituer le dossier, travailler son budget, affiner les critères de recherche, lire une annonce

L'atelier Recherche Logement est organisé au sein des locaux de l'Escale Saint Charles ou dans les MECS externes avec pour public des jeunes majeurs (ex-mineurs non accompagnés). Il se déroule de la manière suivante :

Etape 1 : Evaluation du type de logement.

Une présentation des différents types de logements est effectuée : connaissances sur les logements du secteur public et privé, les structures d'hébergement tel que les CHRS, etc. En connaissant les conditions d'entrée pour chaque type de logement recherché, les jeunes peuvent se fixer des objectifs de recherche précis. Ils évitent donc des démarches inutiles qui peuvent se montrer décourageantes. Cela permet également de lever les préjugés que les jeunes peuvent avoir sur les différentes offres de logement. Ex. : de nombreux jeunes n'entament pas de démarches dans le secteur public (HLM) car n'ayant pas de famille, ils pensent ne pas y avoir droit.

Etape 2 : Présentation et apprentissage des méthodes de recherche

Dans un second temps, présentation des différents outils que peuvent utiliser les jeunes pour rechercher un logement. Des jeux de rôle, « exercices » ou échanges d'expériences sont également effectués lors de ce temps afin de préparer et rassurer les jeunes quant à leurs futures démarches. En effet, déchiffrer une petite annonce, savoir se présenter à un propriétaire, repérer des situations frauduleuses (propriétaires qui sortent du cadre de la loi, arnaques financières avec les fausses annonces...) sont d'autant de réflexes à avoir pour mener à bien leurs démarches.

Etape : 3 Mise en pratique d'une recherche logement

Les jeunes mettent en pratique les notions acquises dans l'étape 1 et 2 de l'ARL. Différents groupes de recherches sont constitués. Au sein de chacun de ces groupes, la CESF intervient en cas de difficultés ou questionnements divers

Bilan des ateliers collectifs

En 2022, ce sont 10 ateliers qui ont été menés :

Date	Lieu	Structure	Publics
07.03.22	UHD	JB Fouque	5 jeunes majeurs en fin d'accompagnement
22.04.2022	Mission Locale Marseille	CEJ	7 jeunes en CEJ
16.05.2022	UHD	JB Fouque	2 jeunes majeurs en fin d'accompagnement
30.05.2022	AAJT	AAJT-ESF Services	3 suivis (dans le cadre de la semaine du logement-Escape Game)
30.05.2022	AAJT	AAJT-ESF Services	3 suivis (dans le cadre de la semaine du logement-Escape Game)
12.09.2022	MECS diffus	AAJT	6 jeunes majeurs en fin d'accompagnement
19.09.2022	CHRS Marius Massias	AAJT	5 résidents du dispositif
10.10.2022	MECS diffus	AAJT	6 jeunes majeurs en fin d'accompagnement
18.10.2022	MECS Co	AAJT	5 jeunes majeurs en début de recherche de logement
01.12.2022	AJM	AAJT	4 jeunes majeurs en fin d'accompagnement

7.1.3 Les partenaires

Les financeurs

La BHaj est financée par :

- La Ville de Marseille,
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Action Logement.



L'UNCLLAJ et l'URCLLAJ

L'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ), c'est un réseau d'associations présentes dans toute la France, pour soutenir les jeunes dans leur projet de logement. C'est aussi une offre de services aux professionnels du logement et de la jeunesse : formation, conseil, outils pédagogiques, observatoire, et système d'information.

L'Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (URCLLAJ) mutualise les savoir-faire et compétences des CLLAJ de PACA pour défendre la question du logement des jeunes auprès des acteurs régionaux. Elle porte des projets communs à ses membres, permettant l'expérimentation sur l'ensemble du territoire régional de nouvelles réponses aux problématiques de logement des jeunes. Elle construit et diffuse des outils pédagogiques et supports de communication pour les jeunes.



7.2 Analyse 2022

Accueillir		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge l'ensemble des demandes du public - Détenir les informations nécessaires à nos publics - Apporter une réponse à tous les types de demande - Observer la demande - Assurer un accueil individualisé - Réalisation de l'entrée administrative pour les différents jeunes 	
Critères d'évaluation	Nombre d'AIO réalisés via le CLLAJ	78
	Nombre de jeunes logés suite à un suivi CLLAJ	28

Gestion Locative		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Captation des logements - Gestion et suivi des loyers - Gestion et suivi des impayés - Réaliser la sortie des sous locataires - Restitution des logements aux propriétaires 	
Critères d'évaluation	Nombre de logements captés	0
	Nombre d'échéanciers mis en place	7

Gestion du Patrimoine		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maintenance préventive du bâti - Assurer la maintenance corrective du bâti relative aux obligations du locataire - Faire réaliser la maintenance corrective du bâti relative aux obligations du propriétaire 	
Critères d'évaluation	Nombre d'interventions réalisées sur le parc logement	12

Accompagnement social individuel et collectif

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi social du résident durant le séjour (vie familiale, emploi, endettement locatif, recherche logement) - Contractualiser les objectifs du suivi - Réaliser des bilans, à chaque étape de parcours - Travailler en partenariat avec les autres acteurs sociaux intervenants dans le parcours du jeune - Animer des ateliers collectifs de recherche logement - Travailler sur les droits et devoirs des sous locataires - Informer sur les aides et démarches liées à la sortie - Accompagnement à la recherche d'un logement pérenne 	
<p>Critères d'évaluation</p>	<p>Nombre d'entretiens réalisés</p>	<p>10</p>
	<p>Nombre d'ateliers recherche logement et nombre de participants</p>	<p>46</p>
	<p>Nombre de jeunes sorties vers un logement autonome</p>	<p>8</p>

8. La Maison Relais Fontblanche

La maison relais qui appartient à la catégorie des résidences sociales est une structure de logement semi-collective d'une capacité d'accueil de 28 personnes (24 logements) située à Vitrolles : domaine de Fontblanche - Quartier le Repos – Allée des Artistes 13127 Vitrolles.

Cette maison relais est destinée à loger des personnes majeures, sans enfants, au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion, rendant difficile, à courte échéance, l'accès à un logement ordinaire. (Circulaire DGAS/SDA n° 2002 - 595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais, c'est d'abord un logement qui donne aux personnes un « chez-soi » sans être « toutes seules » et sans limitation de durée. Cependant l'établissement met en œuvre les moyens nécessaires pour que les personnes puissent, dans leur respect du rythme d'acquisition d'autonomie, accéder à un logement de droit commun.



7.1 Présentation du service

7.1.1 Le parc logement

La maison relais est située dans le même environnement que la résidence sociale, le domaine de Fontblanche, qui est aujourd'hui dédié à la culture. En effet le parc accueille chaque année des manifestations culturelles et est par ailleurs riche d'un grand nombre d'équipements municipaux et associatifs, à vocations culturelle et/ou sociale.

Typologie des logements	Capacité	Capacité place	Superficie moyenne	Description des logements
T1 bis	4	8	33 m ²	Ils sont composés d'une sdb/wc et d'une pièce principale meublée dans laquelle il y a une cuisine équipée ouverte.
T1 prime	16	16	23 m ²	
T1	4	4	18 m ²	Les sanitaires sont partagés pour deux logements. Les chambres sont équipées d'une kitchenette ouverte sur la pièce principale.
Salles collectives		2	50 m ²	

7.1.2 L'orientation du public

L'objectif est d'accompagner des personnes isolées, faisant preuve d'une capacité d'autonomie, mais ne pouvant cependant accéder à un logement, en raison de leurs fragilités et de leur isolement affectif et social.

- des personnes âgées de 18 à 45 ans,
- des personnes de plus de 45 ans,
- des bénéficiaires des minima sociaux, Retraités,
- des actifs semi-solvables des personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'AAH et d'éventuels compléments de revenus liés à une activité professionnelle en milieu protégé.

Les orientations relèvent de la compétence du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), qui adresse à la maison relais les dossiers de candidatures qui ont été remplis par le candidat et son/ses travailleurs sociaux référents. L'étude du dossier de demande est faite par la Commission d'admission et de suivi de la maison relais.

7.1.3 La Commission d'admission et de suivi

Une double fonction

- L'admission : la Commission a pour rôle d'apprécier le bien fondé de la demande de logement d'une personne visant à intégrer la maison relais et la cohérence de ses besoins / attentes avec le projet de service La Commission d'Admission donne un avis permettant la présélection ou le rejet du dossier de candidature.
- Le suivi des résidents : les « hôtes » informent les partenaires siégeant dans la Commission de la situation des résidents vivant dans la résidence. Les partenaires peuvent ainsi se saisir de la situation en fonction de leurs domaines de compétences pour accompagner les résidents et travailler à l'évolution/ l'amélioration du projet de service.

Constitution de la Commission

La Commission d'admission et de Suivi se compose de sept membres :

- Le Service Logement de la ville de Vitrolles ;
- Le Service de la Solidarité de la ville de Vitrolles / le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Le Centre Médico-Psychologique (CMP) ;
- Le Bureau Municipal de l'Emploi (BME) ;
- Insertion et l'Emploi (IE13) ;
- L'Association des Familles Traumatées crâniens et de Cérébro-lésés (AFTC 13) ;
- L'équipe de la maison relais (Cds, travailleurs sociaux(les hôtes). de la maison relais).

Organisation de la Commission

La Commission d'Admission se réunit autant que de besoin. Le référent social d'un candidat résident peut être invité à présenter un dossier de candidature. En 2021 la commission s'est réunie 3 fois.

Les décisions sont prises de manière collégiale, dans la concertation en cherchant à dégager un avis majoritaire. En cas d'avis partagés, notre avis est prépondérant.

Pour toute demande ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'Admission, le résident présélectionné a été reçu en entretien par les hôtes et le chef de service afin de vérifier et confirmer l'avis favorable donné en commission. L'avis se fonde notamment sur les critères suivants :

- l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne,
- son souhait de vivre dans un cadre semi-collectif,
- l'acceptation par le candidat du Règlement Intérieur de la maison relais Fontblanche et de l'accompagnement social réalisé par le service demandeur, les partenaires extérieurs et l'équipe de la maison relais.

Si la candidature n'est pas retenue suite aux entretiens, nous en informons par écrit le candidat résident, les membres de la Commission, le référent social prescripteur et le SIAO.

7.1.4 L'accompagnement socio-éducatif

La maison relais propose un accompagnement social global à l'ensemble des résidents de la maison relais.

- Quotidien : hygiène/entretien/vie sur le site
- Santé : veille/ orientations vers spécialistes et prise en charge adaptées
- Ouverture et renouvellement de droits (CMU/RSA/...)
- Budget : épargne/identification des postes de dépenses...
- Accès au logement de droit commun : recherche de logements/demande de logements/médiation bailleurs/droits et devoirs du locataire
- Accès aux loisirs

Cet accompagnement personnalisé se décline au travers d'un accompagnement individuel, et individualisé, et d'ateliers collectifs.

L'accompagnement individuel

L'équipe professionnelle écoute, conseille, rassure, oriente et coordonne les intervenants. Elle peut également ponctuellement accompagner à certains rendez-vous. Elle effectue une véritable veille sanitaire et sociale qui permet d'alerter quand cela est nécessaire.

Accompagnement vie quotidienne, social et santé

- L'accès aux droits civiques et sociaux, l'ouverture des droits est réalisée par les travailleurs sociaux de la Maison relais.

- Déclaration de revenus : les travailleurs sociaux veillent à ce que les résidents aient déclaré leurs revenus.
- Ouverture des droits CAF : Les travailleurs sociaux réalisent avec les résidents le dossier d'immatriculation CAF en vue d'obtenir les aides au logement. Un accompagnement dans la démarche d'obtention du Revenu Actif de Solidarité est mise en place si elle n'a pas pu être enclenchée auparavant.
- Document d'identité : l'équipe veille à ce que tous les résidents possèdent un document d'état civil valable.
- Autres démarches : l'équipe éducative veille aux déclarations maladie ou accidents du travail, à la mise en place quand nécessaire d'un dossier MDPH ou d'une demande de tutelle, ou toute autre démarche administrative dans l'intérêt du résident.
- L'accès aux soins et à la santé Lors de son admission, suivant les démarches menées lors de la précédente prise en charge, le résident peut être orienté vers une prise en charge médicale.
- Prévention : L'accompagnement se réalise aussi en termes de prévention : information sur les risques de transmission des MST et des conduites addictives.
- Soutien psychologique : à la demande du résident, ou de l'équipe éducative, le travailleur social accompagne le résident vers un soutien psychologique grâce au réseau de prise en charge du territoire.

Accompagnement dans le logement

De par ses activités de gestion de logement accompagné et son ancrage dans un réseau logement (URHAJ, CLLAJ), la connaissance des dispositifs logement est une force de l'AAJT. Chaque résident est soutenu dans les démarches d'accompagnement vers un logement autonome notamment en mobilisant les dispositifs de droit commun (dossiers de demandes, DALO...), en renouvelant les dossiers administratifs (CAF, Visale...).

Aide à l'insertion professionnelle

Suivant la maturité de la personne dans l'accompagnement, nous proposons des outils de remédiation vers l'emploi : enquête métiers, rencontre avec des entreprises, visite de centre de formation, stages, volontariat ... Les travailleurs sociaux de la maison relais peuvent s'appuyer sur les Chargés d'Insertion Professionnelle de l'AAJT et leurs partenaires pour accéder à ces outils.

L'accompagnement collectif

L'équipe organise la vie quotidienne et dynamise l'esprit de groupe, permettant ainsi de développer l'entraide et la solidarité au sein de la maison relais. À ce titre, et en plus de l'organisation quotidienne de la vie de la maison relais, les salariés :

- définissent conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective ;
- animent les espaces et les temps communs à tous les pensionnaires avec un principe de réunion périodique avec les pensionnaires (...);
- facilitent les relations entre les résidents ; savoir être à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif ;
- -maintiennent les contacts avec les services qui ont orienté le pensionnaire vers cette structure ;
- organisent les liens avec l'environnement local de la maison : mairie, services sanitaires et sociaux, équipements publics, structures d'animation et de loisirs ainsi que le voisinage de la maison, pour l'ouvrir au tissu social de proximité. ».

L'organisation de la vie collective

Les activités proposées sont « thématiques » de la manière suivante :

Bien vivre ensemble :

- Faciliter le vivre ensemble en proposant un café, un repas ou un petit déjeuner partagé, en proposant des animations ludiques, en donnant la responsabilité de l'entretien du potager.
- En mettant en place des ateliers autour du logement, de l'emploi.
- En animant le conseil de vie social...
- En 2021 nous avons réhabilité la salle collective du première étage qui sera en gestion libre, à la disposition des résidents.

Mieux être - Bien être :

- En développant des ateliers théâtre, psychomotricité, sport, d'art thérapie, de cuisine

La culture :

- En partenariat avec le service culture et étant adhérent de culture du cœur nous proposons un accès au programme culturel de la ville à un tarif unique de 2 €. Par ailleurs nous souhaitons mettre à disposition nos espaces collectifs aux événements qu'ils pourraient y avoir à proximité de la résidence.

Composition de l'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle est celle dédiée à la résidence Mercadier :

- 0.017 Etp Chef de service
- 1 Etp Coordinatrice
- 2 Etp Intervenant socioéducatif
- 0.27 Etp fonction support

Les outils administratifs

Les outils de la loi 2002.2 ont été dupliqués pour la Maison relais. Nous disposons donc :

- d'un livret d'accueil dans lequel il y a la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- du règlement de fonctionnement,
- du contrat de résidence,
- d'un conseil de maison.

Comme pour les autres services nous bénéficions du Dossier Individuel d'Accompagnement (fichier informatique), permettant d'enregistrer les informations relatives à l'utilisateur, à l'accompagnement.

7.1.5 Les partenaires

Thématique	Partenaires	Actions/projets
Les prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • le Service Logement de la ville de Vitrolles, • CCAS, • CMP, • le BME, • Insertion et l'Emploi (IE13), • l'Association des Familles Traumatées crâniens et de Cérébro-lésés (AFTC 13), • SIAO 13. 	Conventionnement éventuel pour définir le rôle de chacun dans l'accompagnement d'un résident.
L'accompagnement socio-pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • CMP / PAEJ, • la MDS, • le CCAS, • les hôpitaux, • la Maison du Droit. 	
L'emploi / l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • la Mission Locale EEB, • Pôle Emploi, • Vitropole, • les agences de travail temporaire, • les structures d'insertion par l'activité économique, • le Bureau Municipal de l'Emploi, • le PLIE, • la MDPH. 	Partenariats avec les acteurs de l'emploi ; Mise à profit des compétences du Pool Insertion Pro
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • les bailleurs sociaux, • Le CHRS /BAIL AVES, • service logement, • AMPIL, • FAST, • SOLIHA, • SIAO 13, • la CAF. 	Constituer les dossiers de demande de logement auprès des bailleurs sociaux ; Sollicitation des agences solidaires, du dispositif AVDL

Thématique	Partenaires	Actions/projets
La culture	<ul style="list-style-type: none"> • les centres sociaux, • la Maison pour tous, • le service jeunesse, • les associations, • Culture du cœur, • la médiathèque, • les théâtres, • CRIJPA, • l'école de musique. 	Organisation d'activités collectives culturelles en interne ou à l'extérieur.
Le budget / les aides financières / les aides alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Action Logement : aide à la mobilité, mon job mon logement, etc., • UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) : dispositif Coup de pouce, • l'UNAFO (Union professionnelle du logement accompagné). 	Réunions d'information ; Sollicitation des aides du droit commun

7.2 Analyse 2022

Caractéristiques des résidents

Entrées / sorties	
Nombre d'occupant au 31 12	24
Nombre d'entrées	05
Nombre de sorties	04
Personnes ayant séjournées	28
Présents au 31/12	
Nombre de sorties	04
Nombre d'entrées	05
Personnes ayant séjournées	28
Etat civil	
Homme	18
Femme	10
Personne isolée	26
Couple	01
Age des adultes accueillis :	
Moins de 26 ans	01
26 - 35 ans	03

Présents au 31/12	24
Nombre de sorties	04
Nombre d'entrées	05
Personnes ayant séjournées	28
Etat civil	
Homme	18
Femme	10
Personne isolée	26
Couple	01
Age des adultes accueillis :	
36 - 45 ans	09
46 - 55 ans	08
56 - 65 ans	04
+ de 66 ans	03
Nationalité :	
Française	23
Pays du Maghreb	5
Situation du logement antérieur :	
Hébergé chez les parents, un tiers	11
Fin de contrat expulsion	03
Structure d'hébergement (CHRS, FJT, RS, ALT...)	08
Hôpital	03
SDF	03
Organisme qui propose la candidature:	
CCAS	14
CHRS	03
ESAT	03
Association Insertion par l'Economie	02
Orientation en direct	02
Smsha	01
Hopital	03

Nature des ressources :	
Salariés	6 (4 CDI / 2 DE)
Pension d'invalidité	2
RSA	13
AAH	04
Retraité	02
Sans situation	01
Revenus mensuels des ménages :	
Moins de 305 €	01
De 457€ à 761 €	16
De 762 à 915 €	03
+ de 915 €	08

Situation logement à la sortie de la maison relais

Durée moyenne de séjour:	
13 mois	01
26 mois	01
31 mois	01
39 mois	01

Nature des relogements	
Locataire parc public	1
Locataire parc privé	2
Retour dans la famille	1